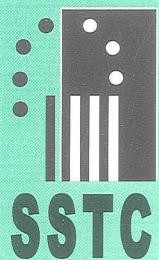
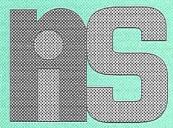


Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991



L'EVOLUTION DE LA POPULATION, L'AGE ET LE SEXE

Monographie n° 1

2000

**Recensement général de la population et des logements
du 1^{er} mars 1991**

**L'EVOLUTION DE LA POPULATION,
L'AGE ET LE SEXE**

M. Debuisson, T. Eggerickx, J.-P. Hermia, M. Poulain

**avec la collaboration de
L. Dal, M. Foulon**

**GéDAP- Centre d'étude de Gestion Démographique pour les
Administrations Publiques (U.C.L.)**

**Coordination générale des monographies du recensement :
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van Doninck, E. Wiliquet**

**En vente à l'Institut National de Statistique
Rue de Louvain, 44 - B-1000 Bruxelles**

**Centre Albert, Place Albert 1^{er}, 4, 6000 Charleroi
Boulevard de la Sauvenière 73-75, 4000 Liège**

N° 1

Prix : 600 BEF – 14,87 €

**Compte n° 679-2005886-23 de l'INS,
Rue de Louvain, 44 - B-1000 Bruxelles
Site Internet : <http://statbel.fgov.be>**

Droits d'auteurs réservés.

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Claude CHERUY, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

Liste des monographies

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité (Tome A) et fécondité (Tome B).
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11 Urbanisation (Tome A) et migrations alternantes (Tome B).

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

N.B. La monographie n°7 (La dimension spatiale de l'emploi) a été supprimée. Son contenu est abordé dans d'autres monographies dont la n°6 sur l'emploi et les structures socio-économiques régionales

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographie) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	8
1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1831 A 1991	9
1.1. La Belgique : un aperçu d'ensemble	9
1.1.1. La Belgique compte aujourd'hui 2,5 fois plus d'habitants qu'en 1830	9
1.1.2. Le rôle déterminant du bilan naturel dans l'évolution du chiffre de la population de la Belgique	11
1.1.3. La baisse de la natalité et de la fécondité	12
1.1.4. On vit aujourd'hui en moyenne deux fois plus vieux qu'il y a 150 ans	15
1.1.5. D'un pays d'émigration au XIX ^e siècle à un pays d'immigration au XX ^e siècle	18
1.2. Bruxelles, Flandre et Wallonie : une évolution régionale à plusieurs vitesses	20
1.2.1. L'évolution du chiffre de la population	20
1.2.2. L'influence des bilans naturels et des soldes migratoires dans l'évolution de la population des trois régions	22
1.2.3. La natalité et la mortalité : des évolutions régionales très différentes	25
2. L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION DE 1846 A NOS JOURS	30
2.1. Un aperçu d'ensemble de l'évolution de la pyramide des âges de la population de la Belgique et de ses régions	30
2.1.1. Le vieillissement de la population et la féminisation de la population aux âges élevés	30
2.1.2. Classes creuses, classes pleines et effet de structure	30
2.2. Les pyramides des âges régionales : l'impact de l'évolution différentielle de la fécondité et le rôle des mouvements migratoires	34
2.3. Le vieillissement démographique de la Belgique : de moins en moins de jeunes et de plus en plus de personnes âgées	39
2.3.1. En moins d'un siècle, la population de la Belgique a vieilli en moyenne de 10 ans	39
2.3.2. Le vieillissement par la base et par le sommet de la pyramide des âges : vers l'équilibre numérique entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus	41
2.3.2.1. Les moins de 20 ans : leur importance relative a diminué de près de moitié entre 1880 et 1991	43
2.3.2.2. Les plus de 60 ans. Un groupe de plus en plus nombreux...et de plus en plus âgé	44
2.3.2.3. Vers un vieillissement démographique inéluctable. Au XXI ^e siècle, on dénombrera davantage de personnes de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 20 ans	52
2.3.3. Les 20-59 ans : le vieillissement au sein de la population d'âges actifs	55

2.3.3.1. Depuis 150 ans, les personnes d'âges actifs représentent plus de 50 % de la population	55
2.3.3.2. Le vieillissement de la population d'âges actifs	57
2.3.3.3. Le rapport de dépendance des inactifs sur les actifs	57
2.4. La féminisation de la population âgée	66
3. LA POPULATION DES COMMUNES BELGES : MOUVEMENT DE LA POPULATION ET STRUCTURES PAR AGE DE 1993 A 1998	68
3.1. L'évolution du chiffre de la population des communes belges de 1831 à 1991	68
3.2. L'évolution du chiffre de la population des communes belges de 1993 à 1998	72
3.2.1. La population augmente dans la grande majorité des communes	75
3.2.2. La dynamique démographique des communes et le processus d'urbanisation	76
3.3. Les déterminants démographiques du chiffre de la population des communes : bilans naturel et migratoire	80
3.3.1. L'impact respectif du bilan naturel et du bilan migratoire	80
3.3.1.1. Le rôle déterminant du bilan migratoire	80
3.3.1.2. Le bilan naturel des communes (1993-1998)	84
3.3.1.3. Le bilan migratoire des communes (1993-1998)	87
3.3.1.4. Le mouvement de la population dans les principaux milieux d'habitat (1993-1998)	88
3.3.2. Les bilans migratoires par groupe d'âges	91
3.3.2.1. Le calendrier de la migration	91
3.3.2.2. L'attractivité ou la «répulsivité» migratoire des communes : le rôle déterminant de l'âge	91
3.4. Les structures par âge de la population à l'échelon communal	104
3.4.1. Des pyramides des âges très diversifiées	104
3.4.2. Le vieillissement démographique à l'échelon local	112
3.4.2.1. L'âge moyen de la population en 1998 et son évolution entre 1993 et 1998	112
3.4.2.2. La proportion de jeunes de moins de 20 ans en 1998 et son évolution entre 1993 et 1998	118
3.4.2.3. La proportion des personnes âgées de plus de 60 ans en 1998 et son évolution entre 1993 et 1998	123
3.4.2.4. La proportion des personnes âgées de plus de 80 ans en 1998 et son évolution entre 1993 et 1998	124
3.4.2.5. Les rapports statistiques entre les grands groupes d'âges en 1998	133
3.4.3. La population potentiellement active : les 20-59 ans	134
3.4.3.1. La proportion de personnes âgées de 20 à 59 ans en 1998	139
3.4.3.2. La rapport statistique entre les actifs et les inactifs : le coefficient de dépendance en 1998	140

3.4.3.3. Le vieillissement de la population d'âge actif en 1998	140
CONCLUSION	147
BIBLIOGRAPHIE	149
ANNEXES	152
LISTE DES TABLEAUX	164
LISTE DES FIGURES	165
LISTE DES CARTES	167
SUMMARY	169

INTRODUCTION

L'âge et le sexe constituent les deux variables de base de l'analyse démographique. Il s'agit également des deux principales variables autour desquelles s'organise la production des résultats démographiques des recensements de la population. Cette première monographie du recensement de la population de 1991 déborde largement du cadre de l'étude des caractéristiques de la population selon l'âge et le sexe. De nombreuses pages sont consacrées à l'étude de l'évolution du chiffre de la population, des bilans naturels et migratoire, de la natalité, de la fécondité et de la mortalité, tant dans le cadre de la Belgique que de ses trois principales régions administratives ou encore des 589 communes.

Deux objectifs majeurs ont guidé l'élaboration de cette monographie. Le premier consiste à retracer les grandes tendances de l'évolution démographique de la Belgique et de ses trois régions depuis 1831. L'une des principales originalités de ce travail est la reconstitution de séries historiques les plus longues et les plus fiables possibles. Ainsi, pour l'étude du mouvement de la population, de la natalité et de la mortalité, nous disposons de séries annuelles de données qui couvrent la période 1831-1996. Les structures par âge et par sexe proviennent des différents recensements de la population réalisés en Belgique de 1846 à 1991. Cette série a été complétée par les données de 1995 fournies par la série des *Statistiques démographiques*, et elle propose une incursion dans le futur, grâce aux informations du scénario central des dernières projections démographiques réalisées par le Bureau du Plan. La principale difficulté de ce travail fut de restituer des séries homogènes de données pour les trois principales régions de la Belgique. Dans une optique de comparabilité, il est primordial de travailler à «territoire constant». Nous avons donc tenu compte des modifications territoriales qui ont émaillé l'histoire administrative de nos trois régions. Celles-ci ont été considérées selon leur définition spatiale actuelle.

Le second objectif de cette monographie est, d'une part, de décrire les trajectoires démographiques particulières empruntées par les trois régions de la Belgique depuis son Indépendance, et d'autre part, de mettre en évidence la diversité des dynamiques et des structures démographiques récentes observées à l'échelle des 589 communes belges. Cette analyse communale repose sur deux principales clés de lecture. La première est cartographique. Chaque variable analysée fait l'objet d'une représentation cartographique à l'échelle des 589 communes. La seconde clé de lecture propose un regroupement des communes en milieux d'habitat distincts, selon la typologie des régions urbaines proposée par l'Institut National de Statistiques en 1996.

1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1831 A 1991

1.1. LA BELGIQUE : UN APERÇU D'ENSEMBLE

1.1.1. LA BELGIQUE COMpte AUJOURD'HUI 2,5 FOIS PLUS D'HABITANTS QU'EN 1830

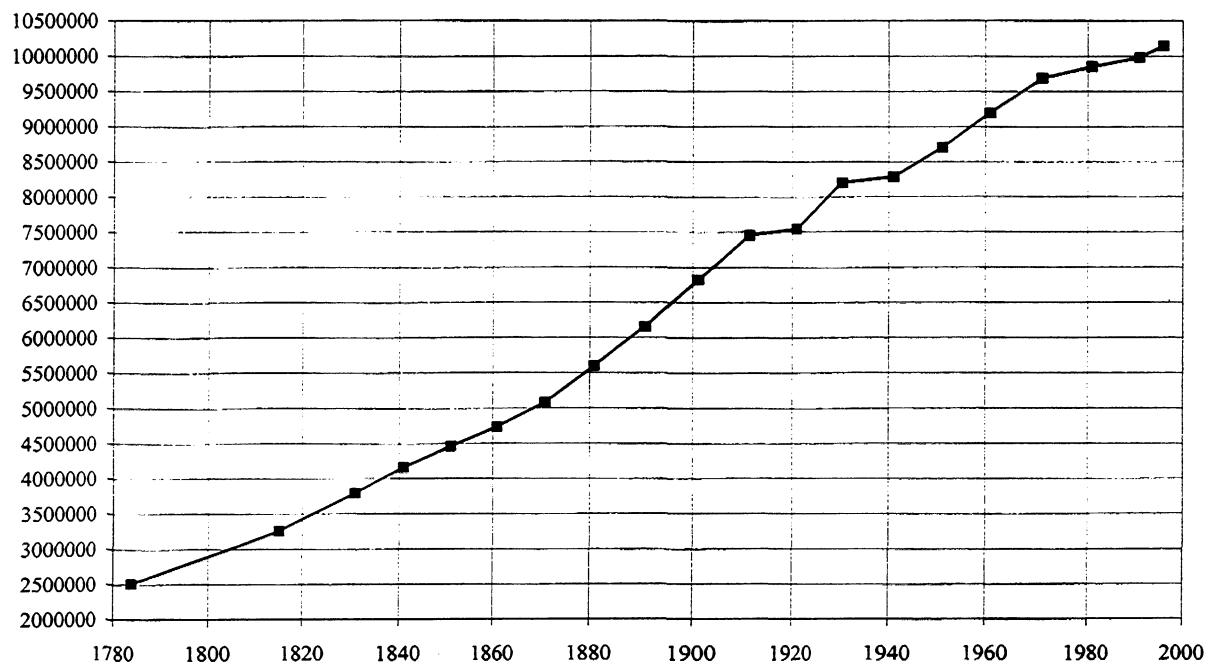
Avant le dénombrement de 1784, l'état de la documentation statistique ne permet guère d'évaluer, avec une marge d'erreur raisonnable, le chiffre de la population de la Belgique. Néanmoins, il semble qu'au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les incursions meurtrières, notamment de la peste et de la dysenterie, ainsi que les famines brisent moins fréquemment l'élan démographique. Le chiffre de la population atteint quelque 2.500.000 âmes en 1784. Les premières décennies du XIX^e siècle perpétuent les progrès démographiques amorcés au cours du siècle des Lumières. Vers 1815, la population de la Belgique, selon son étendue territoriale actuelle, s'élèverait à 3.250.000 personnes.

Jusqu'en 1914, l'essor démographique se poursuit à un rythme soutenu (figures 1 et 2, tableau 1). Le cap des 7.000.000 d'habitants est largement franchi au moment où éclate le premier conflit mondial. En moins d'un siècle, la population de la Belgique a donc doublé et la croissance démographique observée au cours du siècle dernier est probablement la plus élevée de toute son histoire. Toutefois, la courbe de croissance de la population témoigne encore de l'apparition de quelques événements calamiteux. Ce sont tout d'abord, de 1845 à 1856, les crises alimentaires, ponctuées de quelques poussées du choléra et du typhus. C'est ensuite l'épidémie de choléra de 1866 suivie, cinq ans plus tard, d'une grave épidémie de variole.

Au cours du XX^e siècle, le profil de l'évolution de la population est différent et traduit, en termes relatifs, un ralentissement très net de la croissance démographique, ce qui n'empêchera pas le pays de franchir le seuil des 10.000.000 d'habitants en 1992. Durant la première moitié du XX^e siècle, la courbe de l'évolution du chiffre de la population porte inévitablement l'empreinte des deux guerres mondiales. Entre 1915 et 1919, la Belgique accuse une diminution de près de 174.000 personnes (2,3 % de la population) que l'on attribue généralement aux pertes de guerre, à l'épidémie de grippe espagnole de 1918 et à la dénatalité. La reprise d'après-guerre est rapide, mais de courte durée. Les taux de croissance s'essoufflent dès le début des années trente, deviennent négatifs en 1939 et atteignent à nouveau des valeurs positives au cœur de la Seconde Guerre mondiale. Globalement, le bilan chiffré de la Seconde Guerre mondiale se solde par la perte de quelque 163.000 personnes (1,9 % de la population).

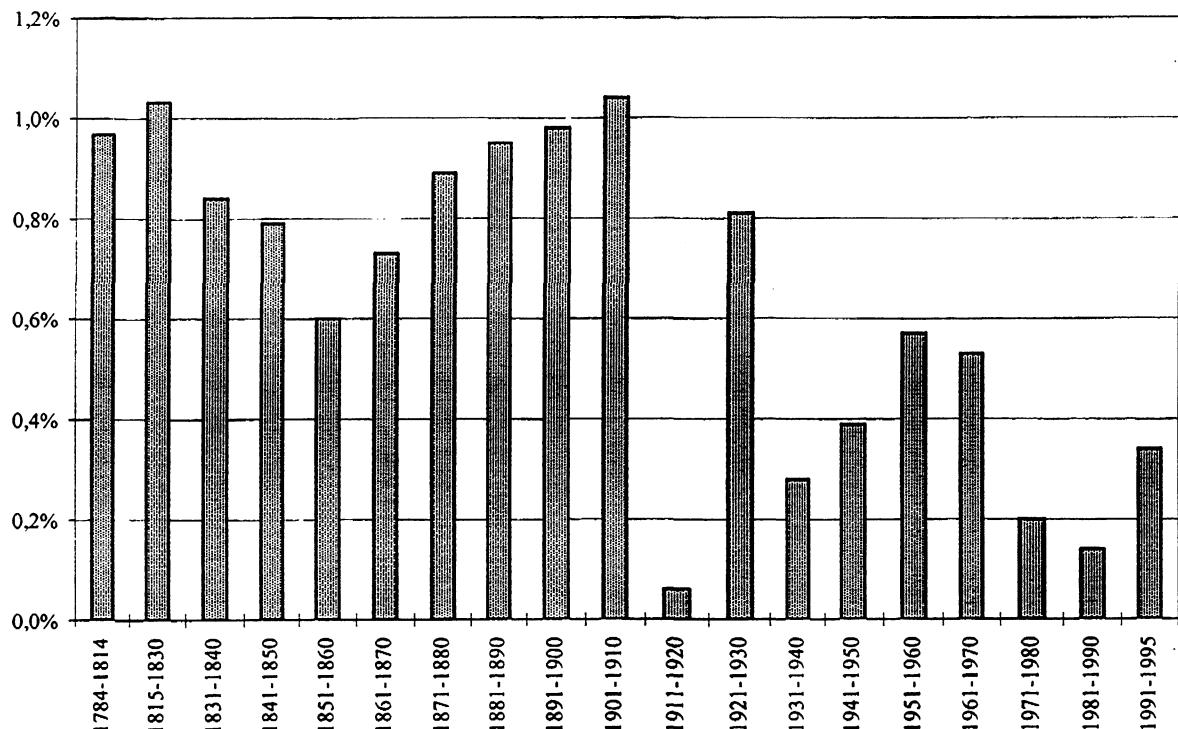
Au cours des années cinquante et des «golden sixties», les taux de croissance affichent une certaine vigueur. Rien de comparable au dynamisme du siècle dernier, mais la population augmente néanmoins à raison de 0,5 à 0,6 % en moyenne par an. Les années 1968-1969 marquent ensuite une rupture, les taux de croissance s'affaiblissent constamment et flirtent avec le niveau de «croissance zéro» entre 1976 et 1983. Depuis, on observe une légère reprise, qui ne suffit pourtant pas à écarter de certains discours le spectre de la dépopulation. Le schéma de l'évolution de la population de la Belgique au cours des deux derniers siècles — accélération puis ralentissement de la croissance — se conforme assez fidèlement à celui que l'on retrouve chez nos voisins.

Figure 1. L'évolution du chiffre de la population de la Belgique de 1784 à 1996



Source : I.N.S.

Figure 2. L'évolution des taux de croissance annuels moyens de la population de la Belgique



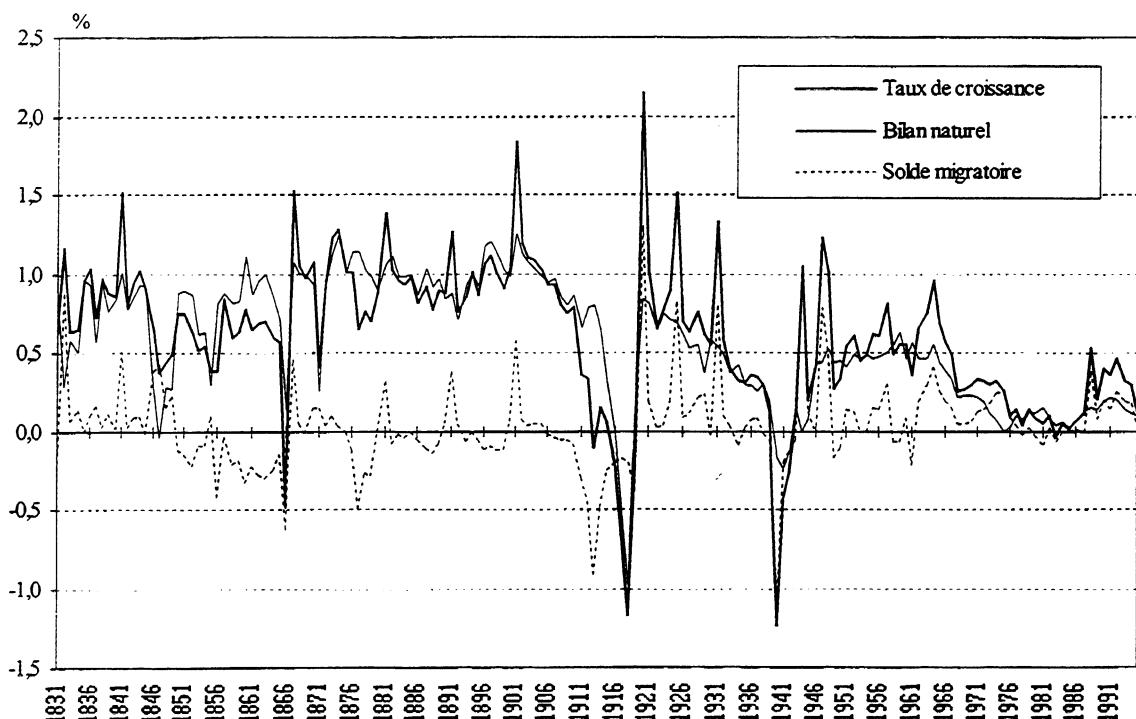
Source : I.N.S.

1.1.2. LE ROLE DETERMINANT DU BILAN NATUREL DANS L'EVOLUTION DU CHIFFRE DE LA POPULATION DE LA BELGIQUE

L'évolution du chiffre d'une population est conditionnée par l'intensité de quatre facteurs : les naissances, les décès, les immigrations et les émigrations. Les deux premiers facteurs représentent le mouvement naturel et les deux suivants, le mouvement migratoire. C'est le bilan ou le solde des composantes des mouvements naturel et migratoire qui détermine l'augmentation ou la diminution du chiffre de la population. On parlera donc de bilan naturel et de solde migratoire.

Comme en témoignent les courbes de la figure 3, le solde migratoire ne joue qu'un rôle secondaire dans l'évolution du chiffre de la population de la Belgique, la croissance démographique étant presque exclusivement liée au mouvement naturel de la population. Au XIX^e siècle, l'évolution des taux de croissance se calque quasi parfaitement sur celle des bilans naturels, toujours positifs. Les mêmes séquences sont observées et les oscillements des deux courbes s'expliquent par les mêmes facteurs conjoncturels. En faisant abstraction des fluctuations annuelles, les taux d'accroissement naturel augmentent au fil du siècle dernier (tableau 1), signe que l'écart entre les taux de natalité et de mortalité ne cesse de grandir. Au XX^e siècle, cette tendance se modifie. Progressivement, la différence entre les niveaux de natalité et de mortalité se comble et atténue l'intensité du taux d'accroissement naturel. De même, ponctuellement, au gré des vagues d'immigration, le rôle des soldes migratoires se fait moins timide. C'est particulièrement le cas au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, entre 1962 et 1975 et au cours de ces dernières années. L'évolution du signe des soldes migratoires permet de caractériser la Belgique comme un pays d'émigration au XIX^e siècle, et inversement, au XX^e siècle, comme un pays d'immigration qui attire davantage qu'il ne repousse.

Figure 3. L'évolution annuelle des composantes du mouvement de la population de la Belgique (1831-1996)



Source : I.N.S.

Ces différentes tendances qui confrontent l'évolution du chiffre de la population et de ses composantes naturelle et migratoire aux XIX^e et XX^e siècles doivent être mises en parallèle avec le déroulement de deux transitions démographiques dépendantes l'une de l'autre ; la première concerne la natalité et la mortalité et la seconde, l'immigration et l'émigration.

Tableau 1. Les composantes du mouvement de la population, les taux bruts de natalité et de mortalité en Belgique, aux XIX^e et XX^e siècles (taux annuels moyens)

Décennies	Mouvement de la population			Taux brut de natalité (%)	Taux brut de mortalité (%)
	Tx accroissement (%)	Bilan naturel (%)	Solde migratoire (%)		
1831-1840	0,84	0,72	0,12	33,4	26,2
1841-1850	0,79	0,61	0,18	30,4	24,3
1851-1860	0,60	0,77	-0,17	30,1	22,4
1861-1870	0,73	0,85	-0,12	32,0	23,6
1871-1880	0,89	0,97	-0,08	32,5	22,8
1881-1890	0,95	0,97	-0,02	30,3	20,6
1891-1900	0,98	1,00	-0,02	29,3	19,4
1901-1910	1,04	0,99	0,05	26,5	16,6
1911-1920	0,06	0,27	-0,21	18,2	15,6
1921-1930	0,81	0,62	0,19	19,4	13,2
1931-1940	0,28	0,30	-0,02	15,7	12,7
1941-1950	0,39	0,21	0,18	15,5	13,4
1951-1960	0,57	0,49	0,08	16,9	12,0
1961-1970	0,53	0,38	0,15	16,0	12,1
1971-1980	0,20	0,10	0,10	12,9	11,9
1981-1990	0,14	0,10	0,04	12,1	11,1

Source : I.N.S.

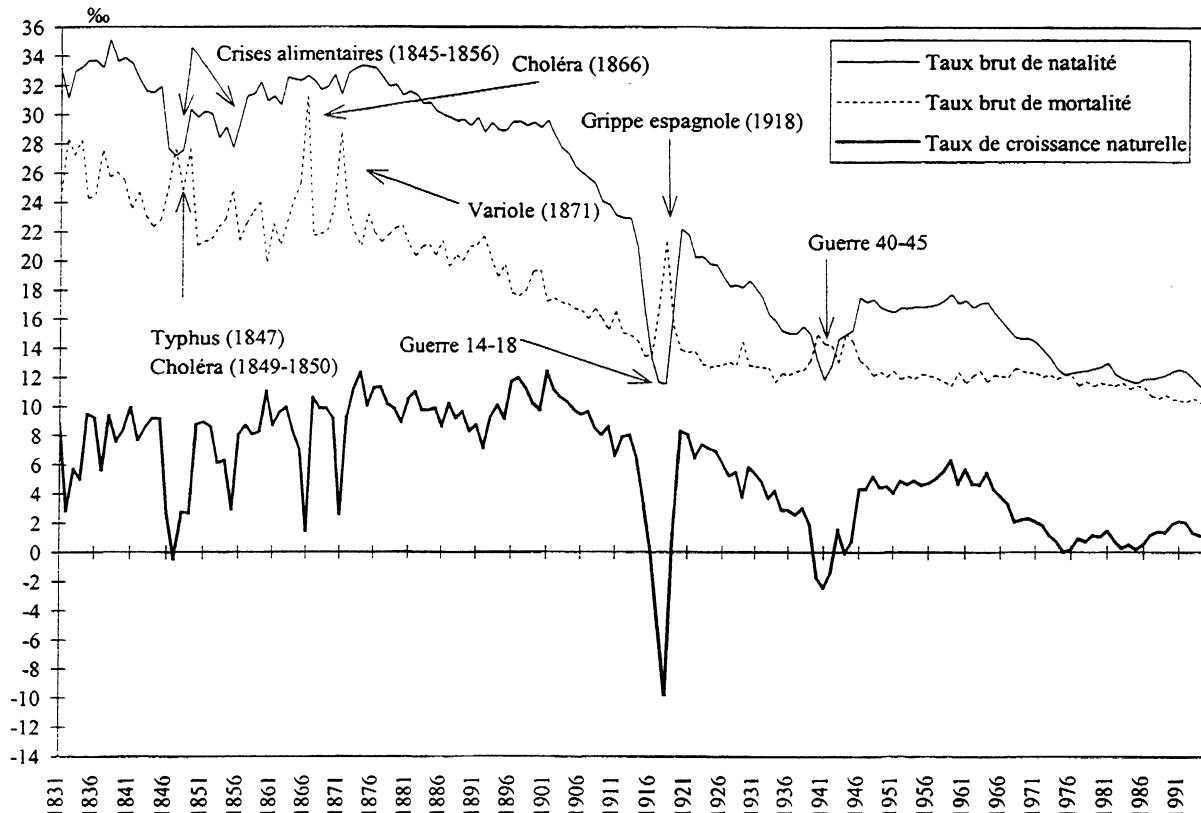
1.1.3. LA BAISSÉ DE LA NATALITÉ ET DE LA FECONDITÉ

L'évolution de la natalité et de la mortalité, au cours des deux derniers siècles, s'inscrit dans le cadre de la «transition démographique». Très schématiquement, celle-ci traduit le passage d'une situation de forte natalité et de forte mortalité à une situation de faible natalité et de faible mortalité. C'est la phase de transition entre ces deux régimes démographiques, soit lorsque survient le déphasage classique entre la baisse des deux phénomènes — celle de la mortalité précédant celle de la natalité — qui a généré la croissance rapide de la population du siècle dernier.

Durant les trois premiers quarts du siècle dernier, les taux bruts de natalité se maintiennent au-dessus de 30 % (figure 4). Toutefois, cette stabilité apparente est perturbée par les crises alimentaires des années 1845-1856 qui firent chuter ces taux sous le seuil des 30 %. Leur redressement rapide, après 1856, correspond au retour à une situation économique meilleure. Ce n'est que vers 1875 que s'amorce la baisse irréversible de la natalité, au moment où survient la première grande crise industrielle. La fin de cette crise économique coïncide également avec le début d'une courte période de stabilité de la natalité, à partir de 1890. Dès l'amorce du XX^e siècle, les taux de natalité sont en chute libre. Après le premier conflit mondial, la «récupération des naissances» ne suffit pas à réamorcer le mouvement. Au contraire, au moment où s'engage la Seconde Guerre mondiale, le taux de natalité n'est plus que de 15 %, soit la moitié de sa valeur, un siècle plus tôt. Par la suite, les

naissances «différées» pour cause de guerre et le «baby-boom» maintiendront pendant une vingtaine d'années la natalité aux alentours de 17 %. Puis, inexorablement, le mouvement de baisse reprend. Aujourd'hui, le taux de natalité, l'un des plus faibles du monde, à l'instar de celui de nos voisins européens, est presque trois fois moins élevé qu'il y a 150 ans.

Figure 4. L'évolution annuelle des taux bruts de natalité et de mortalité en Belgique, au cours des XIX^e et XX^e siècles



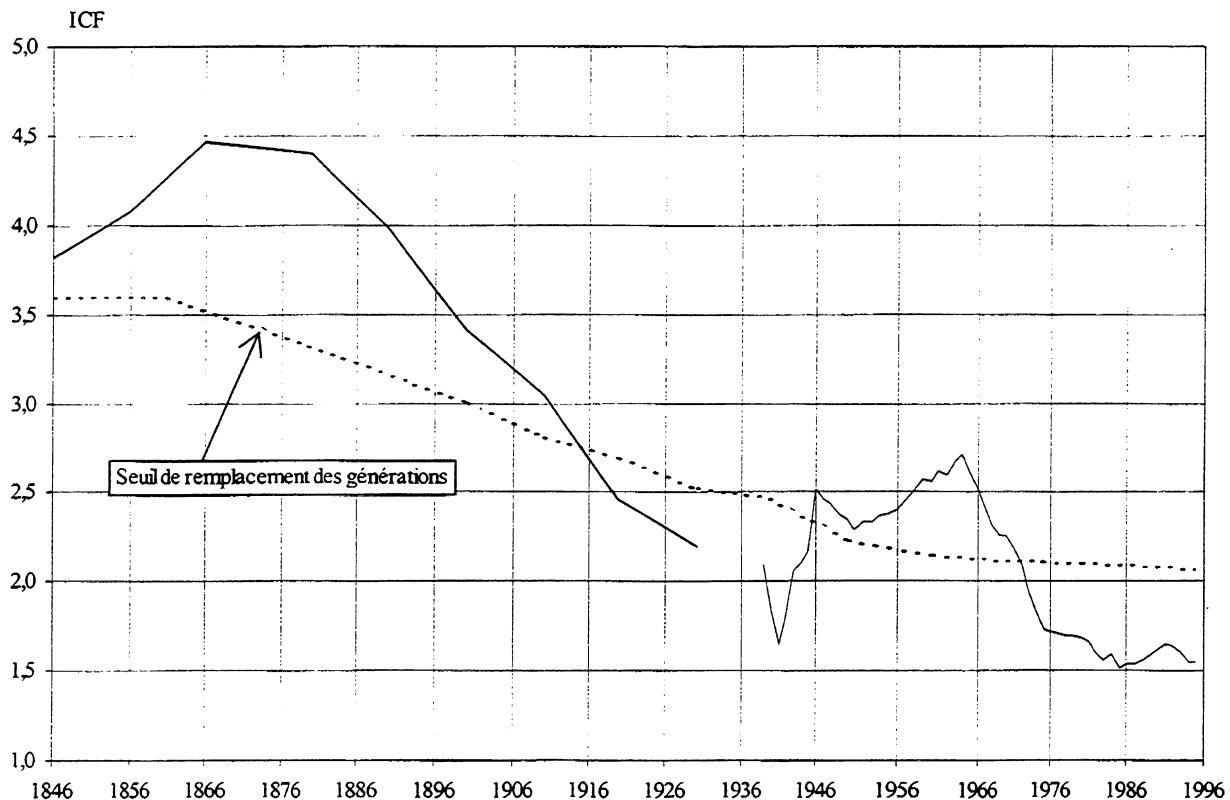
Source : I.N.S.

Le taux brut de natalité ne traduit qu'imparfairement les comportements en matière de fécondité, car cet indicateur rapporte les naissances à la population qui les accueille et non à la population spécifique — les femmes âgées de 15 à 50 ans — qui les produit. Afin de se soustraire à ce biais, on utilise généralement l'indice conjoncturel de fécondité¹. D'une manière générale, l'évolution de cet indice de fécondité au cours des XIX^e et XX^e siècles suit les grandes tendances du taux brut de natalité (figure 5), décrites précédemment. Nous observons d'abord, en pleine période d'industrialisation, une phase de croissance de la fécondité entre 1846 et 1866 suivie d'une phase de stagnation, de 1866 à 1880, durant laquelle la fécondité culmine à 4,5 enfants par femme. A partir de 1880, au plus fort de la grande dépression économique de la fin du XIX^e siècle, la fécondité baisse rapidement pour atteindre 2,2 enfants par femme en 1930. Entre les deux conflits mondiaux, le niveau de la fécondité se situe déjà largement sous le seuil de remplacement des générations (figure 5). La période de récupération d'après-guerre et les années du «baby-boom» se traduisent par un relèvement

¹ Il s'agit d'un indice du moment qui correspond à la somme des taux de fécondité par âge ou par groupe d'âges. Plus concrètement, cette somme équivaut au nombre moyen d'enfants qui serait mis au monde par une femme qui expérimenterait, à chaque âge de sa vie féconde, les divers comportements spécifiques à chaque âge tels qu'ils sont observés simultanément pendant la période d'observation.

du niveau de la fécondité qui atteindra 2,7 enfants par femme en 1963-1964. Les années 1965-1966 sonnent le glas du «baby-boom». La fécondité est en chute libre : elle passe sous le seuil de remplacement des générations vers 1973² et fluctue ces dernières années entre 1,5 et 1,7 enfant par femme. Comme nous le verrons plus en détail, la baisse séculaire de la fécondité est la grande responsable du vieillissement démographique de nos sociétés, et plus précisément, de l'érosion de la base de la pyramide des âges.

Figure 5. L'évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) de la Belgique de 1846³ à 1995



Source : I.N.S., Lesthaeghe (1973).

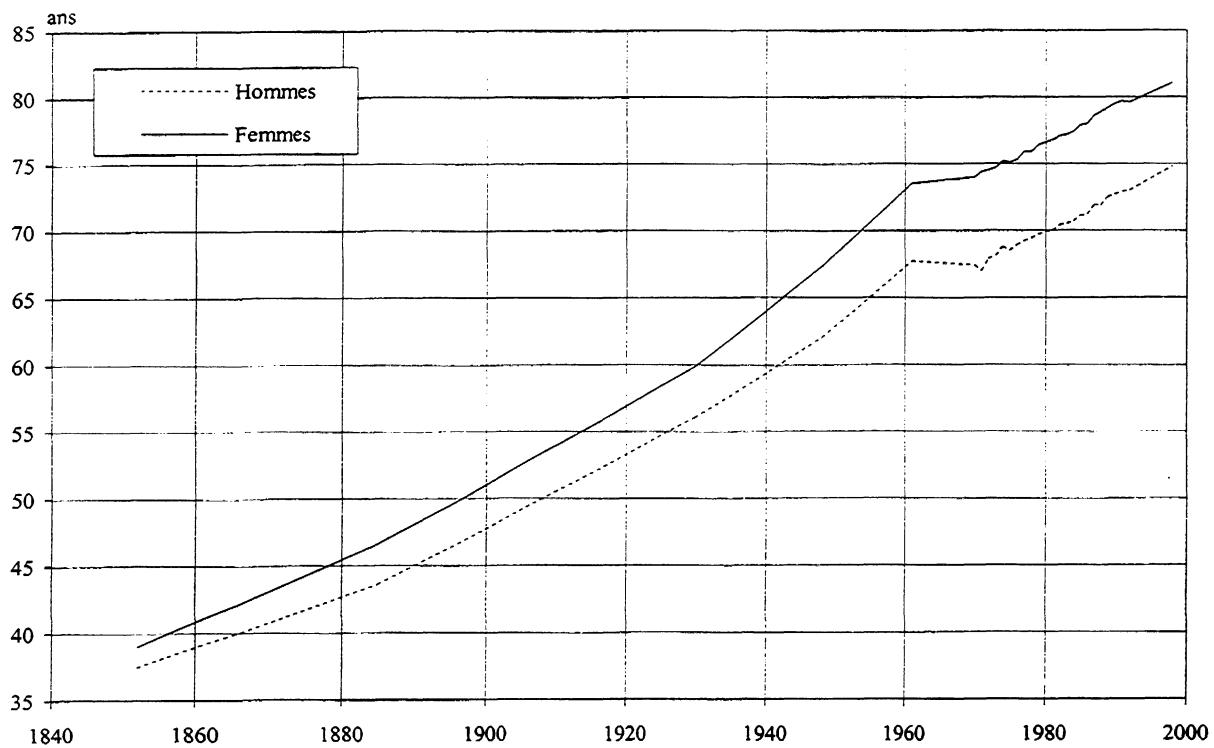
² De nos jours, ce niveau ou ce seuil est fixé à 2,1 enfants par femme. Avec un indice conjoncturel de fécondité de 2,1 enfants, chaque mère serait remplacée à la génération suivante, soit environ 25 années plus tard, par une fille susceptible à son tour de donner naissance à une fille, et ainsi de suite. Le volume de chaque génération resterait ainsi inchangé. Ce seuil était nettement plus élevé au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, compte tenu de l'amélioration des chances de survie des femmes jusqu'à l'âge de la maternité. En effet, le seuil de remplacement des générations est égal au taux brut de reproduction multiplié par le sex ratio (2.05). Le taux brut de reproduction, quant à lui, est obtenu en divisant le taux net de reproduction par la probabilité de survivre jusqu'à l'âge moyen à la maternité. Les niveaux de remplacement des générations pour les XIX^e et XX^e siècles nous ont été aimablement fournis par R. Lesthaeghe.

³ Entre 1846 et 1930, il s'agit d'estimations de l'indicateur conjoncturel de fécondité à partir des indices de fécondité générale mis au point par A. Coale (Sardon, 1995). Nous avons testé la qualité de ces estimations pour la période récente, pour laquelle nous disposons des ICF observés. Les différences entre les valeurs estimées et les valeurs observées se chiffrent à 1 ou 2 dixièmes.

1.1.4. ON VIT AUJOURD'HUI EN MOYENNE DEUX FOIS PLUS VIEUX QU'IL Y A 150 ANS

La mortalité a suivi, dans les grandes lignes, un mouvement à la baisse comparable à celui de la natalité. Au cours de ces vingt dernières années, les deux taux bruts se confondent presque, justifiant une croissance naturelle quasiment nulle. Quelques nuances doivent cependant être émises. Tout d'abord, au XIX^e siècle, l'écart entre les taux de natalité et de mortalité était important et eut même tendance à s'accroître. Ensuite, la baisse de la mortalité est plus précoce et se marque (tableau 1 et figure 4) au moins depuis 1831. Le taux de mortalité diminue de plus de 20 % entre 1831 et 1890 et de près de 40 % entre 1890 et 1940. Depuis, compte tenu du vieillissement de la population et en particulier de l'augmentation sensible de la proportion de personnes âgées, les progrès sont moins fulgurants (baisse de 13 % entre 1940 et 1991). Derrière cette évolution tendancielle, des accidents conjoncturels viennent hérissier la courbe de quelques pics. Épinglons notamment les épidémies de typhus en 1847, de choléra en 1849-1850 et surtout en 1866, de variole en 1871, de grippe espagnole en 1918. Enfin, les pertes humaines occasionnées par les deux guerres mondiales ont également contribué à rehausser momentanément les taux de mortalité (figure 4).

Figure 6. L'évolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe en Belgique



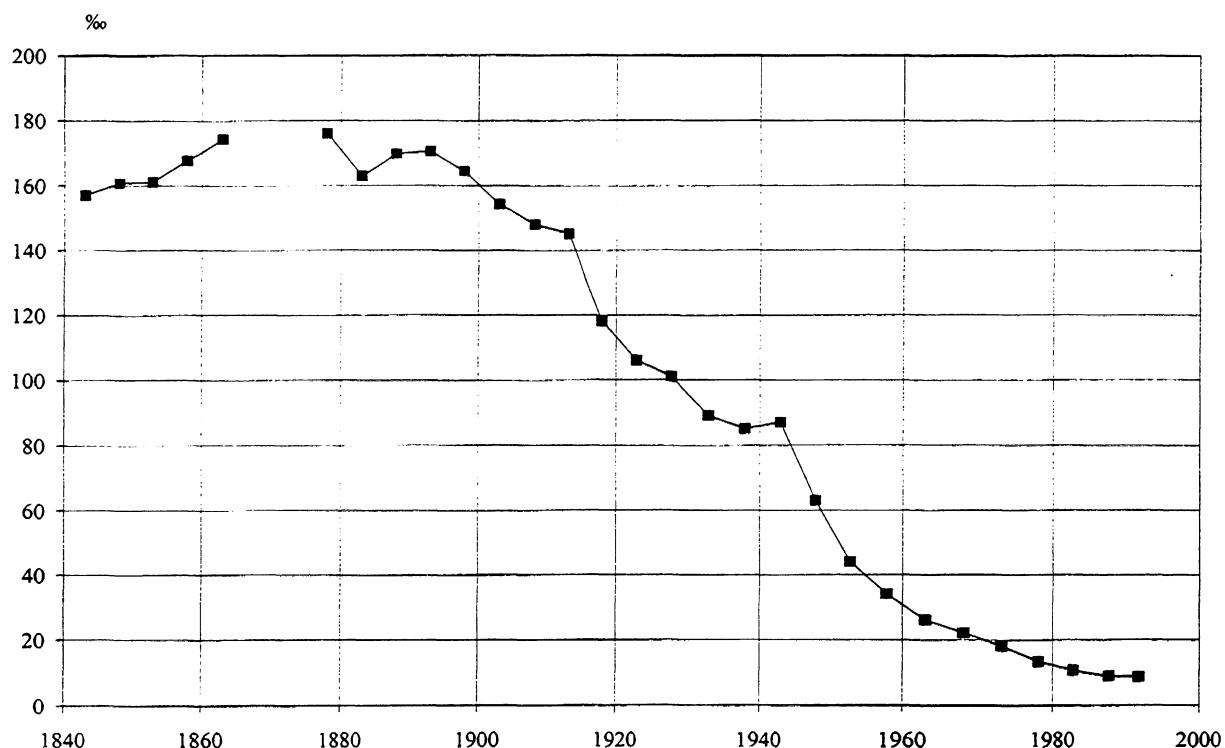
Source : I.N.S., André, Pereira-Roque (1974)

A l'instar du taux brut de natalité, le taux brut de mortalité est un indicateur élémentaire, mais très imparfait. Si la mort concerne toute la population sans exception, le risque de mourir n'est pas identique pour tous les groupes d'âges⁴. L'indicateur synthétique le plus usuel pour analyser l'intensité de la mortalité est l'espérance de vie à la naissance. Depuis la seconde moitié du XIX^e

⁴ Une population qui comprend une forte proportion de personnes âgées aura d'autant plus de chances d'enregistrer un nombre important de décès et, par conséquent, un taux brut de mortalité élevé.

siècle, sous l'impact des progrès médicaux, de l'hygiène privée et publique et de l'amélioration générale du niveau de vie, la mortalité n'a cessé de baisser et l'espérance de vie à la naissance d'augmenter (figure 6). De 38 ans vers 1850, cette dernière grimpe à 47 ans en 1900. Tous les groupes d'âges n'ont pas bénéficié simultanément des progrès réalisés au XIX^e siècle dans le cadre de la mortalité. Globalement, la mortalité infantile (0-1 an) n'a pas connu de réelle amélioration (figure 7), alors que la mortalité juvénile (1-4 ans) a sensiblement diminué, de 140 % au milieu du siècle à moins de 70 % au début du XX^e siècle.

Figure 7. L'évolution de la mortalité infantile (moyennes quinquennales) en Belgique



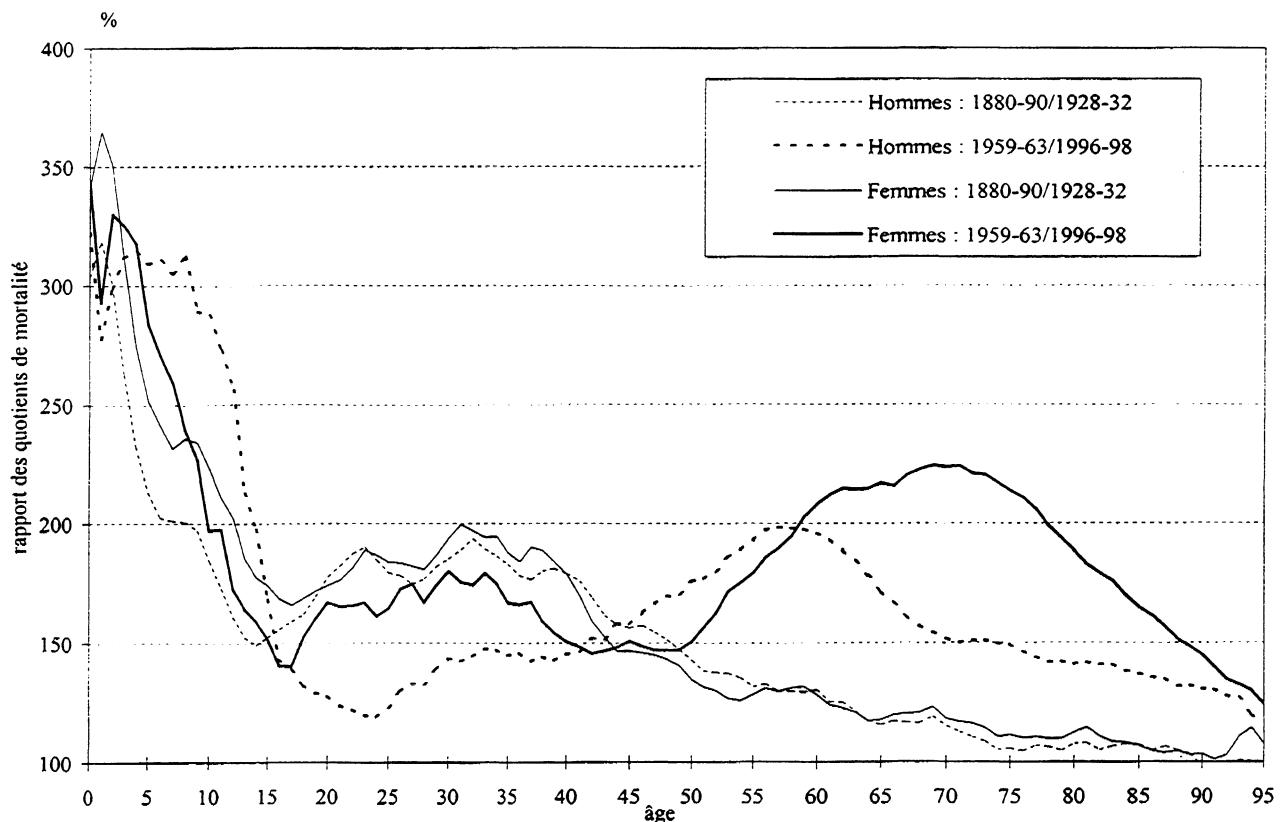
Source : I.N.S., Masuy-Stroobant (1983)

Le XX^e siècle se caractérise par un allongement spectaculaire de la durée moyenne de vie. Celle-ci dépasse 50 ans en 1910, atteint près de 65 ans en 1947 et plus de 76 ans aujourd'hui. Deux phases de recul de la mortalité peuvent être distinguées. La première se clôture vers 1960 et concerne la diminution sensible des décès provoqués par les maladies infectieuses. Plus récemment, la transformation des modes de vie (meilleure alimentation, développement des attitudes de prévention...) et les progrès réalisés dans la lutte contre les maladies de dégénérescence organique, telles que les maladies cardio-vasculaires et les cancers, ont favorisé de nouvelles améliorations sensibles de l'espérance de vie.

Tous les groupes d'âges n'ont pas bénéficié simultanément et équitablement des avancées qui caractérisent le XX^e siècle, dans le domaine de la mortalité. L'évolution de la mortalité infantile y a tout d'abord joué un rôle important (figure 7). Les politiques de protection de l'enfance, l'essor de la puériculture, l'amélioration de l'hygiène publique et privée, la hausse du niveau de vie mais aussi, le suivi des grossesses et les progrès enregistrés par la médecine ont permis d'atteindre des taux de mortalité infantile, actuellement, inférieurs à 10 %. En d'autres termes, un nourrisson a aujourd'hui 20 fois moins de risques de mourir avant l'âge d'un an qu'au siècle dernier. La figure 8 illustre, selon

le sexe et âge par âge, les gains réalisés dans le domaine de la mortalité entre deux périodes. Entre 1880-1890 et 1928-1932, il est indéniable que les progrès les plus importants concernent la mortalité des enfants de moins de cinq ans, et davantage les filles que les garçons. Aux âges adultes, les écarts entre les deux sexes se réduisent et, d'une manière générale, les personnes âgées de 20 à 40 ans bénéficient d'une amélioration nettement plus sensible de la mortalité que celles âgées de plus de 60 ans. Si nous comparons les quotients de mortalité de 1959-1963 et de 1996-1998, nous constatons, d'une part, que la baisse de la mortalité des jeunes enfants demeure le principal artisan de l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance, mais que d'autre part, le trait saillant de l'évolution récente concerne les gains réalisés par les femmes âgées de 55 à 80 ans (figure 8).

Figure 8. La baisse de la mortalité selon l'âge et le sexe entre 1880-90 et 1928-32 et entre 1959-63 et 1996-98 (rapports entre les quotients de mortalité - moyenne mobile sur cinq années)

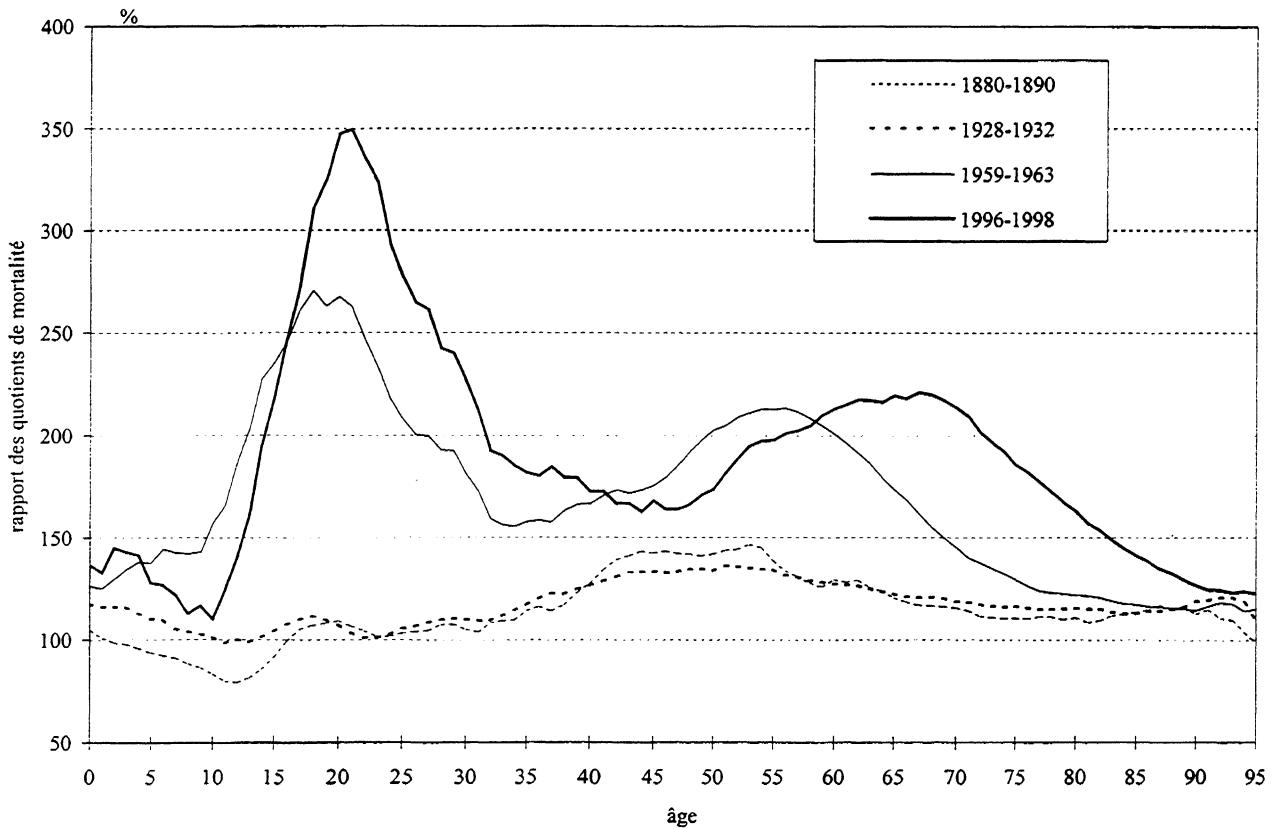


Source : I.N.S.

Une autre caractéristique dominante de l'évolution de la mortalité au XX^e siècle est l'augmentation des différences entre les hommes et les femmes. Au milieu du siècle dernier, les femmes bénéficiaient déjà d'une durée moyenne de vie supérieure à celle des hommes. Depuis, les écarts n'ont cessé de grandir : la différence est de 3 ans vers 1885, d'un peu moins de quatre ans vers 1930, de six ans vers 1960 et d'un peu plus de six ans en 1998 (figure 6). Aujourd'hui, un homme a une espérance de vie de 75 ans et une femme, de 81 ans. Cette surmortalité masculine, qui s'est surtout développée après la Seconde Guerre mondiale (figure 9), serait due à des comportements sociaux nocifs (alcoolisme, tabagisme...) et à l'exposition à certains risques (accidents de la route, accidents du travail, pollution...) plus spécifiques aux hommes. L'intensité de cette surmortalité masculine n'est donc pas identique à tous les âges et la figure 9 indique clairement que c'est entre 18 et 30 ans — des âges où les accidents de la route, notamment, affectent davantage les hommes que les femmes — que les

différences sont les plus nettes. De même, entre 45 et 75 ans, un homme a aujourd’hui, en moyenne, deux fois plus de risque de mourir qu’une femme.

Figure 9. L'évolution de la surmortalité masculine selon l'âge en Belgique (quotients masculins rapportés aux quotients féminins - moyenne mobile sur cinq années)



Source : I.N.S.

1.1.5. D'UN PAYS D'EMIGRATION AU XIX^e SIECLE A UN PAYS D'IMMIGRATION AU XX^e SIECLE

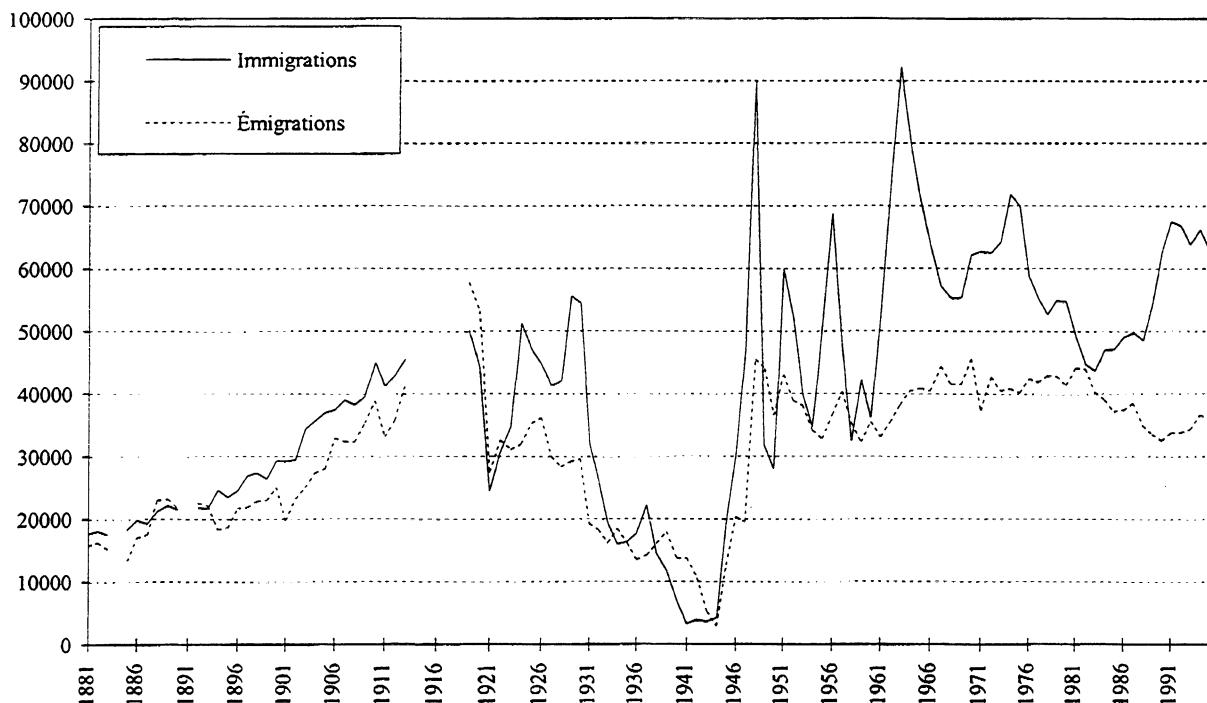
Les statistiques des migrations internationales sont sujettes à caution, notamment en ce qui concerne l'émigration. Néanmoins, les bilans migratoires peuvent nous donner quelques indications sur le signe et la chronologie des flux (figure 3 et tableau 1). Ainsi, au XIX^e siècle, les taux d'accroissement migratoire sont le plus souvent négatifs, ce qui fait de la Belgique un pays d'émigration. Où partent les Belges ? Principalement vers la France et plus précisément vers les départements du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes, ainsi que vers Paris. Il est très difficile d'estimer l'importance quantitative de cette émigration de proximité, d'autant qu'aux installations définitives se mêlent d'importants mouvements temporaires ou saisonniers. Selon les recensements français, la présence belge en France aurait atteint un maximum en 1886 avec plus de 480.000 personnes. Il est à noter que, selon le recensement de 1990, on ne dénombre plus que 56.000 personnes de nationalité belge résidant sur le territoire français.

Au siècle dernier, les États-Unis et le Canada constituèrent un autre pôle d'attraction des Belges. Pourtant, à l'échelle du pays, l'émigration outre-Atlantique fut un phénomène très marginal par rapport à l'ampleur des migrations internes et en regard de ce que d'autres pays européens ont connu.

Vers le milieu du siècle, ces fièvres migratoires, qui emportèrent quelques milliers de familles rurales du Brabant wallon, du Namurois et du sud de la province du Luxembourg, doivent avant tout être perçues comme une réponse au surpeuplement des campagnes, au sous-emploi et à une pauvreté devenue quasi endémique. Vers 1870-1880, c'est au tour de la main-d'œuvre industrielle, surtout des houilleurs et des verriers de la région de Charleroi, de succomber à l'appel du «Nouveau Monde». Au début du XX^e siècle, le mouvement se poursuit, mais ce sont les Flamands qui constituent dorénavant plus des deux-tiers des contingents d'émigrants. Ici aussi, les données sont éparses et imprécises. Selon les recensements américains, le nombre d'habitants nés en Belgique serait en 1870 de 12.000, passerait à 22.000 en 1890 pour atteindre près de 50.000 personnes en 1910.

Après la «Grande Guerre», les chiffres s'inversent et la Belgique devient un pays d'immigration (figure 10). Alors qu'au XIX^e siècle, les immigrants proviennent pour la plupart des pays limitrophes, le recrutement de main-d'œuvre étrangère trouve désormais un terrain de prédilection en Europe centrale, principalement en Pologne, et en Italie. La crise économique des années '30, la volonté de protéger le travail de la main-d'œuvre nationale poussent les autorités à prendre des mesures de contrôle et de restriction de l'immigration étrangère. Après la Seconde Guerre mondiale, l'immigration reprend de plus belle, mais cette fois, organisée et collective, sur base d'accords internationaux. Les immigrants proviennent d'abord et surtout d'Italie, puis, progressivement, les champs d'émigration se diversifient et touchent d'abord l'Espagne, puis le Portugal et la Grèce, enfin et surtout le Maroc et la Turquie.

Figure 10. L'évolution annuelle du nombre d'immigrations et d'émigrations en Belgique



Source : I.N.S.

En 1974, le gouvernement belge, en refusant d'accorder de nouveaux permis de travail, limite volontairement l'immigration au seul regroupement familial. L'immigration étrangère s'est donc poursuivie mais a changé de nature ; de masculine et adulte, elle est devenue familiale. Plus récemment encore, depuis 1989, la demande d'asile représente une nouvelle forme d'immigration

dans notre pays. Celle-ci est devenue, en l'espace de quelques années, l'un des seuls moyens pour pénétrer et séjourner dans les pays européens. Elle constitue en quelque sorte une réponse à la fermeture des frontières à la migration de main-d'œuvre, alors que le potentiel d'émigration, dans les pays du sud, mais aussi en Europe de l'Est, ne cesse de s'accroître.

1.2. BRUXELLES, FLANDRE ET WALLONIE⁵ : UNE EVOLUTION REGIONALE A PLUSIEURS VITESSES

Les grands traits de la démographie de la Belgique au cours de ces deux derniers siècles ne doivent pas occulter les spécificités régionales. Aux diversités géographiques, économiques et sociales coutumières, se mêlent des contrastes culturels et idéologiques qui différencient les populations de part et d'autre de la frontière linguistique. Cette Belgique duale transparaît également dans le cadre de la démographie. Nous devons également y ajouter le cas de la Région Bruxelloise, dont l'évolution démographique, atypique, s'explique davantage dans le cadre du processus d'urbanisation des grandes agglomérations.

1.2.1. L'EVOLUTION DU CHIFFRE DE LA POPULATION

Au lendemain de l'Indépendance de la Belgique, la Wallonie, ceinturée dans ses frontières actuelles, compte un peu plus de 1.500.000 habitants pour plus de 2.000.000 d'habitants à la Flandre et seulement 140.000 habitants en Région Bruxelloise. Le contraste entre les densités de population est plus frappant. En 1831, la Wallonie, moins urbanisée en moyenne et au relief plus tourmenté, a une densité de 95 habitants/km² alors que la Flandre atteint 160 habitants/km² et la Région Bruxelloise, près de 900 habitants/km².

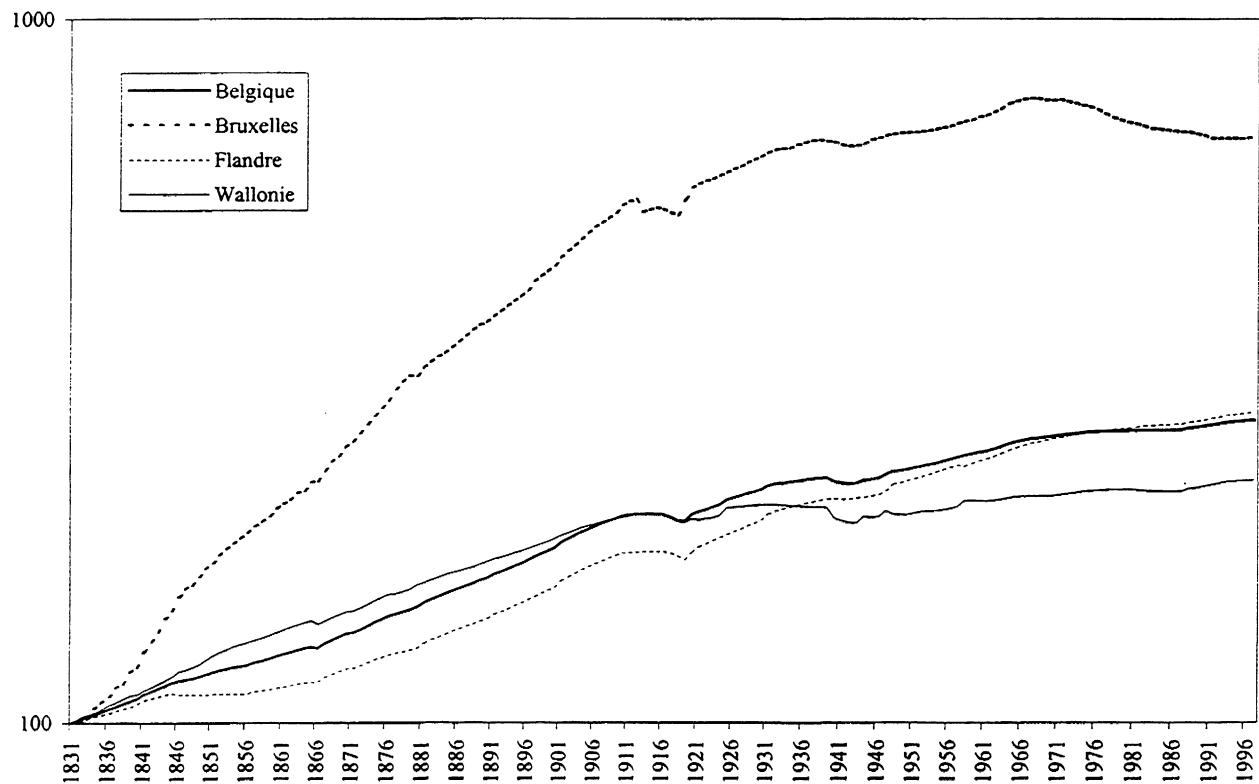
Durant les premières décennies du XIX^e siècle, les populations flamandes et wallonnes croissent rapidement au rythme de 1 % par an. Mais, dès 1831, les deux régions adoptent des vitesses de croissance radicalement différentes. L'industrialisation de la Wallonie s'accompagnera d'une croissance rapide de sa population. Durant la première moitié du XIX^e siècle et jusqu'en 1880, les taux d'accroissement annuels de la population wallonne sont toujours supérieurs à ceux de la population flamande (figure 11). Conséquence, la part relative de la population de la Wallonie, qui s'élevait à un peu moins de 40 % en 1831, grimpe à près de 43 % vers 1870 (tableau 2). Mais ce dynamisme n'aura qu'un temps. La croissance démographique wallonne se ralentit, incapable d'assurer à l'industrie l'indispensable assise quantitative que requièrent son développement et sa diversification. Depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1970, la part relative de la population de la Wallonie n'a cessé de diminuer pour atteindre 32,7 %. Depuis, cette proportion s'est stabilisée.

Après une première moitié de XIX^e siècle maussade, marquée par les famines et les épidémies de 1846-1856, par le déclin d'une industrie linière qui refuse de s'adapter aux nouvelles règles de production, la «Flandre démographique» relève la tête. Les taux de croissance, qui avaient atteint un niveau particulièrement faible entre 1840 et 1860, augmentent petit à petit. De 1880 à 1930, à

⁵ Les régions sont considérées dans leur définition spatiale actuelle. Ainsi, par exemple, l'arrondissement de Hal-Vilvorde est systématiquement rattaché à la Flandre, la Région Bruxelloise se compose, pendant toute la période, des 19 communes actuelles, les anciennes communes de L'Écluse et de Zétrud-Lumay appartiennent dans tous les cas à l'arrondissement de Nivelles... Nous sommes conscients que nous nous rendons coupables de nombreux anachronismes, mais nous avons préféré privilégier une optique strictement comparative. D'une manière générale, les modifications de territoire, les transferts de communes d'une région à l'autre, ne peuvent influencer les tendances lourdes de la démographie régionale.

l'exception des années de guerre, la population de la Flandre croît au rythme annuel moyen de 1 % par an. Les taux de croissance s'affaibliront par la suite, mais demeurent, encore aujourd'hui, légèrement supérieurs à ceux de la population de la Wallonie. En 1991, la part relative de la population de la Flandre représentait 57,8 % de la population du Royaume, soit un pour-cent de plus qu'en 1831.

Figure 11. L'évolution relative de la population des 3 régions de la Belgique (1831=indice 100)



Source : I.N.S.

L'évolution de la population de la Région Bruxelloise, au cours des deux derniers siècles, s'inscrit dans le cadre du processus d'urbanisation. Depuis le début du XIX^e siècle, la Belgique, comme la plupart des pays d'Europe occidentale, a été le théâtre d'une redistribution radicale de sa population dans l'espace. Pourtant, la flambée urbaine du siècle dernier s'est produite à l'écart du réseau traditionnel des petites et moyennes villes et donc, dans une certaine mesure, de la Flandre. Le développement des cités industrielles en Wallonie et de l'axe métropolitain Bruxelles-Anvers fut le principal agent de la croissance urbaine en Belgique au XIX^e siècle. Durant ce siècle, la population bruxelloise augmente en moyenne de près de 2 % par an, avec une pointe de plus de 3 % par an entre 1840 et 1850. Cette évolution démographique ne concerne pas simultanément toutes les communes de la Région Bruxelloise. Plusieurs phases se succèdent. C'est d'abord la croissance du «pentagone», bien vite relayée par l'explosion démographique des communes de la première couronne. En 1890, la population du «pentagone» a doublé, pour atteindre un chiffre record de 150.000 habitants (soit une densité maximale de 800 hab./km²), et celle des faubourgs a décuplé depuis 1831. A l'aube du XX^e siècle, un Belge sur dix réside dans la Région Bruxelloise. Pourtant, les communes du centre sont saturées et le mouvement de déconcentration urbaine s'accompagne d'un phénomène de suburbanisation. La zone de développement se déplace, provoquant une augmentation sensible de la population des communes résidentielles d'une seconde couronne. Décroissance du centre et

croissance des communes périphériques font que, l'un dans l'autre, la progression démographique de la Région Bruxelloise est moins rapide au cours du XX^e siècle et s'affaiblira même progressivement, jusqu'à devenir négative à partir de la fin des années 1960. La suburbanisation a fait place à la périurbanisation et les communes de la seconde couronne s'essoufflent à leur tour au profit des arrondissements de Nivelles, de Hal-Vilvorde, et dans une moindre mesure, de Louvain.

Tableau 2. L'évolution du chiffre de la population de la Belgique et de ses régions (chiffres aux recensements)

Années du recensement	Chiffres de la population				Part relative de la population (%)		
	Belgique	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie
1831	3786556	140322	2142006	1504228	3,7	56,6	39,7
1846	4337198	211634	2348739	1776825	4,9	54,2	40,9
1856	4529465	260754	2353380	1915331	5,8	52,0	42,2
1866	4827834	309321	2443231	2075282	6,4	50,6	43,0
1880	5520016	436710	2726141	2357165	7,9	49,4	42,7
1890	6069317	520163	3004831	2544323	8,6	49,5	41,9
1900	6693546	626075	3325314	2742157	9,4	49,7	40,9
1910	7423784	761898	3722716	2939170	10,3	50,2	39,5
1920	7465782	806451	3732082	2927249	10,8	50,0	39,2
1930	8092004	892183	4138973	3060848	11,0	51,2	37,8
1947	8512195	955929	4552524	3003742	11,2	53,5	35,3
1961	9189741	1022795	5064399	3102547	11,1	55,1	33,8
1970	9650944	1075136	5416583	3159225	11,1	56,2	32,7
1981	9848647	997293	5630129	3221225	10,1	57,2	32,7
1991	9978681	954045	5768925	3255711	9,5	57,8	32,7
1998	10170226	950597	5898824	3320805	9,3	58,0	32,7

Source : I.N.S. (1831-1991 : recensements de la population ; 1998 : Statistiques démographiques, 3C, 1998)

1.2.2. L'INFLUENCE DES BILANS NATURELS ET DES SOLDES MIGRATOIRES DANS L'EVOLUTION DE LA POPULATION DES TROIS REGIONS

Au cours des deux derniers siècles, les bilans naturels et les soldes migratoires influencent différemment l'évolution du chiffre de la population des trois régions (tableau 3 et figure 12). Prenons d'abord le cas de la Flandre. Sans conteste, le rôle du bilan naturel, toujours positif, est déterminant, au XIX^e comme au XX^e siècle. Le creux correspondant au premier conflit mondial marque cependant une rupture entre la croissance des bilans naturels au cours du XIX^e siècle et leur diminution au cours du XX^e siècle. Le rôle des soldes migratoires est largement dépréciatif au XIX^e siècle. Leurs valeurs sont particulièrement négatives au cours des années 1850-1860. Celles-ci correspondent à la première vague d'immigration flamande vers les régions industrielles de Wallonie, consécutive à la «grande dépression économique» des Flandres. Une seconde vague, dirigée vers les grands centres urbains, les bassins industriels wallons, mais aussi vers la France et les États-Unis, peut être observée de 1871 à la «Grande Guerre». Ici encore, ces départs constituaient l'une des réponses à la crise agricole qui secoua cette région, encore essentiellement rurale, durant les dernières décennies du XIX^e siècle. Au cours du XX^e siècle, les soldes migratoires sont moins franchement et moins systématiquement négatifs. Il est vrai que les échanges migratoires entre la Flandre et la Wallonie se sont considérablement affaiblis et qu'au cours des dernières décennies, le nord du pays a pu bénéficier de l'exode urbain bruxellois.

Tableau 3. L'évolution du mouvement de la population dans les trois régions de la Belgique

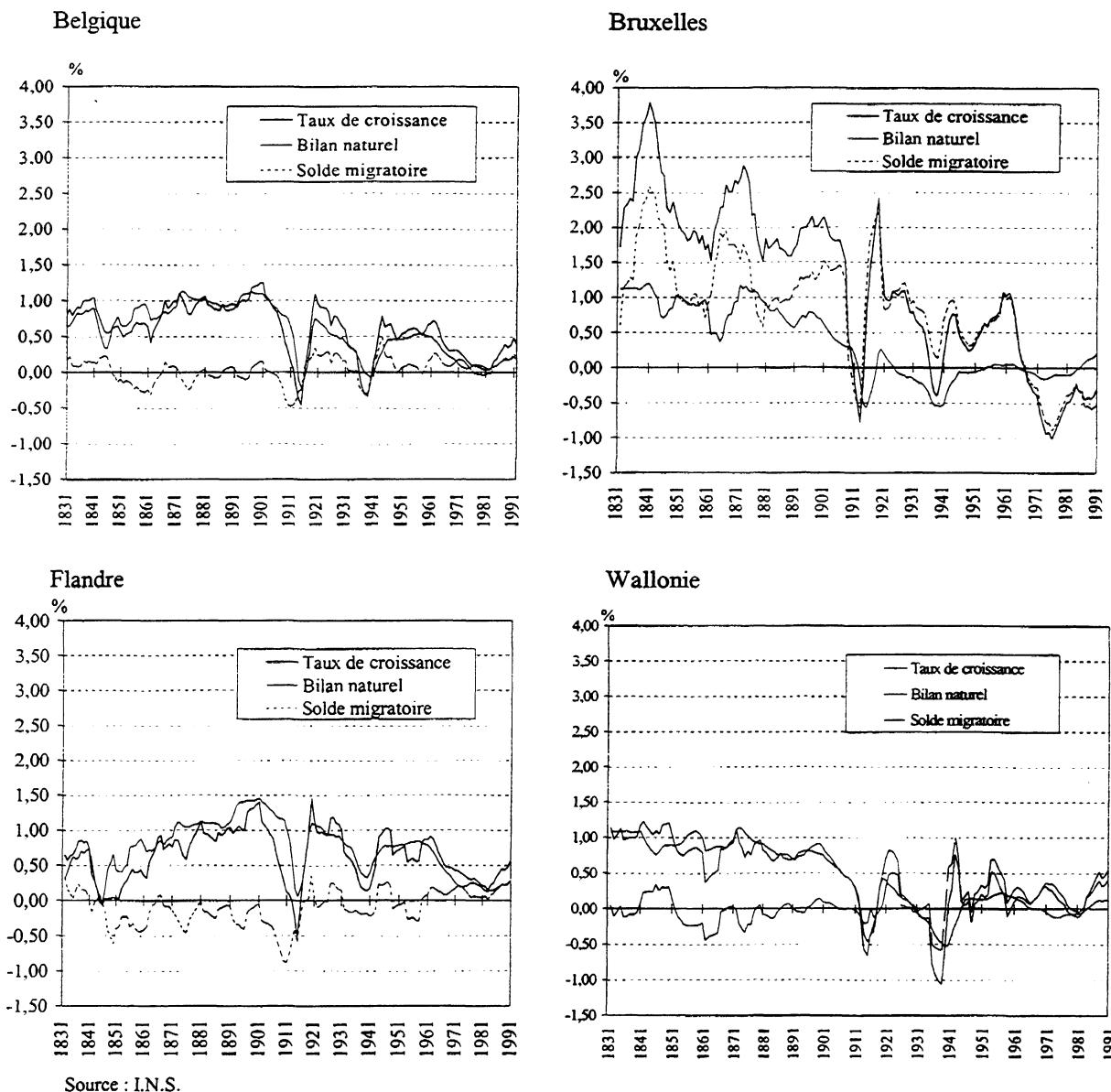
Décennies	Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Tx accr. (%)	Bil. nat. (%)	Sol. mig. (%)	Tx accr. (%)	Bil. nat. (%)	Sol. mig. (%)	Tx accr. (%)	Bil. nat. (%)	Sol. mig. (%)
1831-1840	2,04	1,12	0,92	0,68	0,41	0,27	1,03	1,08	-0,05
1841-1850	3,26	0,95	2,31	0,32	0,35	-0,03	1,13	0,92	0,21
1851-1860	1,99	0,97	1,02	0,20	0,59	-0,39	0,92	0,96	-0,04
1861-1870	2,03	0,65	1,38	0,62	0,81	-0,19	0,66	0,93	-0,27
1871-1880	2,40	1,01	1,39	0,67	0,97	-0,30	0,88	0,98	-0,10
1881-1890	1,76	0,85	0,91	0,98	1,11	-0,13	0,77	0,83	0,06
1891-1900	1,87	0,67	1,20	1,02	1,26	-0,24	0,75	0,75	0,00
1901-1910	1,98	0,49	1,49	1,14	1,36	-0,22	0,70	0,66	0,04
1911-1920	0,60	-0,13	0,73	0,03	0,59	-0,56	-0,04	-0,04	0,00
1921-1930	1,02	0,05	0,97	1,04	1,01	0,03	0,45	0,28	0,17
1931-1940	0,49	-0,25	0,74	0,73	0,73	0,00	-0,42	-0,15	-0,27
1941-1950	0,32	-0,29	0,63	0,59	0,58	0,01	0,12	-0,19	0,31
1951-1960	0,51	-0,02	0,53	0,65	0,80	-0,15	0,46	0,16	0,30
1961-1970	0,56	0,01	0,55	0,73	0,64	0,09	0,17	0,09	0,08
1971-1980	-0,71	-0,12	-0,59	0,37	0,24	0,23	0,21	-0,08	0,29
1981-1990	-0,42	-0,03	-0,39	0,26	0,17	0,09	0,11	0,00	0,11

Source : I.N.S.

La situation de la Wallonie se démarque quelque peu de celle de la Flandre. Certes, au siècle dernier et durant les premières décennies du XX^e siècle, les bilans naturels assurent l'essentiel de la croissance démographique du sud du pays. Néanmoins, les taux d'accroissement naturel, toujours positifs et largement supérieurs aux soldes migratoires, stagnent de 1831 à 1871, puis amorcent un mouvement de baisse qui aboutit à une croissance naturelle quasiment nulle, voire même négative, depuis le début des années 1970. Alors qu'au XIX^e siècle, la Wallonie enregistre tantôt de légers déficits migratoires, tantôt de très légers gains, après la Seconde Guerre mondiale, l'importance des soldes migratoires s'affirme et ils deviennent les éléments moteurs de la croissance démographique. D'une part, les pics de la courbe des soldes migratoires correspondent aux grandes vagues d'immigration étrangère et, d'autre part, la Wallonie, et plus particulièrement le Brabant wallon est le grand bénéficiaire de la périurbanisation bruxelloise. On notera également que dans le cas de la Wallonie, ce sont, au XIX^e comme au XX^e siècle, les soldes migratoires qui impriment les oscillations annuelles de la courbe d'évolution de la population.

L'expansion rapide de la Région Bruxelloise durant le XIX^e siècle ne peut trouver d'explication satisfaisante dans le seul mouvement naturel de sa population. Le bilan naturel, bien qu'en diminution, n'en demeure pas moins positif et dans des valeurs voisines de celles de la Wallonie. Mais le rôle des bilans naturels dans la croissance démographique de la Capitale n'est rien à côté de celui des soldes migratoires. De plus, comme dans le cas de la Wallonie, ce sont eux qui orientent les fluctuations annuelles des taux d'accroissement de la population.

Figure 12. L'évolution des composantes du mouvement de la population dans les trois régions de la Belgique (moyenne mobile sur cinq années)



Examinons plus en détail les variations des taux d'accroissement migratoire au cours des deux derniers siècles. Trois enseignements peuvent être dégagés :

- En longue tendance (tableau 3), les taux d'accroissement migratoire diminuent, en particulier depuis 1880, pour devenir négatifs depuis la fin des années 1960. Attractive jusqu'alors, la Région Bruxelloise enregistre depuis une trentaine d'années davantage de sorties que d'entrées.
- Au XIX^e siècle, chaque diminution momentanée (1845-1850 et 1862-1868) puis irréversible (à partir de 1873-1874) du bilan naturel s'accompagne, quasi simultanément, d'une hausse des soldes migratoires. S'agit-il là d'un effet de compensation, quasi autorégulateur ?
- L'évolution des soldes migratoires ne reflète qu'imparfaitement les différentes phases d'urbanisation qu'a subies la Région Bruxelloise au cours des deux derniers siècles, car une bonne part des échanges migratoires s'est déroulée entre les communes bruxelloises, d'abord

des anciens villages ruraux vers le centre urbain, puis de celui-ci vers les périphéries. D'une part, le développement urbain s'est réalisé d'une manière rayonnante à partir du cœur historique de l'agglomération. Le voûtement de la Senne, l'assainissement des quartiers les plus insalubres, l'ouverture des boulevards centraux, le développement du secteur tertiaire, la reconversion de l'habitat en de multiples formes non-résidentielles, la multiplication des grands axes de communication... ont réduit les surfaces habitables, ont dégradé le cadre de vie urbain et ont progressivement refoulé une partie de la population de plus en plus loin du centre urbain. Parallèlement à ces forces centrifuges d'expulsion, le processus centripète d'attraction de la capitale s'est poursuivi et a permis de maintenir un bilan migratoire positif jusqu'à la fin des années 1960. Depuis, le nombre d'émigrations dépasse celui des immigrations. Le mouvement de périurbanisation a largement bénéficié de l'extension du réseau autoroutier et plus particulièrement de l'amélioration des axes de pénétration vers la capitale. De même, le mouvement de retour à la campagne, particulièrement virulent à l'amorce des années 1970, l'amélioration du bien-être de la population et donc les aspirations à un espace de vie plus vaste ne peuvent être isolés de ce processus.

1.2.3. LA NATALITE ET LA MORTALITE : DES EVOLUTIONS REGIONALES TRES DIFFERENTES

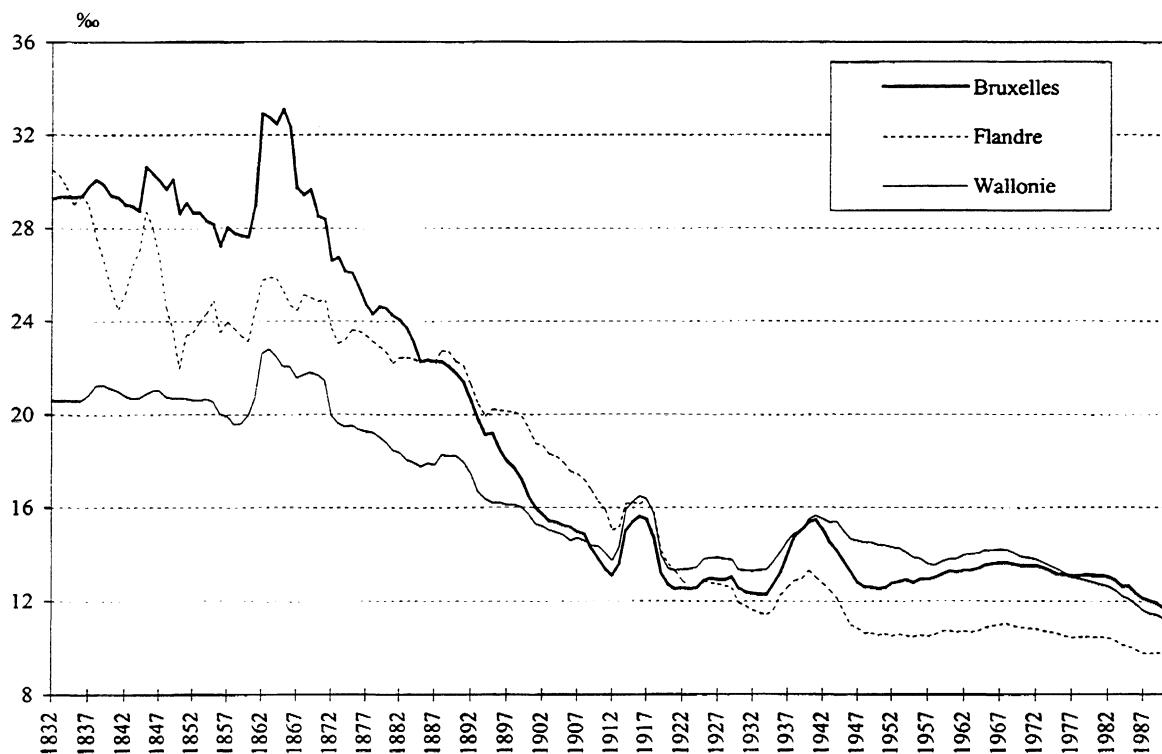
Les évolutions particulières du bilan naturel des populations des trois régions de la Belgique s'expliquent logiquement par des différences de niveau et de tendance de la natalité et de la mortalité (figures 13 et 14 et tableau 4). Durant la première moitié du XIX^e siècle, les différences de natalité entre la Flandre et la Wallonie sont négligeables. Les contrastes les plus frappants entre les deux régions linguistiques sont à rechercher du côté de la mortalité. Des niveaux de mortalité moins élevés expliquent l'accroissement naturel plus important de la Wallonie durant la première moitié du XIX^e siècle. Cette surmortalité de la Flandre se vérifie tout au long du XIX^e siècle. Ces inégalités régionales touchent essentiellement les jeunes enfants. En 1890, le quotient de mortalité infantile atteint près de 190 % dans le nord du pays et 140 % dans sa partie méridionale. Dans certains arrondissements flamands, 1 enfant sur 4 n'atteint pas son premier anniversaire, alors que dans la plupart des arrondissements wallons le rapport est de 1 enfant sur 7. Les mêmes contrastes affectent la mortalité des enfants âgés de 1 à 5 ans. En 1890, le quotient de mortalité juvénile (1 à 5 ans) est de 120 % en Flandre et de 80 % en Wallonie. La surmortalité des enfants qui caractérise la Flandre du XIX^e siècle serait le fruit d'un sous-développement économique et social manifeste, mais aussi de différences dans le mode d'alimentation des nourrissons, dans la façon de les élever, dans le degré d'instruction des mères...

De même, si la Région Bruxelloise bénéficie, en cette première moitié du XIX^e siècle, d'une natalité particulièrement prolifique grâce à une structure par âge favorable, elle se caractérise également par des niveaux de mortalité très élevés. L'irrésistible poussée de l'urbanisation ne s'est pas réalisée sans heurt et s'est généralement assortie d'une dégradation des conditions de vie qui ne fut pas sans conséquence sur la morbidité et la mortalité des populations.

Au delà des différences de niveau, les taux bruts de mortalité ont connu, au XIX^e siècle, une évolution globalement similaire dans les trois régions (figure 13). Une première phase de diminution très lente caractérise la première moitié du XIX^e siècle. On y épingle toutefois le lourd tribut payé par la Flandre aux crises alimentaires et économiques des années 1845-1856. Un second pic, commun cette fois aux trois régions, correspond aux épidémies de choléra de 1866 et de variole de 1871. Après ces années calamiteuses, les niveaux de mortalité baissent très rapidement. Entre 1870 et 1910, la mortalité a diminué de près de 50 % à Bruxelles, de 30 % en Wallonie et de plus de 25 % en Flandre

(tableau 4). Avant que n'éclate le premier conflit mondial, les différences régionales de mortalité se sont pratiquement estompées. Au cours du XX^e siècle, les taux de mortalité vont diminuer lentement, leur évolution étant uniquement perturbée par les deux conflits mondiaux. Mais la principale différence par rapport au siècle précédent, est l'inversion des positions entre la Flandre et la Wallonie. Cette fois, c'est au tour du nord du pays de bénéficier d'une mortalité systématiquement plus faible que celle de la Wallonie. Ainsi, selon les dernières tables de mortalité (1991-1993), l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 71,4 ans en Wallonie, de 72,7 ans à Bruxelles et de 74,0 ans en Flandre. Pour les femmes, les écarts régionaux sont moins importants : 79,0 ans en Wallonie, 79,7 à Bruxelles et 80,2 ans en Flandre.

Figure 13. L'évolution du taux brut de mortalité dans les trois régions de la Belgique (moyenne mobile sur cinq années)

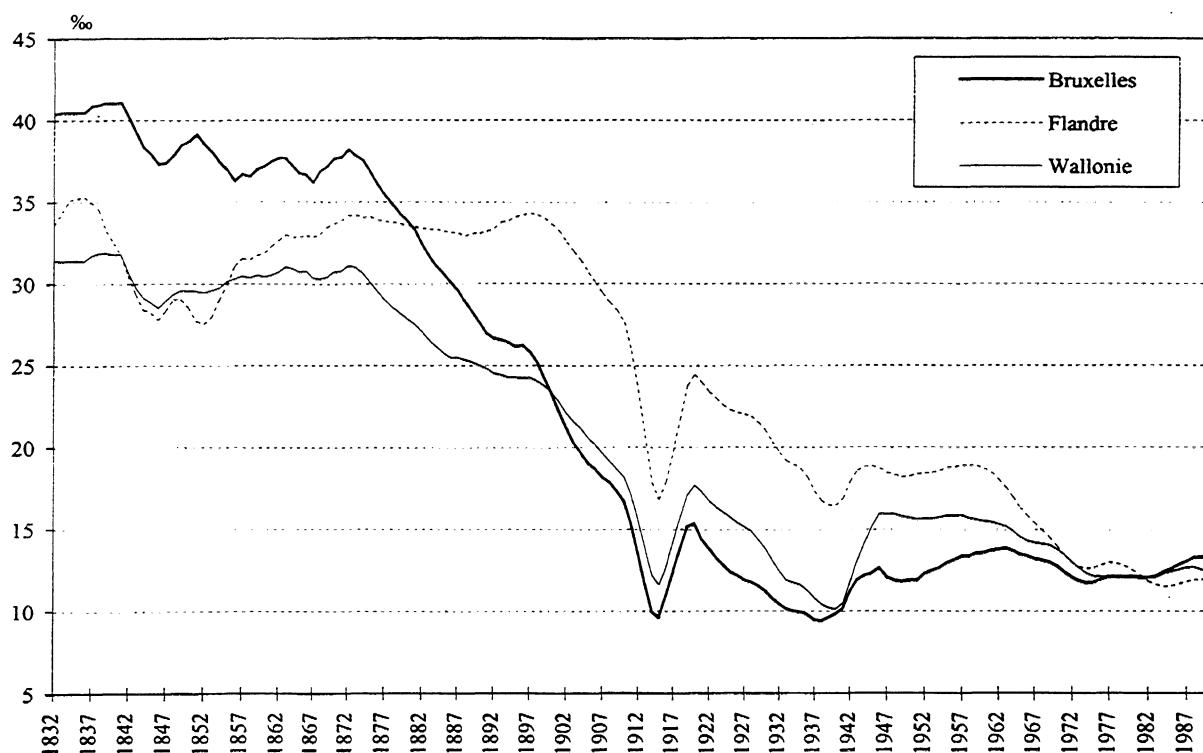


Source : I.N.S.

Venons-en à l'évolution de la natalité. La natalité en Flandre et en Wallonie s'est maintenue à des niveaux comparables pendant la première moitié du XIX^e siècle. Il faut cependant souligner que dès le second quart du XIX^e siècle, la natalité et la fécondité baissent dans les régions rurales de l'Entre-Sambre-et-Meuse, là, où depuis le Moyen Age, s'est développée une industrie du fer. Dès 1870-1875, la natalité est en chute libre dans la moitié sud du pays et à Bruxelles, alors que la courbe flamande n'esquisse aucun mouvement de baisse significative avant le début du XX^e siècle (figure 14). La fécondité légitime suit exactement le même mouvement. La Wallonie et Bruxelles se distinguent donc de la Flandre par la précocité et la rapidité du déclin de leur natalité et de leur fécondité légitime. Entre 1870 et 1910, la natalité a chuté de 45 % à Bruxelles et de 31 % en Wallonie. Entre 1900 et 1910, la natalité bruxelloise et wallonne flirte avec le seuil des 20 %, alors qu'en Flandre, elle reste supérieure à 30 %. Comment expliquer cette évolution et ces différences qui, à quelques nuances près, reproduisent celles qui caractérisent la fécondité ?

Dans les sociétés «pré-transitionnelles», où il n'existe pas a priori au niveau du couple d'intention délibérée de limitation des naissances, les normes en matière de nuptialité étaient les principaux régulateurs démographiques et la fécondité demeurait dans une large mesure incontrôlée. Le mécanisme autorégulateur traditionnel n'affecte que la première naissance qui est postposée suite à l'ajournement du mariage. Par ailleurs, les comportements de fécondité à l'intérieur du mariage sont en grande partie dictés par les institutions et les pratiques sociales. Très schématiquement, on peut admettre que la transition de la fécondité traduit avant tout le passage d'un régime où la fécondité subit un contrôle social à une société où le choix individuel devient largement prépondérant. La limitation des naissances, qui intervient d'abord en Wallonie et à Bruxelles, est le résultat d'une contraception d'arrêt, d'un malthusianisme résolu pratiqué par une proportion sans cesse croissante de couples. Les familles nombreuses deviennent minoritaires, alors que s'impose progressivement le modèle de famille réduite à 2 ou 3 enfants.

Figure 14. L'évolution du taux brut de natalité dans les trois régions de la Belgique (moyenne mobile sur cinq années)



Source : I.N.S.

Ce changement s'est produit dans le même espace-temps que d'autres transformations ou évolutions radicales de la société. Citons notamment l'industrialisation, l'urbanisation, la déchristianisation, le développement de l'instruction... Toutefois, à la lumière des expériences nationales et régionales, il est désormais acquis que la modernisation de la société ne constitue pas un préalable nécessaire au déclin de la fécondité. Des hypothèses explicatives globales se sont multipliées, mais aucune, jusqu'à présent, n'a pu réellement lever le voile des incertitudes.

En Belgique, le phénomène de déchristianisation aurait joué un rôle déterminant pour freiner ou accélérer le mouvement de baisse et donc pour expliquer le déphasage temporel entre l'évolution des natalités et des fécondités régionales. Mais il ne fait guère de doute que le développement de la laïcisation en Wallonie et dans les grandes agglomérations ne peut être isolée des processus

d'industrialisation et d'urbanisation. Vecteurs des idées nouvelles et progressistes, ceux-ci ont également généré dans les villes et dans les cités industrielles une pression démographique qui a pu s'exprimer en termes de surdensification de l'habitat, d'individualisme, de pauvreté, de chômage, ... et, en fin de compte, par l'adoption de normes familiales et d'attitudes particulières à l'égard de l'enfant. Celles-ci auraient alors justifié une baisse irréversible de la fécondité.

Tableau 4. L'évolution des taux de natalité et de mortalité dans les 3 régions de la Belgique

Décennies	Bruxelles		Flandre		Wallonie	
	Tx brut de natalité (%)	Tx brut de mortalité (%)	Tx brut de natalité (%)	Tx brut de mortalité (%)	Tx brut de natalité (%)	Tx brut de mortalité (%)
1831-1840	40,4	29,3	34,4	30,3	31,4	20,6
1841-1850	39,2	29,8	29,7	26,2	30,2	21,0
1851-1860	37,7	28,1	29,4	23,5	29,9	20,3
1861-1870	37,1	30,7	32,6	24,6	30,6	21,4
1871-1880	36,9	26,9	33,9	24,2	30,1	20,4
1881-1890	31,7	23,4	33,3	22,2	26,5	18,2
1891-1900	26,6	19,9	33,7	21,1	24,5	17,1
1901-1910	20,4	15,6	31,6	18,2	21,5	14,9
1911-1920	13,1	14,5	21,9	16,0	14,9	15,3
1921-1930	13,3	12,7	23,0	13,0	16,3	13,6
1931-1940	10,3	12,8	19,3	12,0	12,2	13,7
1941-1950	11,4	14,3	17,8	12,0	13,2	15,1
1951-1960	12,5	12,7	18,6	10,6	15,7	14,1
1961-1970	13,5	13,4	17,1	10,8	14,9	14,0
1971-1980	12,1	13,3	13,1	10,7	12,8	13,5
1981-1990	12,4	12,7	11,9	10,2	12,3	12,3

Source : I.N.S.

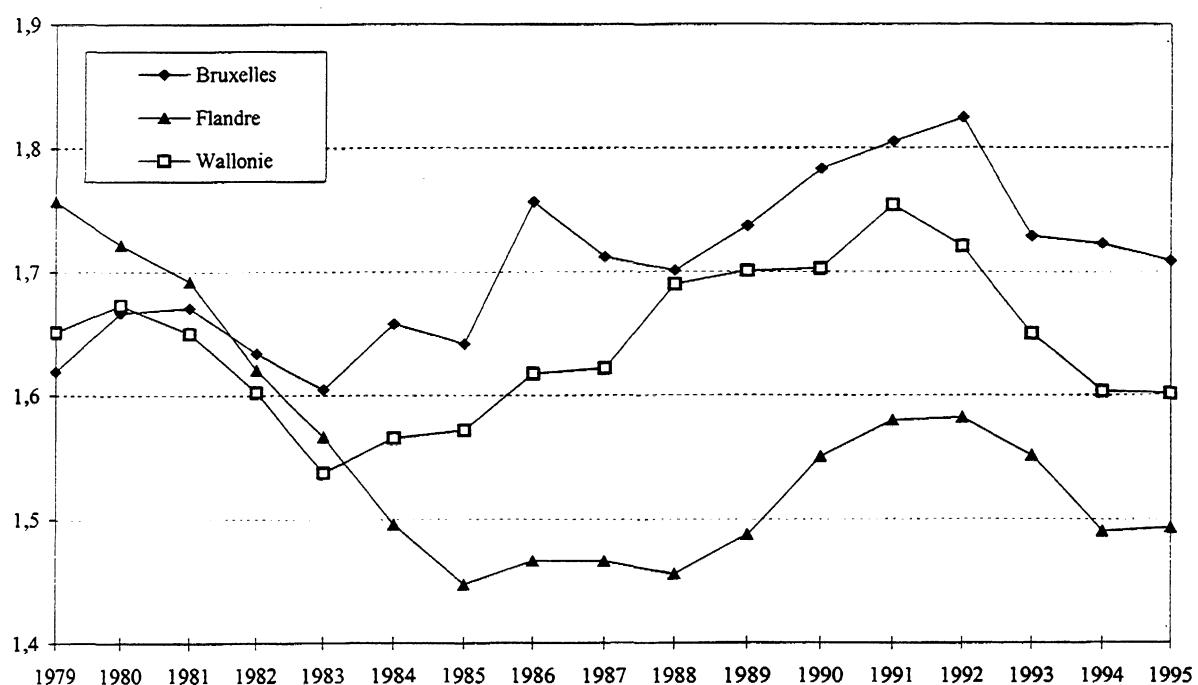
Quoi qu'il en soit, le mouvement de baisse de la natalité et de la fécondité s'amorce irrémédiablement en Flandre dès le début du XX^e siècle. En excluant l'important déficit des naissances, consécutif au premier conflit mondial, la natalité flamande a chuté de près de 30 % entre 1900 et 1930. Elle reste malgré tout à distance respectable des niveaux bruxellois et wallons qui, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, sont proches de 10 %. La récupération des naissances d'après-guerre se prolongea d'une période plus prolifique que l'on dénomma «baby-boom». Mais dès 1965-1966, se déclenche une nouvelle phase de déclin de la natalité et de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité chute sous le seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) vers 1973, alors que la valeur des taux de natalité rejoints celle des taux de mortalité, assurant depuis lors une croissance naturelle quasiment nulle, voire même négative. C'est également au cours des années 1970 que les niveaux régionaux de natalité se sont rejoints (figure 12). Depuis le début des années 1980, la natalité et la fécondité à Bruxelles et en Wallonie sont plus élevées qu'en Flandre. Dans les trois régions, la fécondité a atteint le niveau le plus bas de son histoire entre 1983 et 1985. Depuis, après une légère reprise qui n'a pourtant pas suffit à franchir le seuil de remplacement des générations, l'indice conjoncturel de fécondité est, depuis 1992, à nouveau en diminution dans les trois régions (figure 15).

Comment expliquer cette baisse de la fécondité et de la natalité depuis le milieu des années 1960 ? La diffusion de la pilule contraceptive, et dans une moindre mesure, la légalisation de l'avortement constituent probablement des conditions nécessaires, mais pas suffisantes pour expliquer la diminution de la fécondité. Aujourd'hui, les couples ont acquis la parfaite maîtrise de leur fécondité et

souhaitent avoir une progéniture moins abondante que par le passé, ce qui se traduit généralement par le refus du 3^{ème} enfant. Dans le projet familial, le nombre idéal d'enfants est jaugé à la mesure d'autres objectifs et d'une qualité de vie que la venue d'un troisième enfant risquerait de bouleverser. Il est clair que l'essor de la société de consommation, les effets durables de la crise économique, l'amélioration de la condition féminine ou encore l'entrée massive des femmes dans le monde du travail ont profondément bouleversé les donnees en matière de fécondité. Par ailleurs, les profondes mutations qui ont touché la famille traditionnelle — augmentation de la cohabitation hors mariage, du célibat définitif, de la divortialité, des familles monoparentales... — ont également affecté l'intensité de la natalité et de la fécondité.

En conclusion, le XIX^e siècle a enclenché les mécanismes responsables — baisses de la fécondité et de la mortalité — du vieillissement démographique que connaissent aujourd'hui les pays occidentaux.

Figure 15. L'évolution récente de l'indice conjoncturel de fécondité dans les trois régions de la Belgique



2. L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION DE 1846 A NOS JOURS

2.1. UN APERÇU D'ENSEMBLE DE L'EVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE LA BELGIQUE ET DE SES REGIONS

2.1.1. LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET LA FEMINISATION DE LA POPULATION AUX AGES ELEVES

La transition démographique et plus particulièrement l'évolution de ses déterminants — baisse de la fécondité et de la mortalité — ont considérablement façonné la structure de la population selon l'âge et le sexe. La configuration actuelle de la pyramide des âges est le résultat partiel d'un processus amorcé depuis plus d'un siècle, celui du vieillissement de la population (figure 16). Ce processus a progressivement modifié l'équilibre de la structure par âge de la population, les rapports numériques entre les groupes d'âges, entre les actifs et les inactifs. En additionnant les effets de l'allongement de la durée de vie et ceux de la baisse de la fécondité, les pyramides des âges, classiquement triangulaires jusqu'à la fin du siècle dernier, vont petit à petit se modifier (figures 17). Le rétrécissement de leur base ira de pair avec un gonflement de leur sommet, signes de populations vieillies. On parlera ainsi d'un vieillissement par la base de la pyramide, consécutif à la diminution de la fécondité, et d'un vieillissement par le sommet de la pyramide, suite au recul de la mortalité aux âges adultes. Parallèlement au vieillissement d'ensemble de la population, on observe également une féminisation de la population aux âges élevés. La surmortalité masculine est principalement responsable de cette dissymétrie de plus en plus marquée, au fur et à mesure que l'on se rapproche du sommet de la pyramide des âges.

2.1.2. CLASSES CREUSES, CLASSES PLEINES ET EFFET DE STRUCTURE

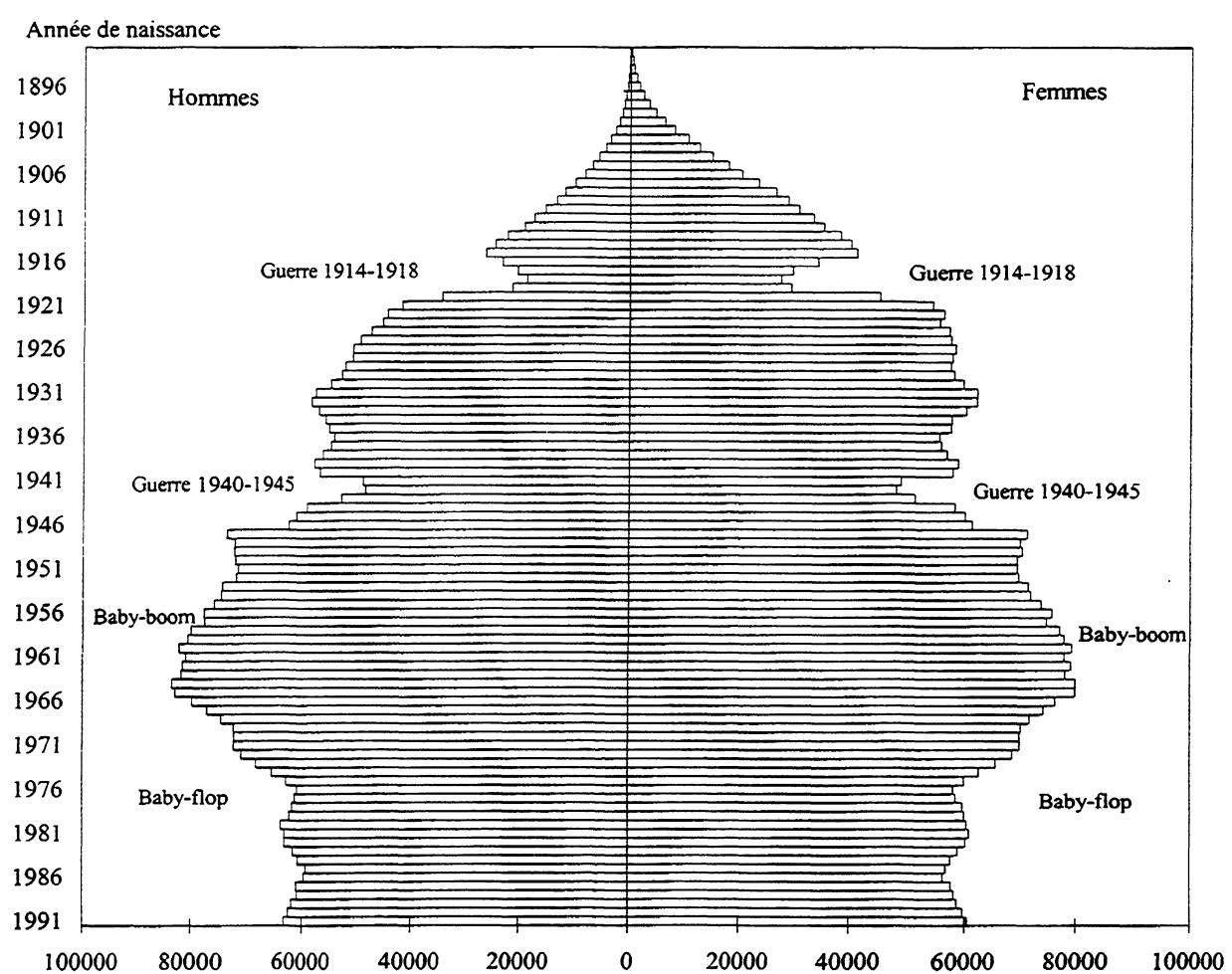
La pyramide des âges n'illustre pas seulement les grandes étapes de ce mouvement de fond qu'est la transition démographique, elle porte également les traces des grands événements conjoncturels qui ont jalonné l'histoire de la Belgique. Ceux-ci se manifestent généralement par l'existence de «classes creuses», résultat d'une sous-natalité ou, plus rarement, d'une surmortalité ayant affecté certains groupes d'âges particuliers. Les exemples les plus frappants sont les déficits des naissances consécutifs aux deux conflits mondiaux et dont les conséquences sont encore perceptibles aujourd'hui. Ces «classes creuses» génèrent elles-mêmes des «effets de structures» car, à fécondité égale, un plus petit nombre de personnes donne inévitablement naissance à un plus petit nombre d'enfants⁶. De même, l'arrivée de ces «classes creuses» aux âges plus élevés diminuera l'importance relative de ces derniers dans l'ensemble de la population. A ces «classes creuses» succèdent

⁶ D'une certaine manière, cet effet de structure lié aux classes creuses, nées durant le premier conflit mondial, fut renforcé par la Seconde Guerre mondiale. C'est durant ces années de guerre que les générations nées entre 1914-1918 sont arrivées en âge de procréer.

généralement des «classes pleines» qui correspondent à un phénomène de récupération des naissances «perdues» durant les années de trouble. Les «classes pleines» d'après-guerre comme les générations du baby-boom disposent, compte tenu de leur importance numérique, d'un potentiel de naissances plus important qui permet de contrecarrer, dans une certaine mesure, les effets de la baisse de la fécondité. Enfin, l'arrivée progressive à l'âge de la retraite de ces générations plus abondantes, nées entre 1945 et 1965, entraînera une progression importante, à partir de 2005, du vieillissement de la population.

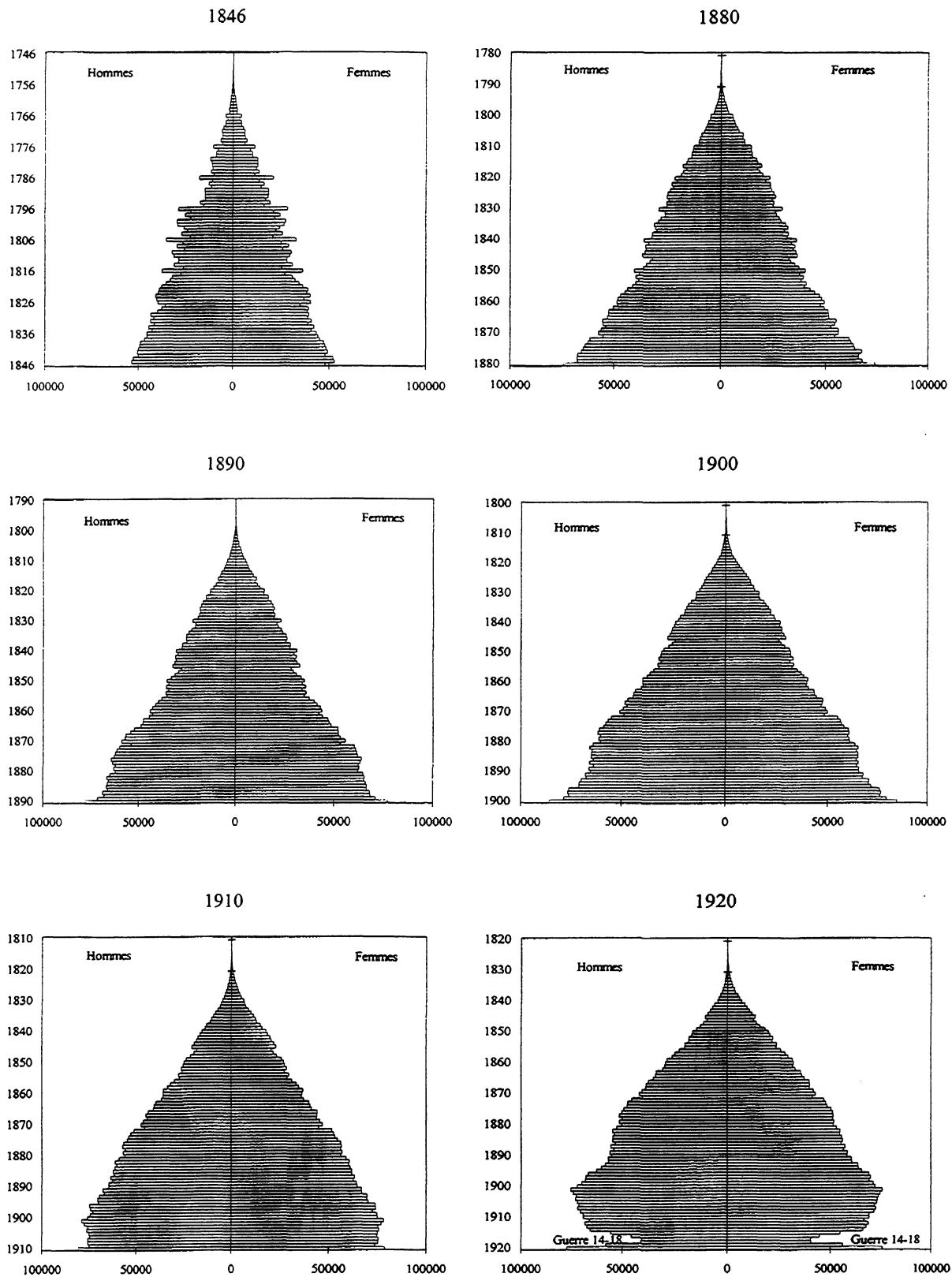
En résumé, les tendances lourdes ainsi que les fluctuations conjoncturelles des comportements démographiques des générations passées et actuelles façonnent le niveau de vieillissement d'aujourd'hui et de demain. La pyramide des âges est non seulement le reflet de l'histoire démographique du pays, c'est également un outil prospectif de première importance.

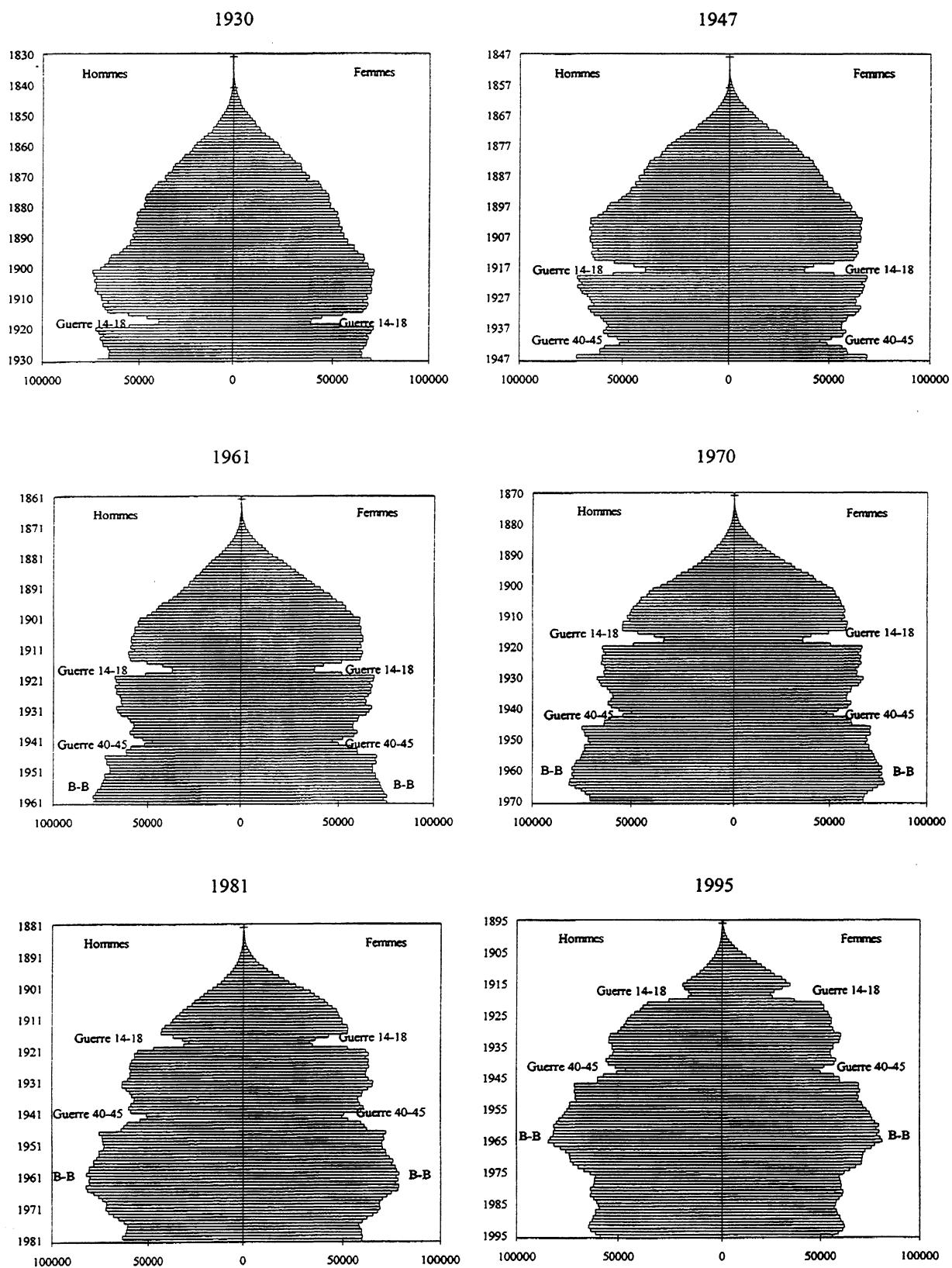
Figure 16. La pyramide des âges de la Belgique au 1-3-1991 (chiffres absolus)



Source : I.N.S.

Figure 17. L'évolution de la pyramide des âges de la Belgique (chiffres absolus)





2.2. LES PYRAMIDES DES AGES REGIONALES : L'IMPACT DE L'EVOLUTION DIFFERENTIELLE DE LA FECONDITE ET LE ROLE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Qu'en est-il à l'échelle des régions ? Globalement, l'évolution des pyramides régionales⁷ se conforme à celle du modèle national ; on y observe le rétrécissement progressif de leur base et le gonflement de leur sommet ainsi que les profondes échancrures provoquées par la dénatalité lors des deux conflits mondiaux. Toutefois, compte tenu d'une histoire démographique différente, et plus particulièrement de la chronologie de l'évolution de la fécondité et de l'impact des mouvements migratoires, les pyramides des âges régionales présentent un certain nombre de spécificités (figures 18).

⁷ Compte tenu de la disponibilité des données sur les structures par âge et par sexe de la population et des changements de définition de l'arrondissement de Bruxelles, les chiffres régionaux sont le plus souvent des approximations. A partir du recensement de 1866, on peut admettre que celles-ci sont dans l'ensemble très proches de la réalité. Les problèmes les plus importants concernent la Région Bruxelloise. En effet, les recensements de la population de 1846 et de 1856 ne fournissent que la structure par âge et par sexe de la commune de Bruxelles-ville. Celle-ci représente respectivement 58,5 et 58,9 % de la population de la Région Bruxelloise, telle qu'elle est définie actuellement. Les recensements de 1866, 1880, 1890, 1900 et 1910 fournissent les structures par âge et par sexe pour les communes de plus de 10.000 habitants. Pour 1866, nous disposons ainsi des données pour les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Ixelles, Molenbeek, Schaerbeek et St-Josse, soit pour 80 % de la Région Bruxelloise. Pour 1880 et 1890, les communes de Etterbeek, Laeken, St-Gilles et Uccle viennent compléter la liste. Nous disposons alors, pour ces deux années, de 92 % du chiffre de la population de la Région Bruxelloise. En 1900, Jette et Koekelberg dépassent aussi les 10 000 habitants et en 1910, ce sera au tour de Forest. Pour ces deux dates, nous atteignons 93 % de la population de la Région Bruxelloise. En 1920, le recensement de la population ne prend plus en considération que les structures par âge de la population des communes de plus de 20.000 habitants. Nous retrouvons dans cette catégorie les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Forest, Ixelles, Laeken, Molenbeek, Schaerbeek, St-Gilles, St-Josse et Uccle, soit 87 % de l'actuelle Région Bruxelloise. Enfin, les recensements de 1930, 1947 et 1961 ne fournissent que les structures par âge à l'échelle des arrondissements. A cette époque, l'arrondissement de Bruxelles comprenait non seulement les 19 communes de l'actuelle Région Bruxelloise mais également les communes de l'arrondissement de Hal-Vilvorde. Celles-ci ne représentaient malgré tout que 26 % de la population de l'ensemble en 1930 et 1947 et 29 % en 1961.

La Wallonie étant composée des provinces du Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur, ainsi que de l'arrondissement de Nivelles, les données sont homogènes depuis le recensement de 1880. Pour les recensements antérieurs, pour lesquels nous ne disposons pas d'information par arrondissement, la définition de la Wallonie se borne aux 4 provinces précitées. En 1846, 1856 et 1866, l'arrondissement de Nivelles ne représente que 8 % de la population de la Wallonie. Quant à la Flandre, nous ne disposons en 1846, 1856 et 1866 que des statistiques des provinces d'Anvers, de Flandre Occidentale, de Flandre Orientale et du Limbourg, soit 85 % de la population totale. De 1880 à 1920, nous y avons inclus la province de Brabant, moins l'arrondissement de Nivelles et les communes bruxelloises pour lesquelles nous disposons de données. Pour ces années, la population de la Flandre est donc très légèrement surestimée. Enfin, pour les recensements de 1930, 1947 et 1961, la définition de la Flandre ne prend pas en considération l'arrondissement actuel de Hal-Vilvorde qui fait partie de l'arrondissement de Bruxelles. La Flandre est ainsi amputée de près de 8 % de sa population.

En résumé, les données dont nous disposons sont disparates, mais sachant que les entorses aux définitions actuelles des régions sont généralement minimes, gageons que les chiffres relatifs que nous produisons sont très proches de la réalité.

Figure 18a. L'évolution comparée des pyramides des âges de la population de la Région Bruxelloise et de la population de la Belgique (ramenées au même effectif) (source : I.N.S.)

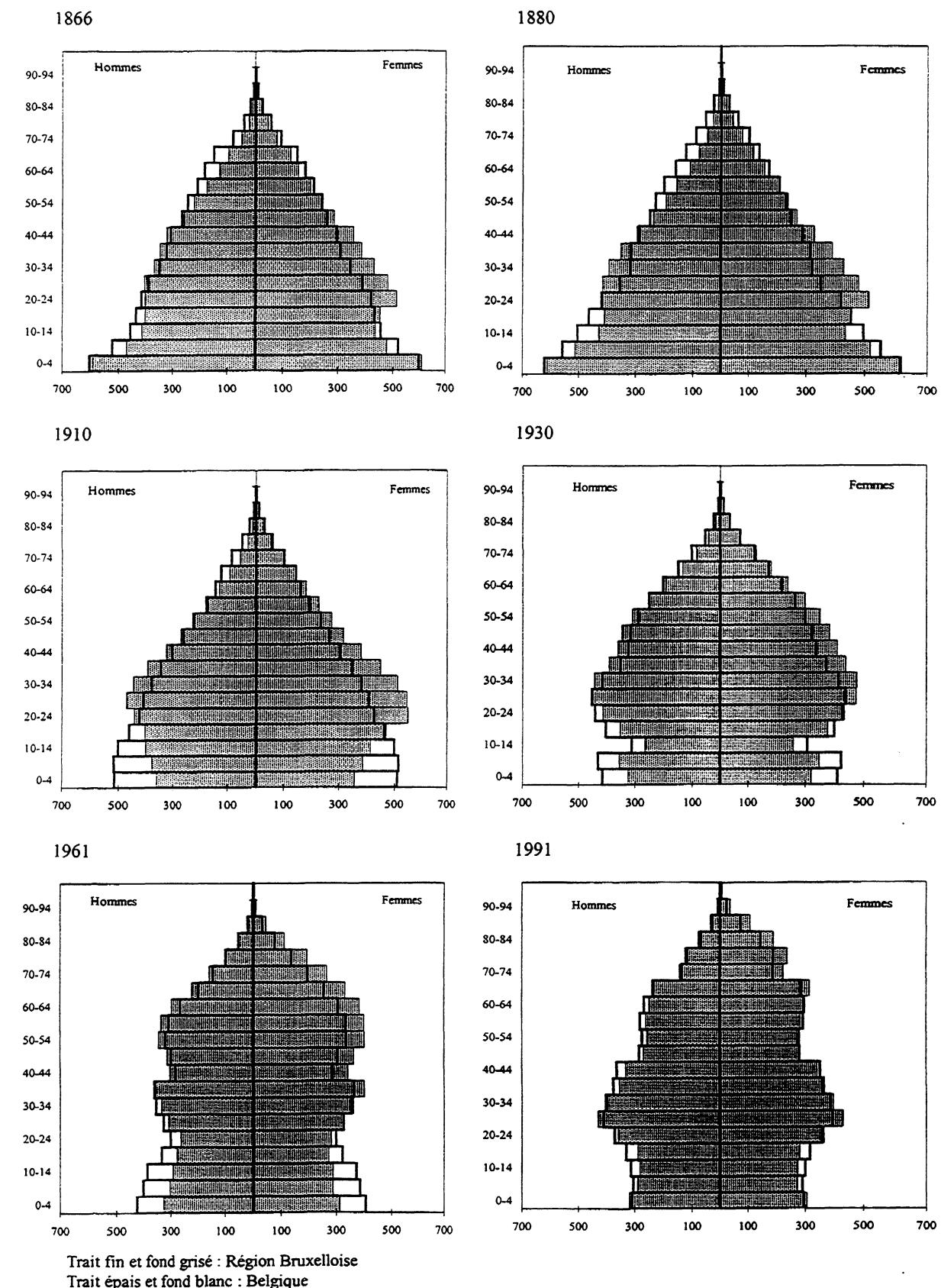
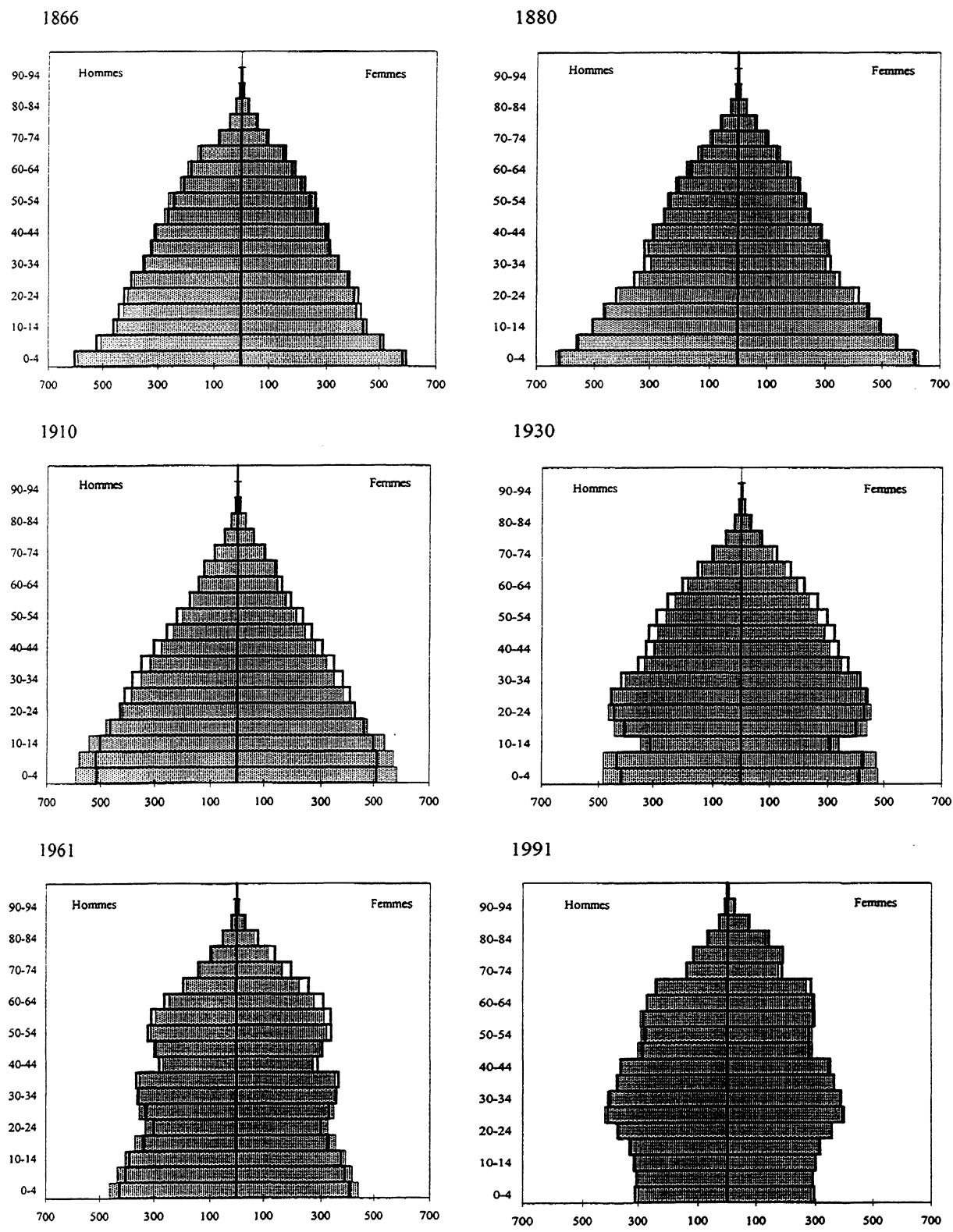
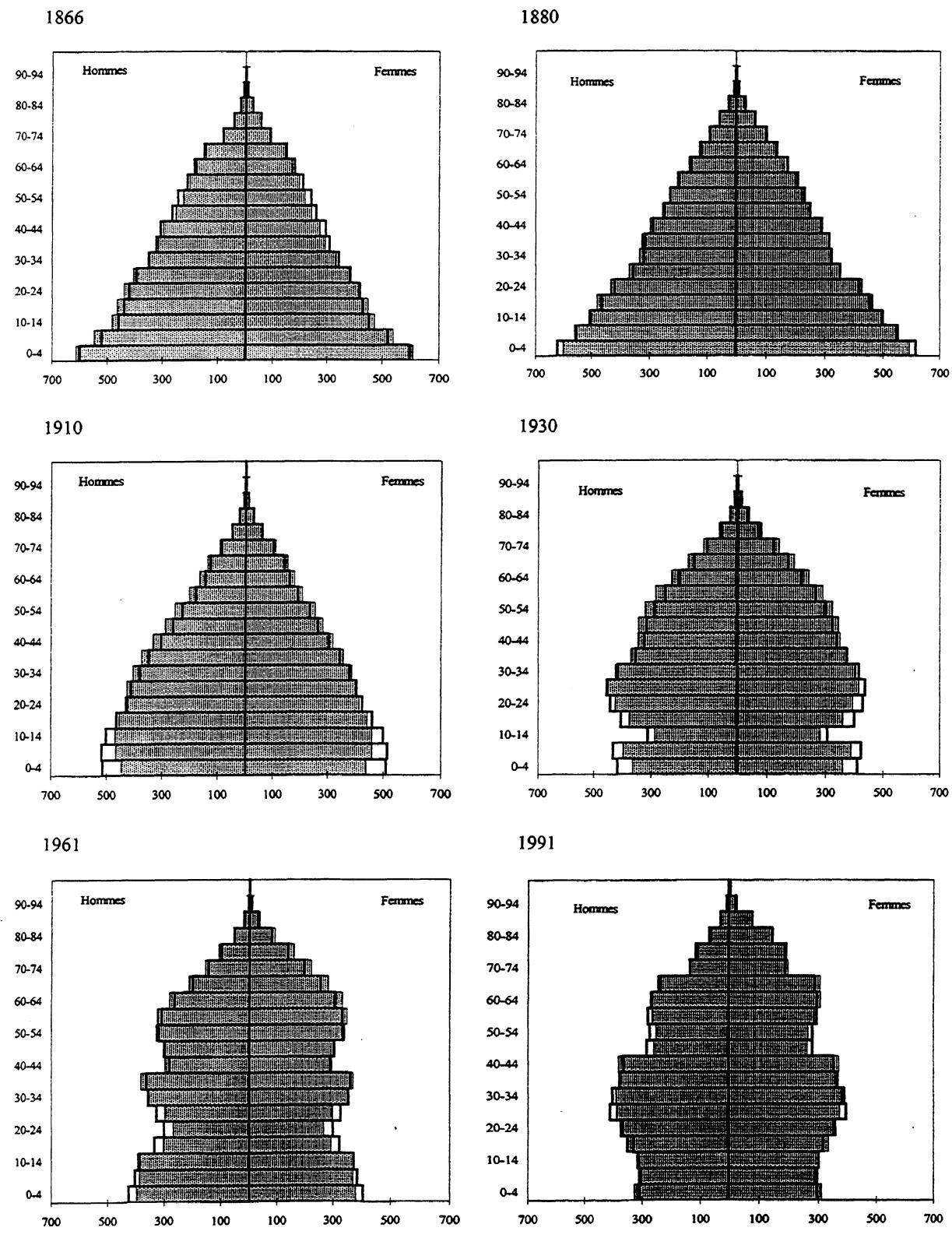


Figure 18b. L'évolution comparée des pyramides des âges de la population de la Flandre et de la population de la Belgique (ramenées au même effectif) (source : I.N.S.)



Trait fin et fond grisé : Flandre
Trait épais et fond blanc : Belgique

Figure 18c. L'évolution comparée des pyramides des âges de la population de la Wallonie et de la population de la Belgique (ramenées au même effectif) (source : I.N.S.)



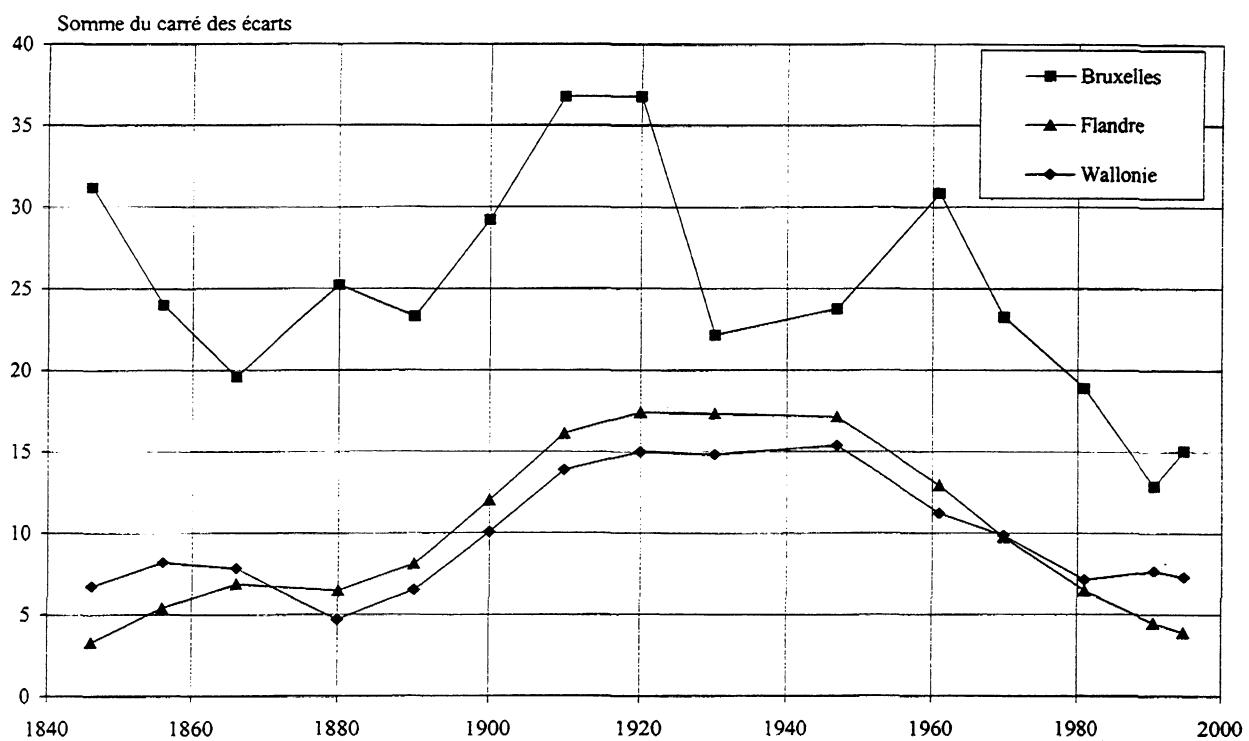
Les pyramides des âges de 1866 et de 1880 de la Flandre et de la Wallonie ne se différencient guère de celle de la Belgique aux mêmes dates. Tout juste peut-on relever, pour la Wallonie, une légère surmasculinité aux âges actifs, résultat de l'immigration vers les cités industrielles, notamment en provenance de la Flandre. Dans le cas de Bruxelles, la forte attraction migratoire qu'exerce la capitale au XIX^e siècle est responsable de la surreprésentation des 20-45 ans et surtout de la surféminisation de ces groupes d'âges. Rappelons qu'au siècle dernier, la migration féminine était davantage orientée vers les centres administratifs et commerciaux et liée aux débouchés offerts par la domesticité, alors que les hommes prédominaient dans les mouvements orientés vers les cités industrielles. Ces caractéristiques particulières de la structure par âge et par sexe de la population bruxelloise perdurent jusqu'au milieu du XX^e siècle, même si la pyramide de 1930 indique que l'importance relative des femmes d'âges actifs tend à s'amoindrir.

La natalité bruxelloise a largement profité, au moins jusqu'en 1870-1880, de cette abondance relative d'adultes en âge de procréer. Par la suite, ils ne parviendront plus à compenser, malgré leur nombre, les effets de la baisse de la natalité et de la fécondité. Celle-ci marque déjà largement les pyramides des âges bruxelloises et wallonnes du début du XX^e siècle, alors que la structure par âge de la population flamande se caractérise, en 1910, par une surreprésentation de jeunes de moins de 15 ans, signe d'une natalité et d'une fécondité encore élevées. Malgré la baisse de la fécondité, qui affecta le nord du pays à partir du début du XX^e siècle, les effectifs de la base de la pyramide demeureront proportionnellement plus élevés qu'à Bruxelles et qu'en Wallonie, jusqu'au début des années 1980. Ainsi, l'évolution différentielle de la fécondité entre les trois régions pèse largement sur les niveaux régionaux de vieillissement.

Aujourd'hui, les différences régionales de structure par âge et par sexe se sont considérablement amoindries. Les pyramides des âges flamandes et wallonnes sont, à peu de choses près, identiques, marquées par un rétrécissement important de leur base ainsi que le gonflement et la féminisation sensibles de leur sommet. L'homogénéisation récente des structures par âge des populations de la Flandre et de la Wallonie est clairement mise en évidence par la figure 19. Pour chacune des régions, celle-ci présente l'évolution de la somme du carré des écarts entre la structure relative, par groupe d'âges quinquennal, de la population régionale et celle de la population du Royaume, calculée à chaque recensement. Plus la valeur de cet indicateur est faible, plus la répartition par groupe d'âges de la population de la région ressemblera à celle de la Belgique. Le décalage d'une trentaine d'années qui caractérise la baisse de la natalité et de la fécondité entre la Flandre et la Wallonie a progressivement accru les différences entre les structures par âge de leur population respective. C'est entre 1910 et 1947, que celles-ci sont les moins homogènes. Depuis, les différences se sont nettement atténuées et l'on peut admettre qu'actuellement, les répartitions par âge des populations de la Flandre et de la Wallonie se calquent quasi parfaitement sur celle du pays... comme c'était le cas il y a 150 ans.

Si la pyramide des âges de la population bruxelloise ressemble, aujourd'hui davantage qu'hier, à celle de la population de la Belgique, des différences sensibles subsistent, principalement liées à l'impact des migrations internes. En effet, la structure par âge de la population de la Capitale se distingue par une légère surreprésentation des jeunes adultes âgés de 25 à 35 ans. On sait que Bruxelles attire tout particulièrement cette tranche de la population. La quête du premier emploi et de l'émancipation, la poursuite des études ou le mariage expliquent cette migration nette en faveur de la Région Bruxelloise. Vers 35 ans, lorsque l'emploi devient stable et que le ménage a atteint sa taille quasi définitive, l'accession à la propriété pousse les ménages vers les régions périurbaines. C'est ce qui justifie en grande partie la sous-représentation relative des groupes d'âges de 35 à 45 ans et de leurs enfants âgés de 10 à 20 ans.

Figure 19. Vers l'homogénéisation des structures par âge régionales (somme du carré des écarts entre la structure relative, par groupe d'âges quinquennal, de la population régionale et celle de la population du Royaume)



Source : I.N.S.

2.3. LE VIEILLISSEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE : DE MOINS EN MOINS DE JEUNES ET DE PLUS EN PLUS DE PERSONNES AGEES

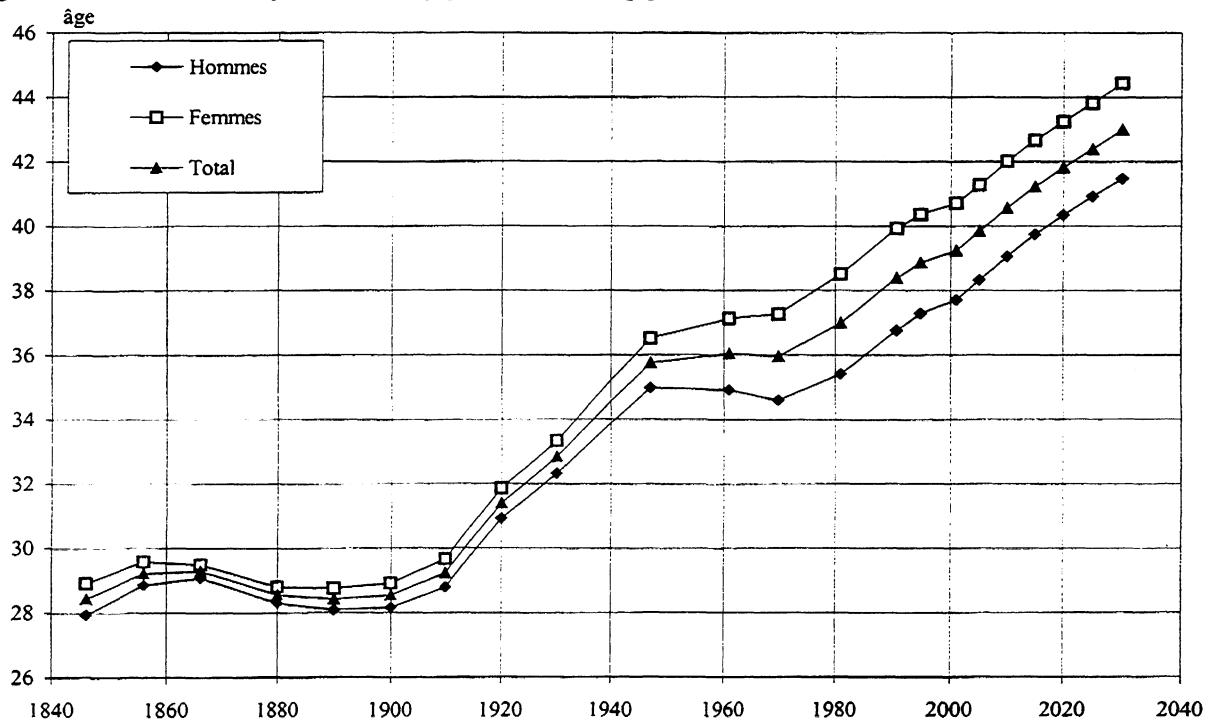
2.3.1. EN MOINS D'UN SIECLE, LA POPULATION DE LA BELGIQUE A VIEILLI EN MOYENNE DE 10 ANS

Le vieillissement démographique est un phénomène de transformation des structures par âge qui se traduit notamment par l'augmentation de l'âge moyen de la population. Celui-ci est influencé par le nombre de naissances et la distribution des âges au décès. En admettant que les nombres de naissances et de décès s'équilibrent et que l'âge moyen au décès soit le double de l'âge moyen de la population, ce dernier se stabilisera. Si les composantes du mouvement naturel évoluent à la baisse ou à la hausse ou si l'âge moyen au décès diminue ou augmente, l'âge moyen de la population et la structure par âge vont se modifier et ainsi rendre compte du vieillissement de la population.

Au cours du XIX^e siècle, l'âge moyen de la population ne varie guère et reste confiné entre 28 et 29 ans, alors qu'entre 1900 et 1995, la valeur de cet indicateur a augmenté de 28,5 ans à 38,9 ans. Cette progression s'est déroulée en plusieurs phases ; une phase rapide entre 1900 et 1947, une phase de stagnation entre 1947 et 1971 et une nouvelle phase rapide de 1971 à nos jours. Les récentes perspectives de population prévoient qu'en 2030, l'âge moyen de la population de la Belgique atteindra 43 ans (figure 20 et tableau 5). L'évolution de cet indicateur selon le sexe suit les mêmes tendances, mais l'écart entre les hommes et les femmes s'est accentué après la Seconde Guerre

mondiale. De 1846 à 1930, l'âge moyen des femmes supplante celui des hommes de 0,5 à 1 année. En 1947, la différence s'élève à 1,5 années pour atteindre de nos jours environ 3 années.

Figure 20. L'évolution de l'âge moyen de la population de la Belgique



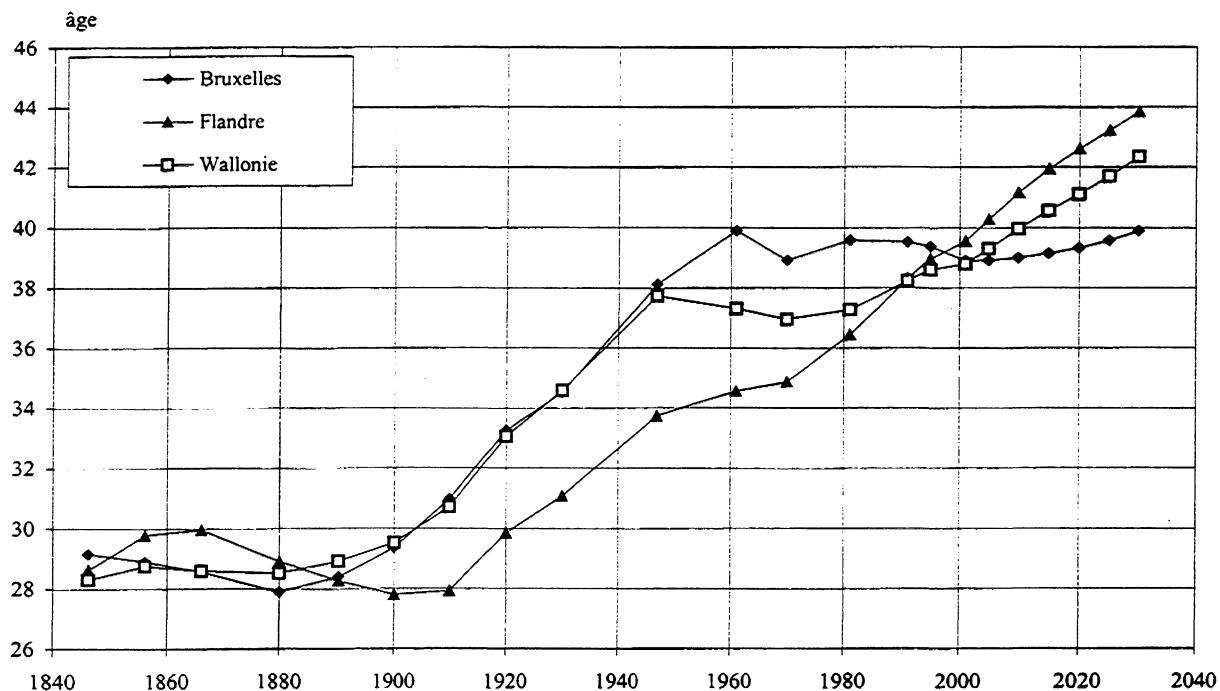
Source : I.N.S., Bureau du Plan

Il existe une corrélation évidente entre l'évolution de l'âge moyen de la population et celle de la fécondité. Ainsi, la phase initiale d'intensification du vieillissement et d'accroissement de l'âge moyen correspond à la chute importante de la fécondité qui a précédé la Seconde Guerre mondiale. La phase de stagnation de cet indicateur de vieillissement est liée à la période de récupération des naissances d'après-guerre et au baby-boom, alors que l'accroissement récent de l'âge moyen peut être mis en parallèle avec la baisse de la fécondité qui sévit depuis la fin des années 1960, mais également avec l'amélioration récente de la mortalité aux âges élevés. Ce dernier facteur justifie également l'augmentation des écarts d'âge moyen entre les hommes et les femmes.

Au cours du XIX^e siècle, le profil de l'évolution de l'âge moyen de la population est quelque peu différent selon les régions (tableau 5 et figure 21). Suite au déclin précoce de la fécondité et de la natalité en Région Bruxelloise et en Wallonie, l'âge moyen de la population augmente dès 1880. En Flandre, au contraire, la population s'est en moyenne rajeunie, entre 1866 et 1900 et n'entamera son vieillissement qu'après la Grande Guerre. Durant la première moitié du XX^e siècle, l'écart entre, d'une part, la Région Bruxelloise et la Wallonie, et d'autre part, la Flandre a augmenté. En 1947, l'âge moyen de la population est de 38 ans à Bruxelles et en Wallonie et d'un peu moins de 34 ans en Flandre. Après la Seconde Guerre mondiale, les profils régionaux vont se différencier. L'âge moyen continue à augmenter à Bruxelles pour atteindre 40 ans au début des années '60. Depuis, la valeur de cet indicateur s'est stabilisée entre 39 et 40 ans. L'arrivée massive des populations de nationalité étrangère, disposant d'une structure par âge globalement jeune a, sans nul doute, contribué à enrayer le vieillissement de la population de la Capitale. En Flandre, l'âge moyen de la population n'a cessé de s'accroître depuis 1910, pour rejoindre aujourd'hui le niveau des deux autres régions. Enfin, en Wallonie, l'âge moyen de la population a légèrement décrû entre la fin de la Seconde Guerre

mondiale et le début des années '70. Depuis, le mouvement à la hausse s'est réamorcé, mais la progression de l'âge moyen de la population y est moins rapide qu'en Flandre. D'une manière générale, à l'instar de l'évolution récente des pyramides des âges, les situations régionales actuelles tendent vers l'homogénéisation, alors que les dernières perspectives de population envisagent de nouvelles divergences régionales, consécutives au niveau plus faible de la fécondité en Flandre (figure 15).

Figure 21. L'évolution de l'âge moyen de la population des régions de la Belgique



Source : I.N.S., Bureau du Plan

2.3.2. LE VIEILLISSEMENT PAR LA BASE ET PAR LE SOMMET DE LA PYRAMIDE DES AGES : VERS L'EQUILIBRE NUMERIQUE ENTRE LE NOMBRE DE JEUNES DE MOINS DE 20 ANS ET LE NOMBRE DE PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS

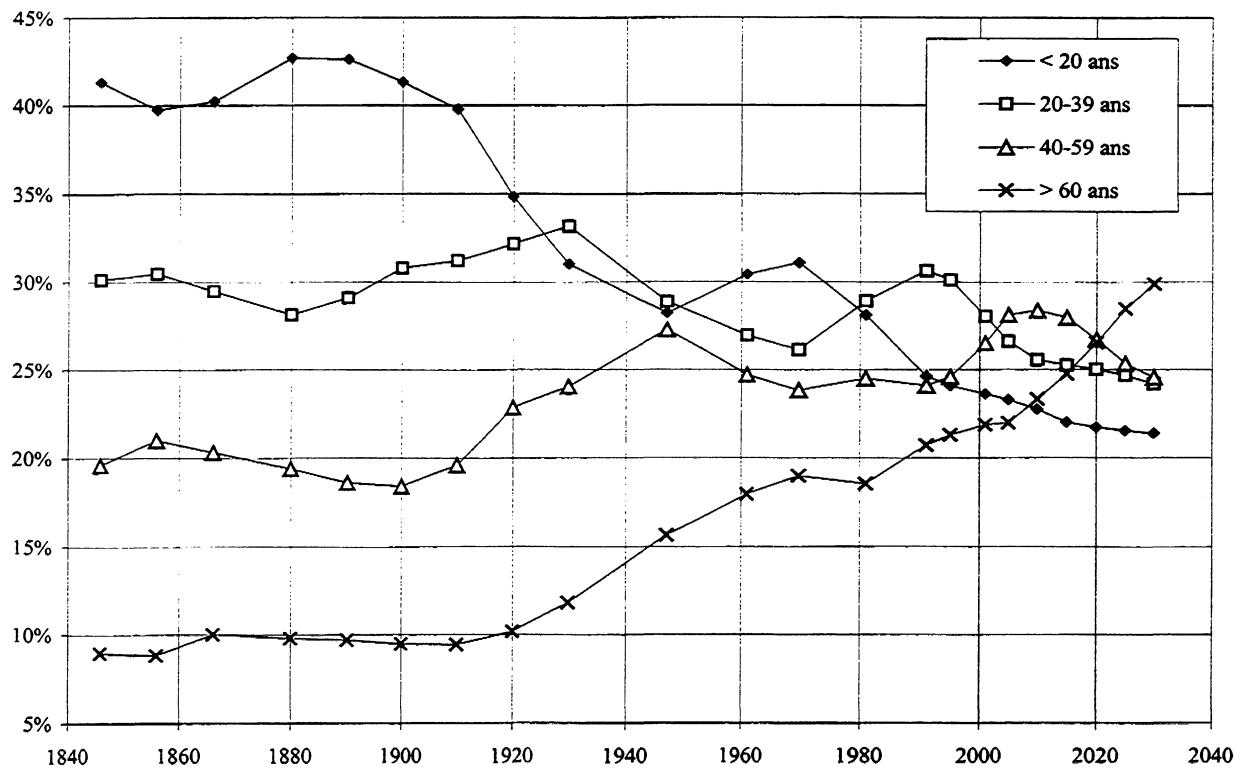
Le vieillissement de la population combine les effets de la diminution de la proportion de jeunes (vieillissement de la base de la pyramide) et de l'augmentation de la proportion de personnes âgées (vieillissement par le sommet de la pyramide). D'un point de vue historique, le vieillissement de la base de la pyramide a, jusqu'il y a peu, supplanté le vieillissement de son sommet. En d'autres termes, la baisse de la fécondité, et la diminution de la part relative des jeunes générations qui en découle, fut pendant longtemps le principal moteur du vieillissement démographique. Inversement, la baisse séculaire de la mortalité n'eut qu'un rôle très modéré sur le vieillissement de la population car si elle s'est traduite par des gains en vie humaine à tous les âges, ce sont principalement les plus jeunes qui en ont profité. Par conséquent, à fécondité constante, le recul de la mortalité a contribué à un certain rajeunissement de la base de la pyramide et à un vieillissement modéré de son sommet. Toutefois, ce dernier s'est considérablement développé depuis la Seconde Guerre mondiale car, de plus en plus, ce sont avant tout les personnes âgées qui bénéficient des gains d'espérance de vie. Depuis 1970, la fécondité et la mortalité agissent de concert pour accentuer le vieillissement démographique.

Tableau 5. L'évolution de l'âge moyen de la population de la Belgique et de ses régions (en année)

Années	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	27,93	28,91	28,42	27,98	29,15	28,19	28,62	29,04	28,62	27,83	28,79	28,30
1856	28,85	29,57	29,21	28,06	29,70	28,91	29,46	30,10	29,78	28,41	29,09	28,75
1866	29,07	29,48	29,28	27,92	29,13	28,56	29,78	30,13	29,95	28,41	28,76	28,59
1880	28,28	28,79	28,54	26,95	28,70	27,88	28,70	29,10	28,90	28,30	28,73	28,51
1890	28,08	28,74	28,41	27,33	29,30	28,39	27,96	28,53	28,25	28,63	29,17	28,90
1900	28,15	28,91	28,53	28,21	30,34	29,35	27,48	28,10	27,79	29,21	29,84	29,52
1910	28,78	29,65	29,22	29,91	31,90	30,98	27,59	28,25	27,92	30,30	31,12	30,71
1920	30,91	31,86	31,39	32,78	34,75	33,25	29,46	30,20	29,83	32,61	33,49	33,05
1930	32,32	33,34	32,84	33,51	35,41	34,51	30,74	31,41	31,07	34,03	35,10	34,57
1947	34,97	36,51	35,75	36,81	39,26	38,11	33,25	34,19	33,73	36,78	38,68	37,73
1961	34,91	37,12	36,04	37,83	41,06	39,89	33,79	35,29	34,55	35,96	38,56	37,31
1970	34,59	37,26	35,95	36,59	40,91	38,90	33,88	35,82	34,86	35,30	38,51	36,95
1981	35,40	38,50	36,98	37,04	41,80	39,57	35,18	37,63	36,42	35,39	39,01	37,26
1991	36,75	39,92	38,37	37,11	41,68	39,52	36,96	39,63	38,31	36,36	39,97	38,22
1995	37,27	40,36	38,85	37,06	41,44	39,37	37,63	40,24	38,95	36,76	40,30	38,59
2005	38,31	41,28	39,83	36,91	40,77	38,91	38,98	41,54	40,27	37,49	40,97	39,29
2015	39,73	42,67	41,23	37,40	40,76	39,13	40,61	43,23	41,94	38,15	41,63	39,95
2030	41,48	44,44	42,99	38,39	41,30	39,88	42,45	45,18	43,84	38,77	42,22	40,56

Le double vieillissement de la population peut être appréhendé de façon plus précise en étudiant l'évolution des grands groupes d'âges. Généralement on prend en considération des groupes qui correspondent plus ou moins à l'organisation sociale et économique de la société, compte tenu du rôle qu'ils y exercent. Ainsi, nous distinguerons les moins de 20 ans qui représentent les enfants et les adolescents économiquement dépendants, les 20-59 qui se définissent comme les adultes potentiellement actifs et enfin, les plus de 60 ans que nous considérons comme étant les adultes retraités.

Figure 22. L'évolution de la population par grand groupe d'âges en Belgique



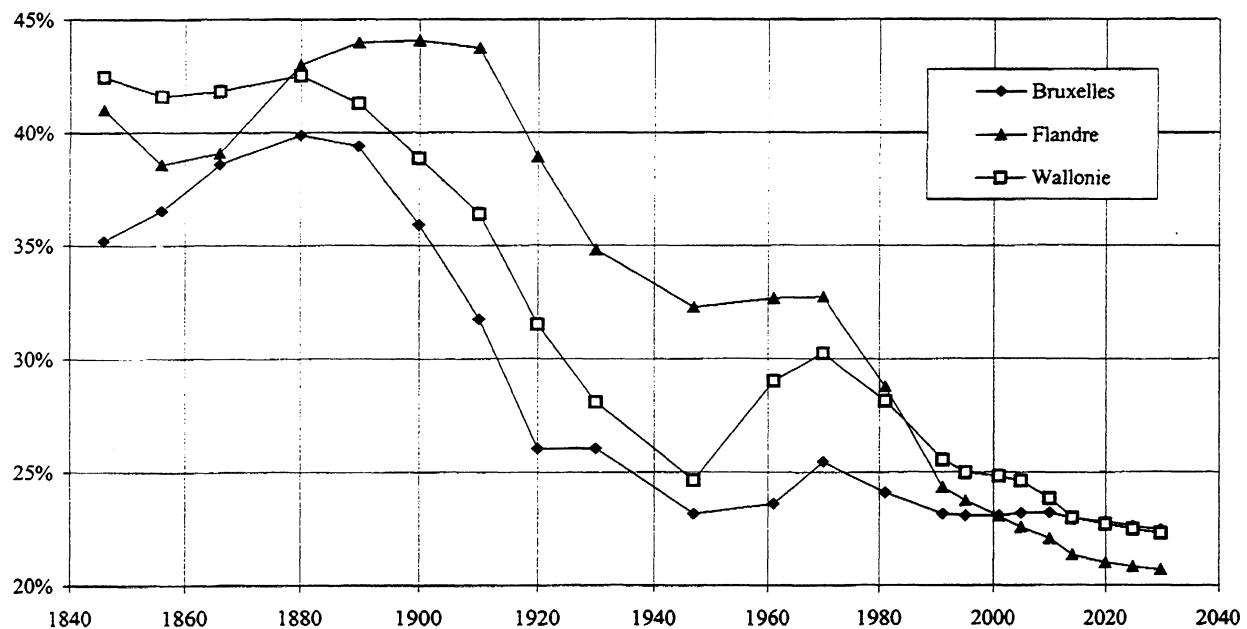
Source : I.N.S., Bureau du Plan.

2.3.2.1. Les moins de 20 ans : leur importance relative a diminué de près de moitié entre 1880 et 1995

Jusqu'en 1910, les jeunes de moins de 20 ans représentaient quelques 40 % de la population totale de la Belgique. Leur part relative a atteint un maximum en 1880 (43 %) avant que ne s'amorce la baisse de la fécondité et de la natalité et donc, la diminution de leur proportion au sein de la population. L'évolution de ces deux mouvements, depuis les dernières décennies du XIX^e siècle, a suivi les mêmes séquences : diminution très rapide de la part des moins de 20 ans entre 1880 et 1947 liée à la chute brutale de la fécondité au cours de la même période, légère augmentation de la proportion de ce groupe d'âges entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1970 que l'on peut rapprocher de la période de récupération des naissances d'après-guerre et du baby-boom et enfin, nouvelle chute rapide de l'importance relative des jeunes de moins de 20 ans depuis 1970 que l'on justifie par le déclin récent de la fécondité. Aujourd'hui, la part relative des moins de 20 ans ne s'élève plus qu'à 24 % (figure 22 et tableau 6) et continuera vraisemblablement à baisser à l'avenir.

Globalement, les évolutions régionales de ce groupe d'âges suivent le même schéma et sont également largement conditionnées par le niveau et le mouvement de la natalité et de la fécondité (figure 23 et tableau 6). On constate par exemple que la diminution de la proportion des moins de 20 ans ne s'est amorcée en Flandre qu'à partir de 1910, soit avec une trentaine d'années de retard sur la Région Bruxelloise et la Wallonie. Ensuite, jusqu'au début des années '80, c'est en Flandre que l'on dénombrait proportionnellement le plus de jeunes de moins de 20 ans, suivi dans l'ordre décroissant par la Wallonie et la Région Bruxelloise. On retrouve fort logiquement le même classement en ce qui concerne l'intensité de la natalité au cours de ce siècle (tableau 4). Aujourd'hui, même si les différences régionales se sont sensiblement estompées, c'est désormais en Wallonie que la part relative des moins de 20 ans est la plus importante.

Figure 23. L'évolution de la part relative des moins de 20 ans dans les trois régions de la Belgique



Source : I.N.S., Bureau du Plan.

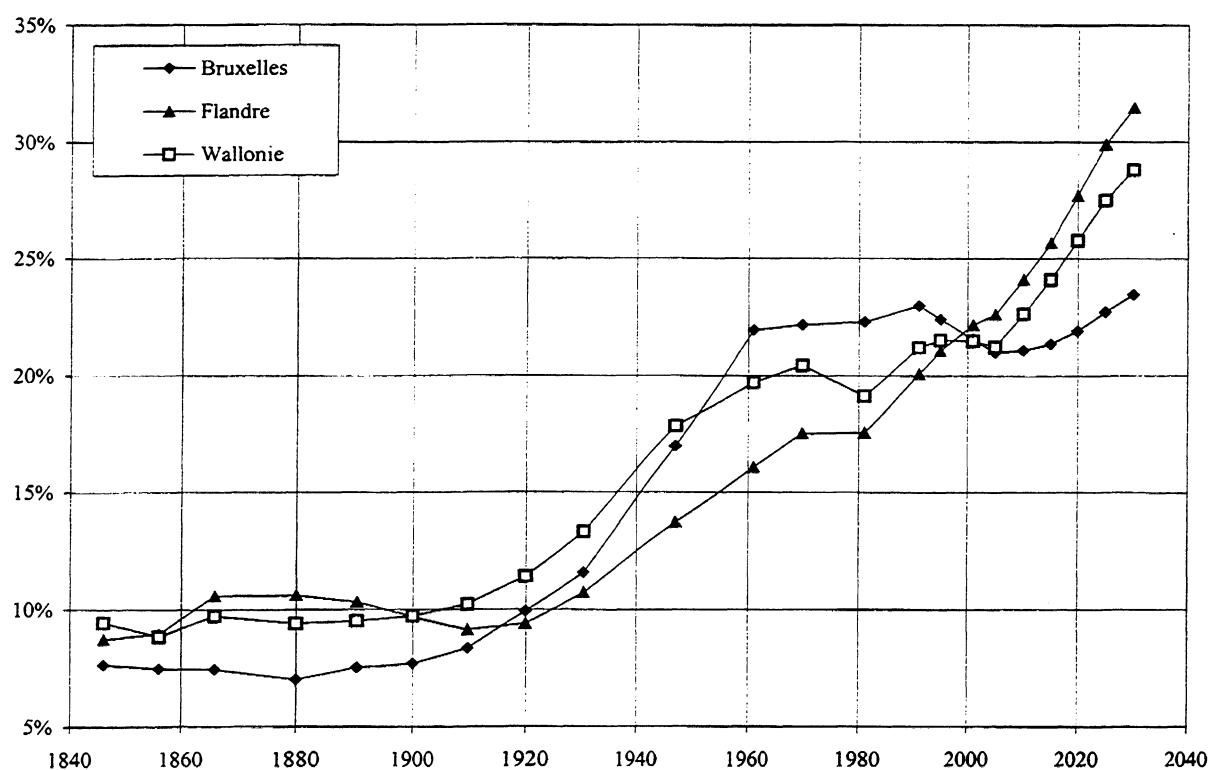
2.3.2.2. Les plus de 60 ans. Un groupe de plus en plus nombreux... et de plus en plus âgé

Jusqu'en 1920, les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentaient que 10 % de la population totale de la Belgique. Depuis, leur importance relative n'a cessé de croître pour atteindre aujourd'hui 21 % de la population (figure 22 et tableau 7). On notera cependant qu'entre 1970 et 1980, la proportion des plus de 60 ans a très légèrement diminué car, durant cette décennie, ce sont les «générations creuses» nées au cours de la Première Guerre mondiale qui sont venues «gonfler» ce groupe d'âges.

Cette progression rapide de la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans marque également les évolutions régionales (figure 24 et tableau 7). Au siècle dernier, c'est en Flandre que la proportion des plus de 60 ans était la plus élevée, mais les écarts par rapport à la Wallonie étaient faibles. Après la Seconde Guerre mondiale, l'ordre s'inverse et c'est désormais le nord du pays qui concentre les plus faibles proportions de personnes de plus de 60 ans. Entre 1900 et 1947, celles-ci étaient les plus

élevées en Wallonie et depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est la Région Bruxelloise qui a pris le relais. Il est à noter que ces différences entre les trois régions du pays sont davantage le fait d'évolutions particulières de la part relative des jeunes, plutôt que d'éventuelles inégalités en matière de longévité. De nos jours, la part relative des plus de 60 ans atteint quasiment les mêmes valeurs dans les trois régions du pays. Et à l'avenir ? Les dernières perspectives de population prévoient un renversement complet de la «hiérarchie» récente. Contrairement aux deux autres régions, la part relative des plus de 60 ans en Région Bruxelloise diminuera de quelques pour-cent jusqu'en 2010. C'est dans la Capitale que l'on devrait rencontrer à l'avenir, proportionnellement, le moins de personnes de plus de 60 ans. Inversement, l'importance relative de ce groupe d'âges ne cessera d'augmenter en Flandre et en Wallonie, où il atteindra respectivement 31,5 % et 28,8 % de la population totale (pour 23,4 % en Région Bruxelloise).

Figure 24. L'évolution de la part relative des plus de 60 ans dans les trois régions de la Belgique



Source : I.N.S., Bureau du Plan

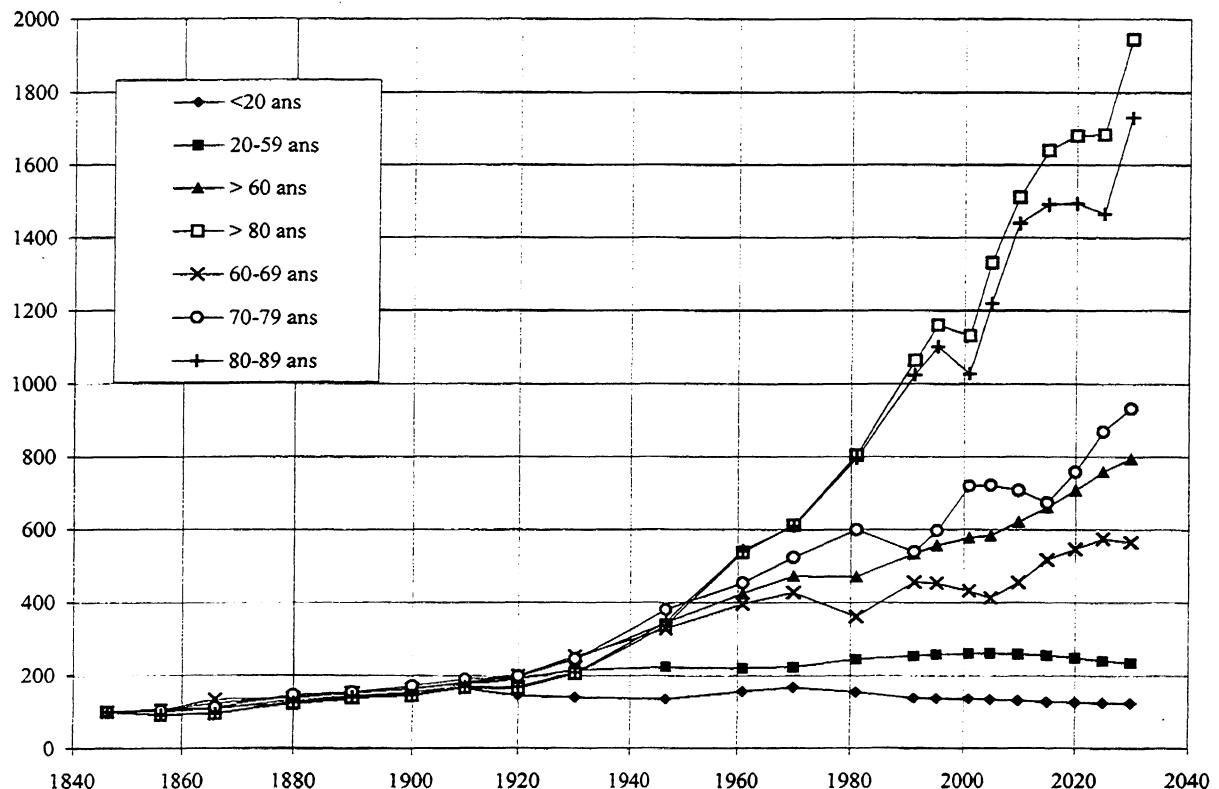
En théorie, compte tenu de la diminution de la part relative des jeunes âges, on pourrait observer une croissance de la proportion de personnes âgées sans pour autant que leur nombre absolu n'augmente réellement. Or, la figure 25 montre que le vieillissement de la population s'est accompagné depuis 1920 d'une progression très rapide du nombre de personnes de plus de 60 ans. En 1846, on dénombrait un peu moins de 400.000 personnes âgées de plus de 60 ans en Belgique. Leur nombre est de 634.000 en 1900 et de 1.331.000 en 1920. Aujourd'hui, on en compte 2.158.000, soit 5,5 fois plus qu'il y a 150 ans et 3 fois plus qu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Comparativement, les moins de 20 ans sont actuellement à peine plus nombreux qu'en 1846 et en déficit depuis 1970. Enfin, si les effectifs de personnes âgées de 20 à 59 ans sont 2,5 fois plus importants en 1995 qu'en 1846, leur nombre absolu stagne depuis 1930. En d'autres termes, le trait dominant de l'évolution de la structure par âge de la population de la Belgique depuis la Seconde Guerre mondiale est bien la montée en puissance du nombre absolu, mais aussi de la part relative, de personnes âgées.

Tableau 6. L'évolution de la part relative de la population âgée de moins de 20 ans

Années	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	41,96%	40,67%	41,32%	36,20%	34,26%	35,19%	41,67%	40,34%	41,00%	43,01%	41,91%	42,46%
1856	39,98%	39,49%	39,74%	37,36%	35,75%	36,52%	38,88%	38,28%	38,58%	41,66%	41,53%	41,60%
1866	40,36%	40,11%	40,23%	40,11%	37,23%	38,59%	39,22%	38,97%	39,10%	41,73%	41,91%	41,82%
1880	43,04%	42,35%	42,69%	41,75%	38,21%	39,88%	43,32%	42,66%	42,99%	42,67%	42,37%	42,52%
1890	42,94%	42,30%	42,62%	41,40%	37,65%	39,39%	44,18%	43,77%	43,98%	41,46%	41,15%	41,30%
1900	41,79%	40,91%	41,34%	38,12%	34,00%	35,90%	44,48%	43,67%	44,07%	38,99%	38,76%	38,87%
1910	40,28%	39,31%	39,79%	33,61%	30,13%	31,74%	44,13%	43,35%	43,74%	36,60%	36,17%	36,39%
1920	35,51%	34,15%	34,83%	27,97%	24,43%	26,04%	39,49%	38,36%	38,92%	31,97%	31,06%	31,51%
1930	31,53%	30,50%	31,01%	27,34%	24,88%	26,05%	35,20%	34,40%	34,80%	28,40%	27,78%	28,09%
1947	28,96%	27,52%	28,23%	24,84%	21,66%	23,15%	32,79%	31,72%	32,25%	25,11%	24,16%	24,63%
1961	31,74%	29,16%	30,42%	25,98%	21,55%	23,59%	33,61%	31,72%	32,66%	30,42%	27,70%	29,03%
1970	32,46%	29,78%	31,09%	27,73%	23,46%	25,45%	33,70%	31,74%	32,71%	31,84%	28,72%	30,23%
1981	29,42%	26,83%	28,10%	26,23%	22,22%	24,10%	29,78%	27,79%	28,77%	29,74%	26,65%	28,15%
1991	25,79%	23,49%	24,61%	25,05%	21,44%	23,14%	25,23%	23,43%	24,32%	27,00%	24,19%	25,55%
1995	25,19%	23,02%	24,08%	24,78%	21,53%	23,08%	24,62%	22,89%	23,74%	26,34%	23,69%	24,98%
2005	24,38%	22,23%	23,28%	24,67%	21,81%	23,18%	23,41%	21,72%	22,56%	26,06%	23,23%	24,60%
2015	23,08%	21,00%	22,01%	24,22%	21,73%	22,94%	22,19%	20,49%	21,33%	24,36%	21,68%	22,97%
2030	22,42%	20,38%	21,38%	23,51%	21,41%	22,44%	21,55%	21,83%	20,68%	23,66%	21,03%	22,30%

Source : I.N.S., Bureau du Plan

Figure 25. L'évolution de la population de la Belgique par grand groupe d'âges, en chiffres relatifs (1846 = base 100)



Source : I.N.S., Bureau du Plan

Au-delà du gonflement d'ensemble du sommet de la pyramide des âges, on observe également un vieillissement important au sein du groupe des 60 ans et plus. C'est l'émergence et le développement d'un quatrième âge, généralement défini comme comprenant les personnes âgées de plus de 80 ans. Jusqu'en 1930, celles-ci ne représentaient pas 1 % de la population de la Belgique. Depuis, leur proportion a augmenté pour atteindre près de 4 % aujourd'hui (tableau 7). Ce chiffre peut paraître insignifiant, mais la progression de l'importance relative des personnes de plus de 80 ans peut être mieux estimée si on la rapporte à celle des personnes de plus de 60 ans (figure 26). Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, on dénombrait moins de 10 % de personnes âgées de plus de 80 ans parmi les plus de 60 ans. Depuis, le poids relatif du 4ème âge au sein de ce groupe s'est nettement renforcé et atteint aujourd'hui 18 % en Belgique, en Flandre et en Wallonie et 22 % en Région Bruxelloise.

En chiffres absolus, c'est le groupe d'âges des plus de 80 ans qui a connu la progression la plus importante depuis 1930 (figure 25). A cette date, ils étaient un peu plus de 68.000. En 1995, on en compte plus de 386.000, soit 5,7 fois plus qu'il y a une soixantaine d'années. La figure 25 détaille aussi l'évolution des plus de 60 ans en y distinguant les tranches d'âges décennales. On constate que depuis une trentaine d'années, la progression des effectifs est d'autant plus rapide que les groupes considérés sont âgés. Ainsi, si depuis 1970, le nombre des personnes âgées de 60-69 ans et de 70-79 ans a peu progressé, les 80-89 ans ont doublé leurs effectifs alors que les 90-99 ans sont presque trois fois plus nombreux. De même, si jusqu'en 1961 on recensait moins de 100 centenaires en Belgique, ils sont, en 1995, plus de 600.

Les plus de 60 ans

Tableau 7. L'évolution de la part relative de la population âgée de 60 ans et de plus de 80 ans

≥ 60 ans (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	8,32%	9,56%	8,94%	6,08%	9,07%	7,63%	8,16%	9,25%	8,71%	8,80%	10,04%	9,42%
1856	7,97%	9,67%	8,82%	6,40%	8,44%	7,46%	8,14%	9,76%	8,95%	7,97%	9,73%	8,84%
1866	9,57%	10,42%	10,00%	6,60%	8,18%	7,44%	10,21%	10,91%	10,56%	9,24%	10,20%	9,71%
1880	9,35%	10,20%	9,78%	5,92%	7,95%	7,00%	10,29%	10,90%	10,59%	8,90%	9,90%	9,40%
1890	9,18%	10,20%	9,69%	6,30%	8,56%	7,51%	9,89%	10,70%	10,30%	8,94%	10,05%	9,49%
1900	8,92%	10,02%	9,47%	6,34%	8,85%	7,69%	9,26%	10,08%	9,67%	1,00%	10,32%	9,71%
1910	8,74%	10,11%	9,43%	6,96%	9,52%	8,34%	8,65%	9,06%	9,13%	9,40%	11,05%	10,22%
1920	9,37%	10,92%	10,16%	8,26%	11,30%	9,91%	8,84%	9,90%	9,38%	10,51%	12,29%	11,40%
1930	11,02%	12,56%	11,80%	10,13%	12,86%	11,56%	10,24%	11,15%	10,70%	12,36%	14,28%	13,32%
1947	14,46%	16,77%	15,63%	14,93%	18,77%	16,96%	13,12%	14,29%	13,71%	16,21%	19,46%	17,84%
1961	15,97%	19,83%	17,94%	18,38%	24,96%	21,93%	14,83%	17,28%	16,06%	17,13%	22,13%	19,69%
1970	16,53%	21,31%	18,97%	18,16%	25,65%	22,15%	15,77%	19,21%	17,50%	17,34%	23,32%	20,42%
1981	15,64%	21,29%	18,53%	17,66%	26,35%	22,28%	15,24%	19,76%	17,53%	15,74%	22,28%	19,12%
1991	17,68%	23,59%	20,70%	18,56%	26,91%	22,97%	17,47%	22,57%	20,05%	17,79%	24,37%	21,18%
1995	18,34%	24,15%	21,30%	18,21%	26,17%	22,38%	18,47%	23,52%	21,02%	18,13%	24,65%	21,48%
2005	19,19%	24,66%	21,98%	17,39%	24,25%	20,95%	20,11%	25,00%	22,58%	18,02%	24,18%	21,20%
2015	22,13%	27,29%	24,76%	18,26%	24,23%	21,33%	23,25%	28,00%	25,66%	21,12%	26,87%	24,10%
2030	27,21%	32,41%	29,87%	20,79%	25,98%	23,44%	29,01%	33,85%	31,46%	25,74%	31,64%	28,80%

Source : I.N.S., Bureau du Plan

Les plus de 80 ans

≥ 80 ans (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	0,70%	0,84%	0,77%	0,45%	0,86%	0,66%	0,66%	0,75%	0,71%	0,77%	0,95%	0,86%
1856	0,58%	0,76%	0,67%	0,28%	0,63%	0,46%	0,58%	0,72%	0,65%	0,63%	0,83%	0,73%
1866	0,54%	0,77%	0,65%	0,30%	0,55%	0,43%	0,55%	0,76%	0,64%	0,58%	0,82%	0,70%
1880	0,60%	0,82%	0,74%	0,28%	0,52%	0,41%	0,71%	0,81%	0,76%	0,67%	0,88%	0,77%
1890	0,65%	0,87%	0,76%	0,33%	0,57%	0,46%	0,73%	0,91%	0,82%	0,62%	0,90%	0,76%
1900	0,60%	0,82%	0,71%	0,31%	0,63%	0,48%	0,70%	0,87%	0,79%	0,55%	0,82%	0,69%
1910	0,62%	0,87%	0,74%	0,32%	0,69%	0,52%	0,70%	0,89%	0,80%	0,59%	0,90%	0,74%
1920	0,60%	0,86%	0,73%	0,35%	0,77%	0,58%	0,65%	0,82%	0,72%	0,63%	0,96%	0,80%
1930	0,67%	1,01%	0,84%	0,49%	0,98%	0,74%	0,68%	0,91%	0,80%	0,72%	1,17%	0,94%
1947	1,05%	1,57%	1,31%	0,87%	1,61%	1,26%	1,02%	1,34%	1,18%	1,18%	1,87%	1,53%
1961	1,57%	2,31%	1,94%	1,56%	3,13%	2,41%	1,51%	1,90%	1,71%	1,65%	2,68%	2,18%
1970	1,56%	2,64%	2,11%	1,70%	3,76%	2,80%	1,51%	2,18%	1,85%	1,60%	3,02%	2,33%
1981	1,76%	3,63%	2,72%	2,17%	5,35%	3,86%	1,75%	3,16%	2,46%	1,67%	3,89%	2,82%
1991	2,15%	4,87%	3,54%	2,61%	6,53%	4,68%	2,19%	4,56%	3,39%	1,95%	4,93%	3,48%
1995	2,32%	5,24%	3,81%	2,74%	6,85%	4,89%	2,37%	4,97%	3,68%	2,11%	5,24%	3,72%
2005	2,78%	5,76%	4,30%	3,01%	6,90%	5,03%	2,82%	5,50%	4,18%	2,65%	5,88%	4,32%
2015	3,54%	6,95%	5,28%	3,19%	6,90%	5,10%	3,77%	7,00%	5,40%	3,24%	6,87%	5,12%
2030	4,52%	7,97%	6,28%	3,53%	6,77%	5,18%	4,87%	8,31%	6,62%	4,17%	7,71%	6,00%

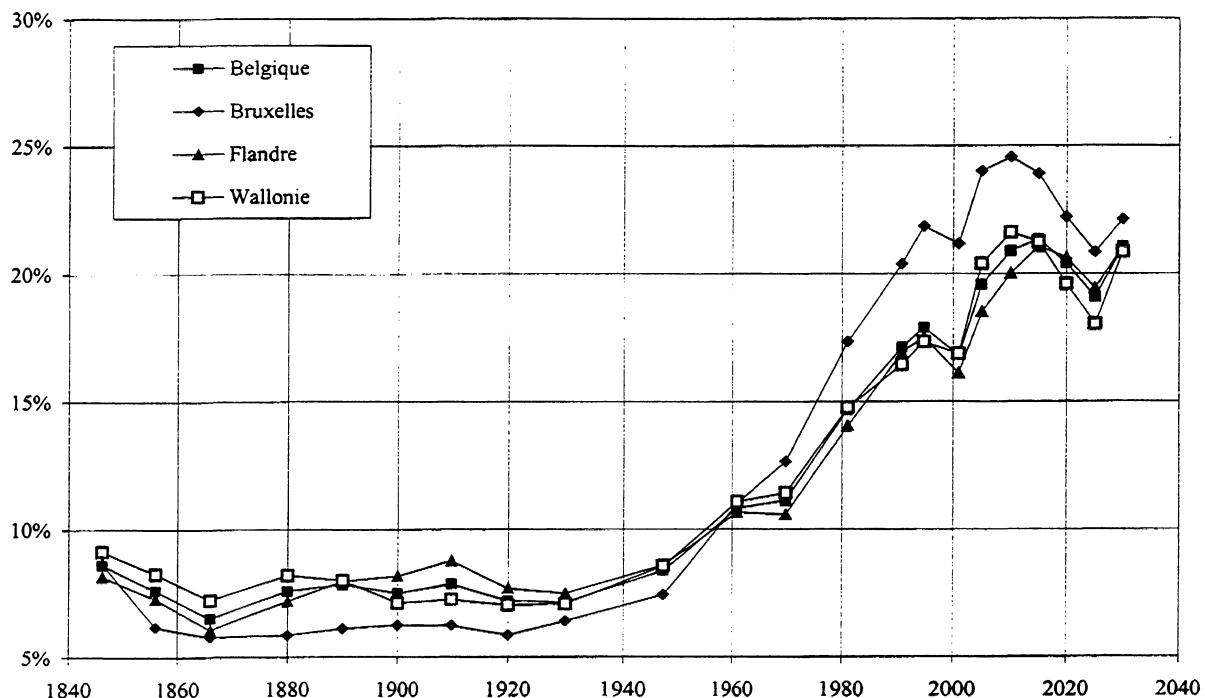
Source : I.N.S., Bureau du Plan

Le rapport des personnes âgées de plus de 80 ans sur les personnes âgées de plus de 60 ans (indice de séniorité)

≥ 80 ans ≥ 60 ans (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	8,41%	8,79%	8,61%	7,40%	9,48%	8,65%	8,09%	8,11%	8,15%	8,75%	9,46%	9,13%
1856	7,28%	7,86%	7,60%	4,38%	7,46%	6,17%	7,13%	7,38%	7,26%	7,90%	8,53%	8,26%
1866	5,64%	7,39%	6,50%	4,55%	6,72%	5,78%	5,19%	6,97%	6,06%	6,28%	8,04%	7,21%
1880	7,06%	8,04%	7,57%	4,73%	6,54%	5,86%	6,90%	7,43%	7,18%	7,53%	8,89%	8,19%
1890	7,08%	8,53%	7,84%	5,24%	6,66%	6,13%	7,38%	8,50%	7,96%	6,94%	8,96%	8,01%
1900	6,73%	8,18%	7,50%	4,89%	7,12%	6,24%	7,56%	8,63%	8,17%	55,00%	7,95%	7,11%
1910	7,09%	8,61%	7,85%	4,60%	7,25%	6,24%	8,09%	9,27%	8,76%	6,28%	8,14%	7,24%
1920	6,40%	7,88%	7,19%	4,24%	6,81%	5,85%	7,13%	8,28%	7,68%	5,99%	7,81%	7,02%
1930	6,08%	8,04%	7,12%	4,84%	7,62%	6,40%	6,64%	8,16%	7,48%	5,83%	8,19%	7,06%
1947	7,26%	9,36%	8,38%	5,83%	8,58%	7,43%	7,77%	9,38%	8,61%	7,28%	9,61%	8,58%
1961	9,83%	11,65%	10,81%	8,49%	12,54%	10,99%	10,18%	11,00%	10,65%	9,63%	12,11%	11,07%
1970	9,44%	12,39%	11,12%	9,36%	14,66%	12,64%	9,58%	11,35%	10,57%	9,23%	12,95%	11,41%
1981	11,25%	17,05%	14,68%	12,29%	20,30%	17,32%	11,48%	15,99%	14,03%	10,61%	17,46%	14,75%
1991	12,16%	20,64%	17,10%	14,06%	24,27%	20,37%	12,54%	20,20%	16,91%	10,96%	20,23%	16,43%
1995	12,65%	21,70%	17,89%	15,03%	26,18%	21,85%	12,83%	21,13%	17,51%	11,64%	21,26%	17,32%
2005	14,49%	23,36%	19,56%	17,31%	28,45%	24,01%	14,02%	22,00%	18,5%	14,71%	24,32%	20,38%
2015	16,00%	25,47%	21,32%	17,47%	28,48%	23,91%	16,21%	25,00%	21,04%	15,34%	25,57%	21,24%
2030	16,61%	24,59%	21,02%	16,98%	26,06%	22,10%	16,79%	24,55%	21,04%	16,20%	24,37%	20,83%

Source : I.N.S., Bureau du Plan

Figure 26. L'évolution de l'indice de séniorité (≥ 80 ans / ≥ 60 ans) de la population de la Belgique et de ses régions



Source : I.N.S., Bureau du Plan

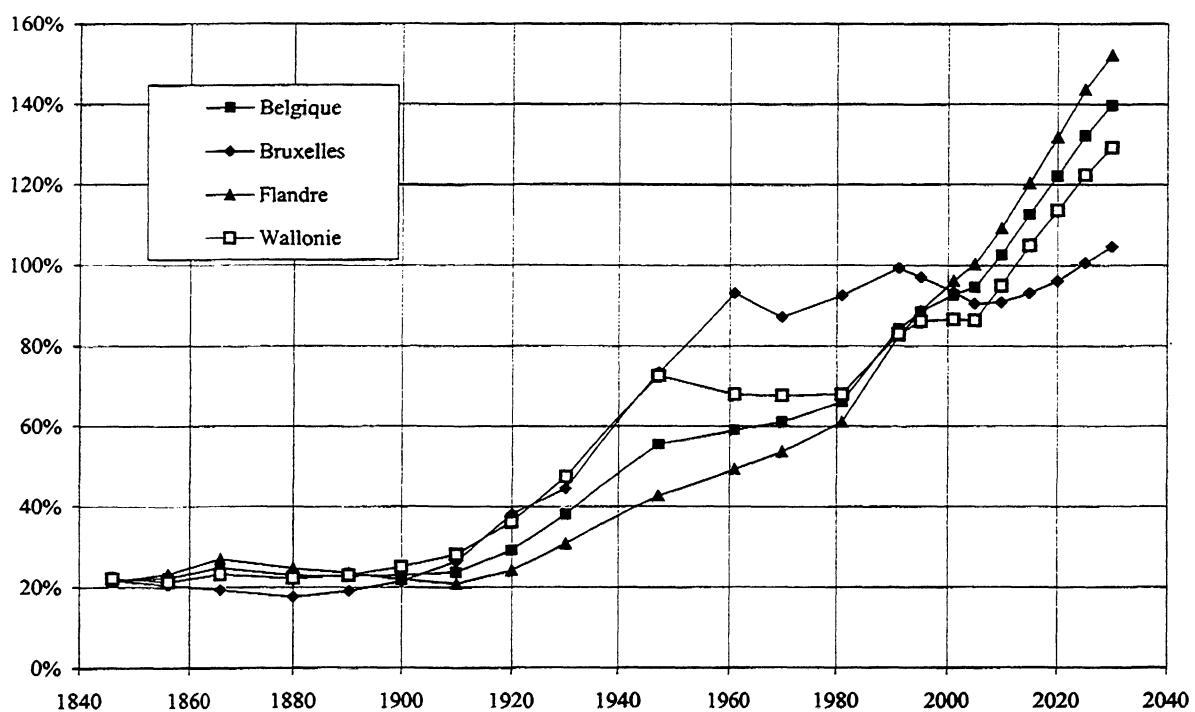
Le vieillissement du sommet de la pyramide des âges est lié à l'augmentation de la longévité aux âges élevés. Rappelons que les progrès réalisés en matière de mortalité, au cours de ces dernières décennies, ont avant tout profité aux personnes âgées. Conséquences, on vit de plus en plus vieux et on observe un report des décès vers les âges de plus en plus élevés. Compte tenu de la progression rapide du nombre de personnes de plus de 80 ans, il est de moins en moins judicieux d'amalgamer dans une même catégorie — le troisième âge — toutes les personnes retraitées, d'autant qu'elles répondent à des caractéristiques socio-économiques et biologiques très différentes. L'allongement de l'espérance de vie et celui, moins spectaculaire de l'espérance de vie en bonne santé, nécessitent de distinguer désormais, le 3^{ème} du 4^{ème} âge, les «jeunes vieux» des «plus vieux». Les premiers sont encore, pour la plupart, en pleine possession de leurs capacités physiques et intellectuelles et jouent un rôle non négligeable dans l'activité économique en tant que consommateurs, mais aussi comme acteurs dans les secteurs informels. Quant aux seconds, on y retrouve plus fréquemment des personnes physiquement amoindries et fortement dépendantes. Il n'existe pas de frontière d'âge intangible entre ces deux groupes, mais il est certain que le groupe des «plus vieux», qui sera amené à croître rapidement durant les prochaines décennies, rassemble la plupart des personnes de plus de 80 ans. Plus globalement, l'évolution des structures par âge de la population ne nécessite-t-elle pas une redéfinition des seuils du cycle de la vie ? Il est indéniable que le seuil de la vieillesse n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a 30, 50 et a fortiori, 100 ans. Une personne de 60 ans en 1996 ne ressemble pas à une personne qui avait le même âge en 1950 ou en 1900. Plutôt que de fixer le seuil de la vieillesse en fonction d'un certain nombre d'années après la naissance, ne convient-il pas mieux de le déterminer par rapport au nombre d'années avant la mort ? La limite serait alors variable, compte tenu de l'évolution de la mortalité et de la morbidité.

2.3.2.3. Vers un vieillissement démographique inéluctable. Au XXI^e siècle, on dénombrera davantage de personnes de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 20 ans

Le coefficient de vieillissement se définit comme le rapport des personnes âgées de plus de 60 ans sur les personnes âgées de moins de 20 ans. Cet indice, qui associe les effets du vieillissement par la base et par le sommet de la pyramide, évalue en quelque sorte la relève démographique. Sa progression depuis moins d'un siècle est éloquente : jusqu'en 1910, on dénombrait 4 à 5 jeunes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans, alors que de nos jours, ce rapport approche l'unité. Si au siècle dernier, les valeurs des indices régionaux restent confinées dans des limites relativement étroites, elles s'en dégageront durant le XX^e siècle, au gré des évolutions et des fluctuations différentielles de la natalité et de la fécondité, en particulier. De nos jours, les écarts entre la Flandre et la Wallonie se sont pratiquement résorbés et seule la Région Bruxelloise se distingue encore avec un indice de sénilité flirtant avec le seuil de 1 (figure 27 et tableau 8).

Le vieillissement de la population devrait s'intensifier dans les années à venir, au rythme de l'accession à l'âge de la retraite des générations plus abondantes nées entre 1945 et 1965. Selon le scénario central des dernières perspectives de population de l'Institut National de Statistique, la part relative des plus de 60 ans serait supérieure à celle des moins de 20 ans dès 2010 (figures 22 et 27). A cette date, les sexagénaires et plus représenteraient le quart de la population belge et en 2030, le tiers. Tous les acteurs étant en place, on peut estimer que les 3/4 du vieillissement démographique futur sont d'ores et déjà inscrits dans les pyramides des âges actuelles.

Figure 27. L'évolution du coefficient de vieillissement (≥ 60 ans/ < 20 ans) de la population de la Belgique et de ses régions



Source : I.N.S., Bureau du Plan

Tableau 8. L'évolution du coefficient de vieillissement de la population de la Belgique et de ses régions

Indice de séniilité ≥60/<20 (%)	Belgique				Région Bruxelloise				Flandre				Wallonie			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
1846	19,83%	23,51%	21,64%	16,80%	26,47%	21,68%	19,58%	22,93%	21,24%	20,46%	23,96%	22,19%				
1856	19,93%	24,49%	22,19%	17,13%	23,61%	20,43%	20,94%	25,50%	23,29%	19,13%	23,43%	21,25%				
1866	23,71%	25,98%	24,86%	16,45%	21,97%	19,28%	26,03%	28,00%	27,01%	22,14%	24,34%	23,22%				
1880	21,72%	24,09%	22,91%	14,18%	20,81%	17,55%	23,75%	25,55%	24,63%	20,86%	23,37%	22,11%				
1890	21,38%	24,11%	22,74%	15,22%	22,74%	19,07%	22,39%	24,45%	23,42%	21,56%	24,42%	22,98%				
1900	21,34%	24,49%	22,91%	16,63%	26,03%	21,42%	20,82%	23,08%	21,94%	21,94%	2,56%	26,63%	24,98%			
1910	21,70%	25,72%	23,70%	20,71%	31,60%	26,28%	19,60%	22,15%	20,87%	25,68%	30,55%	28,08%				
1920	26,39%	31,98%	29,17%	29,53%	46,25%	38,06%	22,39%	25,81%	24,10%	32,87%	39,57%	36,18%				
1930	34,95%	41,18%	38,05%	37,05%	51,69%	44,38%	29,09%	32,41%	30,73%	43,52%	51,40%	47,42%				
1947	49,93%	60,94%	55,37%	60,10%	86,66%	73,26%	40,01%	45,05%	42,51%	64,56%	80,55%	72,43%				
1961	50,32%	68,00%	58,97%	70,75%	115,82%	92,96%	44,12%	54,48%	49,17%	56,31%	79,89%	67,83%				
1970	50,92%	71,56%	61,02%	65,49%	109,34%	87,03%	46,80%	60,52%	53,50%	54,46%	81,20%	67,55%				
1981	53,16%	79,35%	65,94%	67,33%	118,59%	92,45%	51,18%	71,10%	60,93%	52,93%	83,60%	67,92%				
1991	68,55%	100,43%	84,11%	74,09%	125,51%	99,27%	69,24%	96,33%	82,44%	65,89%	100,74%	82,90%				
1995	72,81%	104,91%	88,46%	73,49%	121,55%	96,97%	75,02%	102,75%	88,54%	68,83%	104,05%	85,99%				
2005	78,71%	110,93%	94,42%	70,49%	111,19%	90,38%	85,90%	115,10%	100,09%	69,15%	104,09%	86,18%				
2015	95,88%	129,95%	112,49%	75,39%	111,50%	92,98%	104,82%	136,65%	120,30%	86,70%	123,94%	104,92%				
2030	121,36%	159,03%	139,71%	88,43%	121,35%	104,46%	134,62%	170,70%	152,13%	108,79%	150,45%	129,15%				

L'allongement de la vie constitue l'autre déterminant du vieillissement du sommet de la pyramide des âges. De nouvelles améliorations de l'espérance de vie sont généralement postulées. Compte tenu des changements prévisibles des modes de vie, de l'amélioration escomptée des techniques de prévention, de dépistage et de traitement des maladies, tant les biologistes que les médecins estiment qu'une espérance de vie de 90 ans et un recul possible de la survie maximale à l'âge de 115-120 ans sont loin d'être irréalistes. Mais, depuis peu, d'autres avis, quant aux progrès futurs de la longévité, sont plus mitigés et généralement moins optimistes. Car, s'il n'y a aucune raison de douter de l'évolution des techniques et des connaissances médicales, d'autres facteurs, dont il est difficile aujourd'hui d'estimer les conséquences, pourraient venir contrecarrer leurs effets sur l'allongement de la vie. Parmi ces facteurs, on peut relever la possible progression des épidémies virales dont on ne sait comment elles évolueront ni quel sera leur impact sur la durée moyenne de vie. De même, quelles seront les conséquences, sur la morbidité et la mortalité, de la dégradation de l'environnement et en particulier de l'augmentation de la pollution ? Enfin, nos sociétés ne vont-elles pas se paupériser davantage ? Et cette paupérisation, est-elle de nature à ralentir, voire à enrayer, l'allongement de la vie moyenne par son action négative sur certains facteurs de comportement tels que l'alimentation, les attitudes de prévention, l'alcoolisme... ? Les progrès de l'espérance de vie seront peut être moins spectaculaires, mais il n'en demeure pas moins que tout gain se traduira par un vieillissement plus ou moins marqué du sommet de la pyramide des âges.

Le vieillissement démographique pourra-t-il être contré par l'évolution de la fécondité, voire la mise en œuvre de politiques migratoires ad hoc ? L'évolution future de la fécondité demeure une grande inconnue : va-t-elle encore diminuer, se stabiliser au niveau actuel ou amorcer une remontée ? Mais rien dans l'évolution récente de notre société ne laisse présager cette dernière issue dans un avenir à court ou à moyen terme. En théorie, l'immigration internationale pourrait avoir un double impact sur le rajeunissement d'une population vieillie. D'une part, la structure par âge de la population immigrée, originaire d'un pays du Tiers Monde, est traditionnellement plus jeune que celle du pays d'accueil. La venue de ces immigrants ne pourra par conséquent que renforcer les jeunes générations et donc diminuer les tensions entre les classes extrêmes de la pyramide des âges. D'autre part, ces populations étrangères ont des niveaux de fécondité relativement élevés et pourraient ainsi contribuer à relever ou, au minimum, à maintenir les taux de natalité. Or, même les scénarios les plus optimistes, prévoyant par exemple une ouverture plus large des frontières à raison d'un doublement du solde migratoire actuel, s'accordent à démontrer que les migrations internationales ne pourraient que légèrement atténuer, et nullement contrer, le vieillissement des populations. Car, si d'un côté, l'augmentation de la pression démographique dans les pays du sud et l'émergence de nouveaux pôles d'émigration, notamment en provenance de l'Europe de l'Est, induisent une pression migratoire de plus en plus forte, de l'autre, l'immigration se heurte à un certain nombre de résistances d'ordre économique, politique et culturel. La question est de savoir si, sous prétexte d'infléchir certaines tendances démographiques à haut degré d'inertie, et généralement considérées comme néfastes, la Belgique est disposée à ouvrir le robinet de l'immigration, avec un débit sans commune mesure avec les situations antérieures.

Le vieillissement de la population semble donc inexorable et dépasse largement le cadre restreint de la démographie. C'est un problème de société qui pose des enjeux nouveaux et considérables et qui requiert une adaptation rapide des mentalités, des comportements, des modes de vie, des institutions et de l'organisation des systèmes de protection sociale. L'accroissement du nombre de personnes âgées entraînera inévitablement une augmentation de la consommation et donc des dépenses en matière de soins de santé. Mais c'est surtout dans le cadre du financement futur des pensions que l'on stigmatise le vieillissement de la population. Le système de financement des pensions est basé sur l'équilibre démographique entre le nombre de bénéficiaires et celui des cotisants. Or, les générations abondantes du baby-boom ont sensiblement modifié les règles du jeu, car les enfants qu'ils n'ont pas

désiré avoir ne seront pas là pour financer leur retraite. Dès lors, comment assurer à des bénéficiaires de plus en plus nombreux, et qui furent eux-mêmes autant de cotisants, la même couverture de protection sociale que celle dont ont pu bénéficier leurs prédecesseurs ? Le problème central concerne donc la pérennité du système de fonctionnement de l'assurance pension, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Les conditions nouvelles imposées par le vieillissement de la population favoriseront-elles un financement basé sur un principe de répartition ou se tournera-t-on plutôt vers un système de capitalisation, avec le risque de créer une sévère dualisation parmi les pensionnés : d'un côté ceux qui ont pu se constituer, notamment par l'épargne, une retraite dorée, et de l'autre, ceux qui devront se contenter du «minimum vieillesse». Quoi qu'il en soit, les générations devront nouer entre elles un nouveau type de contrat social, cimenter le principe de solidarité intergénérationnelle qui nécessitera des accords consensuels entre les aînés et les plus jeunes.

Enfin, le vieillissement démographique n'est pas, et ne sera pas, l'unique responsable de l'accroissement du coût de la sécurité sociale. Le ralentissement de la croissance économique et l'augmentation du chômage diminuent les recettes et alourdissent sensiblement les charges sociales. Sur un plan strictement démographique, le vieillissement de la population est l'affaire des plus vieux et des plus jeunes. Par contre, les implications socio-économiques de ce processus font également intervenir les groupes d'âges intermédiaires, les «potentiellement actifs» âgés de 20 à 60 ans.

2.3.3. LES 20-59 ANS : LE VIEILLISSEMENT AU SEIN DE LA POPULATION D'ÂGES ACTIFS

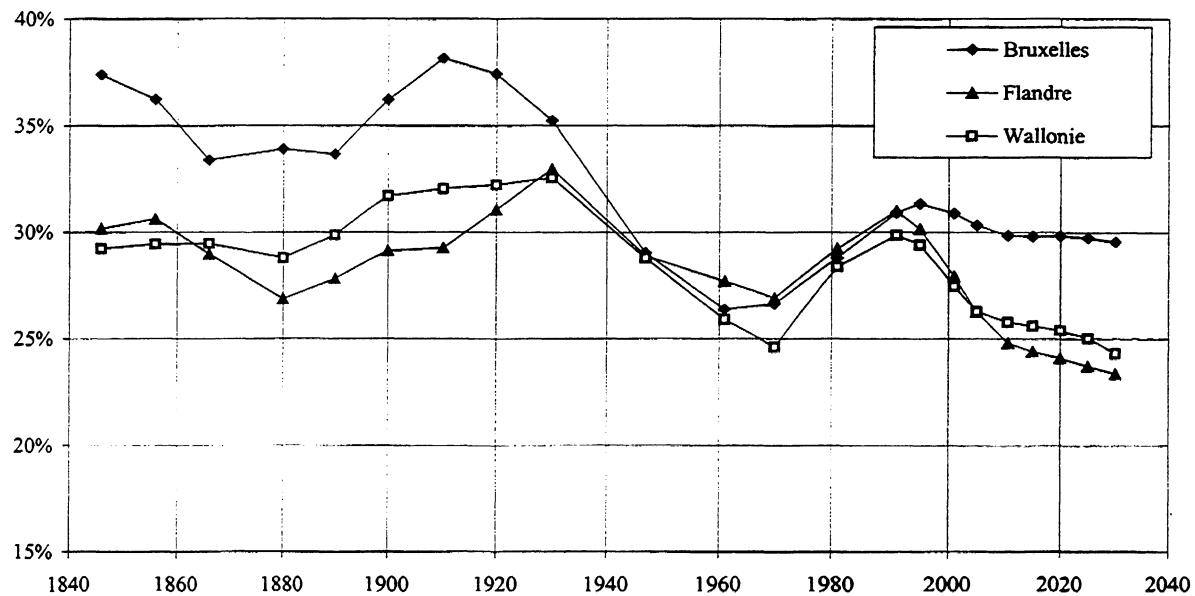
2.3.3.1. Depuis 150 ans, les personnes d'âges actifs représentent plus de 50% de la population

L'importance relative de cette tranche d'âges a peu évolué depuis 1846. A cette date, elle représentait la moitié de la population totale du Royaume, alors qu'aujourd'hui, elle se chiffre à 55 %. Derrière cette apparente stabilité, ce groupe d'âges a subi de profondes mutations internes. Distinguons parmi ce groupe d'âges actifs, les 20-39 ans et les 40-59 ans (figure 22 et tableau 9). Jusqu'en 1930, les jeunes actifs de 20-39 ans représentaient environ 30 % de la population. De 1930 à 1971, leur importance relative a décrue de 33 % à 26 %, cette tranche d'âges étant composée des premières générations affectées par le déclin de la fécondité. De la même manière, ce sont les générations plus abondantes nées après la Seconde Guerre mondiale et durant les années fastes du baby-boom qui assurent, depuis 1970, la remontée de l'importance relative des 20-39 ans au sein de la population totale. Aujourd'hui, ce groupe d'âges a retrouvé le niveau qui était le sien en 1846.

Lors du recensement de 1846, on relevait un peu moins de 20 % de personnes âgées de 40 à 59 ans. Aujourd'hui, leur poids relatif est de près de 25 %. Comme le montre la figure 22, la différence actuelle entre l'importance des 20-39 ans et des 40-59 ans est deux fois plus faible que ce qu'elle fut au siècle dernier. L'évolution de ces deux groupes d'âges présente globalement les mêmes phases, mais avec un décalage de 20 ans, ce qui a permis à leur part relative de se rejoindre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Au recensement de 1947, les 20-40 ans comprenaient les générations nées entre 1907 et 1927, au moment où le contrôle des naissances se généralisait dans tout le pays. Par contre, les générations plus abondantes, nées entre 1887 et 1907, composaient en 1947 le groupe des 40-59 ans. Par la suite, la part relative de ces derniers a diminué de quelques pour-cent, avant de se stabiliser, depuis 1971 aux alentours de 25 %.

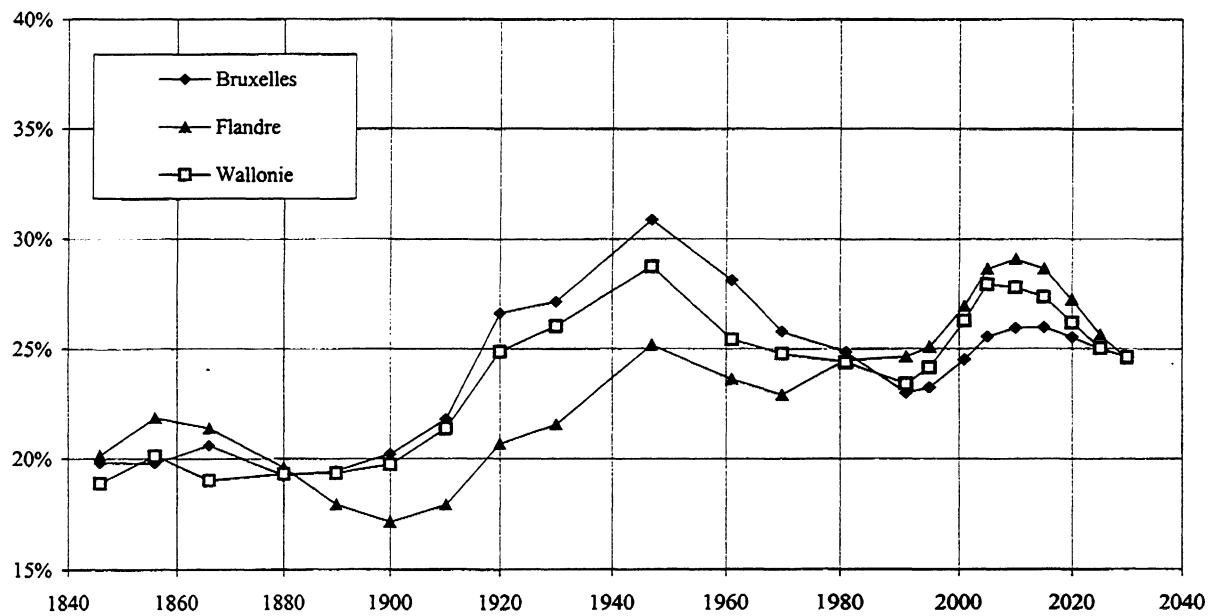
A l'échelle des régions, on retrouve les mêmes séquences d'évolution et les différences actuelles de niveau se réduisent à quelques pourcents (figures 28 et 29 et tableau 9). On constatera cependant que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les proportions des jeunes adultes de 20-39 ans étaient nettement plus élevées en Région Bruxelloise qu'en Flandre ou en Wallonie. Il s'agit, à n'en pas douter, des conséquences que l'effet attractif de la Capitale a pu exercer sur cette tranche d'âges. A un niveau moindre, le rôle des migrations explique probablement pourquoi on dénombre relativement plus d'adultes de 20-39 ans en Wallonie qu'en Flandre, entre 1860 et 1920.

Figure 28. L'évolution de la part relative des 20-39 ans dans les trois régions de la Belgique



Source : I.N.S., Bureau du Plan

Figure 29. L'évolution de la part relative des 40-59 ans dans les trois régions de la Belgique

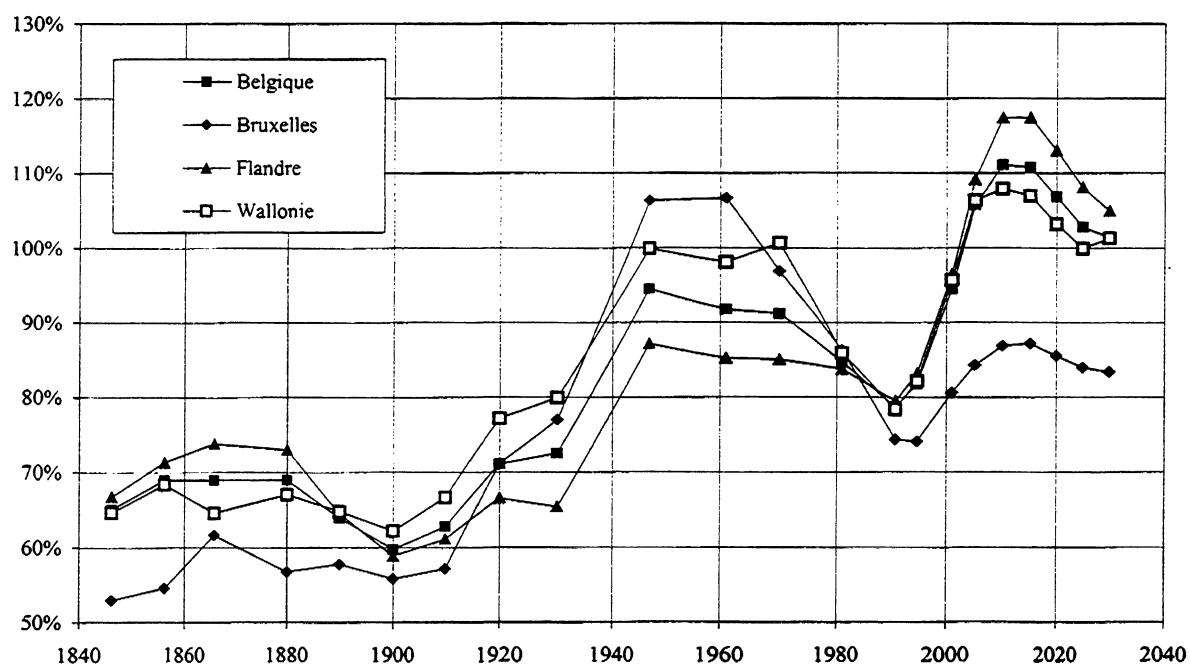


Source : I.N.S., Bureau du Plan.

2.3.3.2. Le vieillissement de la population d'âges actifs

Le rapport des 40-59 ans sur les 20-39 ans permet d'évaluer le vieillissement de la population d'âges actifs (tableau 9 et figure 30). Cet indice indique que celui-ci s'est enclenché dès le début du XX^e siècle et a atteint son seuil maximal au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, tout en se maintenant à des niveaux élevés jusqu'en 1970. Depuis, les rangs des 20-39 ans se sont garnis des «baby-boomers», ce qui a favorisé une diminution sensible de l'indice. L'inversion des tendances, qui s'amorce vers 1990, ne fait qu'augurer le futur vieillissement de la population d'âges actifs, consécutif à l'arrivée des générations pleines du «baby-boom» dans la tranche des 40-59 ans et à celle des générations creuses du «baby-flop» dans le groupe des 20-39 ans. Dans les années à venir, les 40-59 ans constitueront le groupe numériquement le plus important de la population.

Figure 30. L'évolution du vieillissement des actifs potentiels (40-59 ans/20-39 ans)



Source : I.N.S., Bureau du Plan

2.3.3.3. Le rapport de dépendance des inactifs sur les actifs

En rapportant les effectifs de la population non-active à ceux de la population active, on déduit un indice de charge économique, un coefficient de dépendance. Généralement, le numérateur du coefficient se réfère aux personnes âgées de moins de 20 ans et à celles de plus de 60 ans, alors que le dénominateur concerne le groupe d'âges intermédiaire, les 20-59 ans. Cet indicateur, qui met en évidence les modifications dans les rapports sociaux qui découlent des transformations de la structure par âge, n'est pas sans reproche. La difficulté consiste bien évidemment à définir, en regard de l'âge, les populations actives et non-actives. Compte tenu de l'augmentation de la durée des études et des problèmes liés à l'emploi, le début de la période d'activité est de plus en plus variable et approcherait, en moyenne, 20 ans voire même davantage. De même, avec le développement des systèmes de pré-retraite ou de retraite anticipée, fixer la borne inférieure de la période de retraite à 60 ans devient de plus en plus anachronique. La durée d'activité tend donc à se raccourcir et les définitions habituelles

cernant les populations actives et non-actives en fonction de l'âge deviennent trop rigides. Enfin, le dénominateur du coefficient de dépendance, soit la population active, fait abstraction de l'importance du chômage et des personnes ne participant pas au marché du travail. En d'autres termes, compte tenu du contexte socio-économique actuel, cet indicateur sous-estime les rapports de dépendance réels car, il est plus que vraisemblable que les effectifs qui apparaissent au numérateur sont plus nombreux que ceux définis par la simple addition des moins de 20 ans et des plus de 60 ans, alors que la population réellement active est certainement moins importante que celle comprenant les personnes âgées de 20 à 59 ans. Par souci de continuité et de comparaison, la figure 31 et le tableau 10 utilisent cet indicateur, tel qu'il est habituellement défini, mais il n'est plus question de parler de population active ou non-active, mais plutôt de population potentiellement active ou non-active.

Le numérateur du coefficient de dépendance se compose de deux paramètres — les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de plus de 60 ans — dont il convient de distinguer le rôle dans l'évolution globale de cet indicateur (figures 32 et 33 et tableau 10). Le coefficient de dépendance était très élevé à la fin du XIX^e siècle, à une époque où les jeunes de moins de 20 ans représentaient plus de 40 % de la population. Au siècle dernier, la charge des jeunes était égale ou supérieure à 80 % (figure 32 et tableau 10), alors que celle des personnes âgées dépassait rarement 20 % (figure 33 et tableau 10). Depuis 1880-1890 et jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le coefficient de dépendance diminue, subissant l'effet de la baisse de la fécondité et de la natalité et corrélativement de la diminution de la part relative des jeunes. Par ailleurs, le coefficient de dépendance des plus de 60 ans, qui avait stagné pendant tout le XIX^e siècle, amorce à partir de 1920 un mouvement de hausse, consécutif à l'augmentation du nombre de sexagénaires et plus. Après le second conflit mondial, le coefficient de dépendance augmente à nouveau, compte tenu du «baby-boom» et du nombre sans cesse croissant de personnes âgées. En 1970, la charge des jeunes de moins de 20 ans est légèrement supérieure à 60 % et celle des plus de 60 ans atteint près de 40 %. Par la suite, le «baby-flop» a déterminé, quasiment à lui seul, la diminution du coefficient de dépendance, la charge des personnes âgées demeurant stable suite à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations creuses nées au cours de la Première Guerre mondiale.

Les évolutions régionales de cet indice de dépendance suivent, à quelques détails près, les séquences nationales. Constatons cependant que, jusqu'il y a peu, le coefficient de dépendance fut systématiquement moins élevé en Région Bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. C'est le résultat des mouvements migratoires qui ont gonflé les rangs des personnes potentiellement actives dans la Capitale. Le décalage dans le déclin de la natalité et de la fécondité, entre la Flandre et la Wallonie, détermine largement les différences régionales observées entre 1880 et 1940. Depuis, elles se sont résorbées et se confondent, à quelques pour-cent près aujourd'hui.

Si au cours de ces dernières années, le coefficient de charge s'est à nouveau stabilisé, que nous réserve l'avenir ? Comme l'indique la figure 31, cet indice va s'accroître à partir de 2005, et en 2030, on dénombrera davantage de personnes potentiellement non-actives qu'actives. Cette tendance sera exclusivement liée à l'augmentation de la charge des personnes âgées, alors que celle des jeunes va probablement se stabiliser. Selon le scénario central des dernières projections de population de l'I.N.S., en 2030, la charge des personnes âgées sera de 60 % et celle des jeunes sera légèrement inférieure à 45 %. Le coefficient de dépendance de la Flandre et de la Wallonie évoluera de concert à la hausse et avec la même intensité. Inversement, cet indice va, dans un premier temps, diminuer en Région Bruxelloise, stagnera entre 2005 et 2010 et, enfin, augmentera légèrement jusqu'en 2030. Dans les trois régions, les tendances futures du coefficient de dépendance subiront, de façon quasi exclusive, l'évolution de la charge des personnes âgées.

Tableau 9. L'évolution de la part relative de la population âgée de 20-40 ans et de 40-60 ans

20-40 ans (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	30,43%	29,84%	30,13%	38,74%	36,13%	37,38%	30,31%	30,02%	30,17%	29,63%	28,83%	29,23%
1856	30,88%	30,02%	30,45%	36,92%	35,61%	36,24%	30,91%	30,35%	30,63%	30,07%	28,80%	29,44%
1866	29,66%	29,27%	29,46%	32,59%	34,10%	33,39%	29,11%	28,83%	28,97%	29,89%	29,01%	29,45%
1880	28,20%	28,05%	28,13%	33,53%	34,23%	33,90%	26,81%	26,86%	26,84%	29,00%	28,56%	28,78%
1890	29,40%	28,79%	29,10%	33,33%	33,94%	33,66%	28,19%	27,41%	27,80%	30,22%	29,48%	29,86%
1900	31,09%	30,49%	30,79%	35,88%	36,47%	36,20%	29,33%	28,91%	29,12%	32,27%	31,14%	31,71%
1910	31,54%	30,87%	31,20%	38,09%	38,18%	38,14%	29,52%	29,00%	29,26%	32,62%	31,45%	32,04%
1920	32,21%	32,10%	32,16%	37,21%	37,61%	37,43%	31,11%	31,00%	31,05%	32,43%	32,03%	32,23%
1930	33,58%	32,74%	33,16%	35,74%	34,81%	35,25%	33,14%	32,80%	32,97%	33,33%	31,79%	32,56%
1947	29,70%	28,06%	28,87%	29,51%	28,60%	29,03%	29,30%	28,46%	28,88%	30,35%	27,21%	28,78%
1961	27,55%	26,34%	26,93%	27,38%	25,49%	26,36%	28,07%	27,30%	27,68%	26,73%	25,08%	25,89%
1970	27,06%	25,22%	26,12%	28,28%	25,15%	26,61%	27,64%	26,18%	26,91%	25,64%	23,61%	24,60%
1981	30,21%	27,66%	28,90%	30,69%	27,11%	28,79%	30,32%	28,15%	29,22%	29,86%	26,98%	28,37%
1991	31,91%	29,39%	30,62%	32,66%	30,62%	30,92%	32,13%	29,89%	31,00%	31,29%	28,54%	29,87%
1995	31,22%	28,88%	30,09%	33,09%	29,75%	31,34%	31,18%	29,16%	30,16%	30,75%	28,12%	29,40%
2005	27,62%	25,64%	26,61%	31,78%	28,97%	30,32%	27,12%	25,36%	26,23%	27,40%	25,21%	26,27%
2015	26,24%	24,30%	25,25%	30,90%	28,71%	29,78%	25,25%	23,53%	24,38%	26,77%	24,47%	25,58%
2030	25,20%	23,26%	24,21%	30,50%	28,58%	29,52%	24,27%	22,47%	23,35%	25,45%	23,23%	24,30%

Source : I.N.S., Bureau du Plan

40-60 ans (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	19,29%	19,92%	19,60%	18,98%	20,55%	19,79%	19,87%	20,38%	18,56%	19,23%	18,89%	
1856	21,16%	20,83%	21,00%	19,32%	20,20%	19,78%	22,07%	21,61%	21,84%	20,30%	19,94%	20,12%
1866	20,41%	20,21%	20,31%	20,69%	20,49%	20,58%	21,47%	21,28%	21,37%	19,14%	18,89%	19,01%
1880	19,41%	19,40%	19,40%	18,80%	19,61%	19,23%	19,58%	19,58%	19,43%	19,17%	19,30%	
1890	18,48%	18,72%	18,60%	18,97%	19,85%	19,44%	17,74%	18,12%	17,93%	19,37%	19,32%	19,34%
1900	18,21%	18,59%	18,40%	19,66%	20,68%	20,20%	16,93%	17,33%	17,13%	19,64%	19,78%	19,71%
1910	19,44%	19,71%	19,58%	21,35%	22,17%	21,79%	17,71%	18,04%	17,88%	21,37%	21,34%	21,36%
1920	22,88%	22,83%	22,85%	26,57%	26,65%	26,61%	20,56%	20,74%	20,65%	25,10%	24,62%	24,86%
1930	23,87%	24,20%	24,04%	26,79%	27,45%	27,13%	21,42%	21,66%	21,54%	25,90%	26,14%	26,02%
1947	26,89%	27,65%	27,27%	30,72%	30,98%	30,86%	24,79%	25,53%	25,16%	28,32%	29,17%	28,75%
1961	24,74%	24,68%	24,71%	28,26%	27,99%	28,11%	23,49%	23,70%	23,59%	25,72%	25,09%	25,40%
1970	23,95%	23,69%	23,82%	25,83%	25,74%	25,78%	22,89%	22,87%	22,88%	25,19%	24,35%	24,76%
1981	24,73%	24,23%	24,48%	25,41%	24,32%	24,83%	24,66%	24,29%	24,47%	24,66%	24,09%	24,37%
1991	24,63%	23,53%	24,07%	23,73%	22,29%	22,97%	25,16%	24,11%	24,63%	23,92%	22,90%	23,40%
1995	25,26%	23,96%	24,59%	23,93%	22,55%	23,21%	25,73%	24,44%	25,07%	24,78%	23,54%	24,14%
2005	28,80%	27,47%	28,12%	26,16%	24,97%	25,54%	29,36%	27,91%	28,63%	28,52%	27,38%	27,93%
2015	28,56%	27,41%	27,97%	26,61%	25,33%	25,95%	29,29%	27,99%	28,63%	27,75%	26,98%	27,35%
2030	25,16%	23,95%	24,55%	25,20%	24,02%	24,60%	25,17%	23,86%	24,50%	25,14%	24,10%	24,60%

Source : I.N.S., Bureau du Plan

Tableau 9 (suite)

40-60 ans/20-40 ans (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	63,39%	66,76%	65,05%	48,99%	56,88%	52,94%	65,56%	67,89%	66,72%	62,64%	66,70%	64,63%
1856	68,52%	69,39%	68,97%	52,33%	56,73%	54,58%	71,40%	71,20%	71,30%	67,51%	69,24%	68,34%
1866	68,81%	69,05%	68,94%	63,49%	60,09%	61,64%	73,75%	73,81%	73,77%	64,03%	65,12%	64,53%
1880	68,83%	69,16%	68,97%	56,07%	57,29%	56,73%	73,03%	72,90%	72,95%	67,00%	67,12%	67,06%
1890	62,86%	65,02%	63,92%	56,92%	58,49%	57,75%	62,93%	66,11%	64,50%	64,10%	65,54%	64,77%
1900	58,57%	60,97%	59,76%	54,79%	56,70%	55,80%	57,72%	59,94%	58,83%	60,86%	63,52%	62,16%
1910	61,64%	63,85%	62,76%	56,05%	58,07%	57,13%	59,99%	62,21%	61,11%	65,51%	67,85%	66,67%
1920	71,03%	71,12%	71,05%	71,41%	70,86%	71,09%	66,09%	66,90%	66,51%	77,40%	76,87%	77,13%
1930	71,08%	73,92%	72,50%	74,96%	78,86%	76,96%	64,63%	66,04%	65,33%	77,71%	82,23%	79,91%
1947	90,54%	98,54%	94,46%	104,10%	108,32%	106,30%	84,61%	89,70%	87,12%	93,31%	107,20%	99,90%
1961	89,80%	93,70%	91,76%	103,21%	109,81%	106,64%	83,68%	86,81%	85,22%	96,22%	100,04%	98,11%
1970	88,51%	93,93%	91,19%	91,34%	102,35%	96,88%	82,81%	87,36%	85,02%	98,24%	103,13%	100,65%
1981	81,86%	87,60%	84,71%	82,80%	89,71%	86,25%	81,33%	86,29%	83,74%	82,59%	89,29%	85,90%
1991	77,19%	80,06%	78,61%	72,66%	75,92%	74,29%	78,31%	80,66%	79,45%	76,45%	80,24%	78,34%
1995	80,91%	82,96%	81,72%	72,32%	75,80%	74,06%	82,52%	83,81%	83,12%	80,59%	83,71%	82,11%
2005	104,27%	107,14%	105,67%	82,32%	86,19%	84,23%	108,26%	110,06%	109,15%	104,09%	108,61%	106,32%
2015	108,84%	112,80%	110,77%	86,12%	88,23%	87,14%	116,00%	118,95%	117,43%	103,66%	110,26%	106,92%
2030	99,84%	102,97%	101,40%	82,62%	84,04%	83,33%	103,71%	106,19%	104,93%	103,75%	103,75%	101,23%

Tableau 9 (suite).

Tableau 10. L'évolution du coefficient de dépendance (rapport de la population potentiellement non-active sur la population potentiellement active)

Coefficient de dépendance ((<20+≥60)/20-60) (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	101,13%	100,94%	101,07%	73,25%	76,45%	74,90%	99,30%	98,39%	107,51%	108,09%	107,81%	
1856	92,14%	96,68%	94,38%	77,81%	79,18%	78,51%	88,75%	92,46%	90,59%	98,53%	105,17%	101,78%
1866	99,72%	102,12%	100,92%	87,67%	83,18%	85,29%	97,73%	99,54%	98,65%	103,96%	108,79%	106,34%
1880	110,04%	110,75%	110,39%	91,09%	85,74%	88,24%	115,56%	115,33%	115,42%	106,48%	109,51%	107,99%
1890	108,86%	110,50%	109,66%	91,20%	85,91%	88,32%	117,72%	119,64%	118,70%	101,63%	104,92%	103,23%
1900	102,86%	103,77%	103,29%	80,05%	74,98%	77,29%	116,11%	116,24%	116,19%	77,04%	96,39%	94,48%
1910	96,16%	97,71%	96,93%	68,25%	65,70%	66,88%	111,75%	112,56%	112,16%	85,20%	89,45%	87,28%
1920	81,47%	82,05%	81,79%	56,80%	55,60%	56,14%	93,54%	93,27%	93,42%	73,84%	76,52%	75,16%
1930	74,06%	75,62%	74,84%	59,92%	60,62%	60,29%	83,28%	83,64%	83,47%	68,82%	72,60%	70,69%
1947	76,73%	79,50%	78,13%	66,03%	67,86%	66,97%	84,88%	85,22%	85,05%	70,43%	77,37%	73,82%
1961	91,24%	96,02%	93,65%	79,73%	86,97%	83,57%	93,95%	96,08%	95,03%	90,66%	99,32%	94,99%
1970	96,04%	104,46%	100,24%	84,81%	96,50%	90,86%	97,90%	103,87%	100,84%	96,75%	108,51%	102,61%
1981	82,02%	92,73%	87,35%	78,24%	94,44%	86,50%	81,88%	90,68%	86,24%	83,42%	95,81%	89,63%
1991	76,88%	88,96%	82,85%	77,34%	93,61%	85,56%	74,53%	85,19%	79,76%	81,13%	94,40%	87,72%
1995	77,07%	89,27%	82,99%	75,39%	91,20%	83,34%	75,72%	86,59%	81,04%	80,08%	93,57%	86,78%
2005	77,22%	88,29%	82,70%	72,59%	85,39%	79,00%	77,05%	87,70%	82,28%	78,83%	90,15%	84,50%
2015	82,50%	93,39%	87,88%	73,87%	85,05%	79,44%	83,33%	94,12%	88,64%	83,42%	94,36%	88,93%
2030	98,55%	111,82%	105,11%	79,53%	90,10%	84,77%	102,27%	115,86%	108,97%	97,65%	111,28%	104,50%

Source : I.N.S., Bureau du Plan

Tableau 10 (suite).

Coefficient de dépendance des <20 (<20/20-60) (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	84,39%	81,73%	83,09%	62,72%	60,44%	61,55%	83,04%	80,04%	81,51%	89,25%	87,20%	88,24%
1856	76,83%	77,66%	77,24%	66,43%	64,06%	65,19%	73,39%	73,67%	73,53%	82,71%	85,21%	83,94%
1866	80,61%	81,06%	80,83%	75,28%	68,20%	71,50%	77,54%	77,77%	77,67%	85,11%	87,49%	86,30%
1880	90,40%	89,25%	89,82%	79,78%	70,97%	75,06%	93,38%	91,86%	92,61%	88,11%	88,77%	88,44%
1890	89,68%	89,03%	89,35%	79,16%	69,99%	74,18%	96,19%	96,13%	96,17%	83,61%	84,32%	83,94%
1900	84,77%	83,35%	84,04%	68,64%	59,49%	63,65%	96,15%	94,44%	95,29%	75,11%	76,12%	75,59%
1910	79,01%	77,72%	78,36%	56,54%	49,93%	52,96%	93,44%	92,16%	92,79%	67,79%	68,52%	68,15%
1920	64,46%	62,17%	63,32%	43,85%	38,02%	40,66%	76,43%	74,14%	75,28%	55,57%	54,83%	55,19%
1930	54,88%	53,57%	54,21%	43,72%	39,96%	41,76%	64,52%	63,17%	63,84%	47,95%	47,95%	47,95%
1947	51,18%	49,40%	50,29%	41,24%	36,35%	38,65%	60,62%	58,75%	59,68%	42,80%	42,85%	42,81%
1961	60,70%	57,15%	58,91%	46,69%	40,30%	43,31%	65,19%	62,20%	63,70%	58,00%	55,21%	56,60%
1970	63,63%	60,89%	62,25%	51,25%	46,10%	48,58%	66,69%	64,71%	65,70%	62,64%	59,88%	61,24%
1981	53,55%	51,71%	52,64%	46,76%	43,20%	44,95%	54,17%	52,99%	53,59%	54,55%	52,18%	53,38%
1991	45,61%	44,39%	45,00%	44,42%	41,51%	42,94%	44,04%	43,39%	43,72%	48,90%	47,03%	47,96%
1995	44,60%	43,57%	44,04%	43,46%	41,17%	42,31%	43,26%	42,71%	42,98%	47,43%	45,86%	46,66%
2005	43,21%	41,86%	42,54%	42,58%	40,45%	41,50%	41,45%	40,77%	41,12%	46,60%	44,17%	45,39%
2015	42,12%	40,61%	41,36%	42,11%	40,21%	41,16%	40,69%	39,77%	40,24%	44,68%	42,14%	43,40%
2030	44,52%	43,17%	43,85%	42,21%	40,70%	41,46%	43,59%	42,80%	43,22%	46,77%	44,43%	45,60%

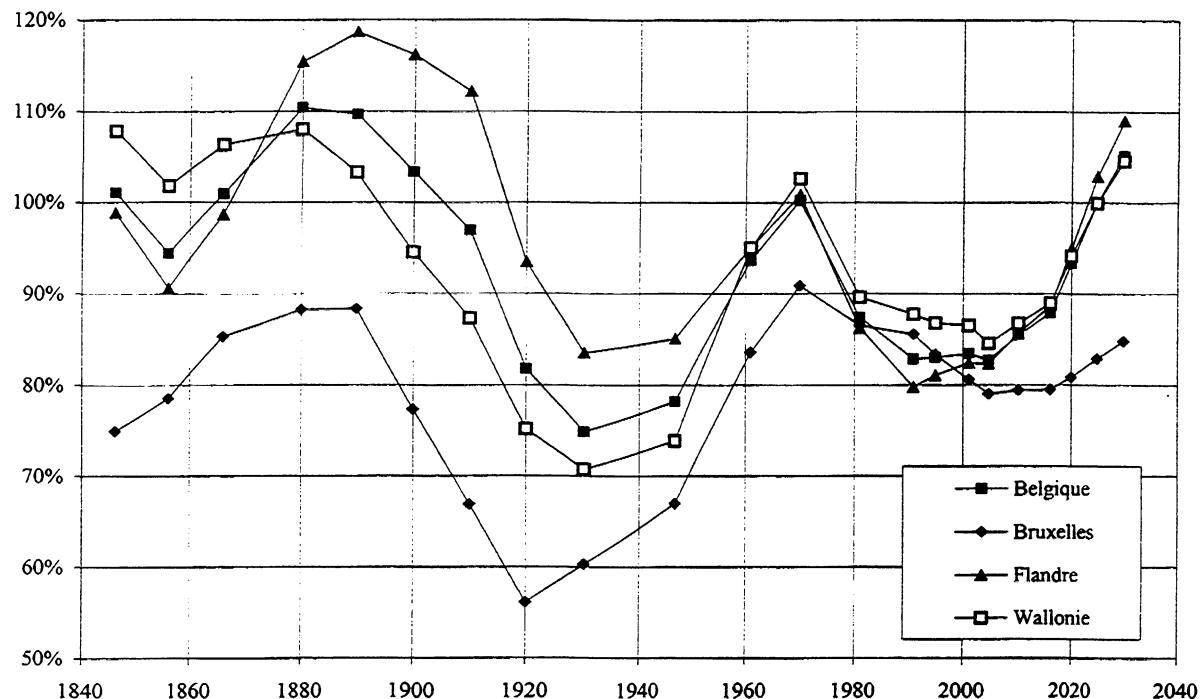
Source : I.N.S., Bureau du Plan

Tableau 10 (suite).

Coefficient de dépendance des ≥60 (≥60/20-60) (%)	Belgique			Région Bruxelloise			Flandre			Wallonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1846	16,73%	19,21%	17,98%	10,53%	16,00%	13,35%	16,26%	18,35%	17,32%	18,26%	20,89%	19,58%
1856	15,32%	19,02%	17,14%	11,38%	15,12%	13,32%	15,36%	18,78%	17,06%	15,82%	19,96%	17,84%
1866	19,11%	21,06%	20,09%	12,39%	14,98%	13,79%	20,19%	21,7%	20,98%	18,85%	21,29%	20,04%
1880	19,64%	21,50%	20,58%	11,31%	14,77%	13,18%	22,18%	23,47%	22,81%	18,38%	20,74%	19,55%
1890	19,17%	21,47%	20,31%	12,05%	15,91%	14,14%	21,53%	23,50%	22,52%	18,03%	20,59%	19,29%
1900	18,09%	20,42%	19,23%	11,42%	15,49%	13,63%	20,02%	21,80%	20,91%	1,93%	20,27%	18,88%
1910	17,14%	19,99%	18,57%	11,71%	15,77%	13,92%	18,31%	20,41%	19,37%	17,41%	20,93%	19,14%
1920	17,01%	19,88%	18,47%	12,95%	17,58%	15,47%	17,11%	19,13%	18,14%	18,27%	21,69%	19,97%
1930	19,18%	22,06%	20,63%	16,20%	20,66%	18,53%	18,77%	20,47%	19,63%	20,87%	24,65%	22,74%
1947	25,55%	30,10%	27,84%	24,79%	31,50%	28,32%	24,26%	26,47%	25,37%	27,63%	34,52%	31,01%
1961	30,54%	38,87%	34,74%	33,03%	46,67%	40,26%	28,76%	33,88%	31,32%	32,66%	44,11%	38,39%
1970	32,41%	43,57%	37,99%	33,56%	50,40%	42,28%	31,21%	39,16%	35,15%	34,11%	48,62%	41,37%
1981	28,4%	41,03%	34,71%	31,48%	51,23%	41,55%	27,72%	37,68%	32,65%	28,87%	43,63%	36,25%
1991	31,27%	44,58%	37,85%	32,91%	52,10%	42,62%	30,49%	41,89%	36,04%	32,22%	47,38%	39,76%
1995	32,47%	45,70%	38,93%	31,94%	50,04%	41,03%	32,45%	43,88%	38,06%	32,65%	47,72%	40,12%
2005	34,01%	46,43%	40,16%	30,01%	44,96%	37,50%	35,61%	46,93%	41,16%	32,22%	45,98%	39,11%
2015	40,38%	52,78%	46,52%	31,75%	44,84%	38,27%	42,65%	54,35%	48,41%	38,74%	52,23%	45,53%
2030	54,03%	68,65%	61,26%	37,32%	49,39%	43,31%	58,68%	73,06%	65,75%	50,88%	66,85%	58,90%

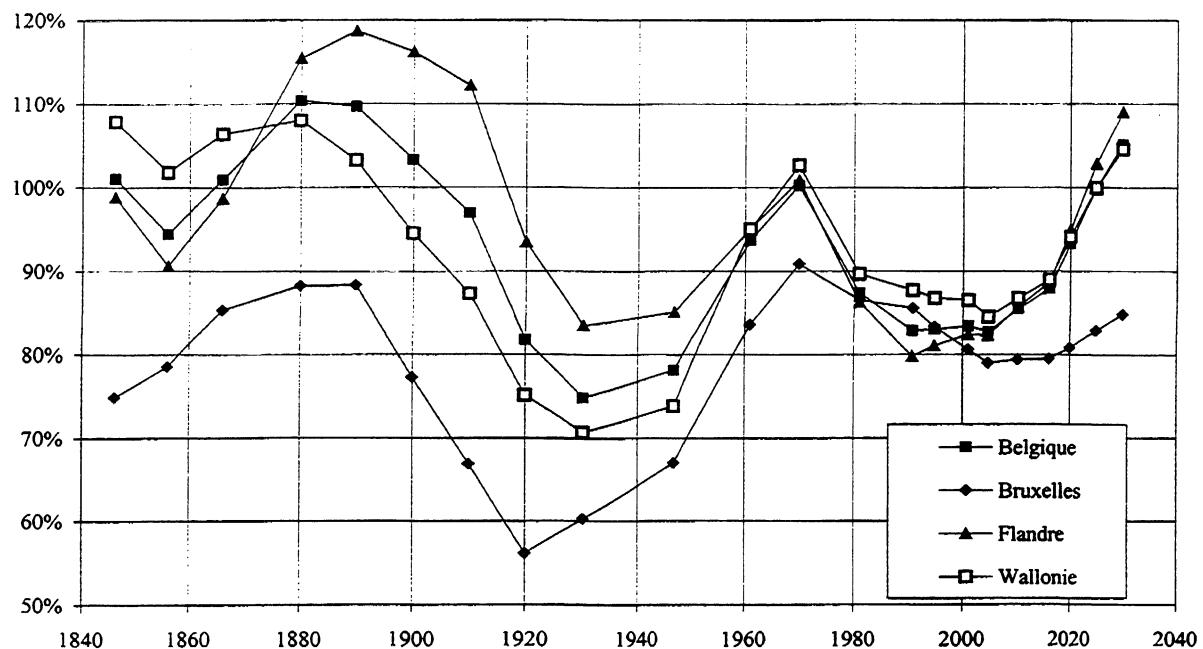
Source : I.N.S., Bureau du Plan.

Figure 31. L'évolution du coefficient de dépendance ($(<20 \text{ ans} + \geq 60 \text{ ans})/20-59 \text{ ans}$)



Source : I.N.S., Bureau du Plan

Figure 32. L'évolution du coefficient de dépendance des jeunes potentiellement non-actifs ($<20 \text{ ans}/20-59 \text{ ans}$)

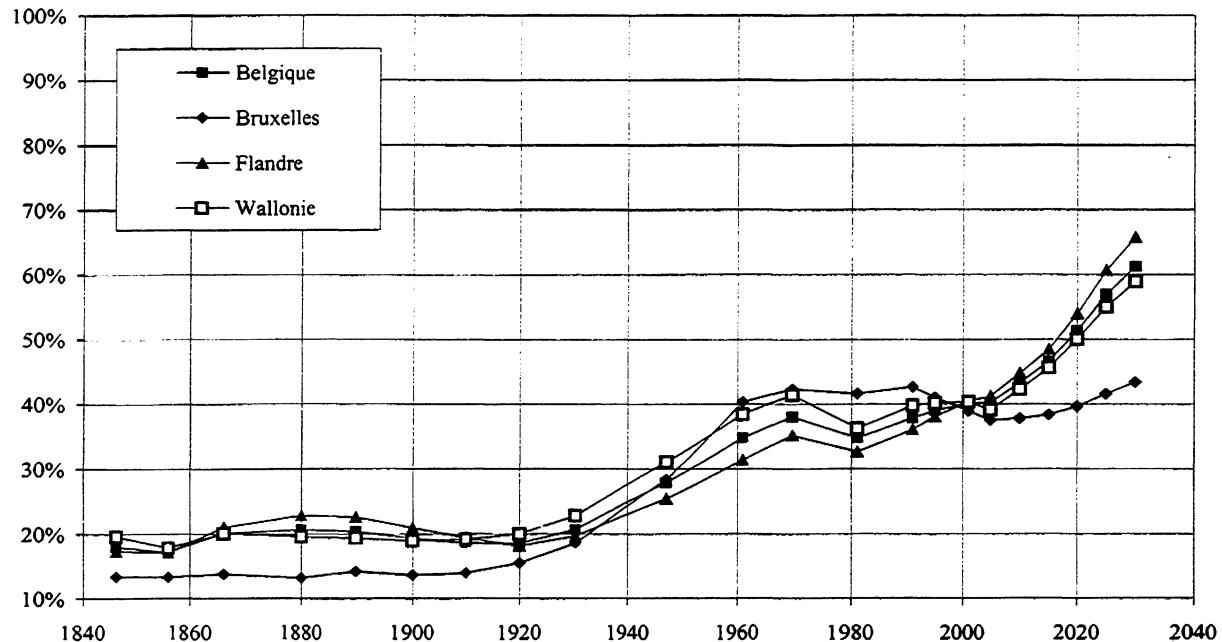


Source : I.N.S., Bureau du Plan

Le dénominateur de cet indice va également subir de profondes modifications, en particulier, une inversion sensible du rapport de force entre les jeunes actifs et les actifs plus âgés (figure 30). Ce

processus, qui ne sera pas sans effet sur le dynamisme des activités économiques, forcera probablement encore de nombreuses entreprises en difficulté à licencier leur personnel au-delà de la cinquantaine. Celui-ci viendra gonfler les effectifs des jeunes pensionnés et donc des personnes à charge, alors que l'espérance de vie en bonne santé augmentera encore. Par conséquent, le «temps libre», dévolu aux personnes du 3^{eme} âge, devrait s'accroître et il devient impératif d'intégrer ce potentiel d'activités dans un projet global de société et d'équilibre entre les générations.

Figure 33. L'évolution du coefficient de dépendance des personnes âgées potentiellement non-actives (≥ 60 ans/20-59 ans)



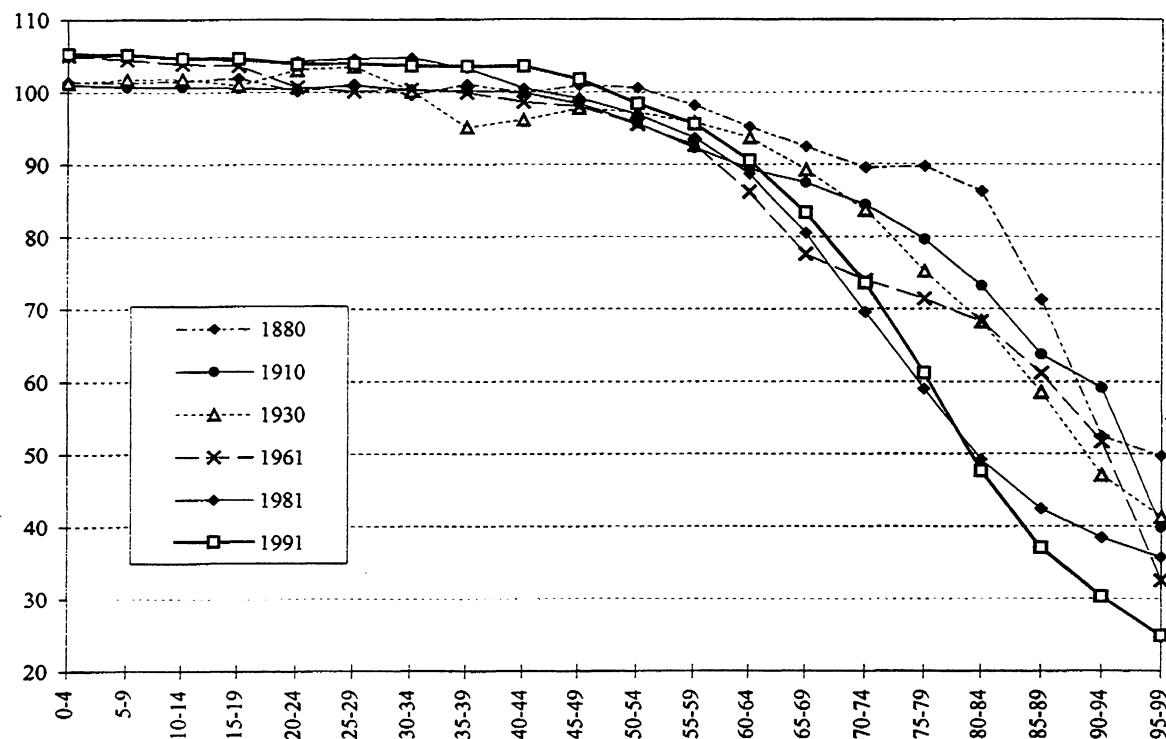
Source : I.N.S., Bureau du Plan

2.4. LA FEMINISATION DE LA POPULATION AGÉE

Outre son vieillissement, la population de plus de 60 ans se féminise de plus en plus. Si comme l'illustre la figure 34, la Belgique a toujours dénombré davantage de femmes que d'hommes de plus de 60 ans, cette tendance s'est nettement accentuée depuis une quinzaine d'années et en particulier pour les groupes d'âges les plus élevés. Ainsi, en 1880, on dénombrait 81 hommes pour 100 femmes âgées de plus de 80 ans. En 1961, ce rapport de masculinité a chuté à 65 et en 1991, il n'est plus que de 42. En d'autres termes, le «quatrième âge» se compose de nos jours de 2,4 fois plus de femmes que d'hommes. Autre chiffre éloquent : on dénombre aujourd'hui 4 femmes âgées de plus de 95 ans pour 1 homme du même âge. Cette féminisation importante de la population, aux âges élevés, est essentiellement liée à la surmortalité masculine.

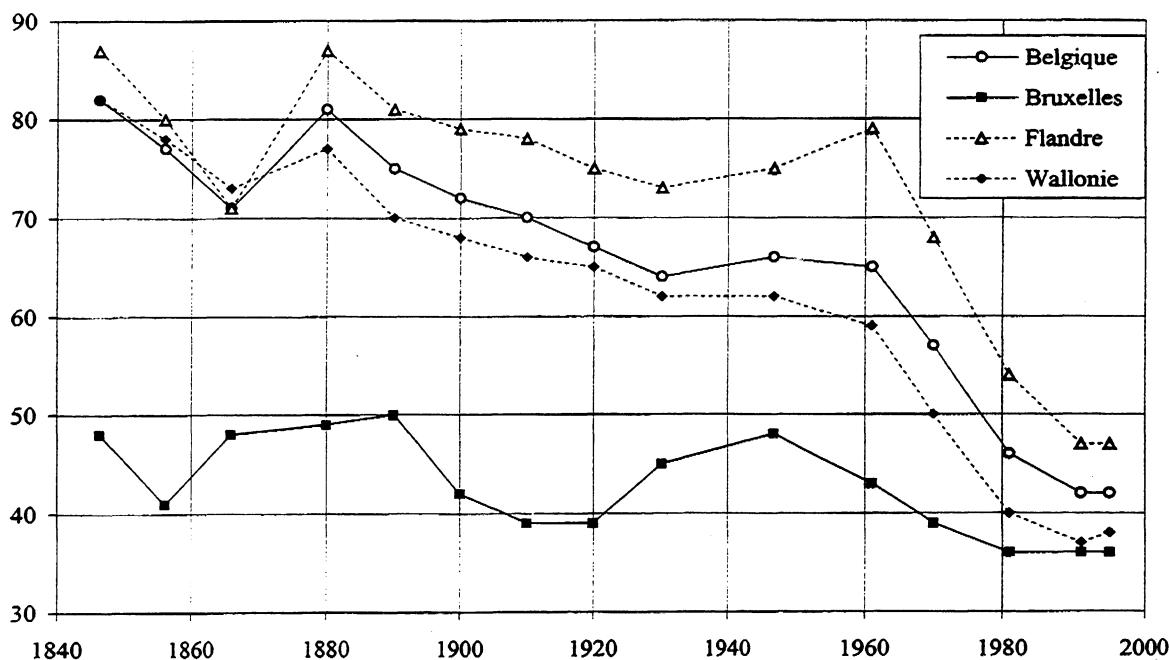
Si la féminisation de la population des plus de 80 ans a suivi la même évolution en Flandre et en Wallonie, les écarts régionaux subsistent. En 1995, on dénombre en Flandre 2,2 femmes de plus de 80 ans pour 1 homme de cet âge, alors qu'en Wallonie, ce rapport est de 2,6 (figure 35). On constatera par ailleurs que la Région Bruxelloise se distingue, depuis au moins 150 ans, par un rapport de masculinité aux âges élevés particulièrement faible. Cette caractéristique est liée à la forte attractivité féminine dont a bénéficié jusqu'ici la Capitale.

Figure 34. L'évolution des rapports de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) par groupe d'âges quinquennal, en Belgique



Source : I.N.S., Bureau du Plan

Figure 35. L'évolution du rapport de masculinité de la population âgée de plus de 80 ans



Source : I.N.S., Bureau du Plan.

3. LA POPULATION DES COMMUNES BELGES : MOUVEMENT DE LA POPULATION ET STRUCTURES PAR AGE, DE 1993 A 1998

3.1. L'EVOLUTION DU CHIFFRE DE LA POPULATION DES COMMUNES BELGES DE 1831 A 1991

Les tendances démographiques, observées pour le pays et ses principales régions, cachent une grande diversité de situation à l'échelle locale. Des spécificités existent et dépassent le cadre des frontières régionales. Des profils communs d'évolution des populations communales peuvent être identifiés à partir des quinze recensements de la Belgique, seize en comptant le dénombrement de 1831. Ces derniers offrent une série exceptionnellement longue de données de populations communales. Mais, dans une optique comparative, ces données doivent être considérées selon un découpage territorial constant. L'estimation des populations des communes selon leur territoire actuel a été opérée par le programme DICOMM⁸ depuis le recensement de 1831, en incluant les communes des cantons de l'est. L'analyse tient compte ainsi de la modification du territoire belge intervenue au lendemain de la Première Guerre mondiale⁹.

Après avoir ramené la taille des communes à une même échelle¹⁰, elles ont été regroupées selon l'évolution de leur population¹¹. L'analyse de classification de l'évolution relative de la population des communes, définies selon leur territoire actuel, débouche sur un regroupement optimal en quatre types. La figure 36 et la carte 1 présentent respectivement l'évolution de la population de ces catégories de communes et leur localisation spatiale.

Le premier type réunit cent nonante communes pour lesquelles l'évolution au cours des cent soixante ans montre un profil plat : très faible croissance au XIX^e siècle, stagnation voire décroissance au XX^e siècle. On y trouve principalement des communes localisées dans le sud et le sud-ouest de la Flandre Occidentale, l'est du Hainaut, la Hesbaye, l'Entre-Sambre-et-Meuse et l'Ardenne. Il s'agit de régions restées très rurales et éloignées des pôles de développement industriel (exception faite de la région de

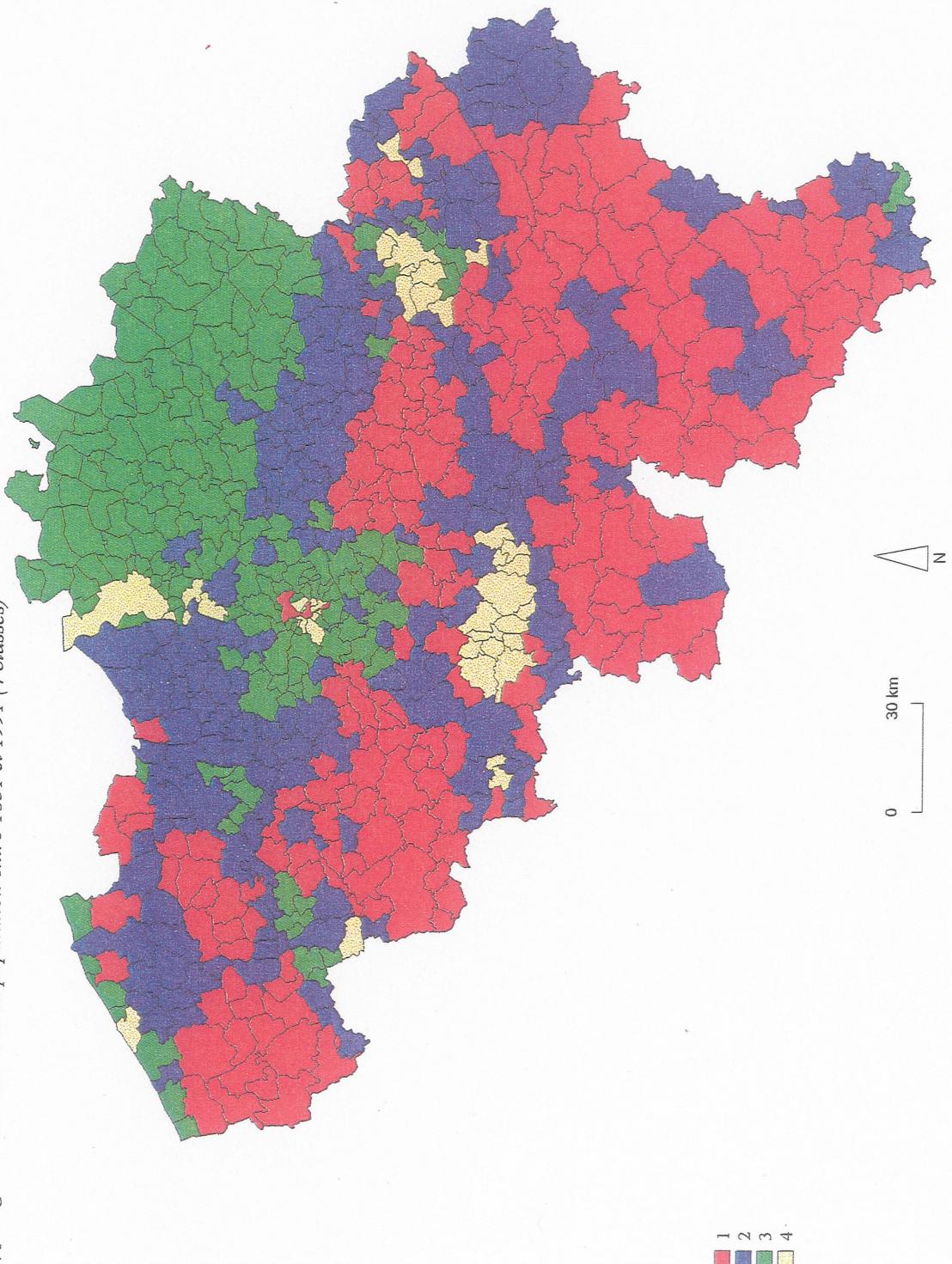
⁸ Les résultats sont notamment publiés dans *Recensement de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991*, Tome 1A, *Chiffres de la population, Généralités*, Ministères des Affaires Economiques, Institut National de Statistique, Bruxelles, 1996.

⁹ Marc Leenaerts, *Estimation du chiffre de population des communes des cantons de l'est avant leur annexion à la Belgique*, Louvain-la-Neuve, texte inédit, Institut de démographie, 1987. Le chiffre de ces populations a été estimé aux dates des recensements belges par interpolation linéaire des données issues des recensements prussiens ou allemands.

¹⁰ L'évolution du chiffre de population de chacune des communes belges aux quinze recensements successifs a été standardisée de telle sorte que le total des quinze effectifs soit de 15.000 unités, ou 1000 en moyenne à chaque recensement.

¹¹ Ce sont ces chiffres caractérisant l'évolution relative de chaque population communale qui ont été introduits dans une analyse de classification du type «Partitioned clusters». Elle constitue des groupes en réduisant le plus possible la somme des carrés des écarts de leurs éléments. Cette méthode utilise les distances euclidiennes. Contrairement à l'analyse de classification hiérarchique, le nombre de clusters doit être déterminé avant la procédure. Pour établir ce choix, les répartitions des communes en différents groupes (de quatre à neuf groupes) ont toutes été étudiées.

Carte 1. La typologie de l'évolution de la population entre 1831 et 1991 (4 classes)



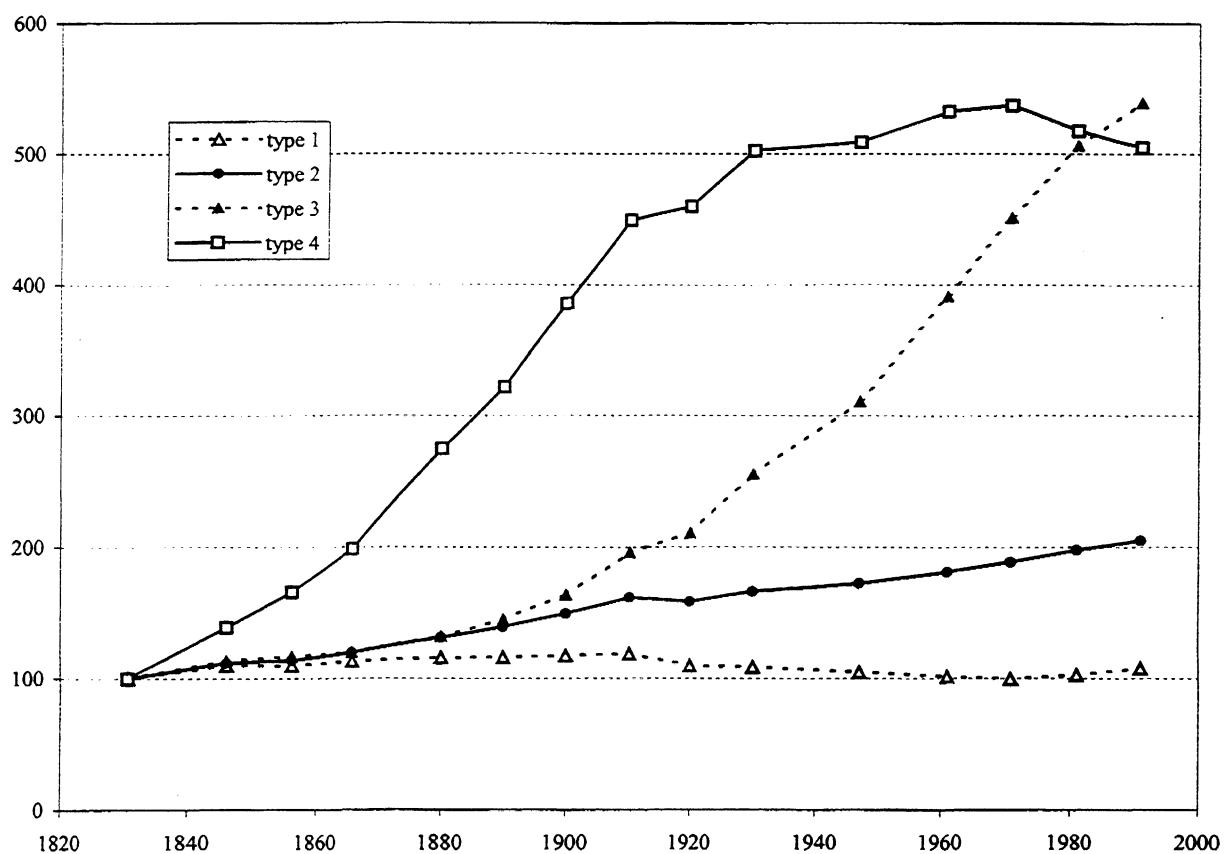
1
2
3
4

Source : R.N. - I.N.S.

Réalisation : GéDAP - UCL

Tournai), faute de voies de communication importantes. Néanmoins, dans ce groupe figurent également des villes de taille moyenne, telles que Ath, Tielt, Tournai et Ypres, et des villes de plus petite taille comme Dinant, Dixmude, Furnes, Neufchâteau et Philippeville. Enfin, on notera la présence dans ce premier type de communes de Bruxelles-Centre. Bénéficiant d'une croissance démographique plus rapide au XIX^e siècle que la moyenne de son groupe, la population bruxelloise a doublé entre 1831 et 1890. A la fin du XIX^e siècle, le cœur historique de la Capitale est saturé. La suite ne sera plus qu'un long déclin démographique, si bien qu'en 1991, Bruxelles-Centre ne compte plus que 136.424 habitants, soit son niveau de 1846. Les communes centrales de la plupart des grandes agglomérations actuelles ont suivi le même profil d'évolution démographique. Si le découpage communal permettait de les identifier, il est probable que la partie centrale des agglomérations d'Anvers, de Charleroi, de Gand et de Liège figurerait aussi dans ce premier groupe de communes.

Figure 36. L'évolution de la population des quatre types de communes, de 1831 à 1991 (1831 = indice 100)



Le deuxième type rassemble cent quatre-vingt une communes. La croissance de leur population est linéaire au cours des 160 ans, avec un doublement en moyenne de leurs effectifs entre 1831 et 1991. Ce type couvre presque la totalité de la Flandre Orientale, une région proche de Courtrai, une autre autour de Bruges, le sillon Haine-Sambre-et-Meuse, à l'exclusion de la plupart des centres industriels, une partie des arrondissements de Liège et de Verviers, la Lorraine belge, la région située entre Louvain et Tongres et quelques communes ardennaises. En général, ces communes ont échappé à la fois à une réelle explosion démographique mais également à une diminution importante de leur population.

Ce groupe comprend aussi des villes importantes telles que Gand, Bruges, Courtrai, Namur et Mons. Parmi les villes moyennes figurant dans cette catégorie, citons Louvain, Roulers, Saint-Nicolas ou encore Verviers. Enfin, on y trouve également des villes de plus petite taille comme Arlon, Bastogne, Eeklo, Huy, Soignies, Thuin, Tongres, Virton.

Les communes appartenant au troisième type connaissent un accroissement exponentiel depuis 1831. Au nombre de cent septante-six, elles se localisent pour les unes, en périphérie urbaine, surtout autour de Bruxelles, Anvers, Gand et Liège. Elles constituent les zones privilégiées par les mouvements de suburbanisation et de périurbanisation.

Les autres communes de ce groupe couvrent la Côte belge et la Campine. Le littoral a en effet vu sa population croître rapidement parallèlement à l'engouement que la mer pouvait exercer sur les populations. L'analyse des migrations aux âges de retraite démontre que cet effet attractif est encore présent aujourd'hui. La présence de la Campine dans ce groupe est étroitement liée aux particularités démographique et économique de cette région. Rappelons que, pendant une grande partie du XX^e siècle, le niveau de la fécondité en Campine fut plus élevé que partout ailleurs en Belgique, soutenant un croît naturel important. Parallèlement, les charbonnages découverts au début du siècle vont connaître un essor important, drainant vers eux une main-d'œuvre abondante, notamment de nationalité étrangère.

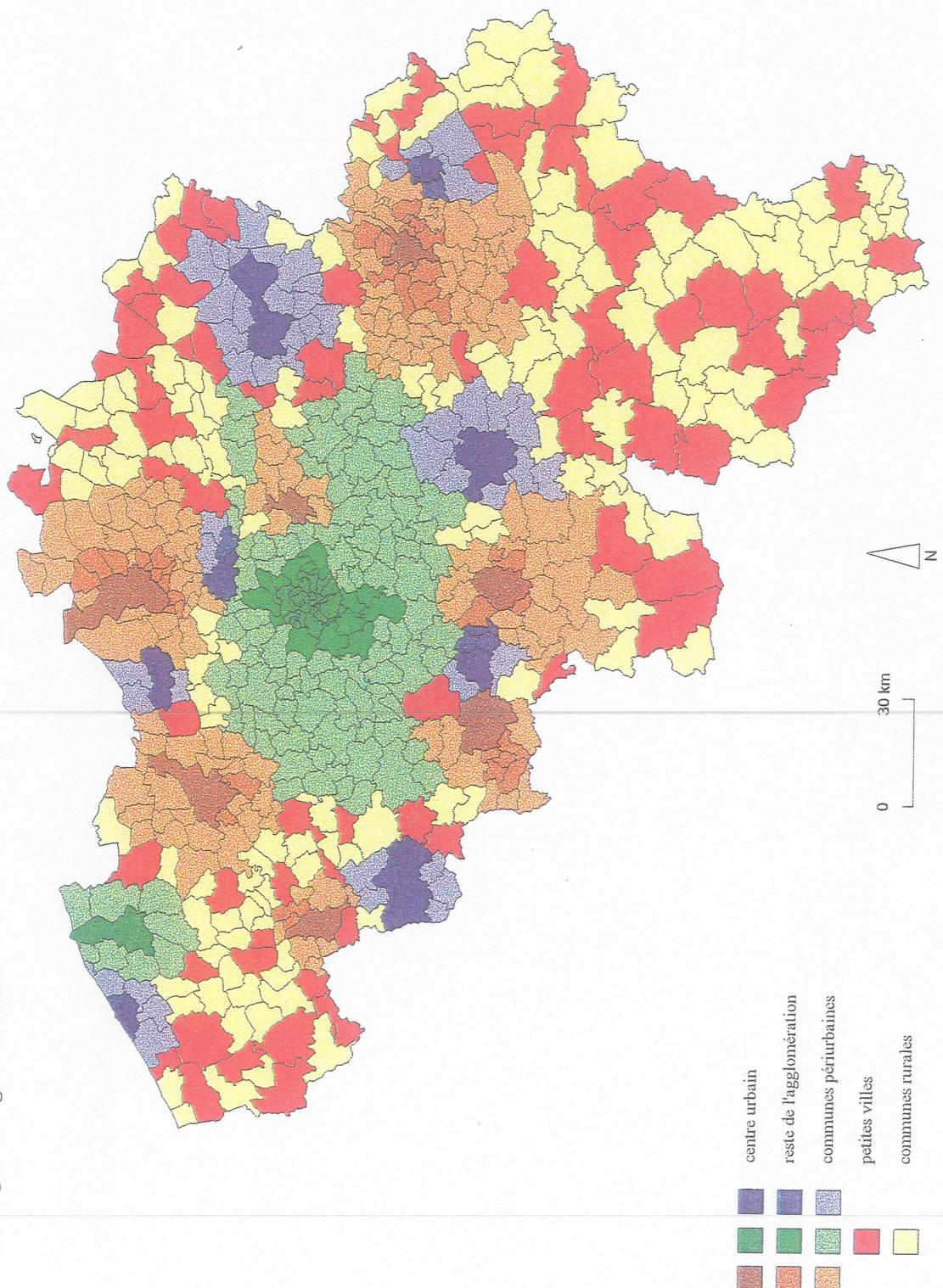
Enfin, le quatrième profil est représenté par quarante-deux communes. Il s'agit essentiellement des communes qui constituent les anciens bassins wallons d'industrie lourde. Le développement industriel et la localisation des richesses carbonifères ont permis à de simples villages de quelques centaines d'habitants d'accéder très rapidement au rang de centres industriels peuplés de plusieurs milliers d'habitants. Au lendemain de la Grande Guerre, en dépit d'une reprise de l'activité charbonnière et sidérurgique — qui s'observera également après la Seconde Guerre mondiale — la croissance démographique de ces cités industrielles se ralentit sensiblement. Deux facteurs démographiques expliquent ce changement brusque de tendance : la réduction très nette de l'accroissement naturel, suite à la chute irréversible et rapide de la fécondité dès 1875, et un repli de l'attractivité migratoire. La troisième phase de l'évolution démographique de ces communes sera celle du déclin, suite à la désindustrialisation progressive des sites. La baisse brutale de l'emploi, mais aussi la dégradation de l'environnement et du logement, expliquent en grande partie cette diminution de la population qui se marque surtout par l'émigration des jeunes ménages.

Outre les communes des anciens bassins industriels hennuyers et liégeois, on retrouve dans ce quatrième groupe un certain nombre de communes bruxelloises. Il s'agit d'Anderlecht et de Molenbeek, les communes dont la vocation industrielle était la plus marquée, ainsi que d'autres localités de la première «ceinture». Enfin, les anciennes villes textiles de Dison et de Mouscron, les communes de la banlieue industrielle anversoise ainsi qu'Ostende, capitale des communes côtières, figurent aussi dans ce groupe. Quoi qu'il en soit, ces quarante-deux communes ont toutes un caractère urbain marqué.

3.2. L'EVOLUTION DU CHIFFRE DE LA POPULATION DES COMMUNES BELGES DE 1993 A 1998 : L'EMPREINTE DU PROCESSUS D'URBANISATION

Les données utilisées ici proviennent du Registre national et couvrent la période quinquennale qui s'étend du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1997. Cette analyse communale repose sur une double clé de lecture. La première est cartographique. Chacune des variables étudiées fait l'objet d'une représentation cartographique à l'échelle des 589 communes belges. La seconde clé de lecture propose un regroupement

Carte 2. La typologie des régions urbaines



Source : R.N. - I.N.S. Réalisation : GéDAP - UCL

de ces 589 communes en milieux d'habitat distincts, selon la typologie des régions urbaines proposées par l'Institut National de Statistique en 1996. Selon celle-ci, la Belgique se compose de 18 grandes régions urbaines (carte 2). Outre la région de Bruxelles, nous trouvons en Flandre les régions urbaines d'Anvers, de Bruges, de Courtrai, de Gand, de Genk, d'Hasselt, de Louvain, de Malines, d'Ostende et de Saint-Nicolas. La Wallonie, quant-à-elle est subdivisée en sept régions urbaines ; celles de Charleroi, de La Louvière, de Liège, de Mons, de Namur, de Tournai et de Verviers. Ces régions urbaines représentent les principales zones de concentration de la population, des activités économiques et de la vie socioculturelle de la région. Elles ont été délimitées sur base d'un certain nombre de critères clés. Ceux-ci concernent des domaines aussi variés que le logement, le revenu, la population active, la croissance démographique, la densité de peuplement, le mouvement pendulaire...

Chaque région urbaine comprend plusieurs éléments que nous avons distingués : le centre urbain, les autres communes de l'agglomération, les communes de banlieue et les communes constituant la «zone résidentielle des migrants alternants». Le centre urbain et les autres communes de l'agglomération constituent l'agglomération urbaine alors que les communes de banlieue et de la zone résidentielle des migrants alternants représentent l'espace périurbain. On notera que le Brabant Wallon fait partie de la zone périurbaine de Bruxelles. Enfin, il existe un groupe de communes «résiduelles» qui ne sont pas polarisées par un centre urbain important. Parmi ces communes figurent des villes de plus petite taille telles que Audenarde, Maaseik, Renaix, Saint-Trond, Ypres, Huy, Arlon, Dinant, Ciney ou encore Rochefort. Celles-ci ont été identifiées sur base de la typologie élaborée par *l'Atlas de Belgique*, et elles correspondent pour la plupart aux «centre de 2^{ème} niveau ou villes locales - petites villes». Les autres communes, n'appartenant pas à ce groupe de petites villes, ont été qualifiées de «rurales».

Au total, les régions urbaines concentrent en 1998 plus de 75 % de la population belge (42 % dans les agglomérations urbaines et 34 % dans les communes périurbaines) alors que 13 % de la population réside dans des petites villes et 11 % dans les communes définies comme rurales.

3.2.1. LA POPULATION AUGMENTE DANS LA GRANDE MAJORITE DES COMMUNES DE BELGIQUE

Entre 1993 et 1998, parmi les 589 communes belges, 108 (18 %) ont enregistré une diminution du chiffre de leur population, alors que 481 (82 %) ont bénéficié d'une croissance de leurs effectifs (carte 3). Parmi les baisses les plus importantes, on citera notamment le cas de Liège qui a perdu, entre 1993 et 1998, un peu plus de 4 % de sa population. Durant la même période, le chiffre de la population a diminué de plus de 3 % à Anvers, de plus de 2 % à Gand et à Ostende, de 1,5 % à Charleroi et d'environ 1 % à Bruges, à Courtrai, à Hasselt ou encore à Mons. Prolongeant une tendance déjà ancienne, la plupart des centres urbains importants accusent un «déficit démographique» au cours de cette période. Néanmoins, les communes urbaines de Namur, de Louvain et de Genk-Hasselt échappent à cette tendance avec, respectivement, une croissance de leur population de 0,6 et 2,6 % entre 1993 et 1998.

On notera aussi que l'agglomération bruxelloise (l'ensemble des 19 communes) bénéficie d'un taux d'accroissement légèrement positif (+ 0,3 %), enrayant ainsi l'hémorragie démographique qu'elle subit depuis de nombreuses décennies déjà. Néanmoins, au sein des 19 communes, les contrastes sont très marqués : Ganshoren, Woluwé-Saint-lambert, Koekelberg et Forest figurent parmi les communes belges les plus déficitaires, Bruxelles-centre et Ixelles se caractérisent par un taux de croissance presque nul, alors que Evere, Watermael-Boisfort ou encore Saint-Josse-ten-Noode connaissent une augmentation importante du chiffre de leur population.

Hormis les centres urbains traditionnels, d'autres espaces enregistrent une diminution de leurs effectifs. Il s'agit de la plupart des communes qui constituent les anciens bassins industriels wallons (le Borinage et les bassins du Centre, de Charleroi et de Liège). Il s'agit là aussi de la poursuite d'une tendance déjà ancienne. Ces cités industrielles, après l'euphorie démographique du XIX^e siècle et la relative stagnation de leurs effectifs durant les soixante premières années du XX^e, ont amorcé une troisième phase qui est celui du repli démographique (figure 36). Celui-ci touche aussi des communes flamandes, anciennement industrielles, situées à proximité de Courtrai et d'Alost.

Des diminutions de population sont également observées dans des zones plus isolées. Il s'agit par exemple des communes ardennaises de la vallée de la Semois et plus globalement, de la plupart des communes qui, de Alveringem à Rouvroy, bordent la frontière française. Cette tendance affecte le Tournaisis, la Thiérache et le Westhoek.

Néanmoins, la plupart des communes belges ont bénéficié d'une augmentation du chiffre de leur population au cours de la période 1993-1998. Une lecture superficielle de la carte 3 montre que cette croissance démographique touche surtout les communes situées à l'est d'un axe nord-sud Anvers-Bruxelles-Charleroi-Virton. Plus précisément, les espaces en forte croissance sont composés des communes concernées par le processus de périurbanisation. Il s'agit principalement d'une vaste zone située au centre du pays et qui comprend le Brabant Wallon, le Brabant Flamand, la Hesbaye namuroise et liégeoise. Plus au nord, les communes encadrant les agglomérations anversoise et gantoise s'intègrent aussi dans ce processus de périurbanisation, au même titre qu'au sud de Liège, une vaste zone encerclée par l'Ourthe et la Vesdre. Certaines communes, situées entre Namur et Dinant, se distinguent par une croissance démographique presque aussi soutenue. C'est également le cas de nombreuses communes réparties entre Houffalize et Arlon — à l'écart des grands centres urbains mais à proximité de voies de communication rapides — et marquées par un phénomène d'exurbanisation vers le Grand-Duché du Luxembourg. Il en est de même des communes situées à l'est de Verviers. Pour celles-ci, le moteur de la croissance démographique est l'exurbanisation liée à la région d'Aix-la-Chapelle.

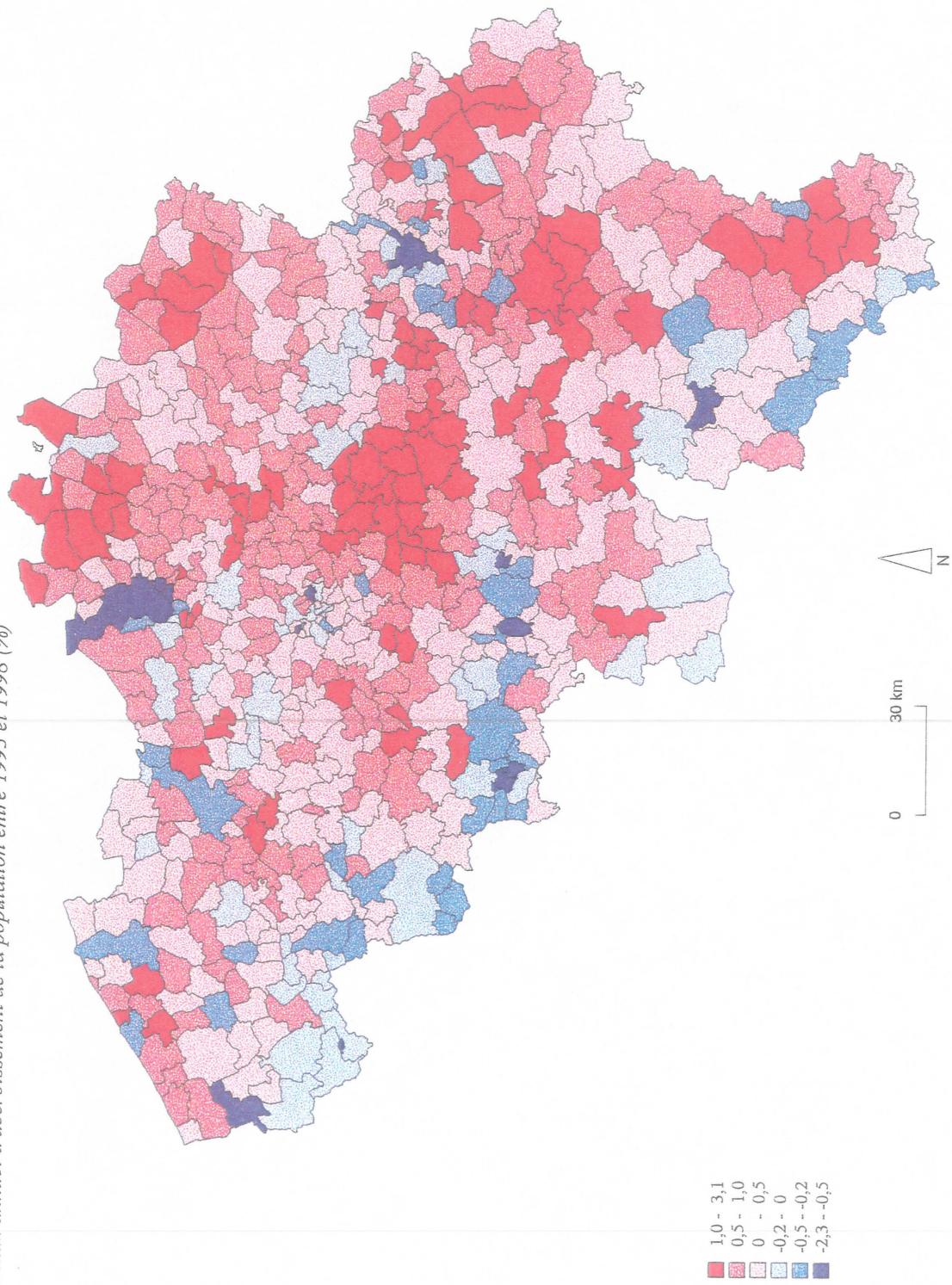
Le processus de périurbanisation et la proximité de voies de communication rapide — ces deux facteurs étant d'ailleurs étroitement corrélés — n'expliquent pas à eux seuls la croissance démographique des communes belges. D'autres éléments entrent en jeu. Il en est ainsi, par exemple, de l'attraction qu'exercent les communes du littoral, notamment auprès des personnes âgées (carte 9). Ces migrations de retraites s'orientent également vers de nombreuses communes ardennaises qui tirent parti d'un cadre naturel particulièrement attrayant. En d'autres termes, que cela soit dans le cadre du processus de périurbanisation ou d'espaces plus isolés, l'environnement semble être un facteur de plus en plus déterminant de la croissance démographique.

Enfin, parmi les zones en croissance démographique figure traditionnellement la Campine limbourgeoise qui, sans être particulièrement attractive (carte 6) continue à profiter d'un bilan naturel élevé.

3.2.2. LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DES COMMUNES ET LE PROCESSUS D'URBANISATION

Depuis deux siècles, la Belgique est le théâtre d'une (r)évolution radicale qui a pour nom le processus d'urbanisation. Celui-ci ne se résume pas à la seule concentration de la population dans des espaces limités appelés «villes», «agglomérations» ou «régions urbaines». Il s'agit aussi et surtout d'un vaste processus de redistribution spatiale de la population qui peut se décomposer en plusieurs phases. Il y eut d'abord la croissance des grands centres urbains qui couvre grossièrement tout le XIX^e siècle, bien qu'elle

Carte 3. Le taux annuel d'accroissement de la population entre 1993 et 1998 (%)



Source : R.N. - I.N.S.

Réalisation : GéDAP - UCL

- soit antérieure à la révolution industrielle. Au XIX^e siècle, l'urbanisation des faubourgs — la suburbanisation — est simultanée à celle des centres urbains, mais leur rythme de croissance est nettement plus rapide. Dès le début des années 1960 la suburbanisation s'émousse. C'est alors au tour de leur périphérie de prendre le relais ; la suburbanisation se transforme en périurbanisation. En d'autres termes, les zones urbaines s'étendent de plus en plus loin de leurs anciennes limites. B. Jouret (1972) a défini le centre urbain bruxellois comme le "moteur de la colonisation urbaine de l'espace brabançon". Il y a selon lui, "bruxellisation" des villages limitrophes.

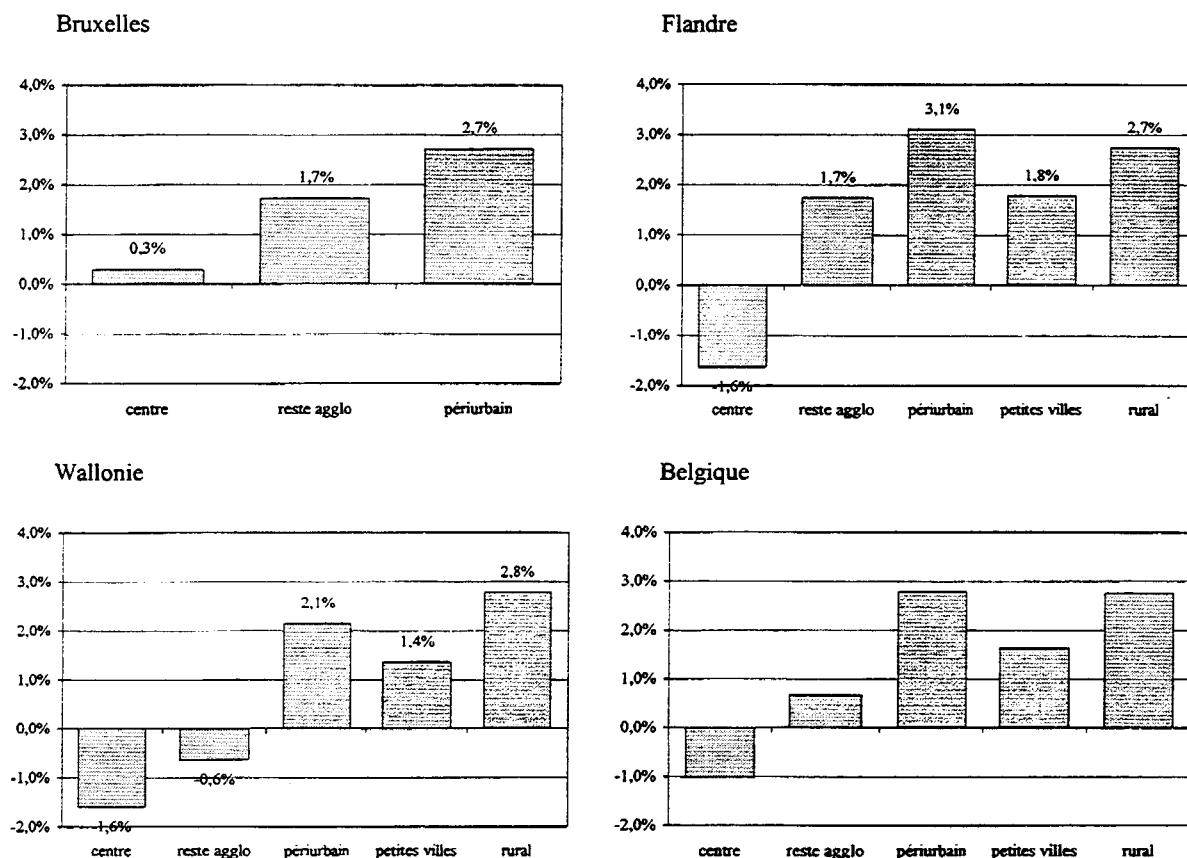
Une nouvelle attitude envers la ville s'est développée depuis la fin des années 1960. Elle peut être liée à un ensemble de facteurs tels que la raréfaction des terrains urbains et suburbains, l'accroissement de leur prix, une image de plus en plus négative du centre-ville et la poussée des mouvements écologistes, l'amélioration du niveau de vie et donc des aspirations à un espace de vie plus vaste et à la maison familiale, à l'extension du réseau routier et autoroutier et à l'intensification du transport automobile individuel. Le développement des moyens et des voies de communication a balayé l'obstacle de la distance entre le domicile et le lieu de travail et a largement contribué à arracher les espaces ruraux à leur isolement. Par ce mouvement de périurbanisation, on assiste donc à une revitalisation démographique de communes rurales autrefois en déclin, bénéficiant d'un environnement agréable, tout en étant situées à proximité des pôles d'emploi et des voies de communication rapides. Cependant, dans bien des cas, «renouveau démographique» ne peut être confondu avec «réanimation villageoise». En effet, à la migration de type résidentiel — l'élément moteur de la croissance démographique des communes périurbaines — est associée, pour une large part de la population active, une migration pendulaire entre lieu de travail et lieu de résidence. Les communes d'accueils se sont progressivement transformées en «communes dortoirs». En outre, par l'augmentation du poids relatif d'émigrés citadins, on assiste à un éclatement des formes traditionnelles de «sociabilité villageoise». Les limites entre l'urbain et le rural s'effacent progressivement et laissent la place à un «rural urbain» ou à un monde rural polarisé par la ville¹².

Le tableau 12 (p.88) confirme les principaux résultats présentés lors de l'analyse cartographique (carte 3). Les agglomérations urbaines, et plus particulièrement les centres urbains, enregistrent une diminution de leurs effectifs au cours de la période quinquennale 1993-1998. L'hémorragie démographique des centres urbains est quasiment généralisée et seuls Louvain, Namur et Genk-Hasselt se démarquent de cette tendance. La situation des «autres communes de l'agglomération» est moins homogène et une nette dichotomie oppose les communes flamandes et leurs homologues wallonnes. En effet, au nord du pays, cette première ceinture urbaine voit ses effectifs augmenter (tableau 12 et figure 37), alors que ceux-ci diminuent pour ce type de commune au sud du pays. Il est vrai qu'en Wallonie, ces communes sont en grande majorité d'anciennes cités industrielles.

Les communes périurbaines bénéficient d'une croissance démographique soutenue ; celle-ci est malgré tout un peu plus rapide dans la zone périurbaine bruxelloise et en Flandre qu'en Wallonie. La croissance démographique d'ensemble de la périurbanisation wallonne est freinée par la diminution de population que connaissent les zones périurbaines de La Louvière, Mons et Tournai. On observera encore qu'en Flandre comme en Wallonie, la croissance de la population est presque aussi élevée dans les communes rurales qu'en zone périurbaine. Il en est de même, mais à un rythme moins important, des petites villes.

¹² Ces deux paragraphes sont intégralement extraits de Eggerickx T., Poulain M. (1993).

Figure 37. L'évolution de la population des communes belges, entre 1993 et 1998, selon le milieu d'habitat



Source : I.N.S.-R.N.

3.3. LES DETERMINANTS DEMOGRAPHIQUES DU CHIFFRE DE LA POPULATION DES COMMUNES : BILANS NATUREL ET MIGRATOIRE

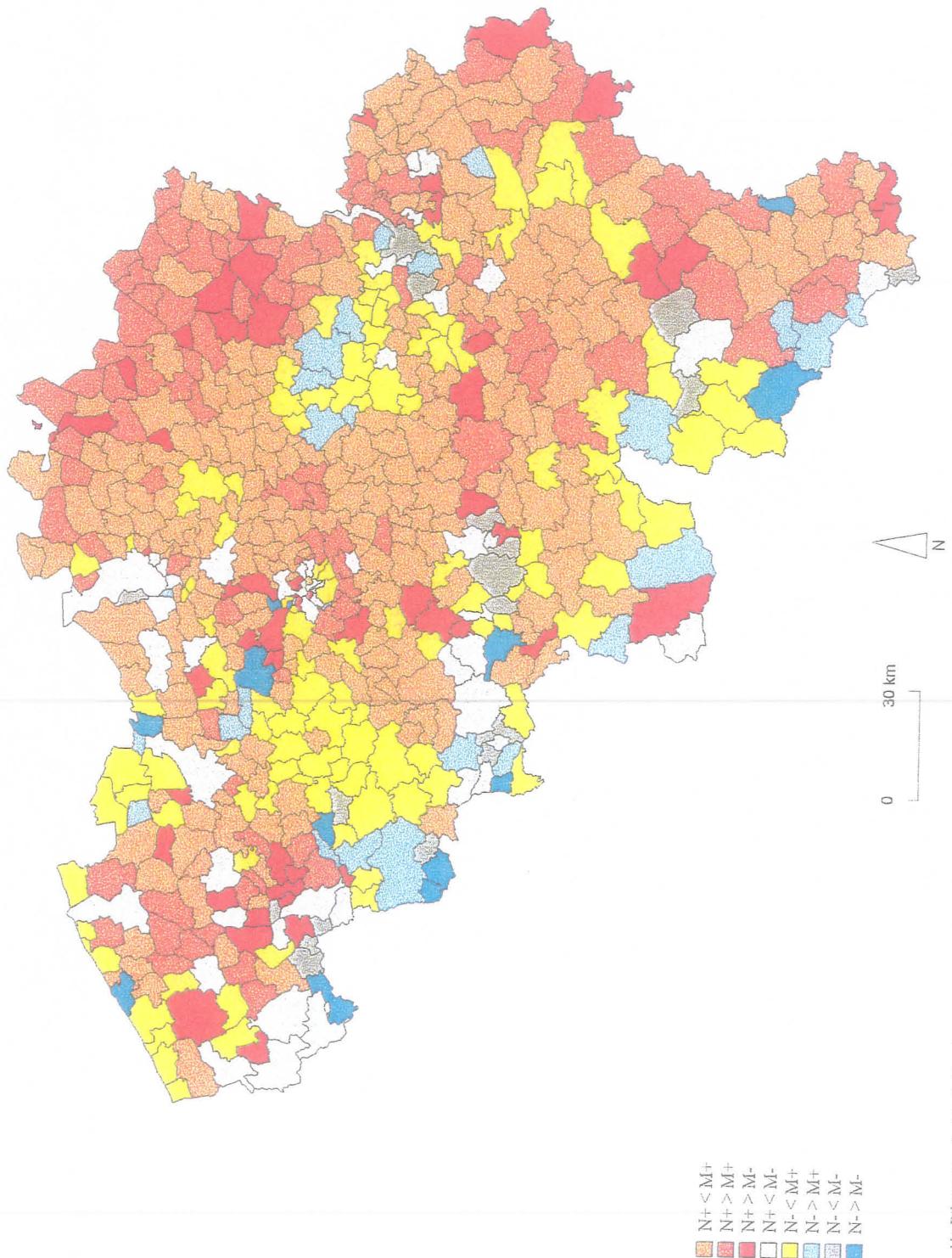
3.3.1. L'IMPACT RESPECTIF DU BILAN NATUREL ET DU BILAN MIGRATOIRE

3.3.1.1. Le rôle déterminant du bilan migratoire

L'évolution du chiffre de la population des communes est influencée par un double mouvement : le mouvement naturel, constitué des naissances et des décès, et le mouvement migratoire, comprenant les immigrations et les émigrations. La différence entre les naissances et les décès constitue le bilan naturel, alors que la différence entre les entrées et les sorties représente le solde migratoire.

D'une manière générale, le taux d'accroissement de la population des communes dépend davantage du solde migratoire que du bilan naturel. Ainsi, l'impact du solde migratoire sur l'évolution du chiffre de la population l'emporte sur celui du bilan naturel dans 69 % des cas (soit 409 communes). En outre, le coefficient de corrélation linéaire entre le taux d'accroissement de la population des 589 communes

Carte 4. Impact du bilan naturel et du solde migratoire sur l'évolution de la population entre 1993 et 1998



N : Bilan naturel M : Solde migratoire
 $+$: positif $-$: négatif

Source : R.N. - I.N.S. Réalisation : GéDAP - UCL

belges et leur solde migratoire est de 0,90 (figure 38), alors qu'il n'est que de 0,43 en confrontant le taux d'accroissement et le bilan naturel (figure 39).

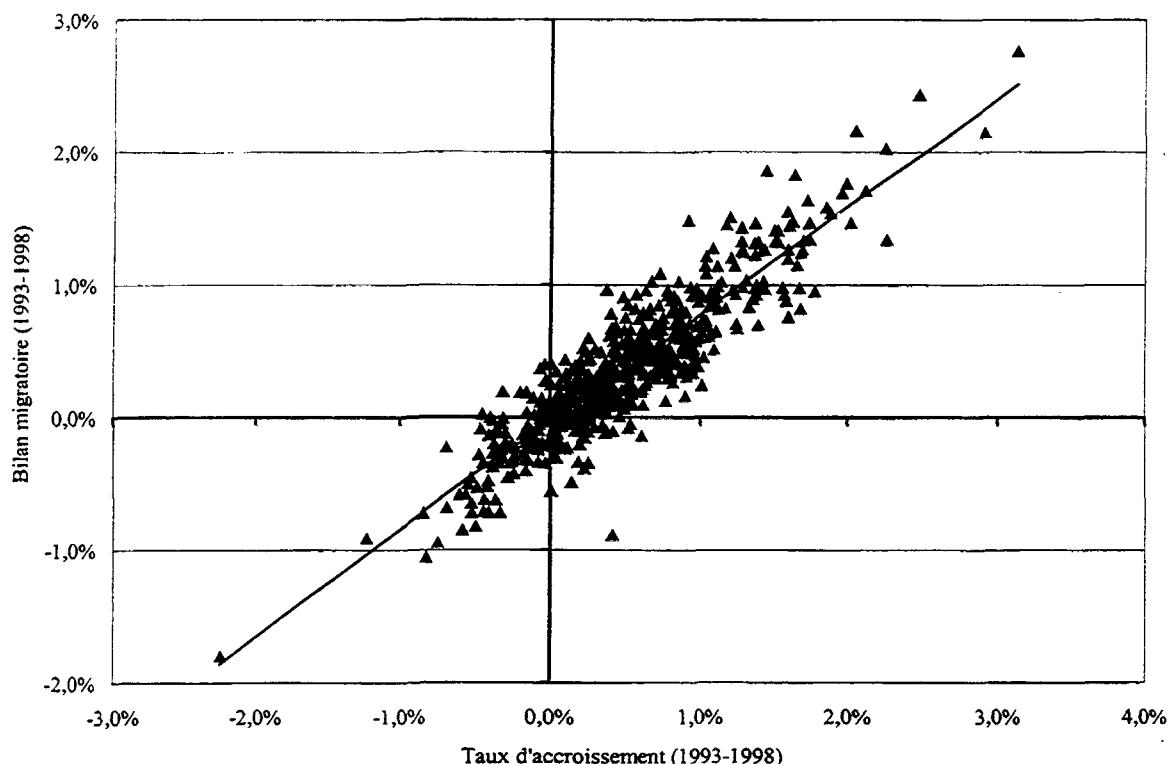
En combinant le signe, positif ou négatif, des soldes naturels et migratoires et leur valeur absolue respective, il est possible de distinguer 8 modalités différentes des composantes de l'évolution de la population. Ainsi, l'impact respectif des bilans migratoires et naturels est mesurable pour chacune des 589 communes belges, pour la période 1993-1998 (tableau 11, carte 4).

Tableau 11. L'impact des bilans naturel et migratoire sur l'évolution de la population des 589 communes belges, de 1993 à 1998.

Modalité	Nombre	%	Impact sur l'évolution du chiffre de la population
N+ < M+	223	37,9	Croissance
N+ > M+	90	15,3	Croissance
N+ > M-	53	9,0	Croissance
N+ < M-	50	8,5	Décroissance
N- < M+	117	19,9	Croissance
N- > M+	24	4,1	Décroissance
N- < M-	19	3,2	Décroissance
N- > M-	13	2,2	Décroissance

N = bilan naturel et M = solde migratoire

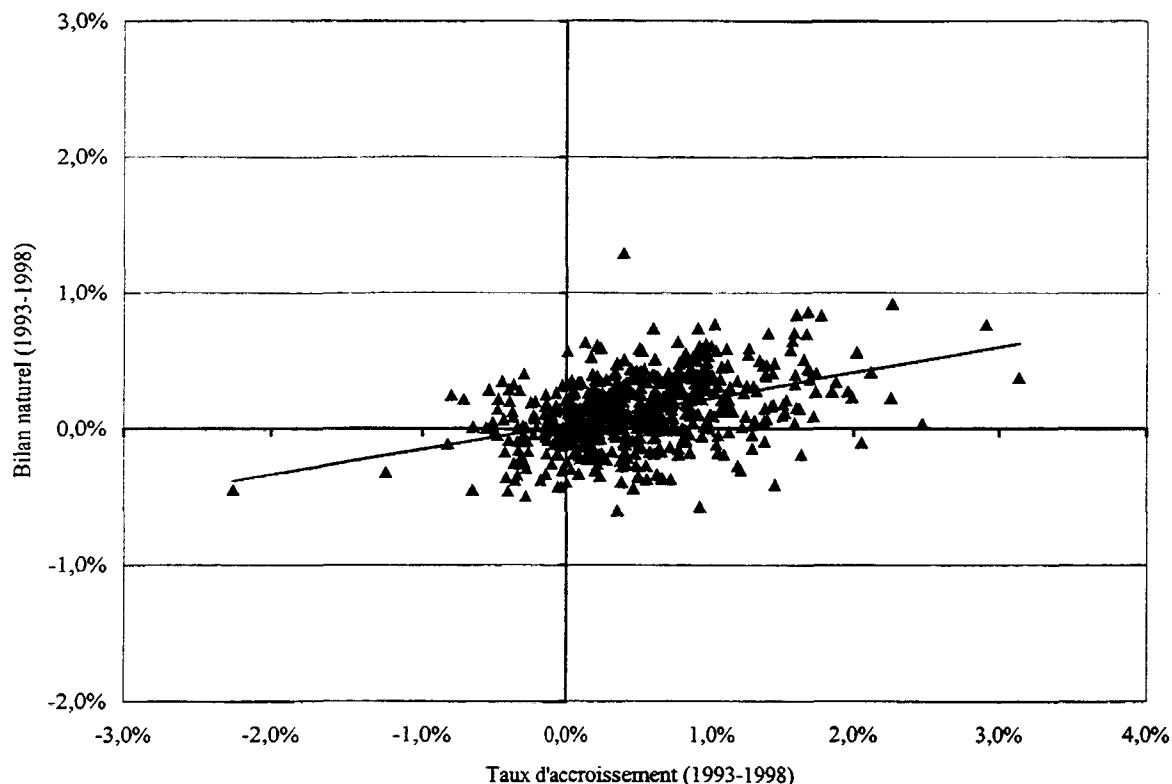
Figure 38. La relation entre le taux d'accroissement annuel de la population et le taux d'accroissement migratoire annuel de chacune des 589 communes, entre 1993 et 1998 ($r = 0,90$)



Source : I.N.S.-R.N.

D'une manière générale, peu de communes doivent leur croissance démographique au seul bilan naturel (53, dont quelques communes de la Campine et de la Flandre rurale) ; elles sont encore moins nombreuses à subir un déclin démographique dû à ce seul bilan (24 communes, principalement en Hesbaye et le long de la frontière française). On peut donc affirmer, que pour une très large majorité de communes, le solde migratoire constitue le principal moteur de l'évolution — à la hausse ou à la baisse — du chiffre de la population.

Figure 39. La relation entre les taux d'accroissement annuels de la population des 589 communes belges et leur taux d'accroissement naturel annuel, entre 1993 et 1998 ($r=0,43$)

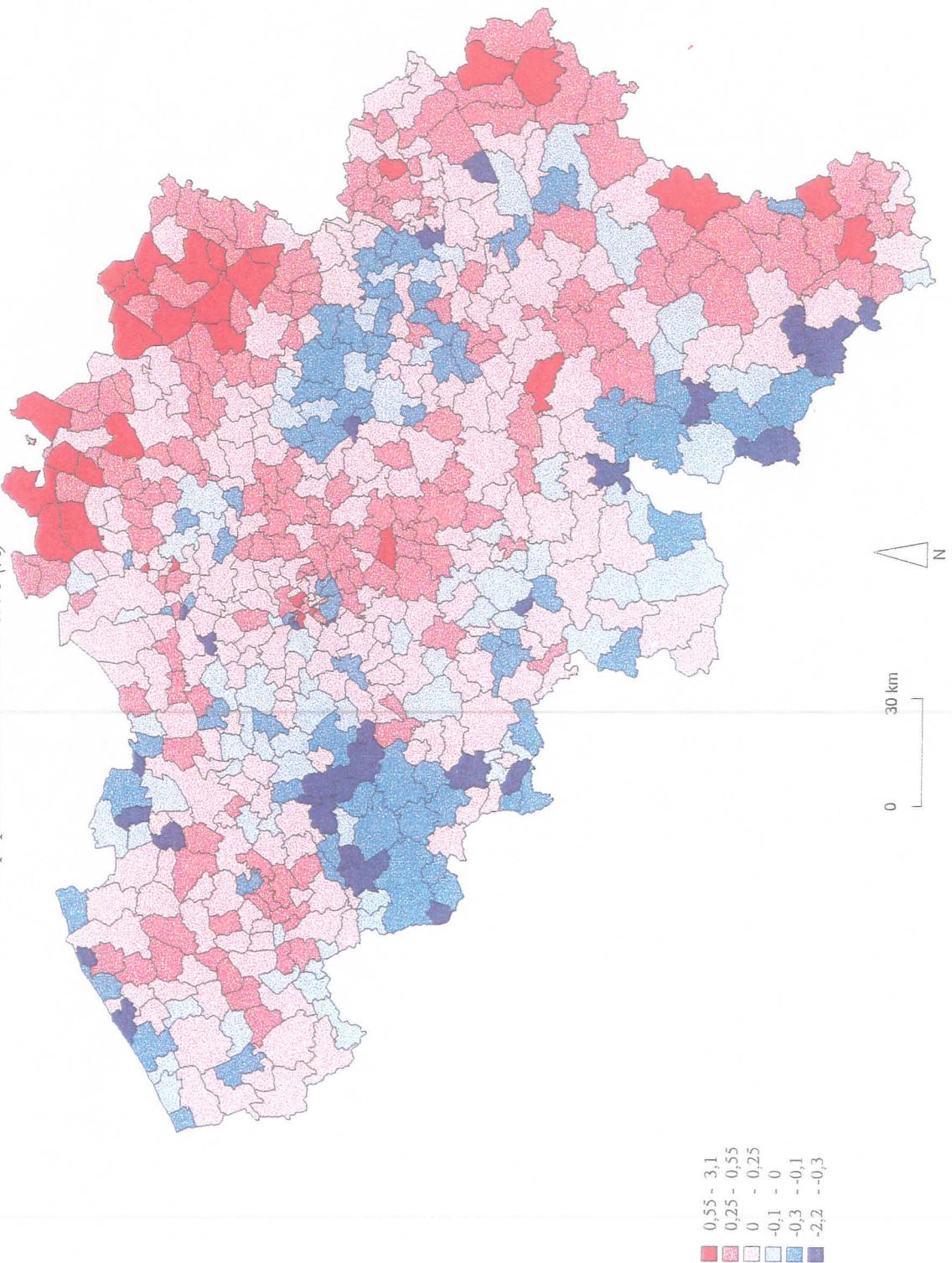


Source : I.N.S.-R.N.

3.3.1.2. Le bilan naturel des communes (1993-1998)

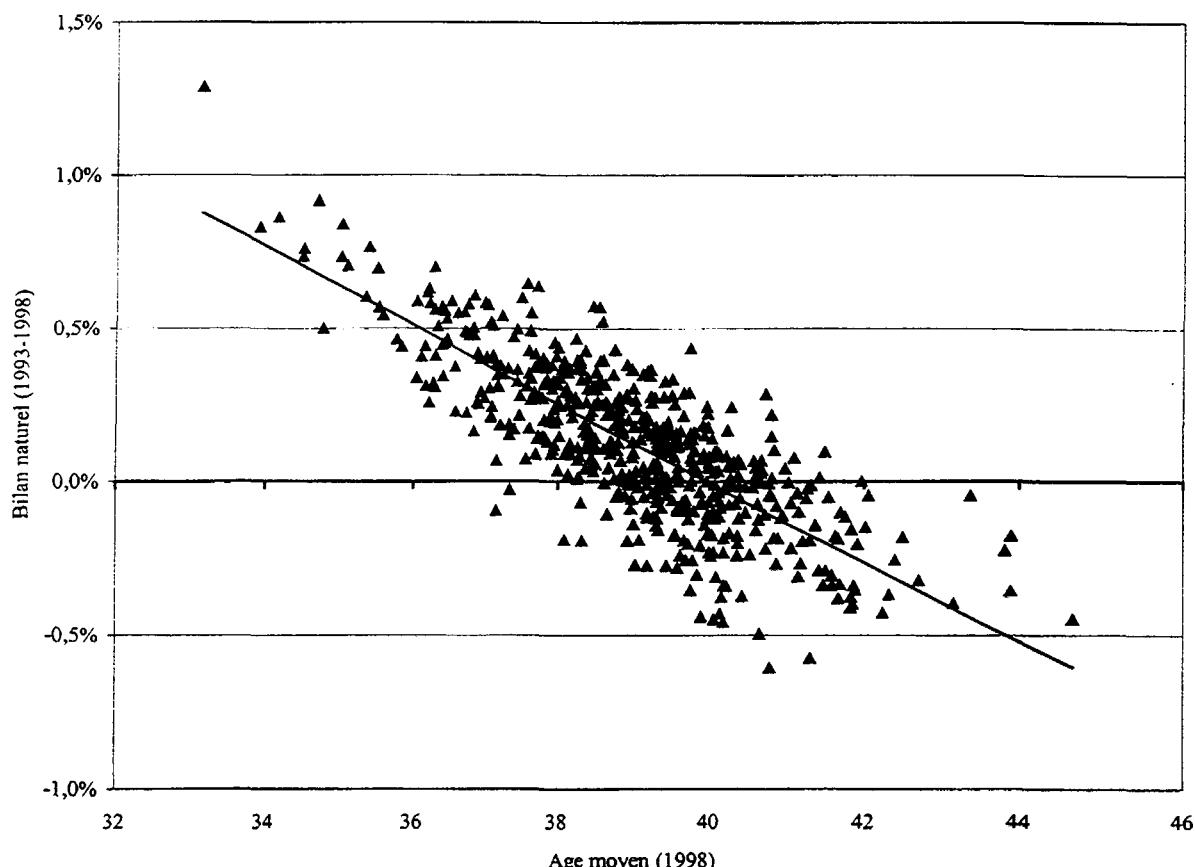
La valeur du bilan naturel est fonction de la natalité, de la mortalité et indirectement, de la structure par âge de la population. Parmi les 589 communes belges, 30 % (soit 177 communes) enregistrent un bilan naturel négatif au cours de la période 1993-1998 (carte 5). Cet excédent des décès sur les naissances s'observe notamment en Hesbaye, en Hainaut occidental et dans la région de Renaix, dans les communes du littoral, dans la région d'Eeklo ainsi que dans les communes ardennaises proches de la France. Certaines communes urbaines se caractérisent aussi par un bilan naturel négatif : Liège, Charleroi et une partie des communes bruxelloises. Enfin, on notera que la plupart des communes qui affichent un bilan naturel négatif sont également celles dont la population est en moyenne la plus vieillie. Comme le montre la figure 40, la relation entre ces deux variables — le bilan naturel et l'âge moyen de la population — est négative et très significative ($r = -0,80$).

Carte 5. Le taux annuel d'accroissement naturel de la population entre 1993 et 1998 (%)



A l'opposé, de vastes ensembles de communes sont caractérisés par des bilans naturels positifs. Parmi ceux-ci, citons la Campine, au sein de laquelle on enregistre traditionnellement des bilans naturels très élevés (+0,7 % pour les anciennes communes minières), héritages d'une fécondité demeurée longtemps supérieure au seuil de remplacement des générations et à une structure par âge globalement moins vieillie. En Wallonie, dans une large zone, s'étendant en diagonale du Brabant Wallon au plateau lorrain, en passant par Namur et par Marche, les communes se distinguent également par des excédents naturels relativement importants. Nous ajouterons à ce groupe de communes, celles situées dans les Hautes Fagnes et sur le plateau de Herve.

Figure 40. La relation entre le bilan naturel (1993-1998) des communes et l'âge moyen (1998) de leur population ($r = -0,80$)



Source : I.N.S.-R.N.

3.3.1.3. Le bilan migratoire des communes (1993-1998)

La plupart des communes belges (453, soit 77 %) bénéfice d'un solde migratoire positif (carte 6). Il s'agit essentiellement des communes situées en périphérie des grandes agglomérations et touchées par le mouvement d'exode urbain. Parmi les communes les plus attractives figurent celles du Brabant Wallon et de la Hesbaye, des périphéries sud de Gand et de Namur, des pourtours est et sud d'Anvers, de la lointaine périphérie sud-ouest de l'agglomération bruxelloise, des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève et enfin, d'une zone cernée par Bastogne, Neufchâteau et Arlon à laquelle viennent se greffer également les communes des Cantons de l'est. Rappelons que cet espace frontalier bénéficie de l'exurbanisation avec le Grand Duché de Luxembourg et avec la région d'Aix-la-Chapelle.

En revanche, les communes les plus épulsives, celles pour lesquelles le déficit migratoire est le plus important, se situent le long de l'axe industriel wallon, et plus globalement parmi les grandes agglomérations du Royaume. En Flandre, un ensemble de communes encadrées par Ypres, Roulers, Tielt et Courtrai se distingue également par des bilans migratoires négatifs. En Wallonie, seules les communes ardennaises de la vallée de la Semois affichent des bilans migratoires faiblement positifs, voire pour quelques rares cas, négatifs.

3.3.1.4. Le mouvement de la population dans les principaux milieux d'habitat (1993-1998)

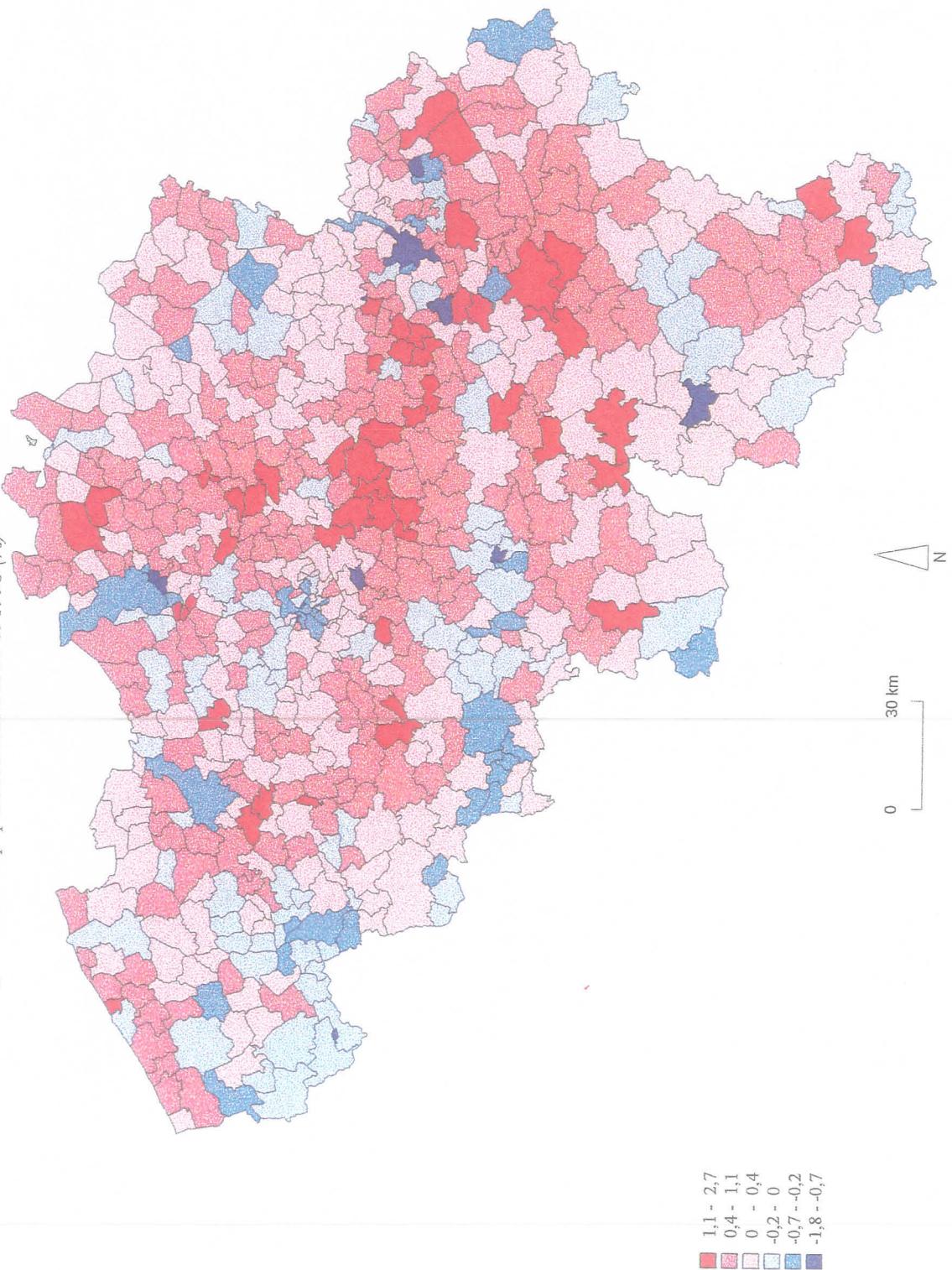
Le tableau 12 présente les bilans naturel et migratoire pour les principaux milieux d'habitat, définis selon la typologie des régions urbaines proposée par l'Institut national de Statistique.

Tableau 12. Les composantes du mouvement de la population des principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)

Régions	Milieux d'habitat	Bilan naturel annuel	Bilan migratoire annuel	Taux d'accrois. annuel
Régions Bruxelloise	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine	1,0% 1,1% 0,6% 0,4%	-0,3% -0,8% 1,1% 2,3%	0,7% 0,3% 1,7% 2,7%
Flandre	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	0,5% 0,4% 0,8% 1,0% 0,9% 1,1%	-1,5% -2,0% 1,0% 2,1% 0,9% 1,6%	-1,0% -1,6% 1,7% 3,1% 1,8% 2,7%
Wallonie	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	-0,1% -0,1% -0,1% 0,1% 0,4% 0,8%	-1,1% -1,5% -0,5% 2,0% 0,9% 2,0%	-1,2% -1,6% -0,6% 2,1% 1,4% 2,8%
Belgique	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	0,5% 0,5% 0,3% 0,6% 0,7% 1,0%	-1,0% -1,5% 0,3% 2,1% 0,9% 1,8%	-0,5% -1,0% 0,7% 2,8% 1,6% 2,8%

Source : I.N.S.-R.N.

Carte 6. Taux annuel d'accroissement migratoire de la population entre 1993 et 1998 (%)



L'analyse des composantes naturelle et migratoire du mouvement de la population démontre une opposition assez nette entre les agglomérations urbaines et les autres milieux d'habitat. Les taux d'accroissement naturels sont les plus faibles, voire négatifs comme en Wallonie, dans les agglomérations urbaines. Seul le cas de Bruxelles échappe à cette règle ; la présence d'importantes communautés étrangères «à fécondité élevée» explique dans une large mesure les bilans naturels très positifs de l'agglomération. Au nord comme au sud du pays, les communes rurales se distinguent par des bilans naturels très positifs. Il en est de même des petites villes et des zones périurbaines de Flandre. Inversement, en Wallonie, on observe un très faible excédent des naissances sur les décès pour les communes périurbaines. Si l'on distingue les différentes régions urbaines, la situation des milieux définis comme périurbains est peu homogène (annexe 1). D'une part, les communes périphériques des principales agglomérations hennuyères et de Liège affichent des bilans naturels très négatifs, alors que d'autre part, les espaces périurbains de Verviers, de Namur et le Brabant Wallon se distinguent par des taux d'accroissement naturels très élevés, équivalents voire supérieurs à leurs homologues flamands.

Quant aux bilans migratoires, ils sont systématiquement négatifs pour les agglomérations urbaines et positifs pour les autres milieux d'habitat. Les communes périurbaines sont particulièrement attractives, tout comme d'ailleurs les communes rurales, situées hors de l'influence urbaine proprement dite. Ces espaces ruraux de faible densité absorbent-ils une partie de l'émigration citadine et/ou les migrations en provenance d'autres milieux d'habitat, telles que les communes périurbaines ou les petites villes ? Seule une analyse plus détaillée des origines et destinations des migrants permettra de répondre à cette question.

3.3.2. LES BILANS MIGRATOIRES PAR GROUPE D'AGES

3.3.2.1. Le calendrier de la migration

La propension à migrer étant fortement conditionnée par l'âge, les mouvements migratoires peuvent être à l'origine de glissements de structure par âge au sein de la population totale. Le profil par âge de la migration se conforme à un calendrier classique (figure 41) que l'on peut décomposer en quatre phases principales :

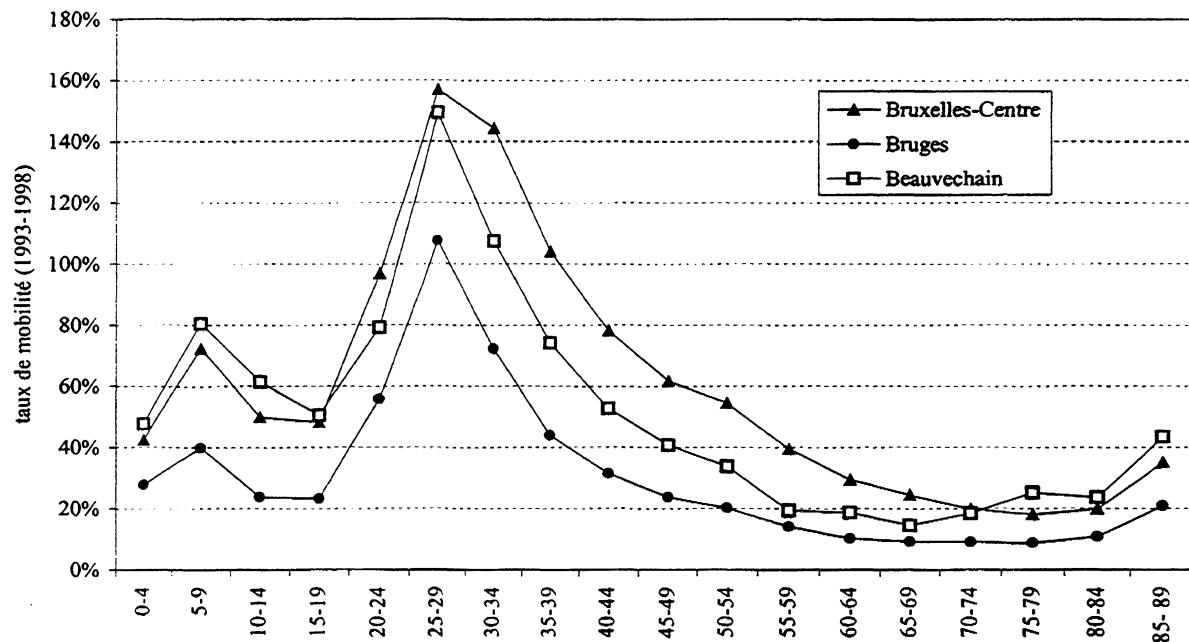
- La mobilité augmente rapidement à partir de 17-18 ans pour atteindre un maximum d'intensité entre 25 et 30 ans. A ce niveau élevé de mobilité coïncident les âges de la vie correspondant à l'émancipation, au mariage, à la fin de la scolarité et à la recherche du premier emploi.
- Le niveau de mobilité diminue de manière exponentielle de 30 à 60 ans, ce que l'on peut attribuer à l'acquisition progressive d'une certaine stabilité familiale et professionnelle. Le comportement de mobilité des enfants se calque sur celui de leurs parents, la rapide décroissance des taux de mobilité observés entre 10 et 18 ans étant induite par celle observée au-delà de 30 ans.
- A l'âge de la retraite, soit vers 60-65 ans, correspond un très léger relèvement des taux de mobilité. Ce phénomène est cependant nettement moins prononcé en Belgique que dans d'autres pays, comme les Etats-Unis.
- Enfin, la mobilité amorce une nouvelle phase ascensionnelle vers 75-80 ans, dont l'importance est nettement plus marquée chez les femmes. Cela correspond à l'âge du veuvage, de la dépendance physique et de la migration de plus en plus fréquente vers une maison de repos.

3.3.2.2. L'attractivité ou la «répulsivité» migratoire des communes : le rôle déterminant de l'âge

Autrefois, les migrations étaient avant tout une réponse à un climat économique défavorable. Aujourd'hui, leurs caractéristiques et leurs motivations ne se confondent plus unilatéralement avec le facteur économique. D'autres éléments entrent en jeu. Si une commune est attractive, c'est qu'elle dispose

d'atouts. Or, leur appréciation varie selon les personnes et notamment selon l'âge ; on peut raisonnablement admettre que les priorités d'un jeune entrant dans la vie active ne sont pas forcément celles d'un adulte de 35-40 ans et encore moins celles d'un retraité. Pour les jeunes de 20 à 30 ans, l'emploi demeure l'objectif prioritaire. Pour un adulte installé dans la vie active et qui souhaite fixer sa résidence, la disponibilité du parc immobilier peut être un élément déterminant. De même, le cadre de vie, l'environnement peut être l'attrait prédominant chez des personnes âgées. Enfin, le changement de situation matrimoniale, la proximité et la diversité des services offerts par une commune, l'aisance de la navette journalière... sont d'autres motifs de migration.

Figure 41. Le calendrier de la migration pour quelques communes belges (1993-1998)



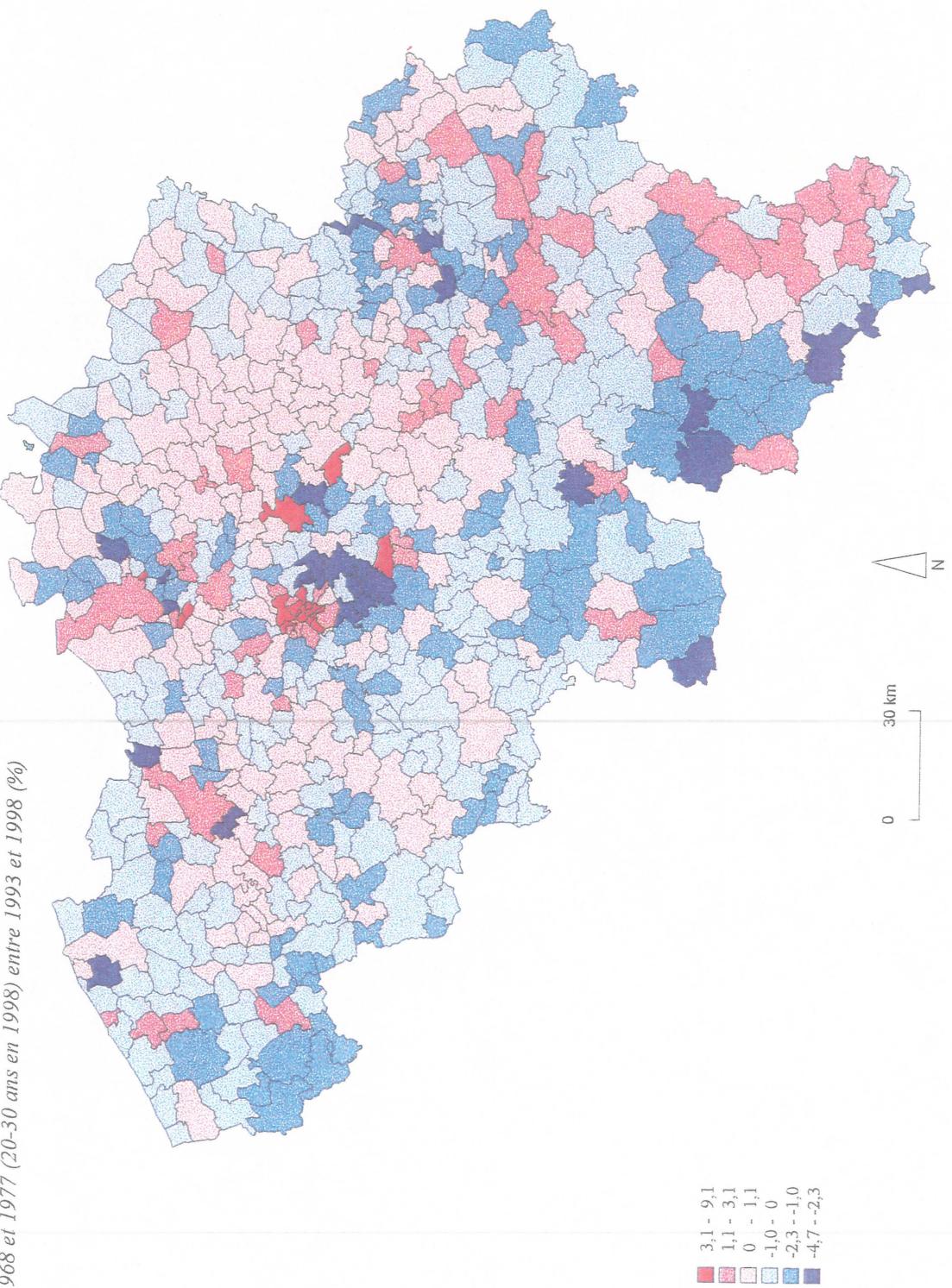
Source : I.N.S.-R.N.

Des courants migratoires plus importants et plus spécifiques à certains groupes d'âges sont donc observés vers des lieux bien déterminés en réponse à des attraits bien précis. Il en résulte inévitablement une déstabilisation plus ou moins marquée de la structure par âge ; déstabilisation qui peut favoriser un rajeunissement de la pyramide, si la commune est attractive pour les jeunes ménages et leurs enfants ou, au contraire, en accélérer le vieillissement, si elle attire les personnes âgées et/ou repousse les jeunes adultes. Les cartes 7, 8, 9 et 10 présentent respectivement les bilans migratoires des personnes âgées de 20-30 ans, 30-45 ans, 60-75 ans et plus de 80 ans en 1998, soit les tranches d'âges clés du calendrier de la migration.

- *Les jeunes âgés de 20 à 30 ans et le pouvoir attractif des grands centres urbains*

Comme l'illustre la carte 7, les jeunes âgés de 20 à 30 ans en 1998 restent attirés par les centres urbains importants. Les bilans migratoires de ceux-ci, largement positifs pour cette tranche d'âges, s'expliquent par les atouts que présentent les villes pour les jeunes : concentration d'emplois, parc immobilier locatif très développé, pôles socio-culturels tant au niveau des loisirs que du secteur de l'enseignement supérieur. Ce sont d'ailleurs les villes où sont localisées les universités importantes qui bénéficient des bilans migratoires les plus élevés : c'est le cas de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Liège, d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, et dans une moindre mesure, de Mons et de Namur. A l'inverse, les centres urbains de Courtrai, d'Ostende, de Saint-Nicolas et de Tournai se révèlent répulsifs pour ce groupe d'âge (annexe 2)

Carte 7. Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées entre 1968 et 1977 (20-30 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)



D'autres communes, éloignées des grands centres urbains, se caractérisent également par des soldes migratoires positifs pour les jeunes. Il s'agit principalement d'une vaste zone qui s'étire du Hageland à la Hesbaye, d'un ensemble de communes situées entre l'Ourthe et l'Amblève, de la région cernée par Bastogne, Libramont et Arlon et enfin de la région de Tielt. L'attractivité qu'exercent ces communes, pour la plupart rurales, auprès de ces jeunes pourrait s'expliquer par le coût relativement modéré des logements qu'elles offrent. De même, on remarque que ce sont les communes périurbaines, celles où le coût à la location ou à l'achat des logements est le plus élevé, qui enregistrent les soldes migratoires les plus négatifs pour les jeunes âgés de 20 à 30 ans en 1998 (tableau 13 et annexe 2) Les interactions entre la périurbanisation et le marché foncier sont indéniables. L'attraction exercée par les communes périurbaines se traduit indubitablement par de fortes pressions sur les prix du marché foncier et par extension, par une très nette ségrégation sociale de l'espace. Ainsi, les prix exorbitants à la location ou à la vente d'appartements et de maisons entraînent une délocalisation des jeunes ménages aux revenus modestes ou moyens, contraints de s'expatrier sous des cieux immobiliers plus cléments. Conséquences, un risque de déséquilibre social corrélé à un risque de sur-vieillissement démographique lié à l'exode forcé des jeunes familles qui ne peuvent attendre le décès de leurs parents pour hériter de leur demeure et qui n'ont pas les moyens de lutter économiquement avec les nouveaux venus.

Tableau 13. *Les bilans migratoires par grand groupe d'âges de la population des principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998) (âges considérés en 1998)*

Régions	Milieux d'habitat	Bilan mig. 20-29 ans (1998)	Bilan mig. 30-44 ans (1998)	Bilan mig. 60-74 ans (1998)	Bilan mig. > 80 ans (1998)
Régions Bruxelloise	Agglomération dont				
	Centre	13,3%	-1,6%	-3,9%	-2,6%
	Reste de l'agglomération	19,9%	-4,1%	-5,0%	-3,8%
	Zone périurbaine	-5,7%	4,8%	-1,6%	1,5%
Flandre	Agglomération dont				
	Centre	6,6%	-4,6%	-0,5%	-3,1%
	Reste de l'agglomération	8,9%	-6,3%	-0,8%	-5,1%
	Zone périurbaine	-3,2%	2,3%	0,5%	7,6%
	Petites villes	-0,8%	3,9%	1,2%	3,5%
	Communes rurales	0,2%	0,5%	1,1%	-0,1%
Wallonie	Agglomération dont				
	Centre	1,7%	-2,8%	-1,6%	-1,8%
	Reste de l'agglomération	4,8%	-4,4%	-2,0%	-2,7%
	Zone périurbaine	-3,1%	-0,6%	-0,4%	-0,1%
	Petites villes	-3,3%	4,5%	0,8%	5,8%
	Communes rurales	-1,5%	0,7%	1,3%	2,2%
Belgique	Agglomération dont				
	Centre	7,1%	-3,1%	-1,6%	-2,6%
	Reste de l'agglomération	11,3%	-5,1%	-0,4%	-4,1%
	Zone périurbaine	-3,9%	1,8%	-2,0%	2,3%
	Petites villes	-1,0%	4,4%	0,8%	3,3%
	Communes rurales	-0,4%	0,6%	1,3%	0,8%
		-0,9%	3,1%	0,9%	1,1%

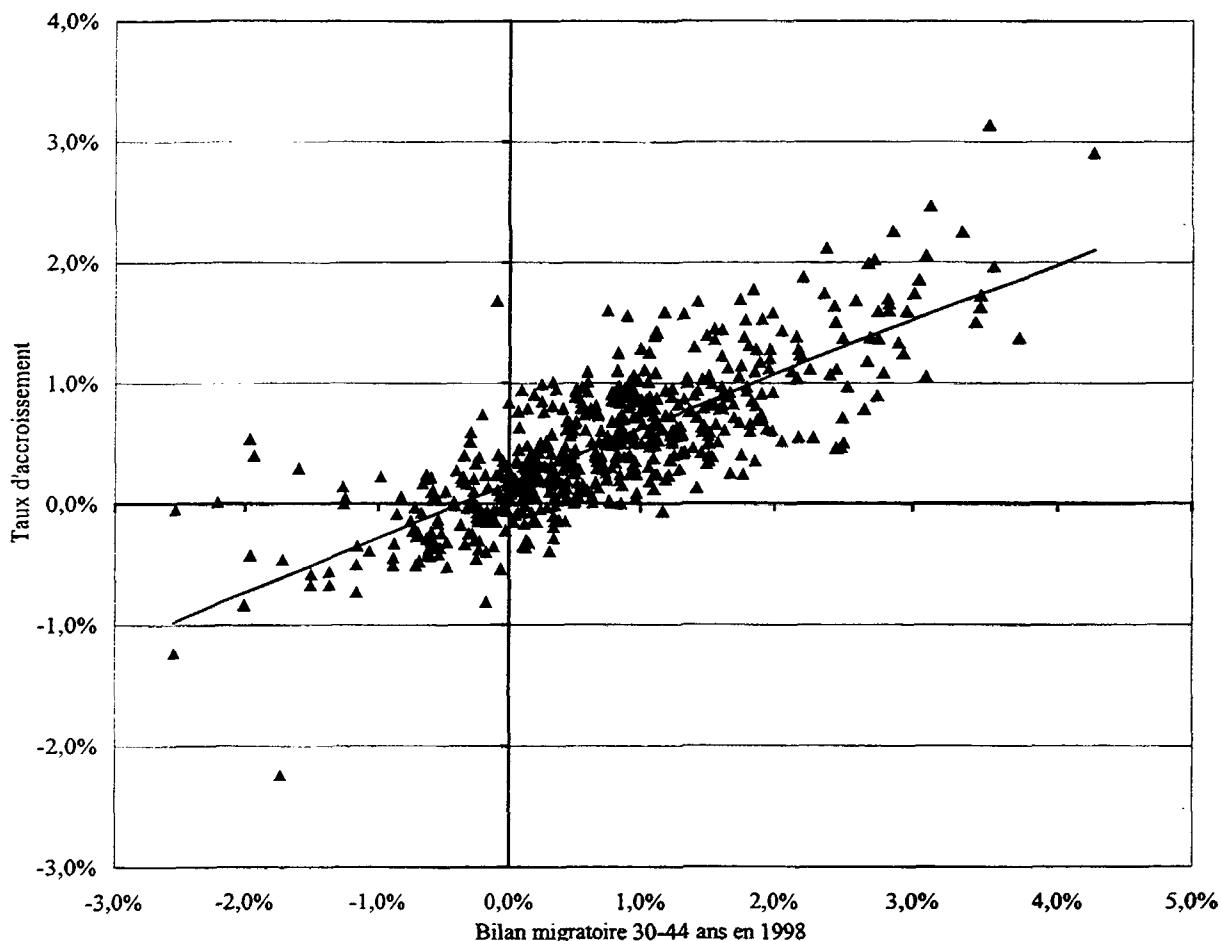
Source : I.N.S.-R.N.

Enfin, des bilans migratoires négatifs caractérisent de nombreuses communes proches de la frontière française, relativement éloignées des principaux pôles d'emplois et des axes de circulation permettant d'y accéder.

- *La migration résidentielle des personnes âgées de 30 à 45 ans et la périurbanisation*

La mobilité des personnes âgées de 30 à 45 ans (en 1998) est importante. L'impact du bilan migratoire de cette tranche d'âges sur le bilan migratoire total des communes, et donc sur le taux d'accroissement de la population, est déterminant, comme le démontre la figure 42.

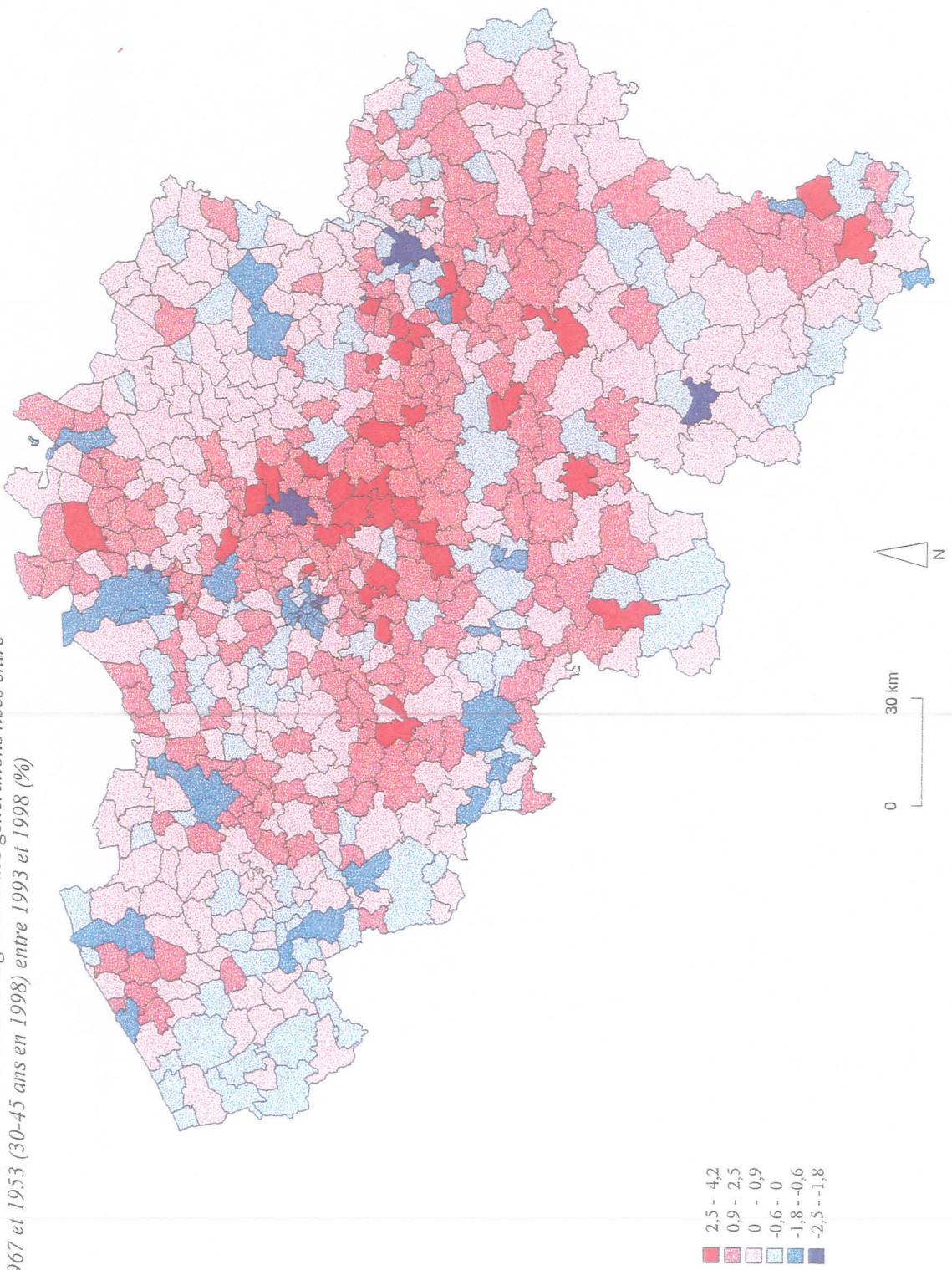
Figure 42. La relation entre les taux d'accroissement annuels de la population des 589 communes belges et le bilan migratoire des personnes âgées de 30-44 ans (en 1998) entre 1993 et 1998 ($r = 0,79$)



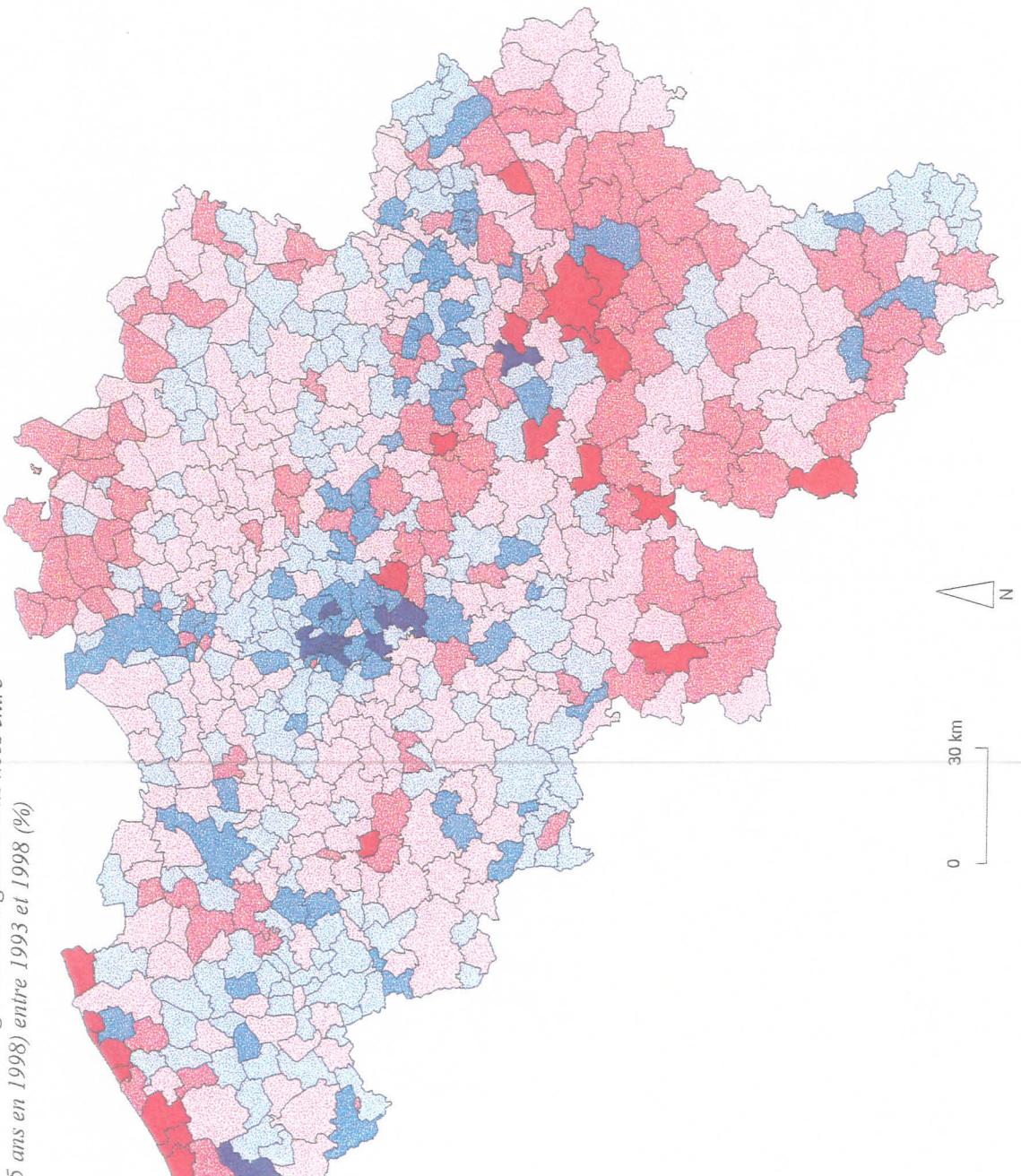
Source : I.N.S.-R.N.

Pour cette tranche d'âges, tous les milieux d'habitat sont attractifs, à l'exception des centres urbains (tableau 13) et des communes des anciens bassins industriels wallons. On constate également que les petites villes affichent des bilans migratoires à peine positifs pour ces personnes âgées de 30-44 ans. Il y a donc chez elles un rejet global de l'urbain et une attirance très nette pour les milieux périurbains et, dans une moindre mesure, ruraux. Ces communes se caractérisent par une immigration de type résidentielle. Depuis plusieurs décennies, elles enregistrent l'arrivée de jeunes ménages — en voie de stabilisation sur les plans professionnel et familial — qui souhaitent se fixer dans un cadre environnemental plaisant tout en restant à proximité des principaux pôles d'emploi et des voies de communication rapides. Les taux d'attractivité migratoire les plus élevés pour ce groupe d'âges sont observés dans la partie est du Brabant Wallon, en Hesbaye liégeoise et à proximité de Louvain (carte 8).

Carte 8. Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées entre 1967 et 1953 (30-45 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)



Carte 9. Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées entre 1923 et 1937 (60-75 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)

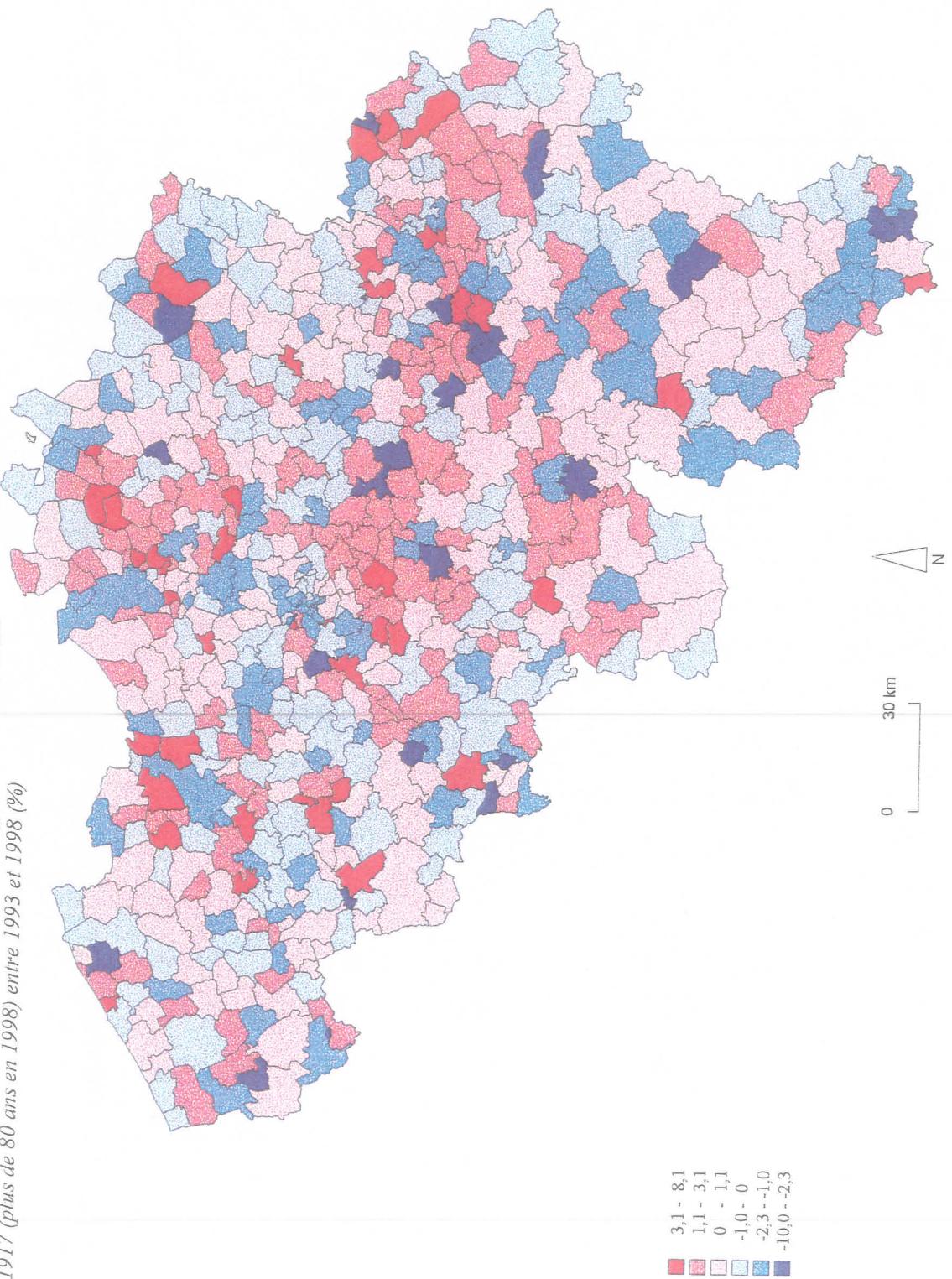


1,2 - 2,5
0,4 - 1,2
0 - 0,4
-0,3 - 0
-0,9 - -0,3
-2,6 - -0,9

0 30 km

△ N

Carte 10. Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées avant 1917 (plus de 80 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)



L'arrivée massive des ces jeunes adultes et de leurs enfants dans ce type de commune permet de rajeunir la structure par âge de leur population. Inversement, le départ des communes urbaines de leurs éléments les plus dynamiques, dans une perspective démographique, ampute d'autant les jeunes générations et risque à l'avenir de renforcer la dénatalité et le vieillissement de la structure par âge.

- *La migration de retraite : l'attraction des communes du littoral et de l'Ardenne*

L'exode urbain touche également les personnes âgées de 60 à 74 ans, comme le démontrent les bilans migratoires négatifs des centres urbains et de leur proche périphérie (carte 9 et tableau 13). C'est notamment le cas de l'agglomération bruxelloise. Il en est de même d'une partie de la Hesbaye liégeoise, de la plupart des communes des anciens bassins industriels wallons, d'un zone comprise entre Courtrai et Tournai, et enfin, de la frange orientale de la Lorraine belge.

A l'inverse, de nombreuses communes périurbaines, les petites villes et les communes rurales sont attractives pour cette tranche d'âges. Il s'agit d'une part d'un grand nombre de communes ardennaises, notamment celles situées dans la vallée de la Semois, dans la région de Spa-Stavelot-Malmédy ou encore entre Durbuy et Marche-en-Famenne, et d'autre part des communes du littoral belge. Sans aucun doute, ces migrations de retraite sont orientées vers des communes disposant d'un environnement naturel particulièrement attrayant. Enfin, l'arrivée de ces personnes âgées comme leur départ des agglomérations urbaines auront un impact sur le vieillissement démographique par l'augmentation ou la diminution du poids relatifs des retraités.

- *La migration de veuvage : un retour vers le périurbain ?*

Rappelons qu'au-delà de 80 ans, la migration concerne essentiellement les femmes et est associée au veuvage. Chez ces personnes très âgées, on observe une désaffection très nette des centres urbains et une réelle attraction pour le milieu périurbain ainsi que, dans le cas de la Flandre, pour la proche périphérie urbaine (carte 10 et tableau 13). S'agit-il d'une migration «de retour» du conjoint survivant vers le domicile d'un des enfants et/ou d'un mouvement orienté vers des communes particulièrement bien équipées en termes de services d'accueil et de soins en faveur des personnes âgées et proches des agglomérations urbaines et des grands centres hospitaliers ? Pour ce groupe d'âges, l'isolement joue, à n'en pas douter, un effet dépréciatif sur le pouvoir attractif que peut exercer une commune. On en veut pour preuve les bilans migratoires négatifs, voire à peine positifs, de nombreuses communes ardennaises.

- *En résumé...*

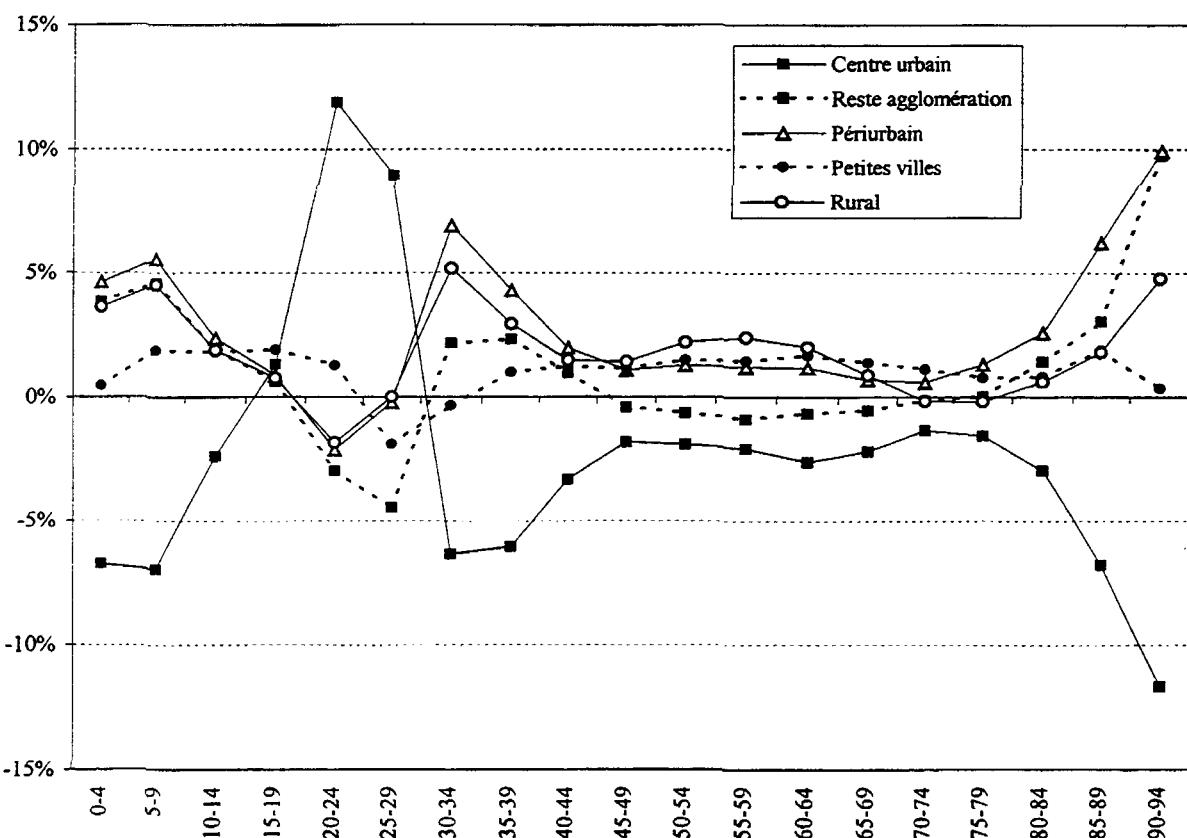
La figure 43 présente les bilans migratoires par groupe quinquennal d'âges, observés entre 1993 et 1998, selon le milieu d'habitat. Nous remarquons que :

- Les centres urbains repoussent davantage qu'ils n'attirent tous les groupes d'âges, à l'exception des jeunes âgés de 15 à 30 ans. Les bilans migratoires sont les plus négatifs pour les adultes de 30-40 ans et leurs enfants de moins de 10 ans, ainsi que pour les personnes âgées de plus de 85 ans.
- Les communes du «reste de l'agglomération», soit la proche périphérie urbaine, sont légèrement attractives pour les personnes âgées de 30 à 45 ans et leurs enfants de moins de 20 ans. Au-delà de 75 ans, le pouvoir d'attraction de ces communes est important et augmente avec l'âge. Enfin, pour toutes les autres tranches d'âges, ce milieu d'habitat affiche des bilans migratoires négatifs.

Le profil des bilans migratoires selon l'âge des communes périurbaines et des communes rurales est très semblable. On observe une très forte attraction de ces milieux d'habitat pour les adultes âgés de 30 à 40 ans et leurs jeunes enfants et, notamment dans les espaces périurbains, pour les personnes âgées de plus de 80 ans. Seuls les bilans migratoires des jeunes âgés de 20 à 30 ans sont négatifs pour ces milieux d'habitat.

- Enfin, c'est pour les petites villes que le profil des bilans migratoires selon l'âge est le plus plat. Elles n'en sont pas moins légèrement attractives pour tous les groupes, à l'exception des jeunes adultes âgés de 25-29 ans.

Figure 43. Les bilans migratoires par groupe quinquennal d'âges selon les principaux milieux d'habitat (1993-1998).



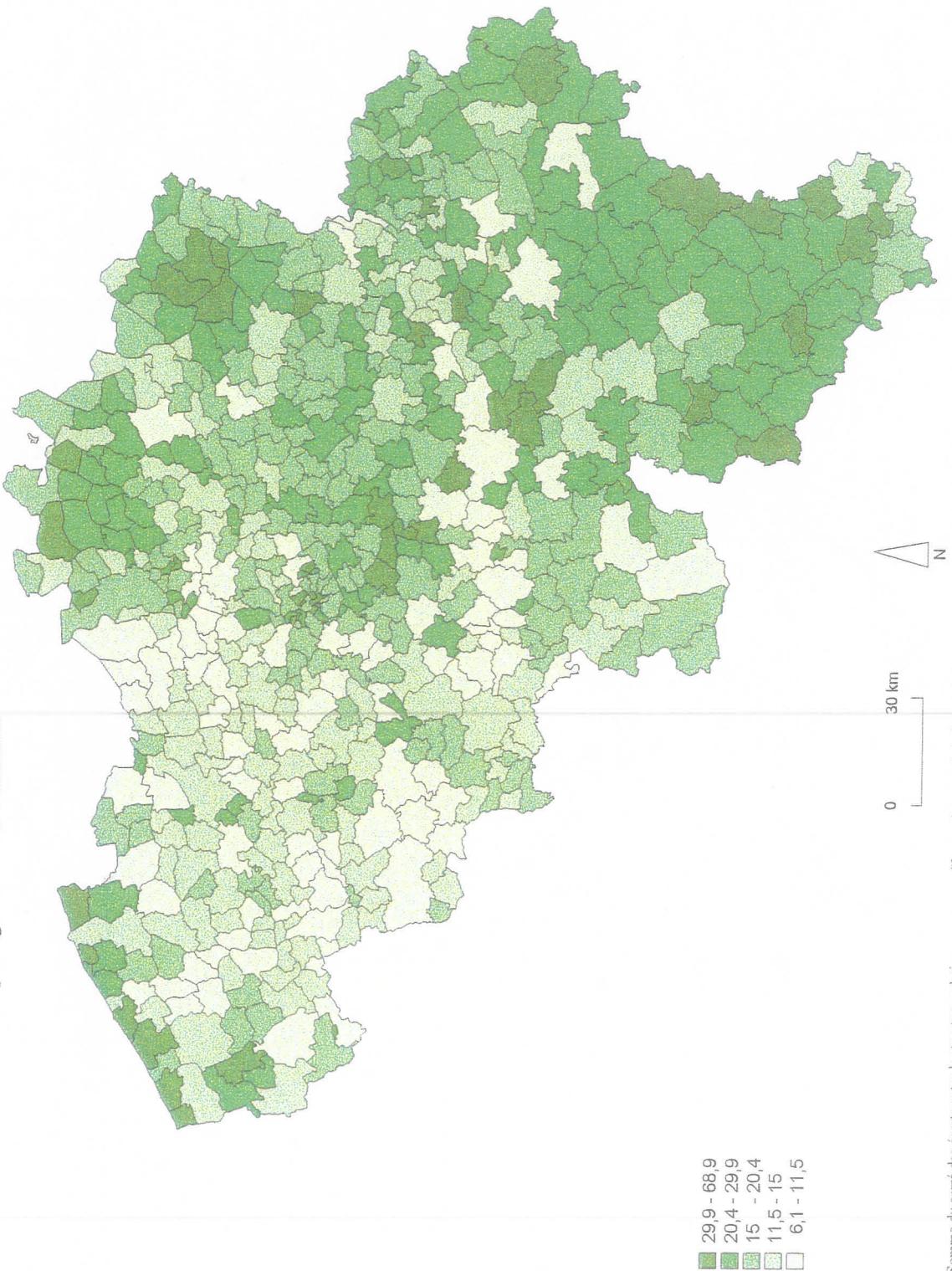
Source : I.N.S.-R.N.

3.4. LES STRUCTURES PAR AGE DE LA POPULATION A L'ECHELON COMMUNAL

3.4.1. DES PYRAMIDES DES AGES TRES DIVERSIFIEES

Comme nous l'avons constaté précédemment, les pyramides des âges des populations de la Flandre et de la Wallonie se ressemblent de plus en plus. En cause, la convergence des comportements de fécondité et de mortalité qui ont modelé pendant des décennies la configuration des structures par âge régionales. Il en est de même à l'échelle des communes, mais les mouvements migratoires jouent également un rôle déterminant dans la répartition par âge de la population. Il en résulte une grande hétérogénéité de situations. Celle-ci est clairement mise en évidence par la carte 11. L'indice représenté est, pour chaque

Carte 11. L'hétérogénéité des structures par âge au niveau communal*



* Somme du carré des écarts entre la structure relative, par groupe d'âges quinquennal, de la population d'une commune et celle de la population du Royaume.

commune, la somme du carré des écarts entre la structure relative, par groupe quinquennal d'âges, de sa population et celle de la Belgique, choisie comme standard de comparaison. Plus la valeur de cet indice est faible, plus la structure par âge communale ressemble à celle du Royaume. Pour la Flandre et la Wallonie, la valeur de cet indice est respectivement de 4 et de 7. Au niveau des communes, l'indice est proche de 7 dans des communes comme Halle ou Fleurus et excède une valeur de 50 à Ixelles et à Saint-Josse-ten-Noode.

Les figures 44 présentent quelques pyramides des âges communales et soulignent la diversité de leur configuration. Analysons les très brièvement. Les deux premières pyramides concernent des cas extrêmes du vieillissement démographique. Il s'agit, d'une part, de Ganshoren (figure 44a), la commune la plus vieillie du Royaume caractérisée par une très nette surreprésentation de personnes âgées de plus de 60 ans et un déficit très marqué de jeunes de moins de 25 ans mais également d'adultes âgés de 30 à 55 ans. D'autre part, la Région Bruxelloise comprend aussi, avec Saint-Josse-ten-Noode (figure 44b), la commune la plus jeune du pays. Comparativement au standard national, elle se distingue par peu de personnes âgées de plus de 60 ans alors que les jeunes de moins de 20 ans et les adultes de 35 à 50 ans y sont en surnombre. Ces traits particuliers s'expliquent notamment par la présence dans cette commune d'importantes communautés de populations étrangères, essentiellement d'origine turque et maghrébine, à fécondité élevée.

Les figures 44c et 44d concernent respectivement les cas des communes d'Anvers et de Liège. Elles présentent les traits typiques de la structure par âge des populations résidant dans des villes de grande taille. On y observe une surreprésentation, doublée d'une très nette surféminisation, de la population âgée de plus de 65 ans. Autres caractéristiques majeures : une sous-représentation des adultes âgés de 35 à 50 ans et de leurs enfants de moins de 20 ans et un nombre relativement important de jeunes adultes âgés de 20 à 30 ans. Ces pyramides des âges urbaines portent l'empreinte des forces d'attraction et de répulsion que les grandes agglomérations exercent sur les populations en fonction de l'âge. Il en est de même pour le cas des communes périurbaines illustré par les figures 44e et 44f.

Dans le cas de Chastre (zone périurbaine de Bruxelles), comme dans celui de Malle (zone périurbaine d'Anvers), nous avons deux pyramides des âges relativement jeunes. Les personnes âgées y sont sous-représentées, alors que les adultes de 35 à 50 ans et les jeunes de moins de 20 ans y sont surdénombrés. A l'inverse, dans le cas de Chastre, on observe un déficit très marqué de jeunes adultes, âgés de 25 à 35 ans. La corrélation entre la configuration de la pyramide des âges de ces communes et le profil des bilans migratoires selon l'âge qui caractérise ces communes périurbaines est très étroite.

Les mouvements migratoires déterminent également, dans une certaine mesure, les pyramides des âges de la population des communes de Blankenberge (figure 44g) et de Vresse-sur-Semois (figure 44h). Ces deux communes, qui bénéficient d'un environnement très favorable, se distinguent par une forte attraction de personnes âgées. Celle-ci renforce le vieillissement du sommet de la pyramide des âges de ces deux communes. A l'inverse, les jeunes adultes et les enfants sont relativement peu nombreux au sein de ces populations. Il résulte de ces deux caractéristiques un vieillissement démographique important qui place ces communes parmi les plus «âgées» de Belgique.

3.4.3.1. La proportion de personnes âgées de 20 à 59 ans en 1998

En 1998, la proportion de personnes âgées de 20 à 59 ans en Belgique était de 54,5%. Au sud du sillon Sambre-Meuse, la plupart des communes se caractérisent par des proportions de population potentiellement active inférieures à la moyenne nationale (carte 22). Dans des localités comme Bouillon, Florenville, Gedinne ou Rendeux, cette proportion ne dépasse pas 50 %. Ce groupe d'âges est également peu représenté dans les arrondissements de Ypres et de Furnes et dans une grande ville comme Anvers. A l'opposé, il est surreprésenté en Campine, dans la région de Louvain et dans une vaste zone cernée par Anvers, Gand, Audenarde et Bruxelles.

Enfin, sur base de cette variable, peu de différences opposent les milieux d'habitat que nous avons considérés (tableau 19 et annexe 4). Observons cependant que les proportions des personnes âgées de 20-59 ans sont les plus élevées en moyenne dans les espaces périurbains.

Tableau 19. *Quelques indices relatifs à la population potentiellement active dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)*

Régions	Milieux d'habitat	% de 20-59 ans en 1998	Coefficient de dépendance (<20 ans + > 60 ans) /20-59 ans	Vieillissement de la pop. Potentiel. active 40-59 ans / 20-39 ans
Régions Bruxelloise	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	54,7%	82,9%	81,7%
		55,0%	81,8%	75,5%
		53,8%	85,8%	99,9%
	Zone périurbaine	55,2%	81,2%	92,8%
Flandre	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	53,9%	85,4%	87,6%
		53,8%	85,9%	85,6%
		54,5%	83,4%	96,4%
	Zone périurbaine	55,5%	80,1%	90,4%
	Petites villes	55,1%	81,6%	87,3%
	Communes rurales	55,2%	81,3%	87,4%
Wallonie	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	53,7%	86,1%	87,6%
		54,0%	85,2%	84,8%
		53,7%	87,4%	91,7%
	Zone périurbaine	54,1%	84,7%	92,4%
	Petites villes	52,8%	89,4%	86,3%
	Communes rurales	52,8%	89,4%	84,4%
Belgique	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	54,1%	84,8%	85,7%
		54,2%	84,4%	82,0%
		53,8%	85,9%	95,3%
	Zone périurbaine	55,1%	81,4%	91,6%
	Petites villes	54,3%	84,2%	87,0%
	Communes rurales	54,4%	83,8%	86,5%

Source : I.N.S.-R.N.

3.4.3.2. Le rapport statistique entre les actifs et les inactifs : le coefficient de dépendance en 1998

Le rapport de la population potentiellement non-active — les moins de 20 ans et les plus de 60 ans — à la population potentiellement active — les 20-59 ans — permet de déduire un indice de charge économique, le coefficient de dépendance. Les communes qui se caractérisent, en chiffres relatifs, par la population d'âges actifs la plus importante et par les plus petits effectifs de jeunes et de personnes âgées supportent les charges économiques les plus faibles.

La carte 23 laisse apparaître, selon cette variable, des ensembles homogènes de communes. Une fois de plus, la Campine se distingue avec des coefficients de dépendance relativement faibles, résultats d'une faible proportion de personnes âgées et d'une surreprésentation des groupes d'âges actifs. Les mêmes facteurs, auxquels s'ajoute une proportion peu élevée de jeunes, expliquent les coefficients favorables que l'on observe en Flandre Orientale. En Wallonie, ce sont les arrondissements de Ath, Soignies et Charleroi qui bénéficient des coefficients de charge les moins élevés. En cause, des proportions relativement modérées de personnes âgées, alors que les proportions de personnes d'âges actifs sont proches de la moyenne nationale.

La surreprésentation des personnes âgées de plus de 60 ans explique dans une large mesure les coefficients de dépendance élevés que l'on observe dans la plupart des communes bordant la frontière française. Sont principalement concernés par cette caractéristique, les régions de Tournai, Courtrai et Audenarde, les arrondissements de Ypres, Dixmude et Furnes et les communes de la vallée de la Semois. D'une manière générale, toute l'Ardenne est «frappée» par ces coefficients de charge élevés; les groupes d'âges inactifs y sont fort bien représentés alors que les proportions de population d'âges actifs y sont peu élevées. La Hesbaye se distingue aussi par des coefficients de dépendance importants, tout comme l'axe métropolitain Anvers-Bruxelles.

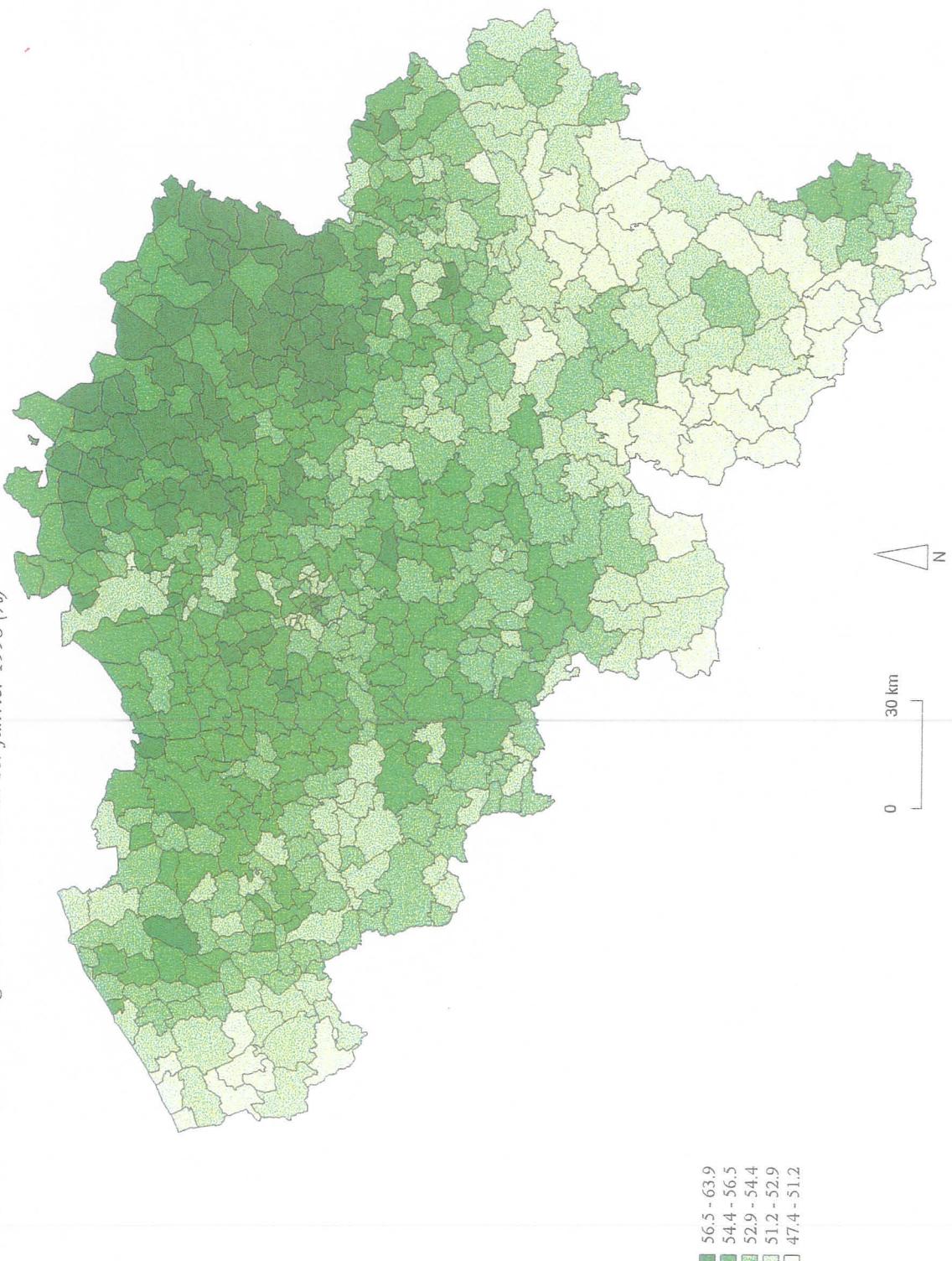
Enfin, selon le milieu d'habitat (tableau 19 et annexe 4), c'est dans les zones périurbaines que le coefficient de dépendance est le plus bas, alors qu'il est le plus élevé dans les communes du «reste de l'agglomération». Cette tendance ne se vérifie toutefois pas en Flandre où les indices les plus élevés sont le fait des centres urbains.

3.4.3.3. Le vieillissement de la population d'âge actif

En rapportant les effectifs de la population âgée de 40-59 ans à ceux de la population âgée de 20-39 ans, on calcule un indice appelé «le coefficient de vieillissement des actifs potentiels». Plus la valeur de cet indice est proche de 1 ou de 100%, plus la population d'âges actifs peut être considérée comme vieillie. C'est le cas notamment de toute la partie centrale de la Belgique (carte 24). Plus précisément, c'est dans les communes du «reste de l'agglomération» et, dans une moindre mesure, dans les communes périurbaines que ce coefficient est le plus élevé (tableau 18). Les périphéries de Bruxelles, de Louvain, de Liège, de Charleroi et d'Anvers sont particulièrement touchées par ce phénomène de vieillissement de la population d'âges actifs. La sédentarisation des populations impliquées dans le processus de périurbanisation, et donc le faible renouvellement démographique des communes concernées, explique probablement cette tendance. Les communes du littoral se caractérisent aussi par un coefficient de vieillissement des actifs potentiels élevé (carte 24).

A l'opposé, les centres urbains, mais également la frange orientale de l'Ardenne, se distinguent par les indices les plus faibles.

Carte 22. La proportion de personnes âgées de 20 à 59 ans au 1er janvier 1998 (%)

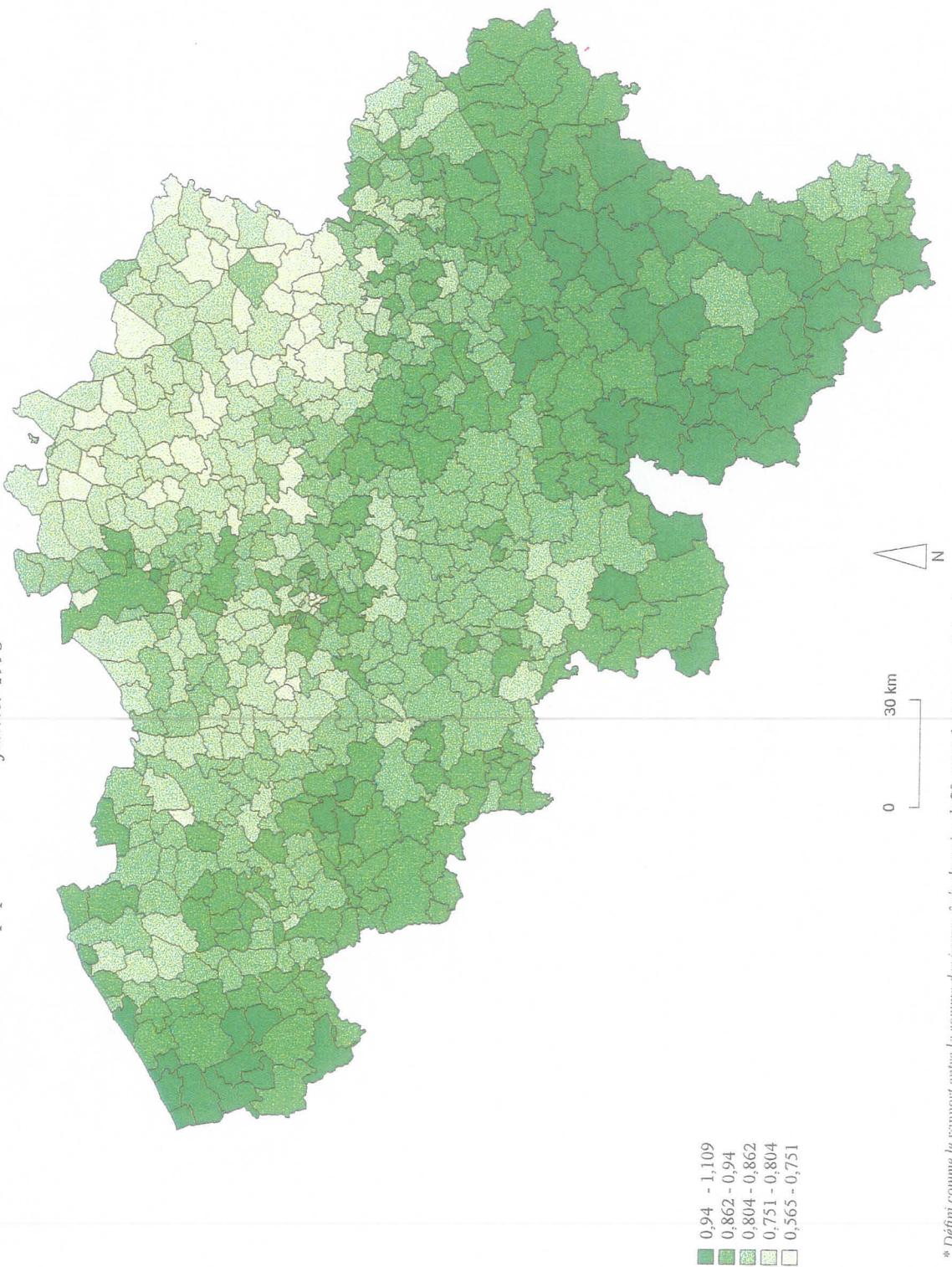


56.5 - 63.9
54.4 - 56.5
52.9 - 54.4
51.2 - 52.9
47.4 - 51.2

0 30 km

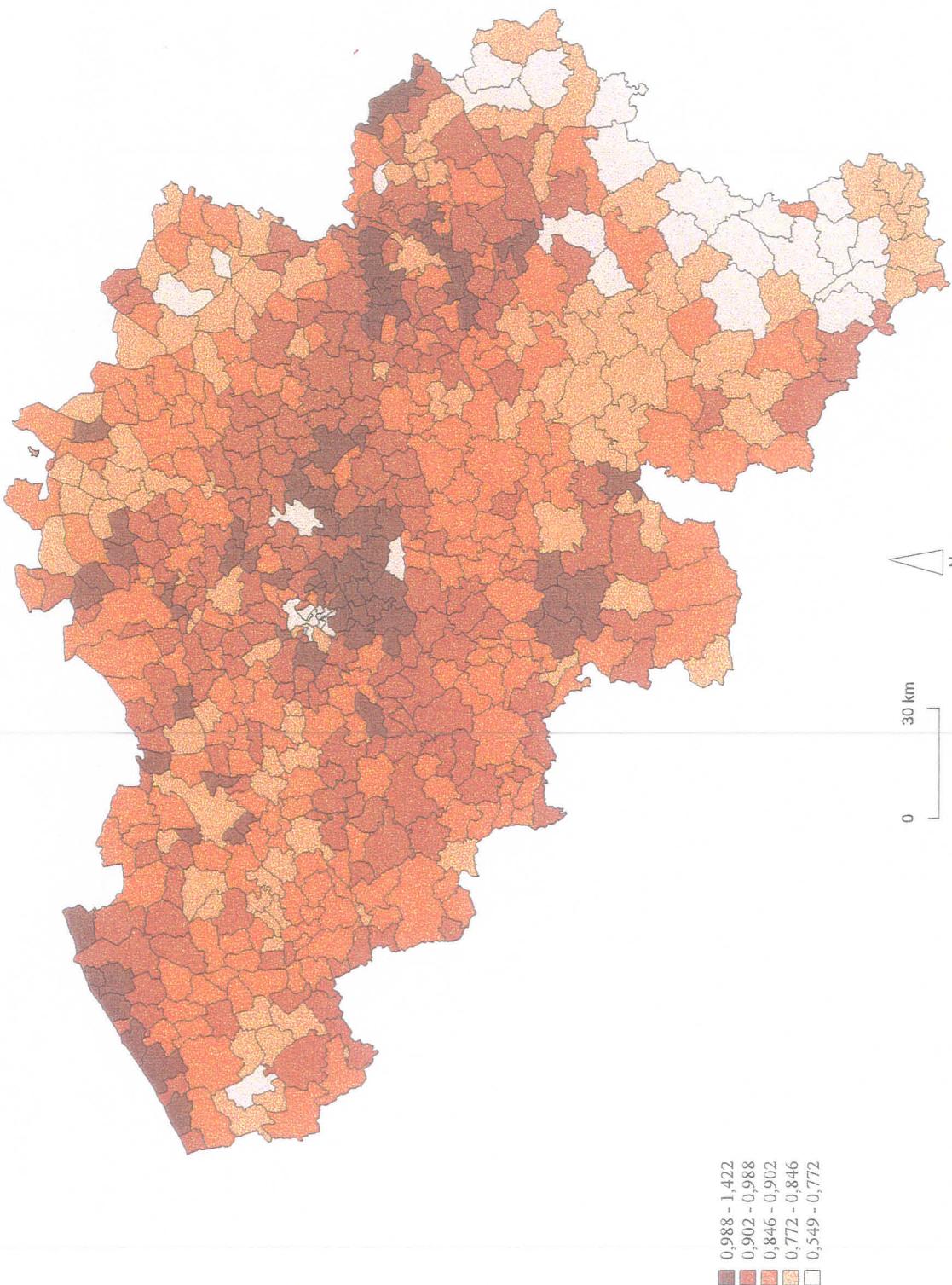
△ N

Carte 23. Le coefficient de dépendance* de la population au 1er janvier 1998



* Défini comme le rapport entre la somme des jeunes âgés de moins de 20 ans et des personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes âgées de 20 à 59 ans, au 1er janvier 1998.

Carte 24. Le coefficient de vieillissement des actifs potentiels* de la population au 1er janvier 1998



* Défini comme le rapport entre les personnes âgées de 40 à 59 ans et les personnes âgées de 20 à 39 ans, au 1er janvier 1998.

CONCLUSION

De 1831 à nos jours, la population de la Belgique est passée d'un peu moins de 4.000.000 à plus de 10.000.000 d'habitants. Cette croissance démographique, bien que continue, s'est déroulée à des rythmes variables. Durant le XIX^e siècle, la population de la Belgique croît rapidement, grâce notamment à un bilan naturel positif, bien soutenu par une natalité élevée, alors que la mortalité a déjà entamé son mouvement de baisse. Vers 1870-1880, les taux de natalité et de fécondité s'effondrent et affaiblissent l'impact du bilan naturel sur la croissance démographique. Celle-ci diminuera progressivement au cours du XX^e siècle, jusqu'à devenir presque nulle aujourd'hui. Pourtant, la période du «baby-boom», qui a débuté après la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les poussées ponctuelles de l'immigration internationale, ont, de temps en temps, «fouetté» la croissance démographique.

Au-delà de l'évolution du chiffre de la population et de ses déterminants naturels et migratoires, deux traits majeurs ont caractérisé l'évolution démographique de la Belgique depuis un siècle : d'une part, la fécondité qui chute d'un peu plus de quatre enfants par femme en moyenne vers 1880 à 1,5-1,6 enfant par femme en moyenne de nos jours, et d'autre part, l'augmentation de la longévité, qui nous permet de vivre aujourd'hui deux fois plus longtemps qu'il y a 150 ans. Ces deux facteurs — d'abord la baisse de la fécondité, puis celle de la mortalité — sont responsables du vieillissement démographique. Ainsi, l'âge moyen de la population de la Belgique a augmenté de 28,5 ans en 1900 à 39,4 ans en 1998, la part relative des moins de 20 ans a chuté de 43 % en 1880 à 24 % aujourd'hui, alors qu'au cours de la même période, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est passée de 10 % à 22 %. Les configurations des pyramides des âges se sont progressivement modifiées : de triangulaires au siècle dernier, elles prennent aujourd'hui la forme d'une meule de foin, avec une base de moins en moins large et un sommet de plus en plus gonflé et déséquilibré au profit de la population féminine. A l'avenir, les parts relatives des personnes du «troisième âge» et du «quatrième âge» devraient sensiblement augmenter. Cette «révolution grise» pose à nos sociétés occidentales des enjeux nouveaux et considérables. Les implications sociales et économiques du vieillissement de la population, en termes par exemple de pensions de retraite et de soins de santé, ne pourront être sous-estimées. Plus généralement, c'est la vision de la société sur l'homme vieillissant qui devra être remodelée. L'un des défis futurs de la société sera de réintégrer «ses vieux» dans le corps social, de construire un nouveau cadre de valorisation sociale non centré sur le travail.

Au cours des deux derniers siècles, les tendances et les comportements démographiques des populations régionales ne sont pas homogènes. Hormis le cas spécifique de la Région Bruxelloise, dont l'évolution de la population, étroitement liée à l'impact des mouvements migratoires, doit être comprise à la lumière du processus d'urbanisation, c'est avant tout la dualité démographique entre les deux grandes régions linguistiques — la Flandre et la Wallonie — qui ressort. La chronologie et l'analyse causale de leur cheminement démographique respectif ne peut se satisfaire de variables explicatives communes. Au XIX^e siècle, dans un contexte d'industrialisation et d'urbanisation intenses, la Wallonie prend quelques longueurs d'avance sur la Flandre. D'une part, les taux de mortalité sont moins élevés et baissent plus rapidement dans le sud qu'au nord du pays, et d'autre part, la baisse de la natalité et de la fécondité s'est amorcée vers 1870-1875 en Wallonie, soit une trentaine d'années plus tôt qu'en Flandre. Au cours du XX^e siècle, les positions s'inversent et c'est au tour de la Flandre de bénéficier d'une démographie plus dynamique. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les différences démographiques régionales se sont progressivement estompées. Tant

du côté de la natalité et de la mortalité que dans le cadre des structures par âge, les différences entre la Flandre et la Wallonie sont aujourd’hui réduites.

Cette uniformisation des caractéristiques et des comportements démographiques ne s’observe pas à l’échelle des communes. Tant au niveau des composantes du mouvement de la population, qu’au niveau de la répartition de la population par groupe d’âges, des contrastes importants marquent le paysage démographique communal. Ainsi, par exemple, la Région Bruxelloise (les 19 communes) comprend à la fois la commune la plus «jeune» de Belgique (Saint-Josse-ten-Noode) et la commune la plus vieillie (Ganshoren). Si les évolutions spécifiques de la fécondité et de la mortalité peuvent expliquer certaines différences — c’est le cas notamment du Limbourg qui grâce à un déclin plus tardif de sa fécondité maintient une structure par âge relativement jeune — ce sont avant tout les mouvements migratoires qui déterminent la grande variabilité démographique à l’échelon communal.

Le rôle fondamental joué par la mobilité constitue l’une des grandes spécificités de la démographie à l’échelle locale car les migrations sont des phénomènes qui ne prennent leur pleine mesure qu’à un niveau d’agrégation spatial très fin ; la plupart de ces mouvements ne s’effectuant que sur de petites distances. Une grande partie des mouvements migratoires, notamment selon l’âge, se déroule sous le couvert du processus d’urbanisation et de ses différentes phases (dépeuplement des agglomérations urbaines, suburbanisation, périurbanisation...). Les caractéristiques des populations impliquées dans ce mouvement de redistribution spatiale de la population expliquent une partie des disparités socio-démographiques que présentent des milieux d’habitat tels que les centres urbains, les espaces périurbains ou encore les communes rurales.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRE R., PEREIRA-ROQUE J., (1974), *La démographie de la Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Institut de Sociologie de l'U.L.B..
- ANDRE, R., GUILMOT, P., (1987), «Analyse du vieillissement dans les aires d'influence urbaine en Wallonie», *Espace, Populations, Société*, 2, pp. 403-414.
- ANNAERT J., DENIS J., DETHIER L., DUMONT M.E., GOOSSENS M., PIEDANNA V., SPORCK J.A., VAN DER HAEGEN H., (1972), *Les zones d'influence des centres et la structure des activités urbaines, Atlas de Belgique*, Bruxelles.
- BRUNEEL C., (1987), «L'essor démographique», *La Belgique autrichienne, 1713-1794*, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, pp. 163-200.
- CRIBIER, F., DIELEMAN, F., (1993), «La mobilité résidentielle des retraités en Europe occidentale», *Espace, Populations, Sociétés*, 3, pp. 445-449.
- DAMAS H., (1963-1964), «Le mouvement naturel de la population belge. Son évolution de 1846 à 1960», *Population et Famille*, Bruxelles, n°2, pp. 64-120.
- DAMAS, H., WATTELAR, C., VEYS, D., POULAIN, M., (1988), *La Belgique en 43 arrondissements*, Bruxelles
- DEBUISSON M., POULAIN M., (1999), «Démographie de la Belgique au XX^e siècle», *Histoire des populations de l'Europe, III. Les temps incertains 1914-1918*, sous la direct. de J.-P. Bardet et de J. Dupâquier, Fayard, Paris, pp. 425-436.
- DECROLY, J.-M., GRIMMEAU, J.-P., (1991), *La démographie à l'échelle locale. Une géographie de la population de la Belgique dans les années 1980*, Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politique, Courrier hebdomadaire 1308-1309, 58 p.
- DESAMA C., (1980), «L'expansion démographique du XIX^e siècle», H. Hasquin éd., *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire-économies-sociétés, tome II, de 1830 à nos jours*, La Renaissance du livre, Bruxelles, pp. 139-157.
- DUCHENE J., LESTHAEKGHE R., (1975), «Essai de reconstitution de la population belge sous le régime français : quelques caractéristiques démographiques de la population féminine», *Population et Famille*, 36, n°3, pp. 1-47.
- EGGERICKX T., (1990), «Les soldes migratoires et leurs conséquences à l'échelon local : le cas de la Région bruxelloise et du centre de la Wallonie (1982-1987)», *Revue Belge de Géographie*, 3, pp. 133-151.
- EGGERICKX T., (1999), «Le mouvement de périurbanisation en Wallonie et à Bruxelles. Son impact socio-démographique», *Chaire Quetelet 1999, Population et défis urbains*, Louvain-la-Neuve, 26-29 octobre 1999, 26 p. (à paraître).
- EGGERICKX T., POULAIN, M., (1989), «Evolution de la population et développement local : le centre de la Wallonie», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 131-134.
- EGGERICKX T., POULAIN M., (1990), «1.000.000 de Bruxellois. Esquisse démographique des communes de la Région Bruxelloise», *Les dossiers bruxellois, Dire*, n°12/13, 180 p.
- EGGERICKX T., POULAIN M., (1993), «Le rôle démographique de l'immigration et le nombre d'étrangers en Belgique à l'aube du XXI^e siècle», *Migrations et Espace*, n°5, 59 p.
- EGGERICKX T., POULAIN M., (1993), «Les phases du processus d'urbanisation en Belgique de 1831 à 1990», *Croissance démographique et urbanisation. Politiques de peuplement et aménagement du territoire*, Séminaire international de l'AIDELF, Rabat 15-17 mai 1990, Paris, AIDELF, pp. 83-92.
- EGGERICKX T., POULAIN M., (1998), «La population de la Belgique au XIX^e siècle», *Histoire des populations de l'Europe, II. La révolution démographique 1750-1914*, sous la direct. de J.-P. Bardet et de J. Dupâquier, Fayard, Paris, pp. 349-361.
- GRIMMEAU J.-P., (1989), «Les déterminants du rapport de féminité en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 123-129.
- GRIMMEAU J.-P., (1992), «Les migrations et la frontière linguistique», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 253-258.

- GRIMMEAU J.-P., (1995), «Les migrations entre la Flandre et la Wallonie», *Bulletin du Crédit communal*, 192, pp. 23-41.
- GRIMMEAU J.-P., VAN CRIEKINGEN, M., ROELANDTS, M., (1998), «Les migrations d'émancipation en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 235-247.
- Institut National de Statistique, (1994), *Table de mortalité 1991-1993*, Bruxelles.
- Institut National de Statistique, (1999), *Table de mortalité 1998 et 1996-1998*, Bruxelles.
- JADIN L., (1967), «Aspects régionaux de la fécondité en Belgique depuis 1830», *Recherches économiques de Louvain*, t.33, pp. 341-375.
- JOURET B., (1972), *L'agglomération bruxelloise, approche géographique et sociologique. II. Définition spatiale du phénomène urbain bruxellois*, Bruxelles.
- LA CONTE P., POULAIN, M., (1985), «Bruxelles : le ralentissement de la rurbanisation», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 144-150.
- LANNOY P., (1996), *Le village périphérique. Un autre visage de la banlieue. Spatialisation du quotidien et représentations sociales*, Collection Villes et entreprises, Paris.
- LEENAERTS M., (1987), *Estimation du chiffre de population des communes des Cantons de l'est avant leur annexion à la Belgique*, Institut de Démographie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, (texte inédit).
- LESTHAEGHE R., (1972), «Vruchtaarheidscontrole, nuptialiteit en sociaal-economische veranderingen in België, 1846-1910», *Bevolking en Gezin*, pp. 251-305.
- LESTHAEGHE R., (1977), *The Decline of Belgian Fertility, 1800-1970*, Princeton University Press..
- LESTHAEGHE R., (1991), «Moral control, secularization and reproduction in Belgium 1600-1900», *Historiens et Populations. Liber Amicorum Etienne Hélin*, Louvain-la-Neuve, Académia, pp. 259-279.
- MASUY-STROOBANT G., (1983), *Les déterminants individuels et régionaux de la mortalité infantile. La Belgique d'hier et d'aujourd'hui*, CIACO, Louvain-la-Neuve.
- MASUY-STROOBANT G., POULAIN M., (1983), «La variation spatiale et temporelle du déclin de la mortalité infantile dans nos régions», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 67-73.
- MOLS R., (1975), *Evolution, répartition et structures de la population.*, Dossiers de démographie de la Belgique 1, Société Belge de Démographie, Liège.
- MORELLI A., ss. dir., (1992), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique*, Ed. Vie Ouvrière, Bruxelles.
- Perspectives de population 1995-2050*, Institut national de Statistique, Bureau Fédéral du Plan, Bruxelles, s.d.
- POULAIN M., (1987), «Le vieillissement local de la population en Wallonie», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 375-386.
- POULAIN M., FOULON M., (1978), «L'immigration flamande en Wallonie : évaluation à l'aide d'un indicateur anthroponymique», *Working Paper du Département de Démographie*, Louvain-la-Neuve, n°42, 40 p.
- POULAIN M., VAN GOETHEM B., (1982), «Evolution de la mobilité interne de la population belge de 1948 à 1979», *Population*, 2, pp. 319-340.
- POULAIN M., TABUTIN D., (1977), «Mortalité aux jeunes âges en Belgique de 1840 à 1970», *Population et Famille*, t.42, n°3, pp. 49-86.
- POULAIN M., VANDERMOTTEN C., (1984), «150 ans de dualité démographique en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 137-154.
- POULAIN M., VANDERMOTTEN C., (1984), «150 ans de dualité démographique en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 137-154.
- Rapport POLIWA, Etat démographique de la Wallonie et éléments pour une politique de population*, (1977), Centre d'étude de la population et de la famille, Bruxelles, 412 p.
- SARDON J.-P., (1995), «Indice de Coale, indices comparatifs, génération moyenne, indicateur conjoncturel et composantes», *Population*, n°1, pp. 170-176.
- SMOLART-MEYNART A., STENGERS J., ss. dir., *La Région de Bruxelles. Des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Crédit Communal, Bruxelles, s.d., 363 p.
- STENGERS J., (1980), «Les mouvements migratoires en Belgique aux 19^e et 20^e siècles», *Les migrations internationales de la fin du 18^e siècle à nos jours*, Paris, C.N.R.S., 1980, pp. 283-317.
- VAN DER HAEGEN H., (1991), «Les franges périurbaines en Belgique, quelques éléments de recherche concernant leur délimitation, leur population et leurs caractéristiques sociales», *Espace, Populations, Sociétés*, 2, pp. 259-270.

- VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E., JUCHTMANS G., (1996), «Les régions urbaines belges en 1991», *Etudes Statistiques*, n° 104, pp. 3-42.
- VAN PRAAG P., (1981), «Demografische ontwikkeling van de Zuidelijke Nederlanden, circa 1800-circa 1975», *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t.10, Haarlem, Fibula-Van Dishoeck, pp. 94-105.
- VANDERMOTTEN C., VANDEWATTYNE P., (1985), «Les étapes de la croissance et de la formation des armatures urbaines en Belgique», *Bulletin du Crédit communal*, 154, pp. 41-62.
- WILLEMS P., (1991) «Demografisch overzicht België : 1950-1990», *Bevolking en Beleid, 1991*, Brussel, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudiën, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.
- WILLEMS P., WATTELAR C., (1991), «Belgium / La Belgique», *Démographie Européenne/ European Population*, vol.1, pp.41-61.
- WILLEMS P., WIJCHREMA S., LESTHAEKGHE R., (1981), «De evolutie van de vruchtbaarheid in België, 1950-1980», *Bevolking en Gezin*, n°3, pp. 257-292.

Annexe 1. Les composantes du mouvement de la population des régions urbaines de Belgique (1993-1998)

Régions urbaines	Milieu d'habitat	Bilan naturel annuel	Bilan migratoire annuel	Taux annuel d'accroissement de la population.
Bruxelles	Centre urbain	1,1%	-0,8%	0,3%
	«Reste agglomération.»	0,6%	1,1%	1,7%
	Banlieue	1,3%	2,5%	3,8%
	Zone des migrants alternants	0,1%	2,2%	2,2%
Anvers	Centre urbain	0,1%	-3,4%	-3,4%
	«Reste agglomération.»	0,8%	0,4%	1,2%
	Banlieue	1,4%	3,1%	4,5%
	Zone des migrants alternants	0,7%	2,4%	3,1%
Bruges	Centre urbain	0,1%	-1,2%	-1,1%
	Banlieue	1,3%	1,8%	3,1%
	Zone des migrants alternants	-0,1%	2,7%	2,6%
Courtrai	Centre urbain	0,3%	-1,5%	-1,1%
	«Reste agglomération.»	1,5%	-0,7%	0,7%
	Banlieue	1,5%	-0,5%	1,0%
	Zone des migrants alternants	0,4%	-0,3%	0,1%
Gand	Centre urbain	0,3%	-2,7%	-2,3%
	«Reste agglomération.»	0,3%	2,5%	2,9%
	Banlieue	0,2%	2,8%	3,0%
	Zone des migrants alternants	0,2%	1,7%	1,9%
Hasselt-Genk	Centre urbain	2,0%	-0,9%	1,1%
	Banlieue	2,9%	1,1%	4,0%
	Zone des migrants alternants	2,1%	0,9%	3,0%
Louvain	Centre urbain	2,2%	0,5%	2,7%
	Banlieue	1,6%	3,1%	4,7%
	Zone des migrants alternants	0,5%	1,6%	2,1%
Malines	Centre urbain	0,7%	-1,1%	-0,4%
	«Reste agglomération.»	-1,0%	6,4%	5,4%
	Banlieue	0,0%	2,4%	2,4%
	Zone des migrants alternants	0,0%	2,0%	2,0%
Ostende	Centre urbain	-1,8%	-0,4%	-2,2%
	«Reste agglomération.»	0,6%	7,0%	7,6%
	Banlieue	0,8%	3,3%	4,1%
	Zone des migrants alternants	-0,5%	4,8%	4,3%
Saint-Nicolas	Centre urbain	0,5%	-1,1%	-0,6%
	Banlieue	1,8%	2,7%	4,4%
	Zone des migrants alternants	1,2%	2,3%	3,5%

Annexe 1(suite). Les composantes du mouvement de la population des régions urbaines de Belgique (1993-1998)

Régions urbaines	Milieu d'habitat	Bilan naturel annuel	Bilan migratoire annuel	Taux annuel d'accroissement de la population.
Charleroi	Centre urbain	-0,3%	-1,2%	-1,6%
	«Reste agglomération.»	-0,3%	-0,8%	-1,1%
	Banlieue	0,0%	1,5%	1,6%
	Zone des migrants alternants	0,1%	1,3%	1,4%
Liège	Centre urbain	-0,6%	-3,6%	-4,2%
	«Reste agglomération.»	-0,1%	-0,1%	-0,2%
	Banlieue	0,4%	2,7%	3,1%
	Zone des migrants alternants	-0,1%	2,6%	2,5%
La Louvière	Centre urbain	0,6%	-1,0%	-0,4%
	«Reste agglomération.»	-0,1%	0,0%	-0,2%
	Zone des migrants alternants	-0,9%	-0,5%	-1,5%
Mons	Centre urbain	0,4%	-1,6%	-1,2%
	«Reste agglomération.»	-0,4%	-1,5%	-1,9%
	Banlieue	-1,1%	2,4%	1,3%
	Zone des migrants alternants	-0,2%	-0,7%	-0,8%
Namur	Centre urbain	0,3%	0,3%	0,6%
	Banlieue	1,5%	3,3%	4,9%
	Zone des migrants alternants	0,8%	2,2%	2,9%
Tournai	Centre urbain	-0,5%	0,2%	-0,3%
	Banlieue	-1,1%	-0,8%	-1,8%
	Zone des migrants alternants	-1,2%	0,2%	-1,1%
Verviers	Centre urbain	0,8%	-1,6%	-0,8%
	«Reste agglomération.»	1,6%	-2,3%	-0,7%
	Banlieue	1,4%	5,9%	7,4%
	Zone des migrants alternants	2,3%	2,9%	5,2%
Flandre	Petites villes	0,9%	0,9%	1,8%
Flandre	Communes «rurales»	1,1%	1,6%	2,7%
Wallonie	Petites villes	0,4%	0,9%	1,4%
Wallonie	Communes «rurales»	0,8%	2,0%	2,8%
Belgique		0,6%	0,6%	1,2%
Bruxelles		1,1%	-0,8%	0,3%
Flandre		0,7%	0,8%	1,5%
Wallonie		0,3%	0,7%	1,0%

Source. I.N.S.-R.N.

Annexe 2. Les bilans migratoires annuels par groupe de générations de la population des régions urbaines de Belgique (1993-1998)

Régions urbaines	Milieu d'habitat	Bilan migratoire 30-44 ans en 1998	Bilan migratoire 20-29 ans en 1998	Bilan migratoire 60-74 ans en 1998	Bilan migratoire + 80 ans en 1998
Bruxelles	Centre urbain	-4,1%	19,9%	-5,0%	-3,8%
	«Reste agglomération.»	4,8%	-5,7%	-1,6%	1,5%
	Banlieue	6,3%	-2,9%	0,0%	5,2%
	Zone des migrants alternants	4,1%	1,2%	0,6%	0,6%
Anvers	Centre urbain	-7,6%	9,7%	-2,3%	-7,1%
	«Reste agglomération.»	1,3%	-4,2%	0,3%	8,9%
	Banlieue	6,4%	-3,5%	0,6%	7,1%
	Zone des migrants alternants	3,8%	3,0%	1,2%	0,8%
Bruges	Centre urbain	-3,7%	0,4%	0,4%	-2,8%
	Banlieue	4,7%	-3,6%	0,6%	1,3%
	Zone des migrants alternants	1,6%	-0,9%	6,1%	-0,3%
Courtrai	Centre urbain	-3,5%	-3,7%	-0,3%	3,2%
	«Reste agglomération.»	-1,4%	-0,1%	-0,4%	-4,4%
	Banlieue	0,0%	-6,2%	0,0%	1,7%
	Zone des migrants alternants	0,5%	-3,5%	-0,6%	0,8%
Gand	Centre urbain	-8,6%	14,3%	-1,7%	-8,3%
	«Reste agglomération.»	6,8%	-3,4%	0,5%	4,1%
	Banlieue	5,7%	-2,0%	0,5%	11,7%
	Zone des migrants alternants	2,7%	0,7%	0,8%	3,9%
Hasselt-Genk	Centre urbain	-3,1%	0,1%	0,4%	1,3%
	Banlieue	2,1%	0,0%	-0,1%	1,4%
	Zone des migrants alternants	1,5%	0,6%	0,1%	0,2%
Louvain	Centre urbain	-9,8%	40,1%	-0,3%	-3,8%
	Banlieue	8,5%	-3,0%	0,5%	2,5%
	Zone des migrants alternants	3,3%	2,9%	0,2%	-4,8%
Malines	Centre urbain	-4,3%	7,9%	-0,5%	-7,3%
	«Reste agglomération.»	14,0%	-10,8%	0,6%	16,9%
	Banlieue	5,5%	-3,9%	-1,2%	14,3%
	Zone des migrants alternants	4,1%	-0,4%	1,9%	-2,1%
Ostende	Centre urbain	-4,4%	-2,0%	5,6%	-3,3%
	«Reste agglomération.»	8,9%	8,7%	6,5%	15,8%
	Banlieue	7,7%	-2,3%	-0,1%	-2,6%
	Zone des migrants alternants	4,0%	-0,8%	8,9%	4,8%
Saint-Nicolas	Centre urbain	-2,7%	-1,6%	-0,1%	0,2%
	Banlieue	4,7%	-0,4%	1,3%	3,7%
	Zone des migrants alternants	6,1%	-4,8%	0,3%	5,6%

Annexe 2(suite). Les bilans migratoires annuels par groupe de générations de la population des régions urbaines de Belgique (1993-1998)

Régions urbaines	Milieu d'habitat	Bilan migratoire 30-44 ans en 1998	Bilan migratoire 20-29 ans en 1998	Bilan migratoire 60-74 ans en 1998	Bilan migratoire + 80 ans en 1998
Charleroi	Centre urbain	-3,0%	2,5%	-1,2%	-2,0%
	«Reste agglomération.»	-0,8%	-3,5%	-0,5%	-1,0%
	Banlieue	3,6%	-5,0%	0,1%	6,3%
	Zone des migrants alternants	3,8%	-3,3%	0,1%	4,5%
Liège	Centre urbain	-10,0%	12,3%	-2,5%	-6,2%
	«Reste agglomération.»	0,0%	-2,4%	0,0%	1,0%
	Banlieue	6,7%	-4,8%	0,4%	7,9%
	Zone des migrants alternants	4,4%	-1,8%	1,0%	4,2%
La Louvière	Centre urbain	-1,2%	0,3%	-1,0%	-6,8%
	«Reste agglomération.»	0,0%	-2,7%	0,3%	4,4%
	Zone des migrants alternants	-2,2%	-1,2%	0,7%	3,5%
Mons	Centre urbain	-3,5%	3,6%	-0,7%	-1,1%
	«Reste agglomération.»	-2,3%	-4,2%	-0,6%	-4,8%
	Banlieue	4,7%	-3,0%	1,1%	13,6%
	Zone des migrants alternants	1,0%	-5,2%	-0,3%	-2,5%
Namur	Centre urbain	-2,9%	4,8%	1,3%	1,2%
	Banlieue	7,7%	-5,2%	0,8%	5,7%
	Zone des migrants alternants	4,8%	-1,7%	1,2%	2,7%
Tournai	Centre urbain	-0,9%	-0,3%	1,0%	3,3%
	Banlieue	0,3%	-5,3%	0,2%	-0,7%
	Zone des migrants alternants	-0,5%	-2,6%	0,8%	12,1%
Verviers	Centre urbain	-2,7%	1,9%	-0,9%	-4,3%
	«Reste agglomération.»	-1,2%	-5,4%	-1,0%	-1,3%
	Banlieue	9,3%	1,4%	2,2%	8,9%
	Zone des migrants alternants	6,7%	2,1%	0,2%	2,2%
Flandre	Petites villes	0,5%	0,2%	1,1%	-0,1%
Flandre	Communes «rurales»	2,7%	-0,7%	0,8%	1,7%
Wallonie	Petites villes	0,7%	-1,5%	1,8%	2,2%
Wallonie	Communes «rurales»	4,1%	-1,6%	0,9%	0,0%
Belgique		0,6%	2,5%	-0,2%	0,0%
Bruxelles		-4,1%	19,9%	-5,0%	-3,8%
Flandre		0,9%	1,4%	0,3%	0,1%
Wallonie		1,4%	-0,7%	0,3%	1,3%

Source. I.N.S.-R.N.

Annexe 3. Vieillissement et structure par groupe d'âges de la population des régions urbaines de Belgique en 1998

Régions urbaines	Milieu d'habitat	Age moyen 1998	< 20 ans 1998	> 60 ans 1998	> 80 ans 1998	Coeff. Vieill. 1998	Ind. Séniорité 1998
Bruxelles	Centre urbain	39,26	23,2%	21,8%	4,5%	93,6%	20,8%
	«Reste agglomération.»	39,69	24,2%	22,0%	3,3%	90,8%	14,9%
	Banlieue	38,59	25,2%	19,7%	3,1%	78,3%	15,9%
	Zone des migrants alternants	39,90	22,7%	22,0%	3,5%	96,9%	15,9%
Anvers	Centre urbain	41,43	21,8%	25,7%	4,8%	117,7%	18,6%
	«Reste agglomération.»	39,74	23,8%	21,8%	3,4%	91,6%	15,4%
	Banlieue	38,07	25,7%	18,7%	2,9%	72,7%	15,3%
	Zone des migrants alternants	39,50	23,3%	21,4%	3,5%	92,1%	16,2%
Bruges	Centre urbain	40,83	22,0%	23,9%	4,2%	108,8%	17,7%
	Banlieue	38,36	25,1%	19,4%	3,2%	77,3%	16,5%
	Zone des migrants alternants	41,42	21,6%	24,8%	4,1%	114,8%	16,5%
Courtrai	Centre urbain	40,39	23,3%	23,9%	4,2%	102,7%	17,5%
	«Reste agglomération.»	38,82	24,1%	20,5%	2,9%	85,2%	14,0%
	Banlieue	37,91	26,2%	19,6%	3,0%	74,9%	15,1%
	Zone des migrants alternants	39,52	24,1%	22,2%	3,6%	92,1%	16,2%
Gand	Centre urbain	40,59	21,4%	23,7%	4,3%	110,9%	18,0%
	«Reste agglomération.»	39,77	23,3%	21,6%	3,7%	92,6%	17,3%
	Banlieue	39,42	23,4%	20,9%	3,5%	89,4%	16,8%
	Zone des migrants alternants	39,64	23,2%	21,9%	3,8%	94,4%	17,3%
Hasselt-Genk	Centre urbain	38,31	24,4%	19,7%	2,6%	80,7%	13,1%
	Banlieue	36,26	26,2%	15,2%	1,8%	58,1%	11,5%
	Zone des migrants alternants	37,46	25,0%	17,7%	2,2%	70,6%	12,5%
Louvain	Centre urbain	39,73	20,1%	22,3%	4,3%	110,5%	19,4%
	Banlieue	38,49	25,2%	19,3%	3,3%	76,5%	16,9%
	Zone des migrants alternants	40,86	21,8%	23,9%	3,5%	109,7%	14,8%
Malines	Centre urbain	40,03	23,6%	23,7%	4,1%	100,4%	17,2%
	«Reste agglomération.»	41,22	23,0%	23,9%	4,6%	104,1%	19,3%
	Banlieue	39,76	23,8%	22,2%	4,0%	93,4%	18,2%
	Zone des migrants alternants	40,68	21,6%	22,7%	3,6%	105,5%	16,0%
Ostende	Centre urbain	43,90	19,2%	29,4%	5,3%	153,5%	18,1%
	«Reste agglomération.»	38,41	25,1%	19,5%	3,0%	77,7%	15,3%
	Banlieue	39,35	24,0%	21,7%	3,1%	90,1%	14,4%
	Zone des migrants alternants	41,07	22,5%	24,8%	3,6%	110,1%	14,5%
Saint-Nicolas	Centre urbain	40,07	23,1%	22,7%	3,6%	98,4%	16,1%
	Banlieue	38,51	24,5%	19,3%	3,0%	78,8%	15,7%
	Zone des migrants alternants	38,53	24,8%	19,6%	3,3%	78,8%	16,6%

Annexe 3(suite). Vieillissement et structure par groupe d'âges de la population des régions urbaines de Belgique en 1998

Régions urbaines	Milieu d'habitat	Age moyen 1998	< 20 ans 1998	> 60 ans 1998	> 80 ans 1998	Coeff. Vieill. 1998	Ind. Séniorité 1998
Charleroi	Centre urbain	39,65	23,5%	22,7%	3,6%	96,7%	15,8%
	«Reste agglomération.»	39,17	24,6%	21,7%	3,3%	88,1%	15,2%
	Banlieue	38,79	24,9%	20,1%	3,1%	80,8%	15,3%
	Zone des migrants alternants	38,64	25,1%	20,8%	3,2%	82,9%	15,4%
Liège	Centre urbain	40,96	21,0%	24,7%	4,5%	117,6%	18,1%
	«Reste agglomération.»	39,96	23,6%	23,0%	3,4%	97,5%	14,6%
	Banlieue	38,51	25,4%	19,8%	3,0%	78,0%	15,2%
	Zone des migrants alternants	38,88	25,1%	21,0%	3,4%	83,9%	16,2%
La Louvière	Centre urbain	38,99	24,6%	21,6%	3,3%	87,9%	15,5%
	«Reste agglomération.»	38,79	25,0%	21,1%	3,5%	84,6%	16,4%
	Zone des migrants alternants	40,21	22,9%	23,4%	3,6%	102,0%	15,4%
Mons	Centre urbain	38,98	23,8%	21,1%	3,4%	88,7%	16,1%
	«Reste agglomération.»	39,25	24,7%	22,3%	3,4%	90,5%	15,3%
	Banlieue	39,58	24,1%	21,7%	3,6%	90,1%	16,5%
	Zone des migrants alternants	39,34	24,6%	22,2%	3,4%	90,5%	15,1%
Namur	Centre urbain	39,31	24,0%	21,9%	3,8%	91,0%	17,2%
	Banlieue	36,67	28,1%	17,4%	2,6%	61,9%	15,1%
	Zone des migrants alternants	38,16	26,4%	20,6%	3,3%	78,2%	16,2%
Tournai	Centre urbain	39,98	23,5%	23,0%	4,2%	97,8%	18,4%
	Banlieue	40,15	23,9%	23,8%	4,2%	99,8%	17,5%
	Zone des migrants alternants	40,29	23,4%	24,0%	4,3%	102,6%	17,8%
Verviers	Centre urbain	38,83	25,8%	22,4%	3,9%	86,7%	17,7%
	«Reste agglomération.»	37,41	27,5%	20,1%	3,0%	73,0%	15,1%
	Banlieue	36,77	28,3%	17,9%	2,9%	63,2%	16,1%
	Zone des migrants alternants	36,14	28,8%	17,3%	2,9%	59,9%	16,8%
Flandre	Petites villes	39,12	23,9%	21,0%	3,3%	87,9%	15,7%
	Communes «rurales»	38,77	24,4%	20,4%	3,1%	83,9%	15,4%
	Wallonie	38,89	25,4%	21,8%	3,7%	85,9%	16,9%
	Wallonie	38,34	26,1%	21,1%	3,3%	80,9%	15,6%
Belgique		39,36	23,8%	21,6%	3,6%	90,7%	16,5%
	Bruxelles	39,26	23,2%	21,8%	4,5%	93,6%	20,8%
	Flandre	39,56	23,4%	21,7%	3,5%	92,6%	16,1%
	Wallonie	39,02	24,8%	21,5%	3,5%	86,8%	16,2%

Source. I.N.S.-R.N.

Annexe 4. La population d'âges actifs des régions urbaines de Belgique en 1998

Régions urbaines	Milieu d'habitat	20-39 ans 1998	40-59 ans 1998	20-59 ans 1998	Coeff. Dépend. 1998	40-59/20-39 1998
Bruxelles	Centre urbain	31,4%	23,7%	55,0%	81,8%	75,5%
	«Reste agglomération.»	26,9%	26,9%	53,8%	85,8%	99,9%
	Banlieue	27,9%	27,2%	55,1%	81,6%	97,4%
	Zone des migrants alternants	29,0%	26,3%	55,3%	81,0%	90,8%
Anvers	Centre urbain	27,9%	24,5%	52,4%	90,7%	87,9%
	«Reste agglomération.»	27,4%	26,9%	54,3%	84,0%	98,1%
	Banlieue	28,5%	27,0%	55,5%	80,1%	94,7%
	Zone des migrants alternants	29,3%	26,0%	55,3%	80,8%	88,9%
Bruges	Centre urbain	28,3%	25,8%	54,1%	84,7%	91,3%
	Banlieue	28,9%	26,6%	55,4%	80,4%	92,1%
	Zone des migrants alternants	27,2%	26,4%	53,6%	86,5%	97,1%
Courtrai	Centre urbain	27,9%	24,9%	52,8%	89,3%	89,3%
	«Reste agglomération.»	29,6%	25,8%	55,4%	80,5%	87,3%
	Banlieue	28,9%	25,3%	54,2%	84,4%	87,5%
	Zone des migrants alternants	28,4%	25,3%	53,7%	86,3%	89,2%
Gand	Centre urbain	30,3%	24,6%	54,9%	82,1%	81,0%
	«Reste agglomération.»	28,2%	26,9%	55,1%	81,6%	95,6%
	Banlieue	28,9%	26,8%	55,7%	79,5%	92,8%
	Zone des migrants alternants	29,4%	25,4%	54,8%	82,4%	86,5%
Hasselt-Genk	Centre urbain	30,1%	25,8%	55,9%	78,9%	85,4%
	Banlieue	31,8%	26,7%	58,5%	70,9%	84,2%
	Zone des migrants alternants	31,0%	26,3%	57,3%	74,4%	84,9%
Louvain	Centre urbain	34,9%	22,7%	57,6%	73,6%	65,1%
	Banlieue	28,3%	27,2%	55,5%	80,1%	96,2%
	Zone des migrants alternants	28,3%	26,0%	54,3%	84,2%	92,1%
Malines	Centre urbain	28,6%	24,0%	52,6%	90,1%	83,7%
	«Reste agglomération.»	25,7%	27,4%	53,1%	88,2%	106,6%
	Banlieue	28,3%	25,7%	54,0%	85,3%	90,8%
	Zone des migrants alternants	28,5%	27,2%	55,7%	79,5%	95,5%
Ostende	Centre urbain	25,4%	26,0%	51,4%	94,5%	102,5%
	«Reste agglomération.»	29,1%	26,3%	55,4%	80,5%	90,6%
	Banlieue	28,5%	25,8%	54,3%	84,1%	90,8%
	Zone des migrants alternants	26,6%	26,1%	52,8%	89,6%	98,2%
Saint-Nicolas	Centre urbain	28,1%	26,1%	54,3%	84,3%	92,9%
	Banlieue	29,1%	27,2%	56,3%	77,7%	93,3%
	Zone des migrants alternants	29,0%	26,6%	55,6%	79,8%	91,5%

Annexe 4 (suite). La population d'âges actifs des régions urbaines de Belgique en 1998

Régions urbaines	Milieu d'habitat	20-39 ans 1998	40-59 ans 1998	20-59 ans 1998	Coeff. Dépend. 1998	40-59/20-39 1998
Charleroi	Centre urbain	29,0%	24,8%	53,8%	85,8%	85,7%
	«Reste agglomération.»	28,1%	25,6%	53,7%	86,3%	91,3%
	Banlieue	27,8%	27,1%	55,0%	82,0%	97,4%
	Zone des migrants alternants	28,7%	25,3%	54,0%	85,1%	88,2%
Liège	Centre urbain	30,0%	24,4%	54,4%	83,9%	81,2%
	«Reste agglomération.»	27,4%	25,9%	53,3%	87,5%	94,6%
	Banlieue	27,8%	26,9%	54,7%	82,8%	96,8%
	Zone des migrants alternants	28,1%	25,8%	53,9%	85,7%	91,7%
La Louvière	Centre urbain	28,9%	24,9%	53,8%	85,8%	86,2%
	«Reste agglomération.»	28,8%	25,1%	53,9%	85,5%	87,2%
	Zone des migrants alternants	28,3%	25,4%	53,7%	86,3%	89,8%
Mons	Centre urbain	29,7%	25,4%	55,1%	81,4%	85,5%
	«Reste agglomération.»	28,1%	24,9%	53,0%	88,5%	88,7%
	Banlieue	27,6%	26,6%	54,2%	84,5%	96,5%
	Zone des migrants alternants	27,9%	25,3%	53,2%	88,0%	90,8%
Namur	Centre urbain	28,9%	25,2%	54,1%	84,8%	87,5%
	Banlieue	28,7%	25,8%	54,5%	83,5%	89,6%
	Zone des migrants alternants	28,5%	24,5%	53,0%	88,6%	86,0%
Tournai	Centre urbain	28,5%	25,1%	53,6%	86,7%	88,1%
	Banlieue	27,6%	24,7%	52,3%	91,2%	89,2%
	Zone des migrants alternants	27,7%	24,9%	52,7%	89,9%	89,8%
Verviers	Centre urbain	28,5%	23,4%	51,9%	92,8%	82,1%
	«Reste agglomération.»	28,7%	23,7%	52,4%	90,9%	82,7%
	Banlieue	28,5%	25,3%	53,8%	85,9%	88,6%
	Zone des migrants alternants	29,6%	24,3%	53,9%	85,5%	82,2%
Flandre	Petites villes	29,4%	25,7%	55,1%	81,6%	87,3%
Flandre	Communes «rurales»	29,4%	25,7%	55,2%	81,3%	87,4%
Wallonie	Petites villes	28,3%	24,5%	52,8%	89,4%	86,3%
Wallonie	Communes «rurales»	28,6%	24,2%	52,8%	89,4%	84,4%
Belgique		29,0%	25,5%	54,5%	83,5%	88,0%
		31,4%	23,7%	55,0%	81,8%	75,5%
		29,0%	25,9%	54,9%	82,2%	89,5%
		28,4%	25,3%	53,7%	86,3%	89,2%

Source. I.N.S.-R.N.

Annexe 5. Liste des communes belges

1	AARTSELAAR	51	HERENTALS	101	KAPELLE-OP-DEN-BOS
2	ANTWERPEN	52	HERENTHOUT	102	LIEDEKERKE
3	BOECHOUT	53	HERSELT	103	LONDERZEEL
4	BOOM	54	HOOGSTRATEN	104	MACHELEN
5	BORSBECK	55	HULSHOUT	105	MEISE
6	BRASSCHAAT	56	KASTERLEE	106	MERCHTEM
7	BRECHT	57	LILLE	107	OPWIJK
8	EDEGEM	58	MEERHOUT	108	OVERIJSE
9	ESSEN	59	MERKSPLAS	109	PEPINGEN
10	HEMIKSEM	60	MOL	110	SINT-PIETERS-LEEUW
11	HOVE	61	OLEN	111	STEENOKKERZEEL
12	KALMTHOUT	62	OUD-TURNHOUT	112	TERNAT
13	KAPELLEN	63	RAVELS	113	VILVOORDE
14	KONTICH	64	RETIE	114	ZAVENTEM
15	LINT	65	RIJKEVORSEL	115	ZEMST
16	MORTSEL	66	TURNHOUT	116	ROOSDAAL
17	NIEL	67	VORSELAAR	117	DROGENBOS
18	RANST	68	VOSSELAAR	118	KRAAINEM
19	RUMST	69	WESTERLO	119	LINKEBEEK
20	SCHELLE	70	LAAKDAL	120	SINT-GENESIUS-RODE
21	SCHILDE	71	ANDERLECHT	121	WEMMEL
22	SCHOTEN	72	AUDERGHEM	122	WEZEMBEEK-OPPEM
23	STABROEK	73	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	123	LENNIK
24	WIJNEGEM	74	BRUXELLES	124	AFFLIGEM
25	WOMMELGEM	75	ETTERBEEK	125	AARSCHOT
26	WUUSTWEZEL	76	EVERE	126	BEGINENDIJK
27	ZANDHOVEN	77	FOREST	127	BEKKEVOORT
28	ZOERSEL	78	GANSHOREN	128	BERTEM
29	ZWIJNDRECHT	79	IXELLES	129	BIERBEEK
30	MALLE	80	JETTE	130	BOORTMEERBEEK
31	BERLAAR	81	KOEKELBERG	131	BOUTERSEM
32	BONHEIDEN	82	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	132	DIEST
33	BORNEM	83	SAINTE-GILLES	133	GEETBETS
34	DUFFEL	84	SAINTE-JOSSE-TEN-NOODE	134	HAACHT
35	HEIST-OP-DEN-BERG	85	SCHAERBEEK	135	HERENT
36	LIER	86	UCCLE	136	HOEGAARDEN
37	MECHELEN	87	WATERMAEL-BOITSFORT	137	HOLSBECK
38	NIJLEN	88	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	138	HULDENBERG
39	PUTTE	89	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	139	KEERBERGEN
40	PUURS	90	ASSE	140	KORTENAKEN
41	SINT-AMANDS	91	BEERSEL	141	KORTENBERG
42	SINT-KATELIJNE-WAVER	92	BEVER	142	LANDEN
43	WILLEBROEK	93	DILBEEK	143	LEUVEN
44	ARENDONK	94	GALMAARDEN	144	LUBBEEK
45	BAARLE-HERTOG	95	GOOIK	145	OUD-HEVERLEE
46	BALEN	96	GRIMBERGEN	146	ROTSELAAR
47	BEERSE	97	HALLE	147	TERVUREN
48	DESEL	98	HERNE	148	TIENEN
49	GEEL	99	HOEILAART	149	TREMELO
50	GROBBENDONK	100	KAMPENHOUT	150	ZOUTLEEUW

Annexe 5 (suite). Liste des communes belges

151	LINTER	201	ZONNEBEKE	251	LEDE
152	SCHERPENHEUVEL-ZICHEM	202	HEUVELLAND	252	NINOVE
153	TIELT-WINGE	203	LANGEMARK - POELKAPELLE	253	SINT-LIEVENS-HOUTEM
154	GLABBECK	204	VLETEREN	254	ZOTTEGEM
155	BEAUVÉCHAIN	205	ANZEGEM	255	ERPE - MERE
156	BRAINE-L'ALLEUD	206	AVELGEM	256	BERLARE
157	BRAINE-LE-CHATEAU	207	DEERLIJK	257	BUGGENHOUT
158	CHAUMONT-GISTOUX	208	HARELBEKE	258	DENDERMONDE
159	COURT-SAINT-ETIENNE	209	KORTRIJK	259	HAMME
160	GENAPPE	210	KUURNE	260	LAARNE
161	GREZ-DOICEAU	211	LENDELEDE	261	LEBBEKE
162	INCOURT	212	MENEN	262	WAASMUNSTER
163	ITTRE	213	WAREGEM	263	WETTEREN
164	JODOIGNE	214	WEVELGEM	264	WICHELEN
165	LA HULPE	215	ZWEVEGEM	265	ZELE
166	MONT-SAINT-GUILBERT	216	SPIERE-HELKIJN	266	ASSENEDE
167	NIVELLES	217	BREDENE	267	EEKLO
168	PERWEZ	218	GISTEL	268	KAPRIJKE
169	RIXENSART	219	ICHTEGEM	269	MALDEGEM
170	TUBIZE	220	MIDDELKERKE	270	SINT-LAUREINS
171	VILLERS-LA-VILLE	221	OOSTENDE	271	ZELZATE
172	WATERLOO	222	OUDENBURG	272	AALTER
173	WAVRE	223	DE HAAN	273	DEINZE
174	CHASTRE	224	HOOGLEDE	274	DE PINTE
175	HELECINE	225	INGELMUNSTER	275	DESTELBERGEN
176	LASNE	226	IZEGEM	276	EVERGEM
177	ORP-JAUCHE	227	LEDEGEM	277	GAVERE
178	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	228	LICHTERVELDE	278	GENT
179	RAMILLIES	229	MOORSLEDE	279	KNESSELARE
180	REBECQ	230	ROESELARE	280	LOCHRISTI
181	WALHAIN	231	STADEN	281	LOVENDEGEM
182	BEERNEM	232	DENTERGEM	282	MELLE
183	BLANKENBERGE	233	MEULEBEKE	283	MERELBEKE
184	BRUGGE	234	OOSTROZEBEKE	284	MOERBEKE
185	DAMME	235	PITTEM	285	NAZARETH
186	JABBEKE	236	RUISELEDE	286	NEVELE
187	OOSTKAMP	237	TIELT	287	OOSTERZELE
188	TORHOUT	238	WIELSBEKE	288	SINT-MARTENS-LATEM
189	ZEDELGEM	239	WINGENE	289	WAARSCHOOT
190	ZUIENKERKE	240	ARDOOIE	290	WACHTEBEKE
191	KNOKKE-HEIST	241	ALVERINGEM	291	ZOMERGEM
192	DIKSMUIDE	242	DE PANNE	292	ZULTE
193	HOUTHULST	243	KOKSLUDE	293	KRUISHOUTEM
194	KOEKELARE	244	NIEUWPOORT	294	OUDENAARDE
195	KORTEMARK	245	VEURNE	295	RONSE
196	LO-RENINGE	246	AALST	296	ZINGEM
197	IEPER	247	DENDERLEEUW	297	BRAKEL
198	MESEN	248	GERAARDSBERGEN	298	KLUISBERGEN
199	POPERINGE	249	HAALTERT	299	WORTEGEM-PETEGEM
200	WERVIK	250	HERZELE	300	HOREBEKE

Annexe 5 (suite). Liste des communes belges

301	LIERDE	351	LESSINES	401	BEYNE-HEUSAY
302	MAARKEDAL	352	LE ROEULX	402	CHAUDFONTAINE
303	ZWALM	353	SILLY	403	COMBLAIN-AU-PONT
304	BEVEREN	354	SOIGNIES	404	DALHEM
305	KRUIKEKE	355	ECAUSSINES	405	ESNEUX
306	LOKEREN	356	ANDERLUES	406	FLERON
307	SINT-GILLIS-WAAS	357	BEAUMONT	407	HERSTAL
308	SINT-NIKLAAS	358	BINCHE	408	JUPRELLE
309	STEKENE	359	CHIMAY	409	LIEGE
310	TEMSE	360	ERQUELINNES	410	OUPEYE
311	ATH	361	FROIDCHAPELLE	411	SAINT-NICOLAS
312	BELOEIL	362	LOBBES	412	SERAING
313	BERNISSEART	363	MERBES-LE-CHATEAU	413	SOUMAGNE
314	BRUGELETTE	364	MOMIGNIES	414	SPRIMONT
315	CHIEVRES	365	THUIN	415	VISE
316	ELLEZELLES	366	ESTINNES	416	GRACE-HOLLOGNE
317	FLOBECQ	367	HAM-SUR-HEURE - NALINNES	417	BLEGNY
318	FRASNES - LEZ - ANVAING	368	MORLANWELZ	418	FLEMALLE
319	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	369	SIVRY-RANCE	419	NEUPRE
320	CHARLEROI	370	ANTOING	420	TROOZ
321	CHATELET	371	CELLES	421	AMEL
322	COURCELLES	372	ESTAIMPUIS	422	AUBEL
323	FARCIENNES	373	PECQ	423	BAELEN
324	FLEURUS	374	PERUWELZ	424	BULLINGEN
325	FONTAINE-L'EVEQUE	375	RUMES	425	BUTGENBACH
326	GERPINNES	376	TOURNAI	426	DISON
327	MANAGE	377	BRUNEHAUT	427	EUPEN
328	MONTIGNY-LE-TILLEUL	378	LEUZE-EN-HAINAUT	428	HERVE
329	PONT-A-CELLES	379	MONT-DE-L'ENCLUS	429	JALHAY
330	SENEFFE	380	AMAY	430	KELMIS
331	AISEAU - PRESLES	381	BURDINNE	431	LIERNEUX
332	LES BONS VILLERS	382	CLAVIER	432	LIMBOURG
333	BOUSSU	383	FERRIERES	433	LONTZEN
334	DOUR	384	HAMOIR	434	MALMEDY
335	FRAMERIES	385	HERON	435	OLNE
336	HENSIES	386	HUY	436	PEPINSTER
337	JURBISE	387	MARCHIN	437	RAEREN
338	LENS	388	MODAVE	438	SANKT-VITH
339	MONS	389	NANDRIN	439	SPA
340	QUAREGNON	390	OUFFET	440	STAVELOT
341	QUIEVRAIN	391	VERLAINE	441	STOUMONT
342	SAINT-GHISLAIN	392	VILLERS-LE-BOUILLET	442	THEUX
343	COLFONTAINE	393	WANZE	443	VERVIERS
344	HONNELLES	394	ANTHISNES	444	WAIMES
345	QUEVY	395	ENGIS	445	WELKENRAEDT
346	MOUSCRON	396	TINLOT	446	TROIS-PONTS
347	COMINES	397	ANS	447	BURG-REULAND
348	BRAINE-LE-COMTE	398	AWANS	448	PLOMBIERES
349	ENGHEN	399	AYWAILLE	449	THIMISTER - CLERMONT
350	LA LOUVIERE	400	BASSENGE	450	BERLOZ

Annexe 5 (suite). Liste des communes belges

451	BRAIVES	501	KORTESSEM	551	ROUVROY
452	CRISNEE	502	LANAKEN	552	ANHEE
453	DONCEEL	503	RIEMST	553	BEAURAING
454	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	504	TONGEREN	554	BIEVRE
455	GEER	505	WELLEN	555	CINEY
456	HANNUT	506	MAASMECHELEN	556	DINANT
457	LINCENT	507	VOEREN	557	GEDINNE
458	OREYE	508	ARLON	558	HAMOIS
459	REMICOURT	509	ATTERT	559	HAVELANGE
460	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	510	AUBANGE	560	HOUYET
461	WAREMME	511	MARTELANGE	561	ONHAYE
462	WASSEIGE	512	MESSANCY	562	ROCHEFORT
463	FAIMES	513	BASTOGNE	563	SOMME-LEUZE
464	AS	514	BERTOGNE	564	YVOIR
465	BERINGEN	515	FAUVILLERS	565	HASTIERE
466	DIEPENBEEK	516	HOUFFALIZE	566	VRESSE-SUR-SEMOIS
467	GENK	517	VIELSALM	567	ANDENNE
468	GINGELOM	518	VAUX-SUR-SURE	568	ASSESSE
469	HALEN	519	GOUVY	569	EGHEZEE
470	HASSELT	520	SAINTE-ODE	570	FLOREFFE
471	HERK-DE-STAD	521	DURBUY	571	FOSSES-LA-VILLE
472	LEOPOLDSBURG	522	EREZEE	572	GESVES
473	LUMMEN	523	HOTTON	573	METTET
474	NIEUWERKERKEN	524	LA ROCHE-EN-ARDENNE	574	NAMUR
475	OPGLABBEEK	525	MARCHE-EN-FAMENNE	575	OHEY
476	SINT-TRUIDEN	526	NASSOGNE	576	PROFONDEVILLE
477	TESSENDERLO	527	RENDEUX	577	SOMBREFFE
478	ZONHOVEN	528	TENNEVILLE	578	SAMBREVILLE
479	ZUTENDAAL	529	MANHAY	579	FERNELMONT
480	HAM	530	BERTRIX	580	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
481	HEUSDEN-ZOLDER	531	BOUILLON	581	LA BRUYERE
482	BOCHOLT	532	DAVERDISSE	582	GEMBLOUX
483	BREE	533	HERBEUMONT	583	CERFONTAINE
484	KINROOI	534	LEGLISE	584	COUVIN
485	LOMMEL	535	LIBIN	585	DOISCHE
486	MAASEIK	536	NEUFCHATEAU	586	FLORENNES
487	NEERPELT	537	PALISEUL	587	PHILIPPEVILLE
488	OVERPELT	538	SAINT-HUBERT	588	WALCOURT
489	PEER	539	TELLIN	589	VIROINVAL
490	HAMONT-ACHEL	540	WELLIN		
491	HECHTEL-EKSEL	541	LIBRAMONT-CHEVIGNY		
492	HOUTHALEN-HELCHTEREN	542	CHINY		
493	MEEUWEN-GRUTTRODE	543	ETALLE		
494	DILSEN	544	FLORENVILLE		
495	ALKEN	545	MEIX-DEVANT-VIRTON		
496	BILZEN	546	MUSSON		
497	BORGLOON	547	SAINT-LEGER		
498	HEERS	548	TINTIGNY		
499	HERSTAPPE	549	VIRTON		
500	HOESEL	550	HABAY		

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Les composantes du mouvement de la population, les taux bruts de natalité et de mortalité en Belgique, au XIX ^e et XX ^e Siècles (taux annuels moyens)	12
Tableau 2	L'évolution du chiffre de la population de la Belgique et de ses régions (chiffres aux recensements)	22
Tableau 3	L'évolution du mouvement de la population dans les trois régions de la Belgique	23
Tableau 4	L'évolution des taux de natalité et de mortalité dans les 3 régions de la Belgique	28
Tableau 5	L'évolution de l'âge moyen de la population de la Belgique et des régions (en année)	42
Tableau 6	L'évolution de la part relative de la population âgée de moins de 20 ans	46
Tableau 7	L'évolution de la part relative de la population âgée de plus de 60 ans et de plus de 80 ans	48
Tableau 8	L'évolution du coefficient de vieillissement de la population de la Belgique et de ses régions	53
Tableau 9	L'évolution de la part relative de la population âgée de 20-40 et de 40-60 ans	59
Tableau 10	L'évolution du coefficient de dépendance (rapport de la population potentiellement non-active sur la population potentiellement active)	62
Tableau 11	L'impact des bilans naturel et migratoire sur l'évolution de la population des 589 communes belges, de 1993 à 1998	83
Tableau 12	Les composantes du mouvement de la population des principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	88
Tableau 13	Les bilans migratoires par grand groupe d'âges de la population des principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	95
Tableau 14	L'âge moyen de la population des principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	117
Tableau 15	La proportion des moins de 20 ans dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	118
Tableau 16	La proportion des plus de 60 ans dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	124
Tableau 17	La proportion des plus de 80 ans dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	133
Tableau 18	Les rapports entre les grands groupes d'âges dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	134
Tableau 19	Quelques indices relatifs à la population potentiellement active dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)	139

LISTE DES FIGURES

Figure 1	L'évolution du chiffre de la population de la Belgique de 1784 à 1996	10
Figure 2	L'évolution des taux de croissance annuels moyens de la population de la Belgique	10
Figure 3	L'évolution annuelle des composantes du mouvement de la population de la Belgique (1831-1996)	11
Figure 4	L'évolution annuelle des taux bruts de natalité et de mortalité en Belgique, au cours des XIX ^e et XX ^e siècles	13
Figure 5	L'évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) de la Belgique de 1846 à 1995	14
Figure 6	L'évolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe en Belgique	15
Figure 7	L'évolution de la mortalité infantile (moyennes quinquennales) en Belgique	16
Figure 8	La baisse de la mortalité selon l'âge et le sexe entre 1880-90 et 1928-32 et entre 1959-63 et 1996-98 (rapports entre les quotients de mortalité – moyenne mobile sur cinq années)	17
Figure 9	L'évolution de la surmortalité masculine selon l'âge en Belgique (quotients masculins rapportés aux quotients féminins – moyenne mobile sur cinq années)	18
Figure 10	L'évolution annuelle du nombre d'immigrations et d'émigrations en Belgique	19
Figure 11	L'évolution relative de la population des 3 régions de la Belgique	21
Figure 12	L'évolution des composantes du mouvement de la population dans les trois régions de la Belgique (moyenne mobile sur cinq années)	24
Figure 13	L'évolution du taux brut de mortalité dans les trois régions de la Belgique (moyenne mobile sur cinq années)	26
Figure 14	L'évolution du taux brut de natalité dans les trois régions de la Belgique (moyenne mobile sur cinq années)	27
Figure 15	L'évolution récente de l'indice conjoncturel de fécondité dans les trois régions de la Belgique	29
Figure 16	La pyramide des âges de la Belgique au 1-3-1991 (chiffres absous)	31
Figure 17	L'évolution de la pyramide des âges de la Belgique (chiffres absous)	32
Figure 18a	L'évolution comparée des pyramides des âges de la population de la Région Bruxelloise et de la population de la Belgique (ramenées au même effectif)	35
Figure 18b	L'évolution comparée des pyramides des âges de la population de la Flandre et de la population de la Belgique (ramenées au même effectif)	36
Figure 18c	L'évolution comparée des pyramides des âges de la population de la Wallonie et de la population de la Belgique (ramenées au même effectif)	37
Figure 19	Vers l'homogénéisation des structures par âges régionales (somme du carré des écarts entre la structure relative, par groupe d'âges quinquennal, de la population régionale et celle de la population du Royaume)	39
Figure 20	L'évolution de l'âge moyen de la population de la Belgique	40
Figure 21	L'évolution de l'âge moyen de la population des régions de la Belgique	41
Figure 22	L'évolution de la population par grand groupe d'âges en Belgique	43
Figure 23	L'évolution de la part relative des moins de 20 ans dans les trois régions de la Belgique	44
Figure 24	L'évolution de la part relative des plus de 60 ans dans les trois régions de la Belgique	45
Figure 25	L'évolution de la population de la Belgique par grand groupe d'âges, en chiffres relatifs	47

Figure 26	L'évolution de l'indice de séniorté (>80 ans / >60 ans) de la population de la Belgique et de ses régions	51
Figure 27	L'évolution du coefficient de vieillissement (>60 ans / <20 ans) de la population de la Belgique et de ses régions	52
Figure 28	L'évolution de la part relative des 20-39 ans dans les trois régions de la Belgique	56
Figure 29	L'évolution de la part relative des 40-59 ans dans les trois régions de la Belgique	56
Figure 30	L'évolution du vieillissement des actifs potentiels (40-59 ans/20-39 ans)	57
Figure 31	L'évolution du coefficient de dépendance ((<20 ans et >60 ans)/20-59 ans)	65
Figure 32	L'évolution du coefficient de dépendance des jeunes potentiellement non-actifs (<20 ans/20-59 ans)	65
Figure 33	L'évolution du coefficient de dépendance des personnes âgées potentiellement non-actives (>60 ans/20-59 ans)	66
Figure 34	L'évolution des rapports de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) par groupe d'âges quinquennal, en Belgique	67
Figure 35	L'évolution du rapport de masculinité de la population âgée de plus de 80 ans	67
Figure 36	L'évolution de la population des quatre types de communes ; de 1831 à 1991 (1831 = indice 100)	71
Figure 37	L'évolution de la population des communes belges, entre 1993 et 1998, selon le milieu d'habitat	81
Figure 38.	La relation entre le taux d'accroissement annuel de la population et le taux d'accroissement migratoire annuel des 589 communes, entre 1993 et 1998	83
Figure 39	La relation entre le taux d'accroissement annuel de la population et le taux d'accroissement naturel annuel des 589 communes, entre 1993 et 1998	84
Figure 40	La relation entre le bilan naturel (1993-1998) des communes et l'âge moyen (1998) de leur population	87
Figure 41	Le calendrier de la migration pour quelques communes belges (1993-1998)	92
Figure 42	La relation entre les taux d'accroissement annuels de la population des 589 communes belges et le bilan migratoire des personnes âgées de 30-44 ans (en 1998) entre 1993 et 1998	96
Figure 43	Les bilans migratoires par groupe d'âges selon les principaux milieux d'habitat (1993-1998)	104
Figure 44a	La pyramide des âges de la population de Ganshoren comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	108
Figure 44b	La pyramide des âges de la population de Saint-Josse-ten-Noode comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	108
Figure 44c	La pyramide des âges de la population d'Anvers comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	109
Figure 44d	La pyramide des âges de la population de Liège comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	109
Figure 44e	La pyramide des âges de la population de Chastre comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	110
Figure 44f	La pyramide des âges de la population de Malle comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	110
Figure 44g	La pyramide des âges de la population de Blankenberge comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	111
Figure 44h	La pyramide des âges de la population de Vresse-sur-Semois comparée à celle de la Belgique (base commune de 10.000 habitants) (1998)	111

LISTE DES CARTES

Carte 1.	La typologie de l'évolution de la population entre 1831 et 1991	69
Carte 2.	La typologie des régions urbaines	73
Carte 3.	Le taux annuel d'accroissement de la population entre 1993 et 1998 (%)	77
Carte 4.	L'impact du bilan naturel et du solde migratoire sur l'évolution de la population entre 1993 et 1998	81
Carte 5.	Le taux annuel d'accroissement naturel de la population entre 1993 et 1998 (%)	85
Carte 6.	Le taux annuel d'accroissement migratoire de la population entre 1993 et 1998 (%)	89
Carte 7.	Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées entre 1968 et 1977 (20-30 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)	93
Carte 8.	Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées entre 1967 et 1953 (30-45 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)	97
Carte 9.	Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées entre 1923 et 1937 (60-75 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)	99
Carte 10.	Le taux annuel d'accroissement migratoire des générations nées avant 1917 (plus de 80 ans en 1998) entre 1993 et 1998 (%)	101
Carte 11.	L'hétérogénéité des structures par âge	105
Carte 12.	L'âge moyen de la population au 1 ^{er} janvier 1998	113
Carte 13.	L'évolution relative de l'âge moyen de la population entre 1993 et 1998 (%)	115
Carte 14.	La proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans au 1 ^{er} janvier 1998 (%)	119
Carte 15.	L'évolution relative de la proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans entre 1993 et 1998 (%)	121
Carte 16.	La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus au 1 ^{er} janvier 1998 (%)	125
Carte 17.	L'évolution relative de la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus entre 1993 et 1998 (%)	127
Carte 18.	La proportion de personnes âgées de 80 ans et plus au 1 ^{er} janvier 1998 (%)	129
Carte 19.	L'évolution relative de la proportion de personnes âgées de 80 ans et plus entre 1993 et 1998 (%)	131
Carte 20.	Le coefficient de vieillissement de la population au 1 ^{er} janvier 1998	135
Carte 21.	L'indice de séniorté de la population au 1 ^{er} janvier 1998	137
Carte 22.	La proportion de personnes âgées de 20 à 59 ans au 1 ^{er} janvier 1998 (%)	141
Carte 23.	Le coefficient de dépendance de la population au 1 ^{er} janvier 1998	143
Carte 24.	Le coefficient de vieillissement des actifs potentiels au 1 ^{er} janvier 1998	145

SUMMARY¹

Age and sex are the two basic variables of demographic analysis. They are also the two variables around which demographic results of population censuses are organised. This first monographic study of the 1991 population census goes much further than the framework given by the analysis of population by sex and age. Numerous pages are dedicated to the study of the evolution of population size, natural and migratory balances, births, fertility and mortality in Belgium as a whole, in its three administrative regions and in its 589 communes.

Two main objectives have guided this monographic study. The first is to draw the main trends of the demographic evolution of Belgium and its three administrative regions since 1831. One of the main originalities of the study is that it reconstructs the longest and most reliable possible historical series. For the study of population movement, mortality and birth rates we have annual data covering the period 1831-1996. The age and sex structures come from different censuses carried out in Belgium from 1846 to 1991. This series has been completed with 1995 data coming from the series *Statistiques Démographiques*. The latter also proposes future tendencies based on the last central scenario of the last projections made by the Bureau du Plan. The main problem of this part was to reconstruct homogenous series for the three provinces. From a comparative perspective, it is basic to work with a "constant territory". We have therefore taken into account territorial variations that have taken place during the administrative history of the three regions. These have been considered with their present spatial definition.

The second objective of this study is two-sided. On the one hand, the aim is to describe the particular demographic trajectories followed by the three Belgian regions since the independence of the country. On the other, it is to show the diversity of recent demographic dynamics and structures that can be found in the 589 Belgian communes. This communal analysis can be read in two key forms. The first is cartographic. Each of the variables treated has been mapped for the 589 communes. The second is based on the association of communes in different habitats according to the typology of urban regions proposed by the National Institute of Statistics in 1996.

From 1831 to nowadays the population of Belgium has increased from nearly 4.000.000 to more than 10.000.000. This rise, though constant, had different rhythms. In the 19th century, the population of Belgium grew quickly, thanks to a positive natural balance composed of a high birth rate and an already decreasing mortality rate. Around 1870-1880 birth and fertility rates fell, weakening the impact of the natural balance on demographic growth. The latter will diminish progressively during the 20th century and is presently nearly insignificant. However, the "baby-boom" period, starting after the Second World War, and specific moments when international migration increased, have made demographic growth have sudden rises.

Apart from the evolution of the population volume and that of its natural and migratory determinants, two major features characterise the demographic evolution of Belgium in this last century. On the one hand, there is the fall of fertility from four children per women around 1880 to 1.5-1.6 nowadays. On the other hand, there is longevity that has presently allowed people to live double the time they did 150 years ago. These two factors- first the descent of fertility and then that of mortality- are responsible of demographic ageing. As a consequence, the mean age of the population of Belgium has increased from 28.5 in 1900 to

¹ La traduction a été réalisée par Eva Jiménez Julià.

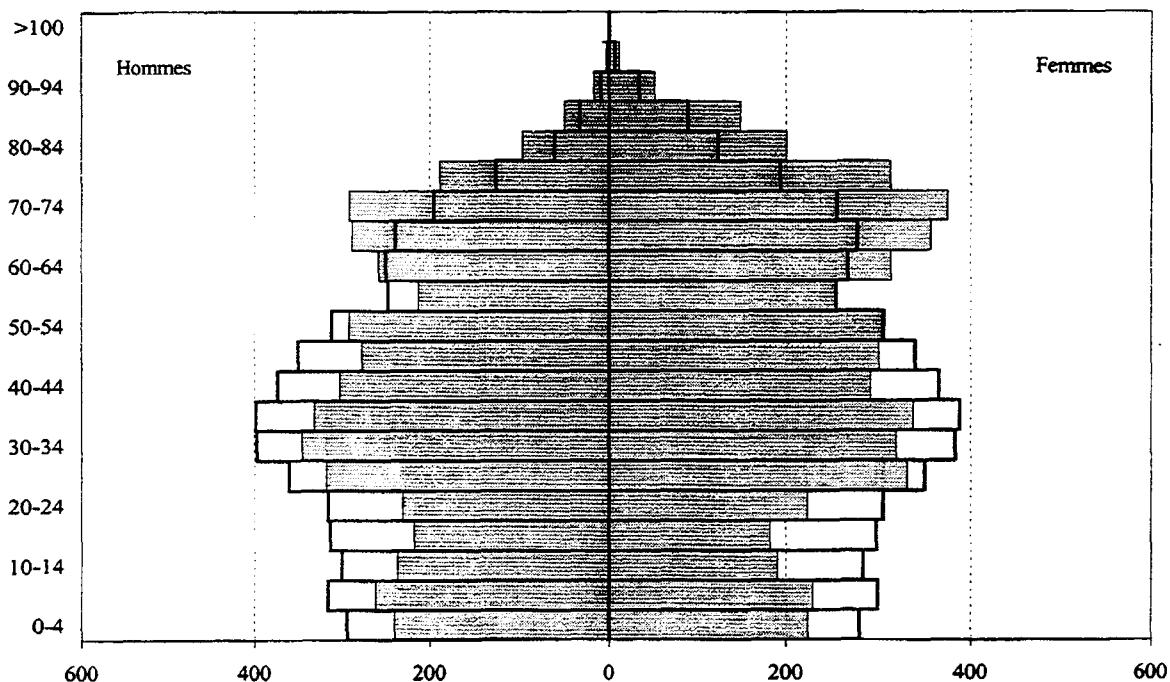
38,4 in 1995. The population aged less than 20 has fallen from a 43% in 1880 to 24% nowadays, while that over 60 has passed, in the same period of time from 10% to 21%. The configuration of the age pyramids have progressively been modified: from triangular in the last century to presently more cylindrical, with an increasingly smaller base, a wider top and with a higher weight of women. In the future, the part corresponding to the eldest population should be more important. This "grey revolution" proposes our societies considerable changes and new situations. The social and economic implications of ageing, for example in terms of retirement pensions and health care can not be overestimated. In a more general sense, it is the general view that society has of the elderly that will have to change. One of the future challenges that societies have is the necessity to re-integrate "their elderly" in the society, to build new social values not based on work.

In the last two centuries, tendencies and demographic behaviour of the regional populations have not been the homogenous. The demographic duality between the two linguistic regions – Flanders and Wallonia – has been most outstanding. However, region of Brussels has not followed this pattern. There the evolution of the population, tightly linked to the impact of migratory movements, has to be explained within the urbanisation process. The chronology and causal analysis of the demographic trends followed by Flanders and Walonia can not be explained nor carried out with common variables. In the 19th century, in the context of a high urbanisation and industrialisation, Walonia increases its population more than Flanders. On the one hand, mortality is lower and decreases more rapidly in the south of the country than in the north. On the other hand, the descent of birth and fertility rates starts around 1870-1875 in Walonia, that is to say, about thirty years before than in Flanders. In the 20th century the positions of the two regions were swapped and Flanders is demographically more dynamic. Since the end of the Second World War, differences between the two regions diminished. Diversity in mortality and birth rates and the age structures of the two regions is nowadays small.

This tendency to homogenise characteristics and demographic behaviours can not be seen at the commune level. Important differences exist in the population movement components and age structure. For example, the region of Brussels (19 communes) has "youngest" commune in Belgium (Saint-Joose-ten-Noode) and the eldest (Ganshoren). Even though the evolution of fertility and mortality can explain some of the differences –the fact that the Limbourg had a relatively late fertility decline can help to understand its relatively young age structure- it is mainly migratory movements that explain the great demographic variability between communes.

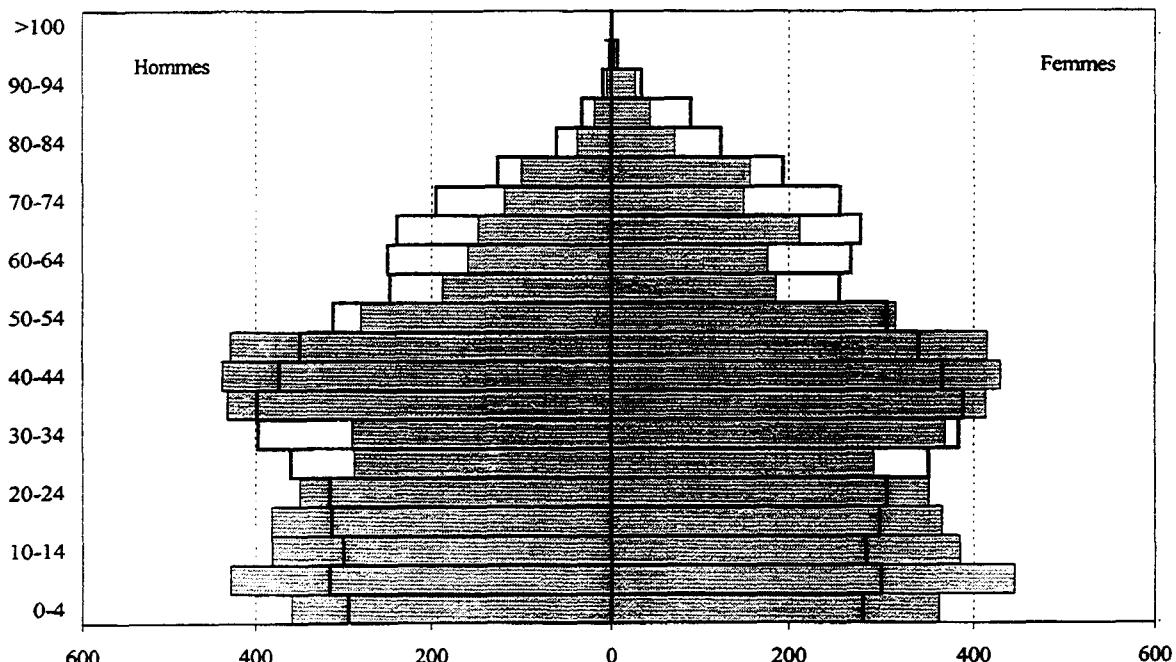
The basic role played by mobility is one of the main specificities of local demography, as migrations are phenomena that only reach their whole relevance at a very high level of desegregation because the majority of these movements are within very short distances. A large part of the migratory movements, especially those by age, occur within the urbanisation process and its different phases (population loss of urban agglomerations, sub-urbanisation, peri-urbanisation....). The characteristics of the populations that intervene in this spatial population redistribution explain some of the social and demographic disparities that present different habitats such as urban centres, peri-urban spaces or rural communes.

Figure 44a. La pyramide des âges de la population de Ganshoren comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)



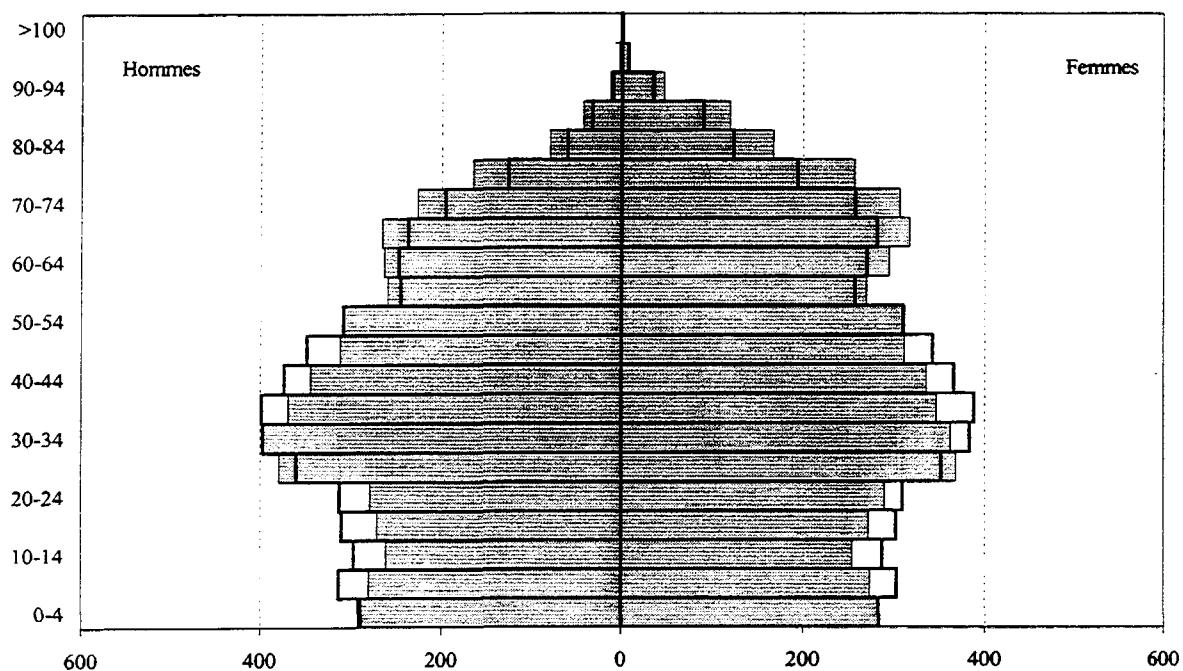
Trait fin et fond grisé : Ganshoren.
 Trait épais et fond transparent : Belgique
 Source : I.N.S.-R.N.

Figure 44b. La pyramide des âges de la population de Saint-Josse-ten-Noode comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)



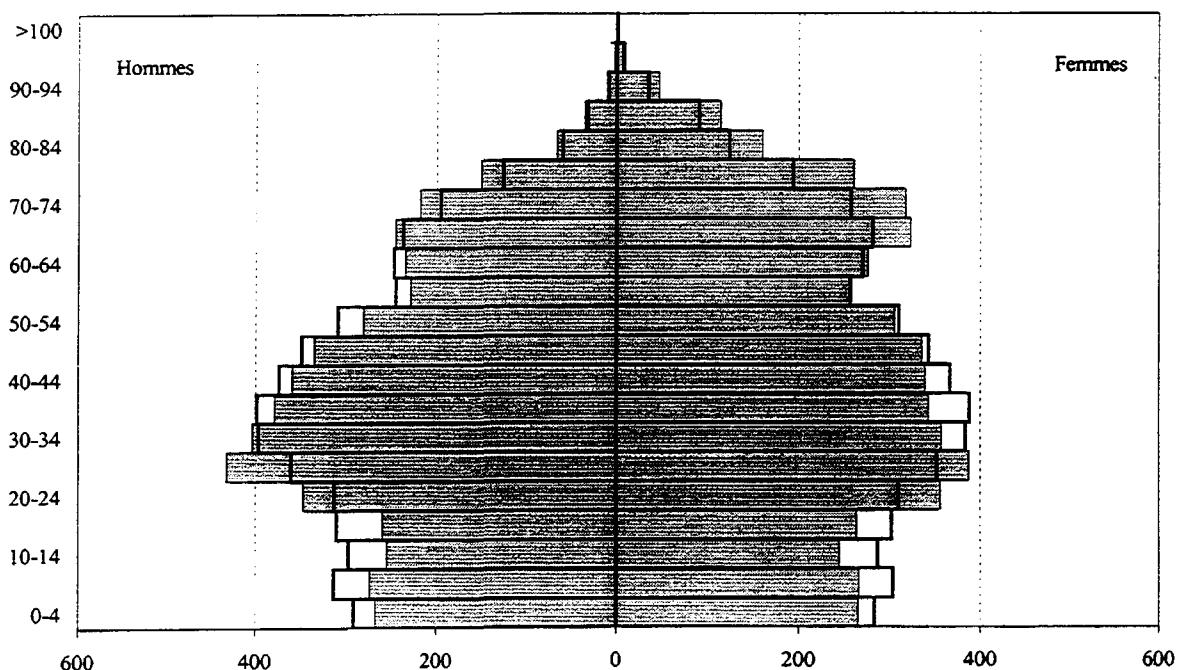
Trait fin et fond grisé : Saint-Josse-ten-Noode.
 Trait épais et fond transparent : Belgique
 Source : I.N.S.-R.N.

Figure 44c. La pyramide des âges de la population d'Anvers comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)



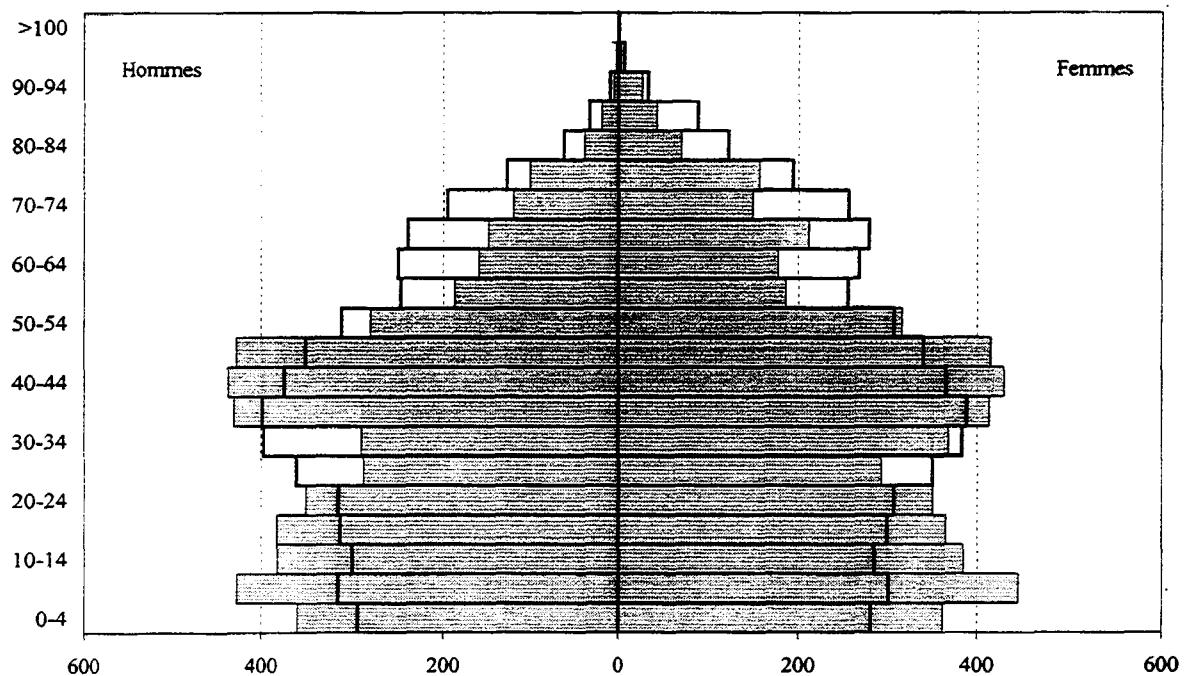
Trait fin et fond grisé : Anvers
 Trait épais et fond transparent : Belgique
 Source : I.N.S.-R.N.

Figure 44d. La pyramide des âges de la population de Liège comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)



Trait fin et fond grisé : Liège
 Trait épais et fond transparent : Belgique
 Source : I.N.S.-R.N.

Figure 44e. La pyramide des âges de la population de Chastre comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)

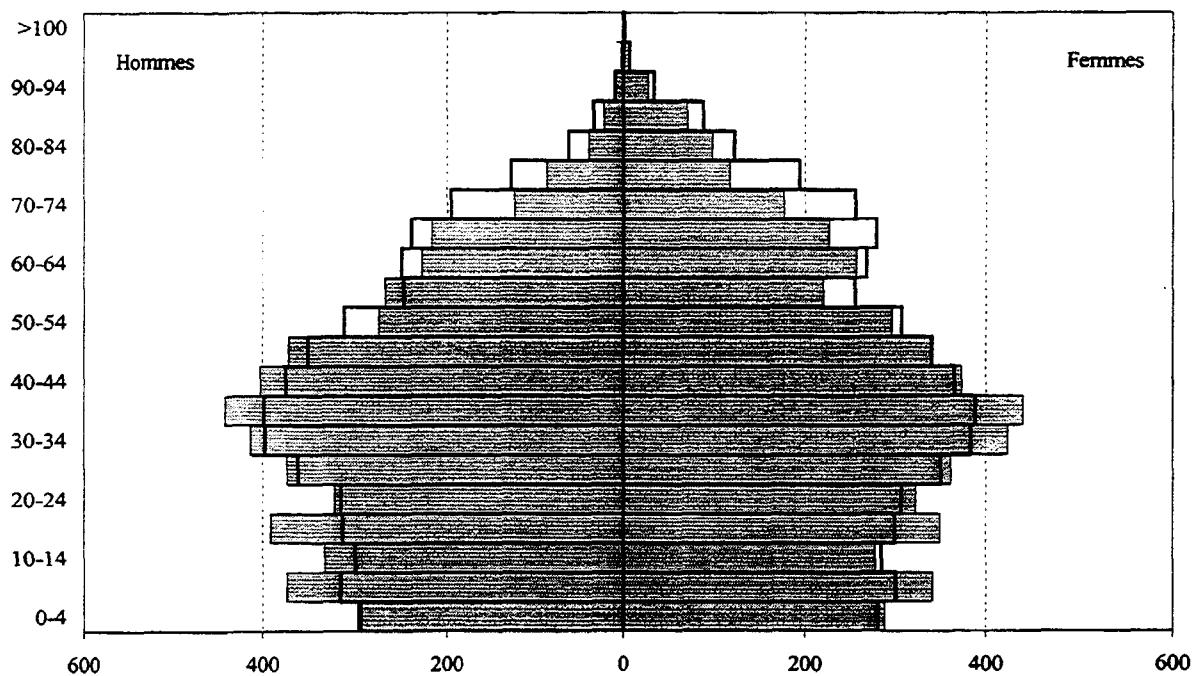


Trait fin et fond grisé : Chastre

Trait épais et fond transparent : Belgique

Source : I.N.S.-R.N.

Figure 44f. La pyramide des âges de la population de Malle comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)

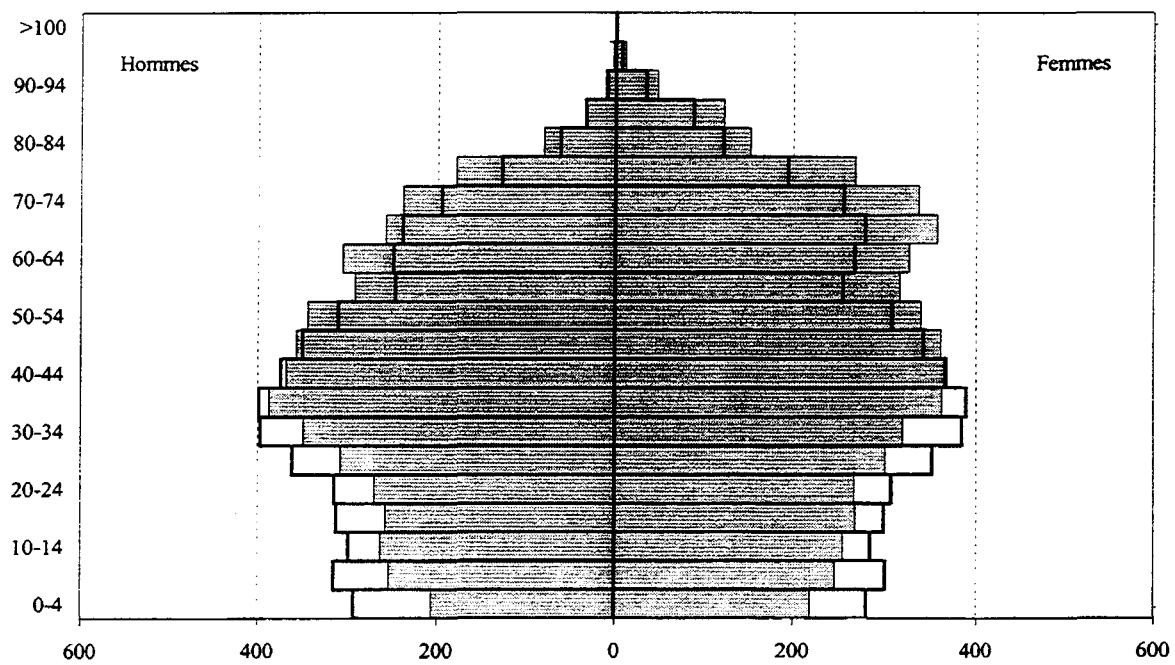


Trait fin et fond grisé : Malle

Trait épais et fond transparent : Belgique

Source : I.N.S.-R.N.

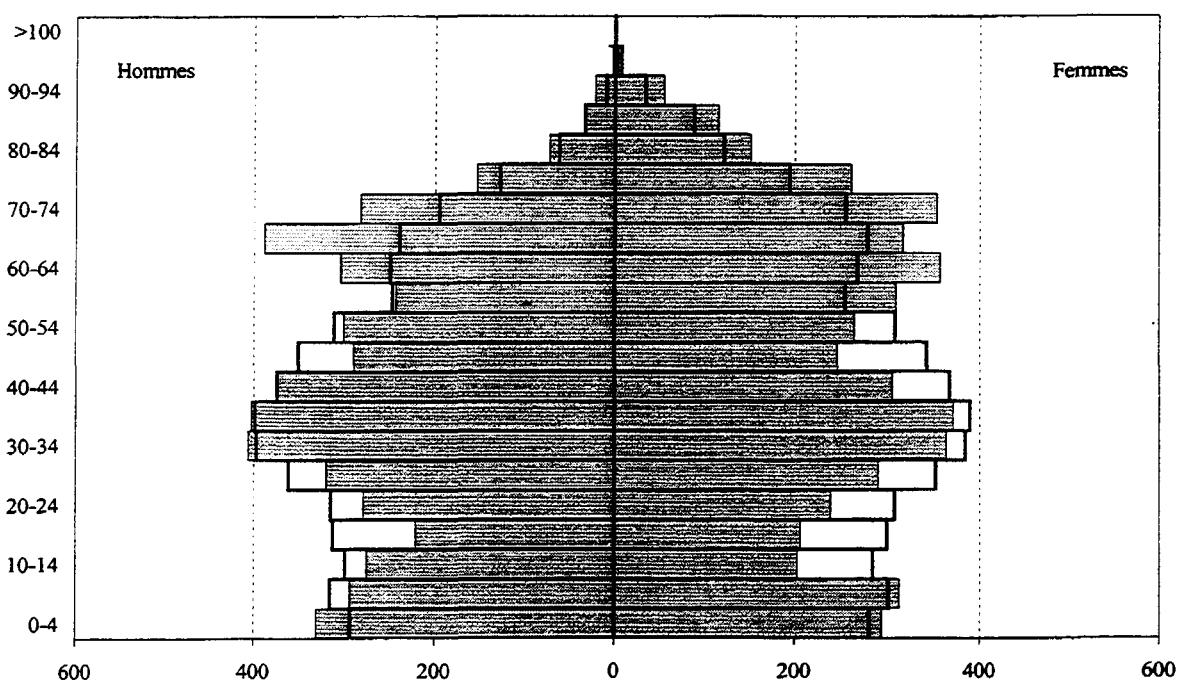
Figure 44g. La pyramide des âges de la population de Blankenberge comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)



Trait fin et fond grisé : Blankenberge
 Trait épais et fond transparent : Belgique

Source : I.N.S.-R.N.

Figure 44h. La pyramide des âges de la population de Vresse-sur-Semois comparée à celle de la Belgique (base commune de 10000 habitants) (1998)



Trait fin et fond grisé : Vresse-sur-Semois
 Trait épais et fond transparent : Belgique
 Source : I.N.S.-R.N.

3.4.2. LE VIEILLISSEMENT DEMOGRAPHIQUE A L'ECHELON LOCAL

3.4.2.1. L'âge moyen de la population en 1998 et son évolution de 1993 à 1998

L'âge moyen est un indice synthétique qui présente une grande variabilité intercommunale. Ainsi, on observe une différence de près de 12 années entre Saint-Josse-ten-Noode, la commune la moins vieillie en 1998 (33,1 ans d'âge moyen) et Ganshoren, la commune la plus vieillie (44,6 ans). Pour comprendre l'ampleur de cet écart, Saint-Josse-ten-Noode est aujourd'hui dans la situation de la Belgique de 1930, alors que pour Ganshoren, la valeur de l'âge moyen de sa population sera probablement celle de l'ensemble de la population de la Belgique à l'horizon 2050-2060.

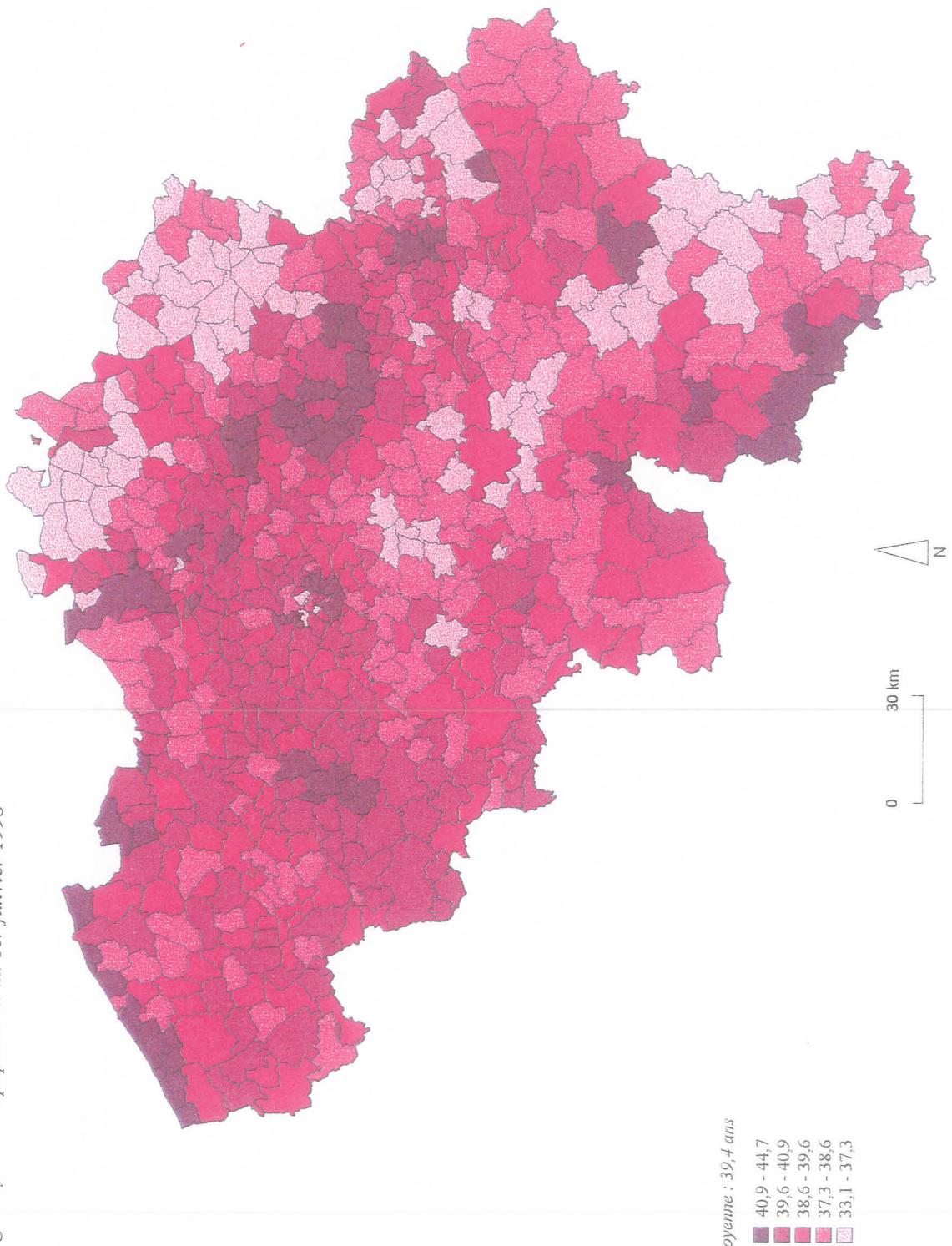
A l'échelle régionale, les différences d'âges moyens de la population reflètent les variations spatiales de précocité et d'intensité du déclin de la fécondité et du recul de la mortalité. A un niveau spatial plus fin, dans le cadre des communes et des agglomérations urbaines, les mouvements migratoires, dont le profil par âge se modifie selon leur orientation, influencent également l'intensité de l'âge moyen de la population.

Ainsi, la vocation touristique et le cadre environnemental des communes côtières, de la vallée de la Semois et de certaines communes ardennaises telles que Spa ou La Roche-en-Ardenne, exercent une forte attraction sur les personnes âgées de plus de 60 ans. Cette migration de retraite, combinée avec l'exode des jeunes générations, accélère le vieillissement de la population de ces communes (carte 12). D'autres axes de survieillissement local peuvent être dégagés. C'est le cas des communes qui constituent l'ancien axe industriel wallon, de l'axe métropolitain Bruxelles-Anvers et, d'une manière générale, de tous les centres urbains et de leur proche banlieue (tableau 14 et annexe 3). Depuis le milieu des années 1960, «l'exode urbain», qui touche essentiellement les jeunes couples avec enfants, a influencé le survieillissement des localités urbaines. Enfin, l'âge moyen de la population est également élevé dans un vaste zone comprenant le Tournaisis et le sud de la Flandre orientale ainsi que dans le Hageland et le Haspengouw limbourgeois.

Par ailleurs, d'autres zones, où l'âge moyen est plus faible que la moyenne nationale peuvent être identifiées. C'est l'exemple typique des communes de la Campine dont la baisse irréversible de la fécondité s'est enclenchée avec un demi-siècle de retard sur le reste du pays. C'est le cas également de nombreuses communes du Brabant wallon et du Brabant Flamand, les principales bénéficiaires du mouvement de périurbanisation bruxellois qui drainent surtout les jeunes ménages. On ajoutera à cette catégorie toutes les communes ceinturant Namur, les communes bordant, entre Namur et Arlon, l'autoroute des Ardennes, les communes situées le long de la frontière avec l'Allemagne et, dans une moindre mesure, celles de l'arrondissement de Thuin, en bordure de la frontière française.

Comment a évolué l'âge moyen de la population entre 1993 et 1998 (carte 13) ? Entre 1993 et 1998, la plupart des communes belges ont connu une augmentation de l'âge moyen de leur population. Seules 44 d'entre-elles échappent à cette tendance et se caractérisent par une baisse de l'âge moyen de leur population. Parmi celles-ci figurent quelques communes de Hesbaye, du sud-Luxembourg et de la région de Ath et surtout 12 des 19 communes de la Région bruxelloise — les communes du centre, du nord et de l'ouest de l'agglomération. Ce léger rajeunissement de ces communes bruxelloises, comme d'ailleurs le vieillissement très modéré des centres urbains (tableau 14), s'expliquent en partie par l'important renouvellement démographique dont est sujet ce milieu d'habitat ; les départs des populations plus âgées étant compensés par l'arrivée de jeunes adultes.

Carte 12. L'âge moyen de la population au 1er janvier 1998



Source : R.N. - I.N.S.

Réalisation : GéDAP - UCL

Carte 13. L'évolution relative de l'âge moyen de la population entre 1993 et 1998 (%)

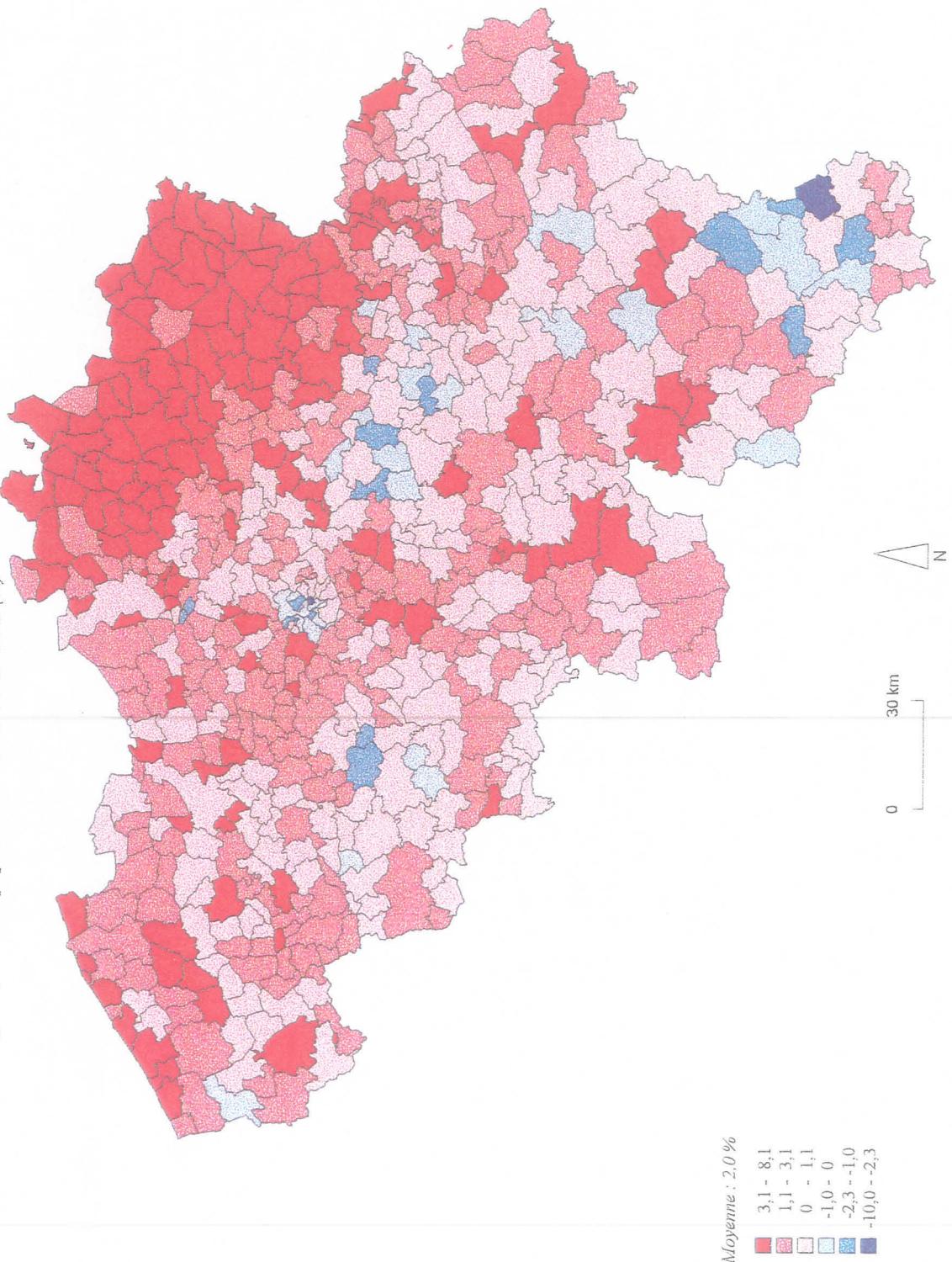


Tableau 14. L'âge moyen de la population des principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)

Régions	Milieux d'habitat	Age moyen de la population au 1 ^{er} janvier 1998 (année)	Evolution relative de l'âge moyen entre 1993 et 1998
Régions Bruxelloise	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine	39,4 39,3 39,7 39,5	0,2% -0,5% 2,1% 2,1%
Flandre	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	40,5 40,7 39,6 38,9 39,1 38,8	1,9% 1,7% 3,0% 2,9% 3,2% 3,0%
Wallonie	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	39,6 39,8 39,5 38,7 38,9 38,3	1,7% 1,6% 2,0% 2,1% 1,9% 1,3%
Belgique	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	39,9 40,0 39,6 39,1 39,0 38,6	1,3% 1,0% 2,3% 2,4% 2,8% 2,4%

Source : I.N.S.-R.N.

A l'opposé, l'augmentation de l'âge moyen de la population est paradoxalement rapide dans les zones où la population est globalement la plus jeune. C'est le cas de la Campine anversoise et limbourgeoise, des communes des Cantons de l'est et de nombreuses communes périurbaines. Mais la périurbanisation implique surtout des migrations de sédentarisation. Il en résulte un renouvellement modéré de la population couplé à un processus de délocalisation spatiale des jeunes ménages aux revenus modestes ou moyens qui ne trouvent plus à se loger sur place. En cause, les prix élevés à la location ou à la vente de logements et la relative pénurie de logements sociaux qui caractérisent ces communes.

Enfin, le vieillissement démographique est également rapide pour les communes du littoral, dans la région cernée par Courtrai, Ypres et Tielt, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans de nombreuses communes de la vallée de la Semois.

3.4.2.2. La proportion de jeunes de moins de 20 ans en 1998 et son évolution entre 1993 et 1998

Les jeunes âgés de moins de 20 ans représentent près de 25 % de la population totale de la Belgique en 1998, et c'est en Wallonie qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux. En écartant le cas spécifique de la Campine, cet indice confirme, à l'échelle des communes, un contraste assez net entre le nord et le sud du pays (carte 14). Au-delà de cette opposition régionale, d'importantes disparités apparaissent également au sein des 589 communes belges. Ainsi, la plupart des communes urbaines (Anvers, Liège, Gand, Bruges) se caractérisent par les proportions de jeunes les moins élevées (tableau 15 et annexe 3). Il en est de même d'une région située à l'est de Louvain, enclavée entre Aarschot et Diest au Nord et Tirlemont et Tongres au sud, des communes du littoral, de la région d'Alost, et dans une moindre mesure, des communes de l'ancien axe industriel wallon.

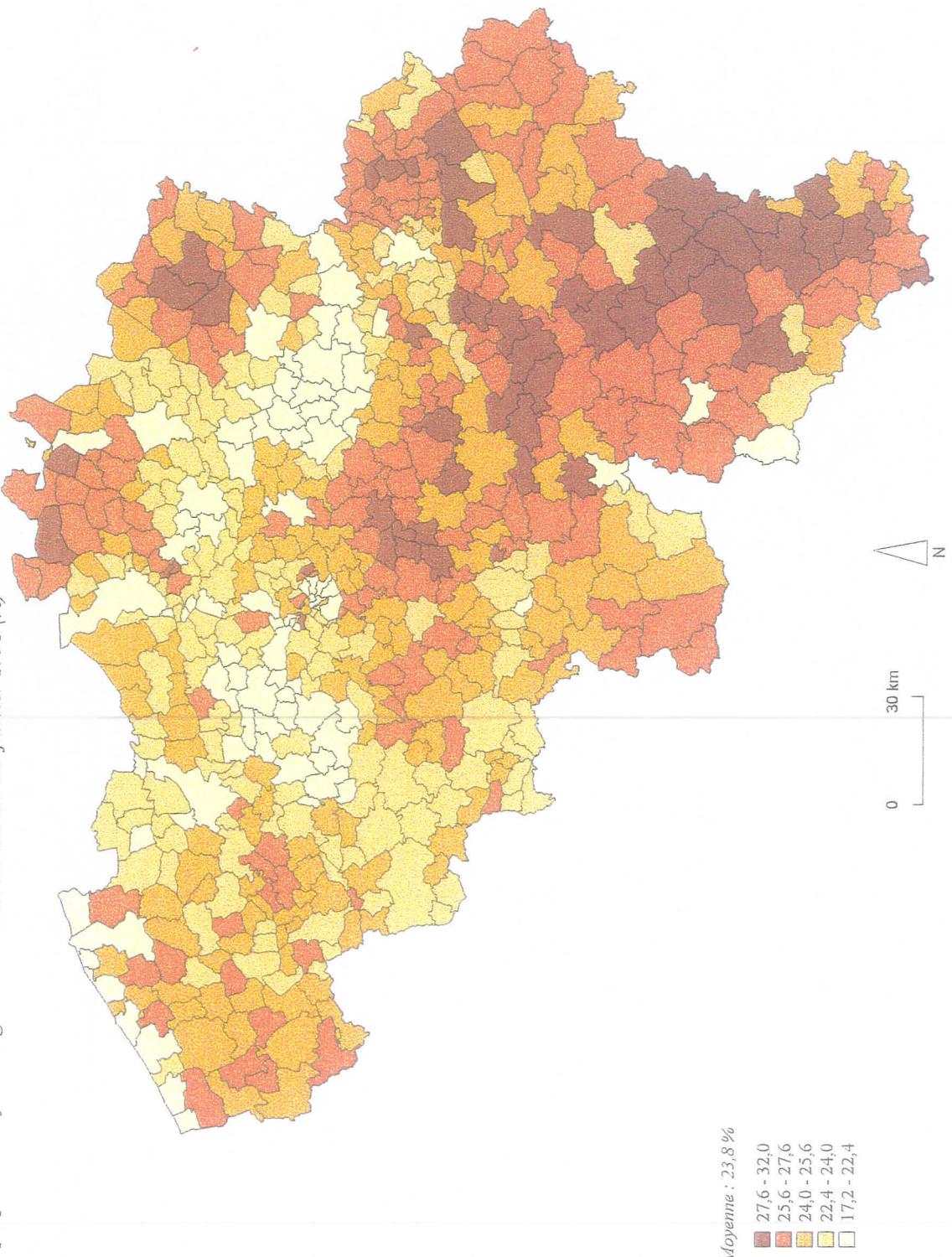
En revanche, ces jeunes de moins de 20 ans sont relativement nombreux dans le Brabant wallon et plus globalement dans les communes périurbaines (tableau 15). On observe également des proportions élevées de jeunes de moins de 20 ans dans les Cantons de l'est et le pays de Herve, dans la plupart des communes ardennaises et en Campine. Cette caractéristique s'explique en partie par les niveaux de fécondité un peu plus élevés qui distinguent traditionnellement ces deux dernières régions, ainsi que, dans le cas de la Campine, la présence de nombreux habitants d'origine turque et marocaine.

Tableau 15. La proportion des moins de 20 ans dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)

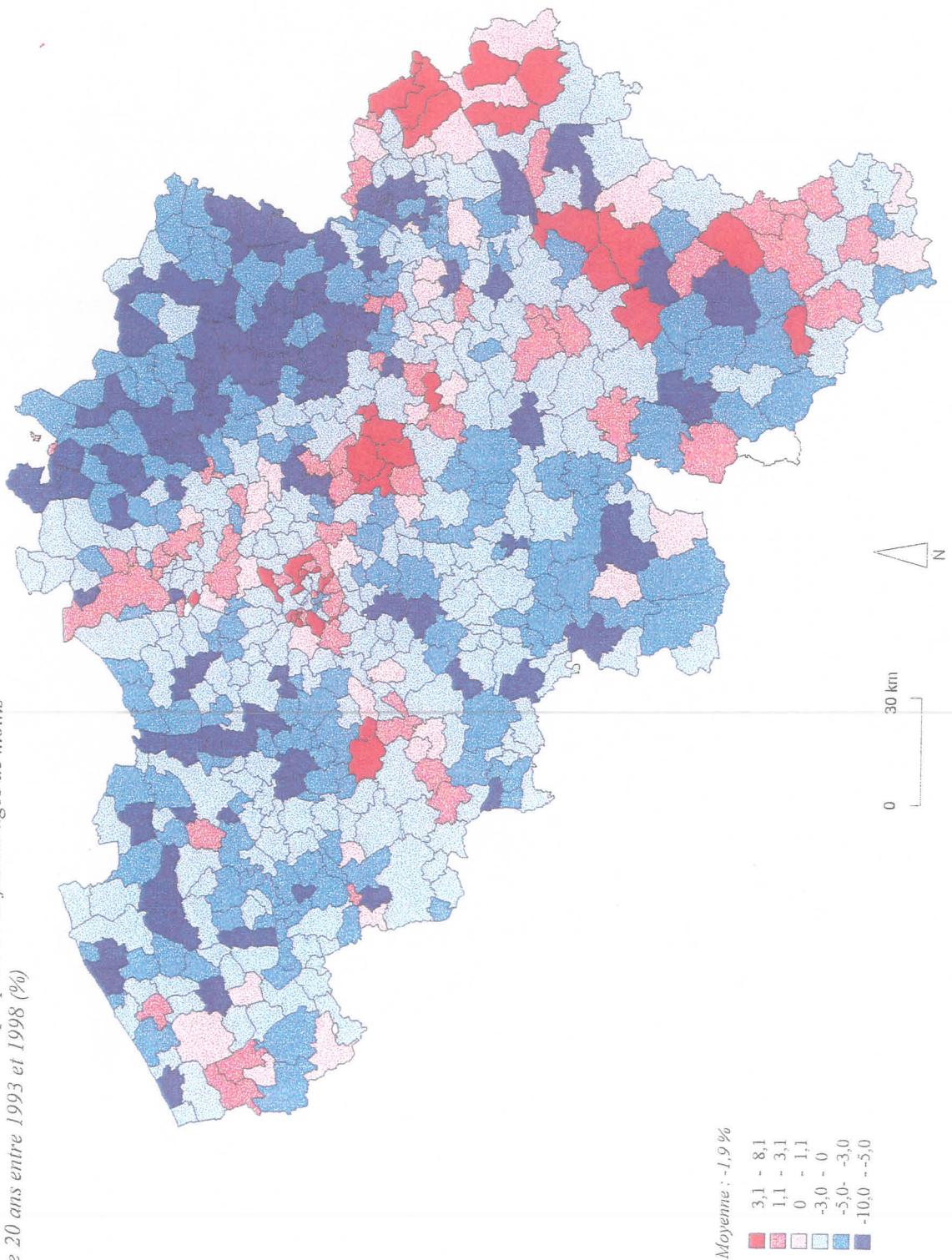
Régions	Milieux d'habitat	La proportion des moins de 20 ans au 1 ^{er} janvier 1998	Evolution relative de la proportion des moins de 20 ans entre 1993 et 1998
Régions Bruxelloise	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine	23,5% 23,2% 24,2% 23,5%	0,7% 0,8% 0,2% -1,9%
Flandre	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	22,4% 22,0% 23,8% 24,2% 23,9% 24,4%	-0,6% -0,4% -1,6% -3,4% -3,9% -3,5%
Wallonie	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	23,7% 23,2% 24,3% 25,3% 25,4% 26,1%	-2,0% -1,9% -2,1% -2,7% -1,8% -0,7%
Belgique	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	23,1% 22,7% 24,1% 24,2% 24,4% 24,9%	-0,7% -0,4% -1,3% -2,7% -3,1% -2,6%

Source : I.N.S.-R.N.

Carte 14. La proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans au 1er janvier 1998 (%)



Carte 15. L'évolution relative de la proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans entre 1993 et 1998 (%)



Entre 1993 et 1998, la part relative des jeunes de moins de 20 ans a diminué dans la plupart des communes belges (carte 15). Seules 124 d'entre elles échappent à cette règle. Parmi ces dernières, citons celles d'Anvers, de Malines, de certaines communes bruxelloises et de sa proche agglomération (tableau 15), d'une vingtaine de communes ardennaises et de nombreuses communes ayant été récemment le théâtre des processus de périurbanisation (régions d'Enghien et de Jodoigne) et d'exurbanisation (Cantons de l'est et le sud-est ardennais).

La proportion de jeunes diminue dans de nombreuses communes, réparties assez uniformément dans l'ensemble de la Belgique. Seule la Campine se détache nettement, avec une nette diminution de la part relative de jeunes. A l'échelle des différentes composantes des régions urbaines, la baisse de la part relative des jeunes de moins de 20 ans est plus timide dans les agglomérations urbaines que dans les autres milieux d'habitat et ce, en Flandre comme en Wallonie (tableau 15).

3.4.2.3. La proportion des personnes âgées de plus de 60 ans en 1998 et son évolution entre 1993 et 1998

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent plus de 21 % de la population belge totale en 1998. Comme l'illustre la carte 16, des contrastes très marqués apparaissent au niveau des communes. Ainsi, les écarts varient du simple au double entre des communes comme Saint-Josse-ten-Noode, Opglabbeek, Ottignies-Louvain-la-Neuve ou Thimister-Clermont, où il y a moins de 14% de population âgée de moins de 60 ans, et des communes telles que Daverdisse, La Panne et Ganshoren, où cette proportion dépasse 30 %. Plus globalement, certaines sous-régions se caractérisent par une proportion de personnes âgées de plus de 60 ans largement supérieure à la moyenne nationale : il s'agit du Hainaut occidental, de la Hesbaye, de la plupart des communes de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale, des communes des anciens bassins industriels wallons et de l'Ardenne, à l'exception des communes situées sur l'axe Namur-Arlon.

La plupart des agglomérations urbaines — et en particulier les centres urbains — présentent des proportions élevées de personnes âgées (tableau 16 et annexe 3). L'agglomération urbaine s'écarte quelque peu de ce modèle car dans les communes «centrales» de Bruxelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse et Schaerbeek, ces proportions sont très faibles. Il en est de même dans les communes périurbaines ainsi que dans la Campine anversoise et limbourgeoise.

L'évolution de la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans, entre 1993 et 1998, présente à l'échelle des communes un contraste très net entre la Flandre et la Wallonie. Au nord du pays, la progression de cette tranche d'âge est rapide, notamment en Campine, dans les communes côtières et dans la région de Courtrai. En Wallonie, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans évolue plus lentement et diminue même dans de nombreuses communes. Seuls les Cantons de l'est, la partie centrale du Brabant Wallon et quelques communes ardennaises bordant la frontière française se caractérisent par une progression rapide de leur proportion de personnes âgées de plus de 60 ans (carte 17).

Enfin, quel que soit le milieu d'habitat, la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans évolue plus vite en Flandre qu'à Bruxelles et surtout qu'en Wallonie (tableau 16). Il n'en demeure pas moins que la progression de cet indice est plus rapide dans les petites villes, dans les communes de la proche périphérie urbaine (reste de l'agglomération) et dans les zones périurbaines que dans les centres urbains et les communes rurales (de Wallonie).

Tableau 16. La proportion des plus de 60 ans dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)

Régions	Milieux d'habitat	La proportion des plus de 60 ans au 1 ^{er} janvier 1998	Evolution relative de la proportion des plus de 60 ans entre 1993 et 1998
Régions Bruxelloise	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine	21,8% 21,8% 21,8% 21,3%	-1,9% -4,6% 5,8% 3,4%
Flandre	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	23,7% 24,2% 21,6% 20,3% 21,0% 20,4%	4,0% 3,3% 7,7% 6,5% 7,3% 6,7%
Wallonie	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	22,6% 22,8% 22,4% 20,6% 21,8% 21,1%	0,3% -0,3% 1,3% 0,7% 1,9% -0,1%
Belgique	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i> Zone périurbaine Petites villes Communes rurales	22,8% 23,0% 22,1% 20,7% 21,3% 20,7%	1,0% -0,1% 4,1% 4,2% 5,3% 4,4%

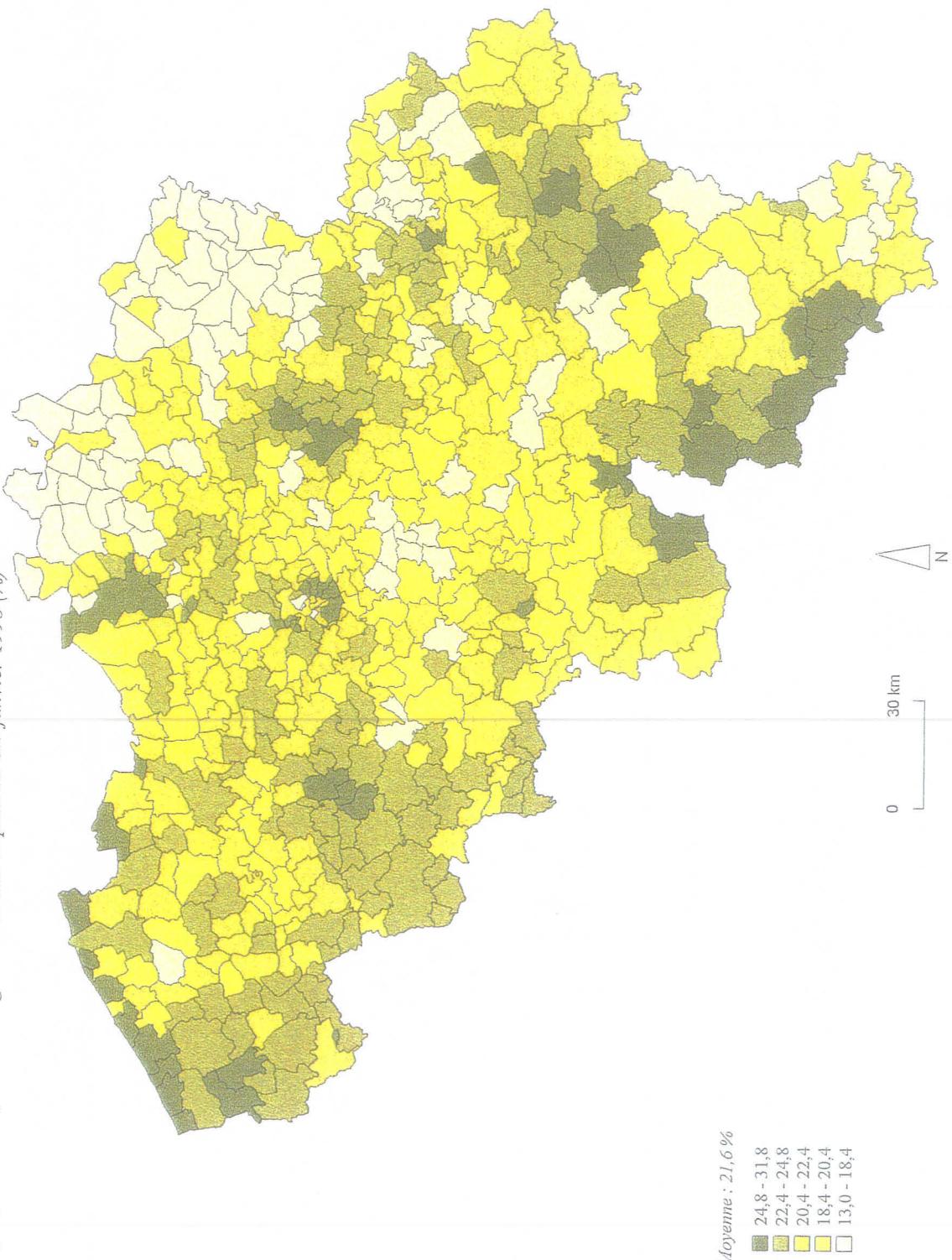
Source : I.N.S.-R.N.

3.4.2.4. La proportion des personnes âgées de plus de 80 ans en 1998 et son évolution entre 1993 et 1998

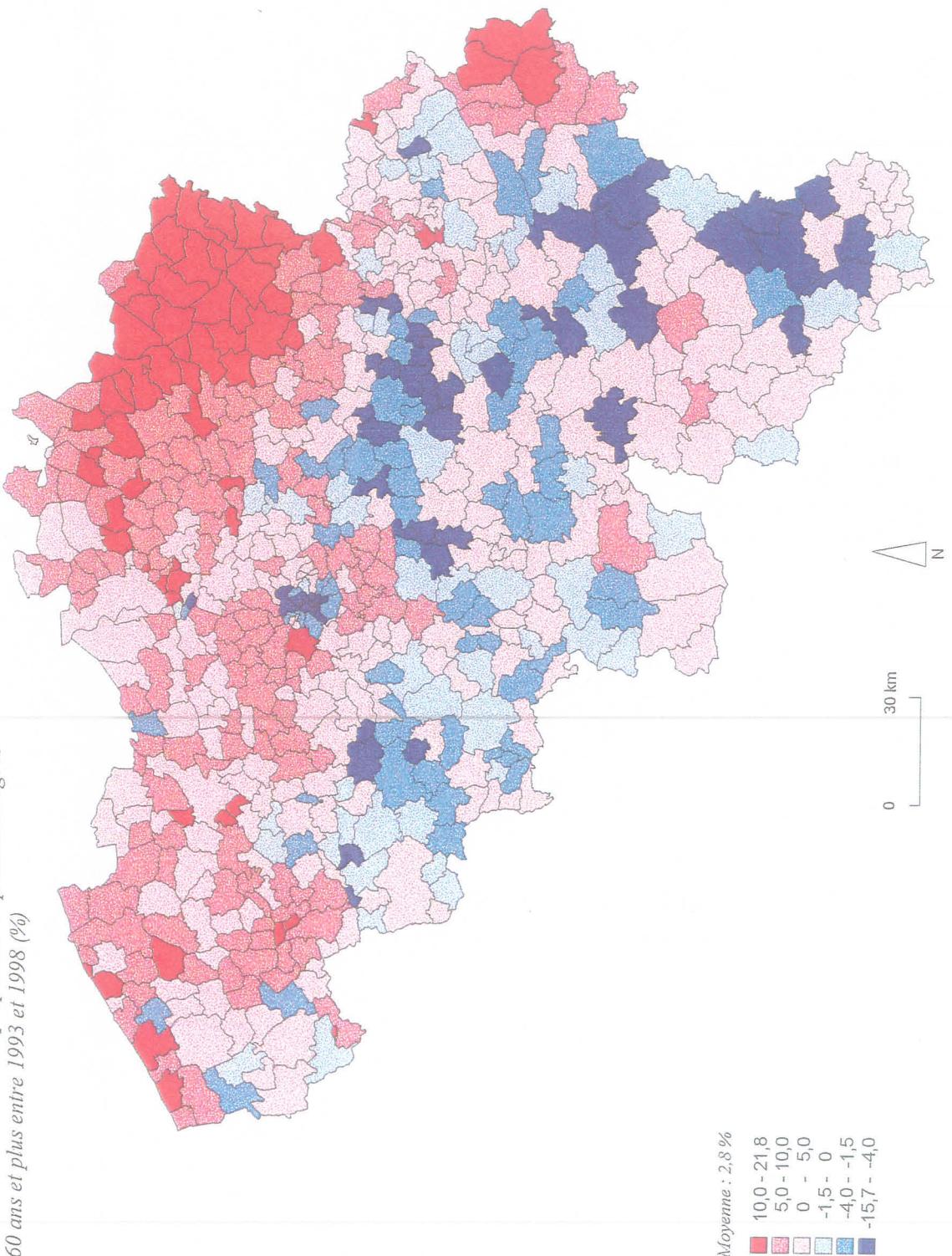
En 1998, les personnes de plus de 80 ans représentent 3,6 % de la population de la Belgique. Autour de cette moyenne, les écarts entre les communes sont une nouvelle fois très importants. Ainsi, cette tranche d'âges constitue plus de 6 % de la population de Ganshoren et à peine 1 % de la population de Opglabbeek. D'une manière générale, c'est en Campine que les proportions sont les plus faibles (carte 18). Elles sont également peu élevées en Brabant Wallon, dans les Cantons de l'est et dans une série de communes situées autour de Bastogne et d'Arlon. En revanche, les proportions de personnes âgées de plus de 80 ans sont les plus élevées dans les deux provinces flamandes, dans le Tournaisis, en Hesbaye, dans les communes de la vallée de la Semois et dans celles jouxtant l'Ourthe et l'Amblève. Enfin, ces proportions sont également importantes dans les centres urbains (tableau 17).

Comment a évolué la part relative des personnes âgées de plus de 80 ans entre 1993 et 1998 (carte 19)? Cette fois, l'est du pays semble s'opposer à sa partie occidentale. En effet, la plupart des communes qui enregistrent l'augmentation la plus rapide de la proportion des plus de 80 ans se situent à droite de l'axe Anvers-Bruxelles-Charleroi. C'est plus précisément le cas de nombreuses communes de la Campine et de l'Ardenne, de la périphérie orientale de Liège et d'une partie du Brabant Wallon. A l'opposé, à l'ouest de cet axe, rares sont les communes qui enregistrent une augmentation significative de cette tranche d'âges. Au contraire, pour la plupart, la part relative de ce groupe de personnes très âgées est en diminution entre

Carte 16. La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus au 1er janvier 1998 (%)



Carte 17. L'évolution relative de la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus entre 1993 et 1998 (%)



Moyenne : 2,8 %

10,0 - 21,8
5,0 - 10,0
0 - 5,0
-1,5 - 0
-4,0 - -1,5
-15,7 - -4,0

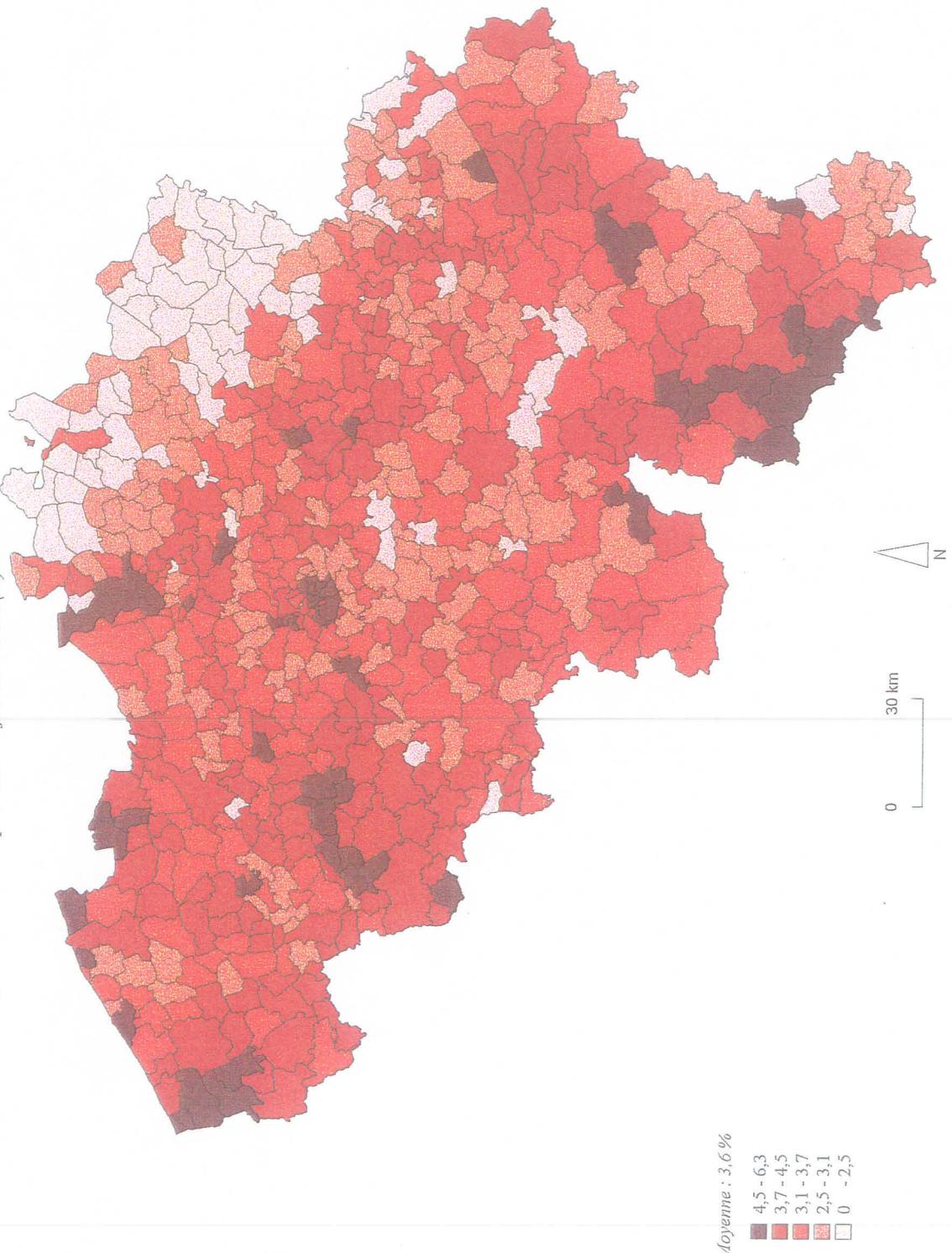
0 30 Km

N

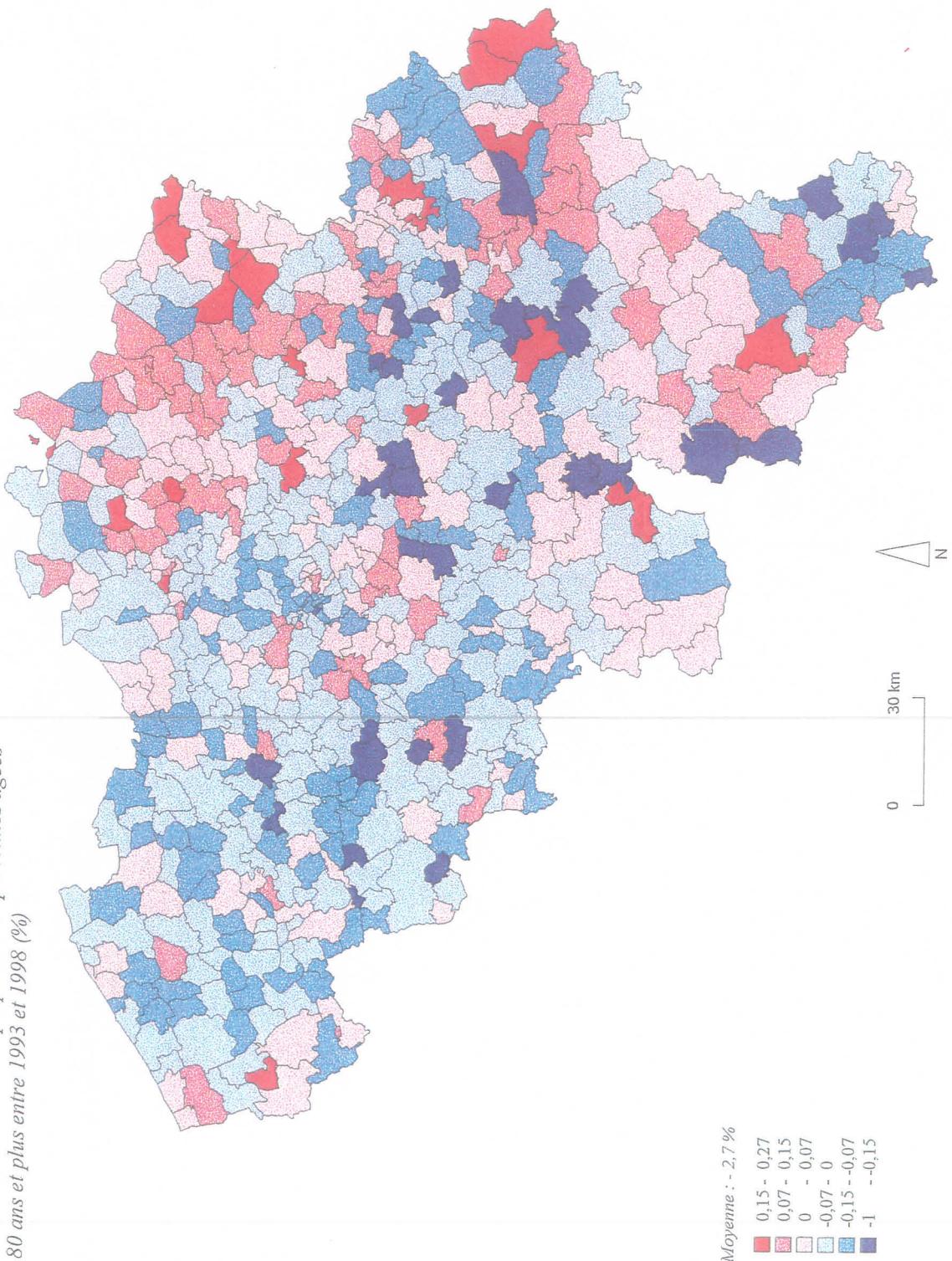
Source : R.N. - I.N.S.

Réalisation : GéDAP - UCL

Carte 18. La proportion de personnes âgées de 80 ans et plus au 1er janvier 1998 (%)



Carte 19. L'évolution relative de la proportion de personnes âgées de 80 ans et plus entre 1993 et 1998 (%)



ces deux dates. Rappelons que cette tendance à la baisse correspond à l'arrivée parmi les octogénaires et plus des générations creuses nées durant la Première Guerre mondiale. Enfin, on constatera que la diminution de l'importance relative de cette tranche d'âges est également plus marquée dans les centres urbains (tableau 17).

Tableau 17. La proportion des plus de 80 ans dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)

Régions	Milieux d'habitat	La proportion des plus de 80 ans au 1 ^{er} janvier 1998	Evolution relative de la proportion des plus de 80 ans entre 1993 et 1998
Régions Bruxelloise	Agglomération dont	Centre	4,2%
			-5,1%
	Reste de l'agglomération	4,5%	-6,2%
	Zone périurbaine	3,3%	-0,5%
		3,4%	-2,2%
Flandre	Agglomération dont	Centre	4,1%
			-1,1%
	Reste de l'agglomération	4,3%	-1,4%
	Zone périurbaine	3,4%	1,5%
	Petites villes	3,2%	-2,7%
	Communes rurales	3,3%	0,3%
		3,1%	-1,9%
Wallonie	Agglomération dont	Centre	3,6%
			-3,6%
	Reste de l'agglomération	3,8%	-4,0%
	Zone périurbaine	3,4%	-2,8%
	Petites villes	3,2%	-2,7%
	Communes rurales	3,7%	-2,5%
		3,3%	-3,7%
Belgique	Agglomération dont	Centre	4,0%
			-3,1%
	Reste de l'agglomération	4,2%	-3,6%
	Zone périurbaine	3,3%	-1,1%
	Petites villes	3,3%	-2,5%
	Communes rurales	3,4%	-0,8%
		3,2%	-2,5%

Source : I.N.S.-R.N.

3.4.2.5. Les rapports statistiques entre les grands groupes d'âges en 1998

Le coefficient de vieillissement est le rapport entre le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans et le nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans. En quelque sorte, cet indice intègre à la fois les effets du vieillissement par la base et par le sommet de la pyramide des âges. La représentation cartographique de cet indice (carte 20) ressemble donc étroitement à celle de l'âge moyen de la population en 1998 (carte 12). Dans plusieurs zones de la Belgique, ce coefficient est proche, voire supérieur, à l'unité. Ces zones particulièrement vieillies, rappelons-le, sont le Tournaisis et le sud de la Flandre orientale, le Hageland et le Haspengouw limbourgeois, les communes du littoral, celles de la vallée de la Semois, en bordure de la frontière française, les anciens bassins industriels wallons et les centres urbains (tableau 18). En revanche, le nombre de jeunes l'emporte largement sur celui des personnes de plus de 60 ans en Campine, dans les communes périurbaines et dans de nombreuses communes qui, de Namur à Arlon, s'étirent autour de l'autoroute des Ardennes.

L'indice de sériorité traduit la part relative des personnes âgées de plus de 80 ans parmi les sexagénaires et plus. Cette proportion atteint 21 % en Région Bruxelloise (carte 21) et est globalement la plus élevée dans les centres urbains (tableau 17). Le nord-est du pays est particulièrement touché par ce «survieillissement» du sommet de la pyramide des âges. Plus précisément, il s'agit d'un ensemble de communes situées de part et d'autre d'un axe qui relie Eeklo à Tournai, en passant par Gand et Audenarde. Les régions ceinturant Tielt, Ypres et Furnes sont également affectées par ce phénomène, ainsi que plus à l'est, la région de Louvain. En Wallonie, l'indice de sériorité est élevé dans de nombreuses communes ardennaises et dans quelques communes hesbignonnes et condruziennes. Enfin, cet indice est le plus faible en Campine, dans les périphéries bruxelloise et liégeoise, dans les Cantons de l'est, dans les régions de Durbuy et d'Arlon et entre Philippeville et Namur.

Tableau 18. Les rapports entre les grands groupes d'âges dans les principaux milieux d'habitat de Belgique (1993-1998)

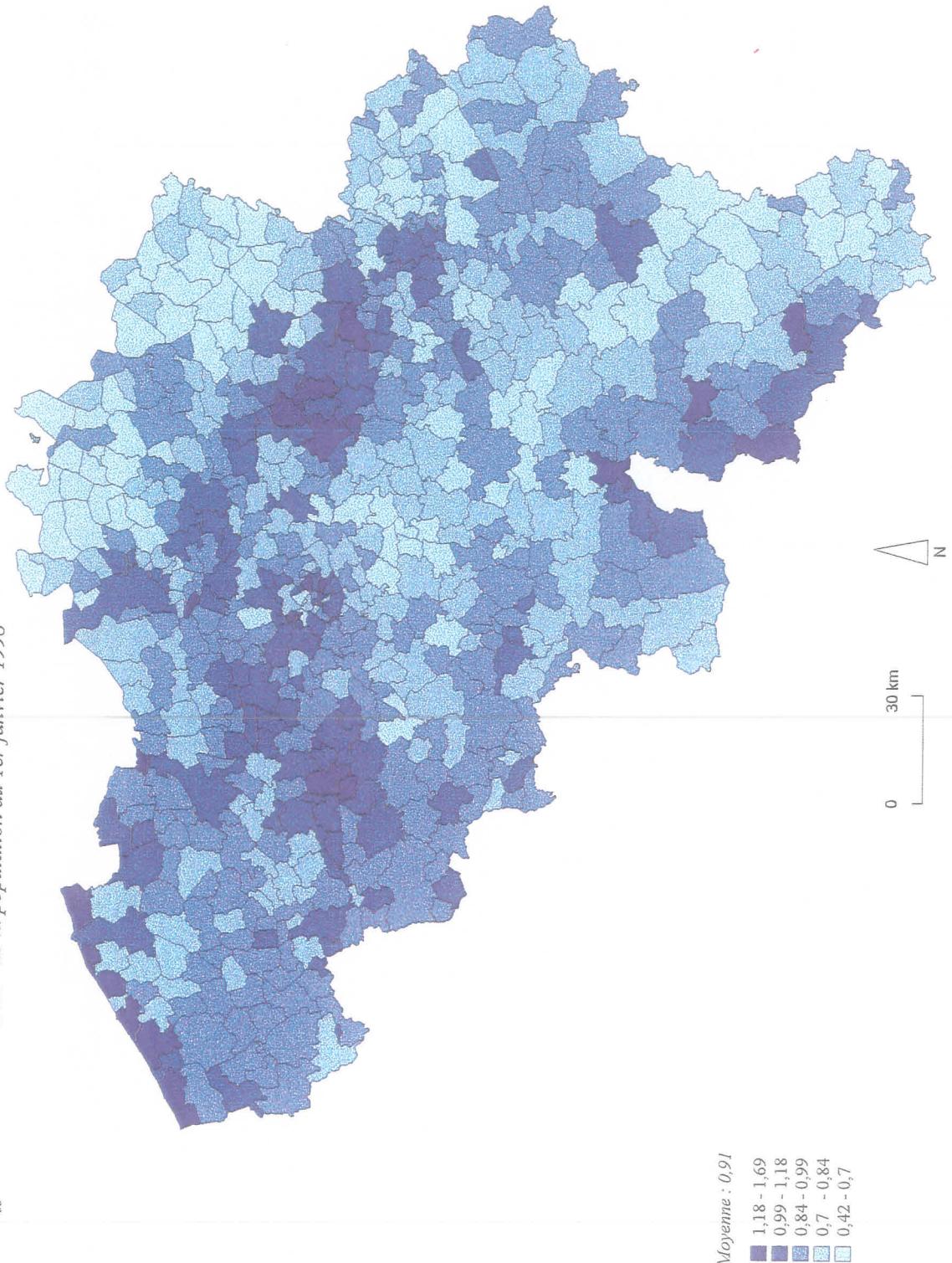
Régions	Milieux d'habitat	Le coefficient de vieillissement (>60 ans/<20 ans) au 1 ^{er} janvier 1998	L'indice de sériorité (>80 ans/>60 ans) au 1 ^{er} janvier 1998
Régions Bruxelloise	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	0,93	19,1%
		0,94	20,8%
		0,91	14,9%
	Zone périurbaine	0,91	15,9%
Flandre	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	1,06	17,4%
		1,10	17,7%
		0,91	15,6%
	Zone périurbaine	0,84	15,7%
	Petites villes	0,88	15,7%
	Communes rurales	0,84	15,4%
Wallonie	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	0,96	16,1%
		0,98	16,9%
		0,92	15,0%
	Zone périurbaine	0,81	15,7%
	Petites villes	0,86	16,9%
	Communes rurales	0,81	15,6%
Belgique	Agglomération dont <i>Centre</i> <i>Reste de l'agglomération</i>	0,98	17,5%
		1,01	18,4%
		0,91	15,1%
	Zone périurbaine	0,86	15,8%
	Petites villes	0,87	16,1%
	Communes rurales	0,83	15,4%

Source : I.N.S.-R.N.

3.4.3. LA POPULATION POTENTIELLEMENT ACTIVE : LES 20-59 ANS

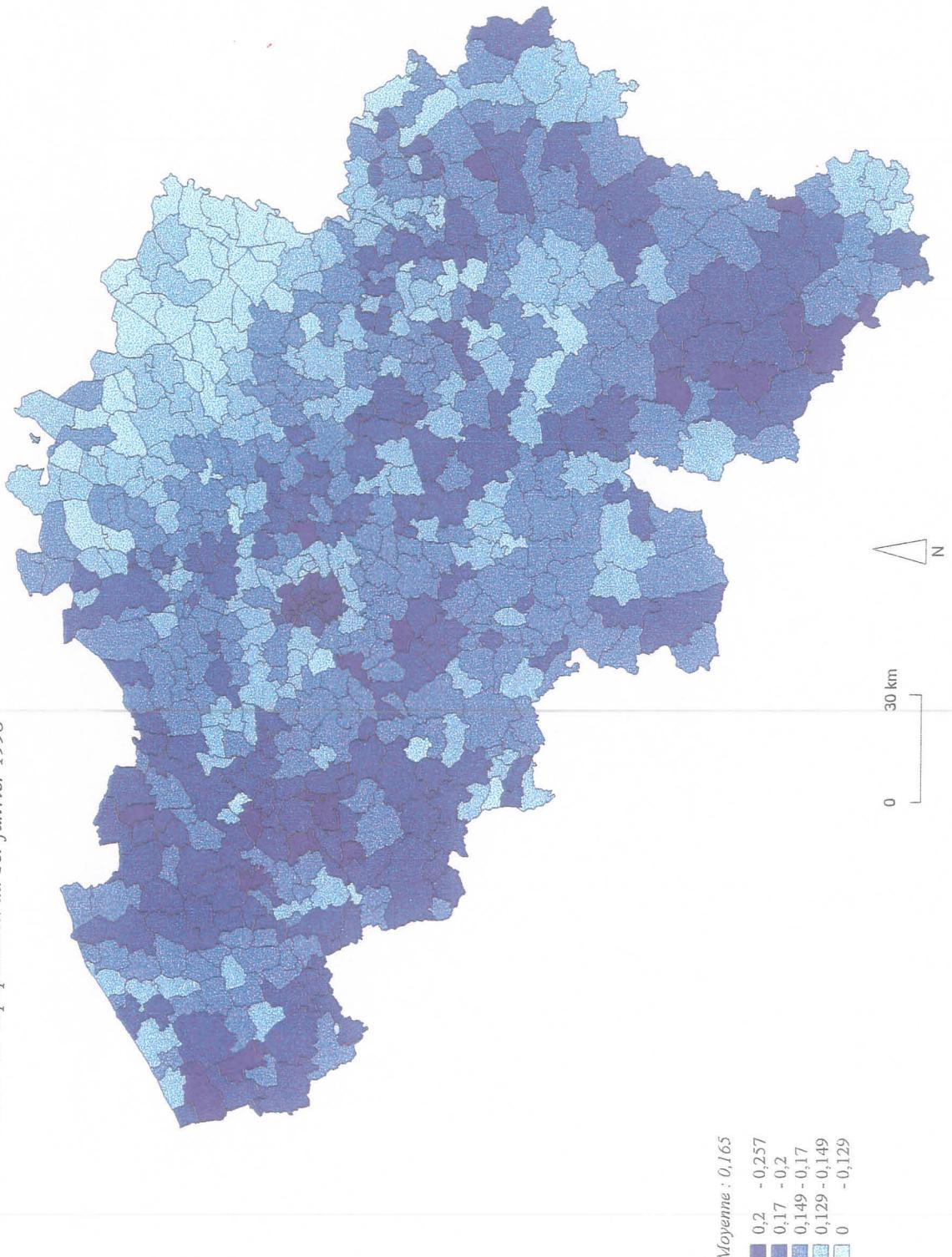
Le vieillissement de la population implique, sur un plan strictement démographique, les plus jeunes et les plus vieux. Mais les conséquences socio-économiques de ce processus font également intervenir les groupes d'âges intermédiaires, ceux des personnes «potentiellement actives», âgées de 20 à 59 ans.

Carte 20. Le coefficient de vieillissement* de la population au 1er janvier 1998



* Défini comme le rapport entre la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus et la proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans, au 1er janvier 1998.

Carte 21. L'indice de sénioralité* de la population au 1er janvier 1998



* Défini comme le rapport entre la proportion de personnes âgées de 80 ans et plus et la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus, au 1er janvier 1998.

Source : R.N. - I.N.S.

Réalisation : GéDAP - UCL

